

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération
n°159-2020
Point 3.2

Point 3.2 de l'ordre du jour

Présentation du bilan social 2019 – Direction des ressources humaines

EXPOSE DES MOTIFS :

La loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 a introduit le bilan social en droit français. Il s'agit d'un document que les entreprises de plus de 300 salariés ont pour obligation de publier chaque année.

Concernant le secteur public, l'élaboration d'un bilan social n'a été rendue obligatoire que progressivement : un décret du 7 octobre 1988 l'impose pour les établissements publics hospitaliers, puis à partir de 1994, les autorités territoriales doivent constituer « un rapport sur l'état de la collectivité ».

Alors qu'aucun texte n'imposait la constitution d'un bilan social aux établissements relevant de la fonction publique d'Etat et notamment aux universités, la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) a porté des changements importants notamment en matière de gouvernance, se traduisant par la consultation du Comité Technique d'Etablissement (CTE) sur la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement et la présentation annuelle d'un bilan de la politique sociale.

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) a par ailleurs rendu obligatoire la présentation au Conseil d'administration du bilan social.

Le bilan social est un outil de diagnostic permettant d'apprécier la situation de l'université dans le domaine social et de mieux connaître, année après année, les forces et les faiblesses de l'établissement. Il contribue aussi à anticiper l'évolution des besoins à venir et à prendre en connaissance de cause, les décisions adéquates pour orienter les principaux chantiers dans les domaines des ressources humaines et financiers.

Le bilan social est aussi le reflet de la politique de ressources humaines de l'université et vise à favoriser le dialogue social. Son analyse et la somme d'informations qu'il contient doivent permettre des échanges et une concertation fructueuse avec les différents partenaires sociaux.

Le bilan social contribue enfin à un fonctionnement démocratique, en offrant une base d'informations partagées.

Les données figurant ainsi dans le bilan social portent sur l'année 2019.

Ce bilan social 2019 a fait l'objet d'une présentation au Comité technique d'établissement en séance du 15 octobre 2020 et a été approuvé à l'unanimité.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le bilan social 2019.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



📖 ↗, Le **bilan social**

de **l'Université**

de Strasbourg

2019

Avant-propos

L'Université de Strasbourg présente son 10^{ème} bilan social.

Ce document permet de disposer d'une vue d'ensemble de la situation des personnels de l'Université de Strasbourg au 31/12/2019.

La richesse des données chiffrées qu'il contient témoigne de la diversité, de la pluralité des missions, métiers et compétences nécessaires à notre fonctionnement. Ce bilan constitue une importante source d'informations venant nourrir le dialogue social à travers une présentation et une analyse des principales notions en matière de ressources humaines : les emplois, les effectifs, la formation, la rémunération, les relations professionnelles notamment.

Sa conception est portée par le souci de fournir des données complètes et variées, et de mettre en exergue des éléments-clés. Il regroupe de façon synthétique l'ensemble des données chiffrées précises, objectives et comparables dans le temps permettant de fonder nos diagnostics et de préparer notre avenir. Véritable outil de pilotage, il permet d'enrichir notre réflexion sur la politique en matière de ressources humaines et notre environnement professionnel.

En le parcourant, vous constaterez que ce document est le fruit d'un travail conséquent de collecte et d'analyse de données réalisé grâce à l'implication de nombreux acteurs de la communauté universitaire.

Aussi, remercions-nous vivement l'ensemble des contributeurs ayant participé à son élaboration.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Elisabeth DEMONT

Vice-présidente ressources humaines
et politique sociale

Brigitte GROSSE

Directrice des ressources humaines

Sommaire

	Page
Avant-propos	1
Pourquoi un bilan social	5
L'Université de Strasbourg en quelques mots	8
CHAPITRE 1 : EMPLOIS	
Les clés pour comprendre les emplois ; chiffres clés	16
A. Emplois enseignants	22
B. Emplois BIATSS	40
C. Taux d'occupation des emplois	58
CHAPITRE 2 : EFFECTIFS	
Les clés pour comprendre les effectifs ; chiffres clés	59
A. Effectifs enseignants	63
A.1 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs & assimilés	69
A.2 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	81
A.3 Effectifs des personnels enseignants du second degré	95
A.4 Effectifs des personnels enseignants du premier degré	103
A.5 Effectifs des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent reconnue par le Conseil d'Administration	105
A.6 Effectifs des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires	108
A.7 Effectifs des autres personnels enseignants non titulaires	112
A.8 Effectifs des doctorants contractuels avec ou sans mission complémentaire	117
A.9 Enseignants invités & collaborateurs occasionnels	122
A.10 Evolution des effectifs enseignants-chercheurs & enseignants	124
B. Effectifs BIATSS	127
B.1 Effectifs des personnels de recherche & de formation (ITRF)	134
B.2 Effectifs des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES)	140
B.3 Effectifs des personnels des bibliothèques	146
B.4 Effectifs des personnels médicaux & sociaux	150
B.5 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le Conseil d'Administration	154
B.6 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire	160
B.7 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire	167
B.8 Effectifs des personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires d'analyses médicales	174
B.9 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage	178
B.10 Evolution des effectifs BIATSS	182

C.	Effectifs des personnels sur mission de valorisation de la recherche et sur crédits de recherche	185
C.1	Effectifs des personnels sur mission de valorisation de la recherche	187
C.2	Effectifs des personnels sur crédits de recherche	191
D.	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	195
E.	Les personnels hébergés à l'Université de Strasbourg	198
F.	Le service civique à l'Université de Strasbourg	199
G.	La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences	201
CHAPITRE 3 : MOUVEMENTS & SUIVI DES PERSONNELS		
	Les clés pour comprendre les mouvements de personnels	209
A.	Promotion des personnels enseignants	213
A.1	Emplois des enseignants-chercheurs	213
A.2	Emplois des enseignants du second degré	217
A.3	Avancement des enseignants-chercheurs	219
A.4	Avancement des enseignants du second degré	222
A.5	Avancement des enseignants du premier degré	224
B.	Promotion des personnels BIATSS	225
B.1	Concours	225
B.2	Avancement	230
B.3	Promotions de corps et de grade des personnels BIATSS contractuels	233
C.	Mobilité & suivi des personnels	235
C.1	Accompagnement des carrières et des structures	235
C.2	Mobilité interne	238
C.3	Mobilité sortante	246
CHAPITRE 4 : ABSENCES & CONGES		
	Les clés pour comprendre les absences & congés	254
A.	Congés	256
A.1	Congés et taux d'absentéisme pour raison de santé	257
A.2	Autres types de congés	258
B.	Autres types de modalités de service & d'absence	259
C.	Compte épargne-temps	262
CHAPITRE 5 : REMUNERATION & REGIME INDEMNITAIRE		
A.	Grille de rémunération	266
B.	Primes & indemnités	269
B.1	RIFSEEP	275
B.2	Indemnité de transport	276
B.3	Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)	277
B.4	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	278
C.	Suivi de la charge d'enseignement et heures complémentaires 2018/2019	283

CHAPITRE 6 : PREVENTION & SECURITE	
A. Les acteurs de la prévention	292
A.1 Le service prévention sécurité environnement (SPSE)	292
A.2 Les assistants de prévention (AP)	292
A.3 Les instances de concertation en santé et sécurité au travail	294
B. Bilan 2019	299
B.1 Analyse générale	299
B.2 Focus sur certaines actions	301
CHAPITRE 7 : SANTE AU TRAVAIL	
A. Le service de santé au travail	307
A.1 Modalités de fonctionnement du service de santé au travail	307
A.2 Missions et activités	307
B. Bureau mutualisé de gestion des pensions & des accidents	317
C. Groupe qualité de vie au travail	318
D. Conventionnement FIPHP	319
CHAPITRE 8 : FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS	
A. Effectifs formés en 2019	321
B. Stagiaires & durée des stages	325
C. Dépenses de formation (hors rémunération des stagiaires)	328
D. Congés de formation professionnelle	329
E. Bilan de compétences	330
F. Entretiens de formation	331
G. Validation des acquis de l'expérience	331
CHAPITRE 9 : RELATIONS PROFESSIONNELLES	
A. Les conseils	333
A.1 Le Conseil d'administration	333
A.2 Le Conseil académique	334
A.3 Le Congrès	337
A.4 Le Comité technique d'établissement	337
B. La Commission paritaire d'établissement (CPE) et la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires (CCPANT)	339
B.1 La Commission paritaire d'établissement	339
B.2 La Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires	340
C. Dialogue social	341
D. Conflits & contentieux	342
CHAPITRE 10 : ACTION CULTURELLE & SOCIALE	
A. Le service social auprès des personnels	344
B. Le service pour la promotion de l'action sociale	351
C. Participation de l'université aux dépenses de restauration des personnels	355
Glossaire	360

Pourquoi un bilan social

Cadre juridique

La loi n°77-769 du 12 juillet 1977 a introduit le bilan social en droit français. Il s'agit d'un document que les entreprises de plus de 300 salariés ont pour obligation de publier chaque année.

Concernant le secteur public, l'élaboration d'un bilan social n'a été rendue obligatoire que progressivement ; un décret du 7 octobre 1988 l'impose pour les établissements publics hospitaliers et la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 oblige les autorités territoriales à constituer un « rapport sur l'état de la collectivité ».

Désormais, la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche impose la constitution d'un bilan social aux établissements relevant de la fonction publique d'Etat et notamment aux universités.

L'arrêté du 22 décembre 2017, portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2013, fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social, avec notamment un ensemble d'indicateurs du rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Rappelons que la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a prévu la création d'un Comité technique paritaire, aujourd'hui Comité technique d'établissement (CTE), auquel doit être présenté, chaque année, un « bilan de la politique sociale » de l'établissement conformément à l'article 37 du décret n°2011-184 et à l'article L.951-1-1 du Code de l'éducation.

Objectifs



Pilotage des ressources humaines

Le bilan social est considéré comme un outil au service du pilotage des ressources humaines qui permet notamment d'apprécier la situation de l'établissement à un instant donné et de disposer ainsi d'un outil d'aide à la décision.

Il vise également à constituer, avec les bilans successifs, un historique afin de mesurer l'évolution et les changements intervenus au cours des périodes écoulées.

Enfin, il offre une meilleure connaissance des éléments constitutifs de la structure de l'établissement (masse salariale, typologie des emplois, etc) et des forces et faiblesses de l'institution afin d'anticiper les évolutions à venir, en disposant d'une synthèse et d'une base de travail entre la direction de l'université et les services associés au pilotage.



Dialogue social & communication

Le bilan social s'inscrit dans une volonté de transparence et constitue un support pour le dialogue social notamment lors des réunions des instances représentatives de l'université.

A l'interne, à travers le bilan social, l'établissement se dote d'un outil favorisant la réflexion et la discussion. Il a pour but d'objectiver les données qui fondent le dialogue entre les partenaires sociaux.

Plus largement, il facilite la diffusion de l'information, offre une vision commune de l'établissement et, grâce à une meilleure connaissance des éléments constitutifs de l'université, engendre une adhésion plus forte de la communauté au projet d'établissement, à l'échelle des composantes de formation, des unités de recherche et des services.

Thèmes abordés

Le bilan social comporte sept rubriques apportant des informations détaillées sur :

1. les emplois et les effectifs,
2. les rémunérations et charges accessoires,
3. les conditions de travail,
4. la prévention et la sécurité,
5. la formation continue des personnels,
6. les relations professionnelles,
7. l'action sociale et culturelle.

Bases d'observation

La date du **31/12/2019** a été retenue pour établir les données relatives aux emplois, effectifs et rémunérations. En effet à cette date, la situation peut être considérée comme stabilisée tant sur le plan des emplois que sur celui des effectifs.

Concernant les autres thématiques abordées, lorsqu'une période d'observation est nécessaire, les éléments sont exprimés sur l'année civile 2019.

Néanmoins, pour des raisons de disponibilité de l'information, certaines données peuvent porter sur l'année universitaire 2018/2019.


L'Université de Strasbourg

Chiffres clés 2019

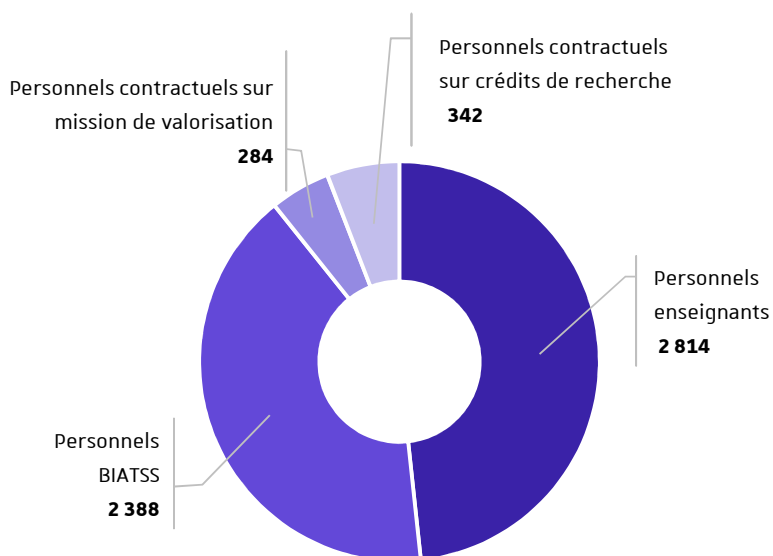
10 ans


L'Université de Strasbourg a fêté ses 10 ans en 2019.

Le 1^{er} janvier 2009, les trois universités strasbourgeoises : Louis Pasteur (Strasbourg 1), Marc Bloch (Strasbourg 2) et Robert Schuman (Strasbourg 3) et l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) d'Alsace fusionnaient en une seule et même entité : l'Université de Strasbourg.

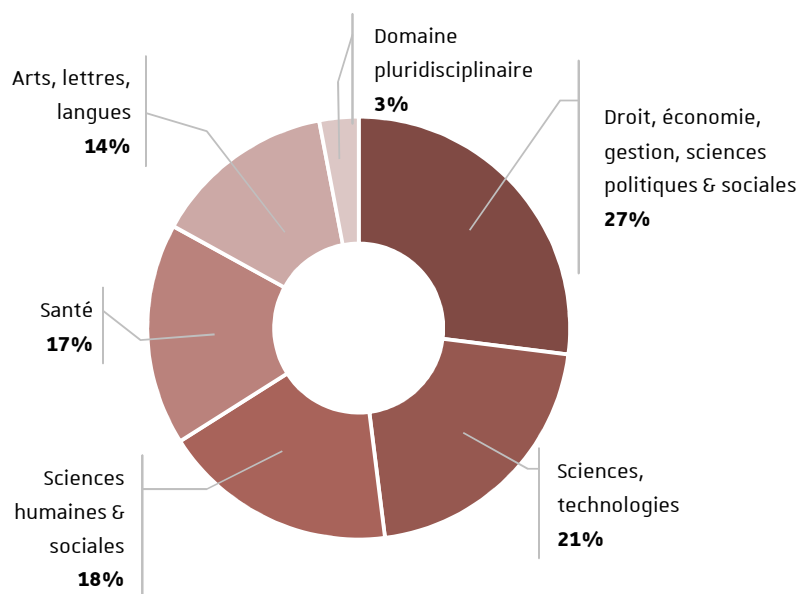
		Effectifs
5 828	personnels employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2019	
		dont 3 351 titulaires, et 2 477 contractuels. 

Effectifs de l'Université de Strasbourg au 31/12/2019



		Etudiants	
52 114	étudiants pour l'année universitaire 2018/2019		
dont 20,9% d'étudiants internationaux.			

Répartition des étudiants de l'année universitaire 2018/2019 par domaine



Patrimoine				
153	bâtiments	répartis sur	8	sites
pour une superficie de plus de		580 000	m ² SHON	

UFR, facultés, instituts et écoles dispensant des enseignements dans les principaux secteurs disciplinaires de l'enseignement supérieur.



◆ Arts, lettres, langues

- Faculté des arts
- Faculté des lettres
- Faculté des langues

◆ Droit, économie, gestion et sciences politiques et sociales

- Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)
- Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ)
- Ecole de management Strasbourg (EM Strasbourg)
- Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG)
- Sciences po Strasbourg
- Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
- Institut du travail (IDT)

◆ Sciences humaines et sociales


- Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
- Faculté de géographie et d'aménagement
- Faculté de psychologie
- Faculté de philosophie
- Faculté de théologie catholique
- Faculté de théologie protestante
- Faculté des sciences du sport
- Faculté des sciences historiques
- Faculté des sciences sociales

◆ Sciences, technologies

- Ecole et observatoire des sciences de la terre (EOST)
- Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux (ECPM)
- Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS)
- Faculté de chimie
- Faculté de physique et d'ingénierie
- Faculté des sciences de la vie
- Institut universitaire de technologie de Haguenau
- Institut universitaire de technologie Louis Pasteur
- Institut universitaire de technologie Robert Schuman
- Observatoire astronomique de Strasbourg
- Télécom Physique Strasbourg
- UFR de mathématique et d'informatique

◆ Santé

- Faculté de chirurgie dentaire
- Faculté de médecine
- Faculté de pharmacie

Structuration de la recherche					
71	unités de recherche	6	unités de service	1	unité de service & de recherche
			6	structures fédératives de recherche	

Ces unités de recherche se répartissent en trois grands domaines disciplinaires :

1. Domaine I : droit, économie, gestion et sciences humaines et sociales, 30 unités (dont 29 UR et 1 USR)
2. Domaine II : sciences et technologies, 18 unités (dont 16 UR et 2 UMS)
3. Domaine III : vie et santé, 30 unités (dont 26 UR et 4 UMS)

Fonctionnement de l'Université de Strasbourg

1

Président

L'Université de Strasbourg est dirigée par un Président, assisté dans ses fonctions par les membres du bureau qui sont : les Vice-présidents, les Vice-présidents délégués, le Directeur général des services, les Directeurs généraux des services adjoints, le Directeur de cabinet et l'Agent comptable.

11

Vice-président.e.s

Chaque Vice-président.e (VP) a en charge un domaine de fonctionnement de l'université :

- la Première Vice-présidente et Vice-présidente « Recherche et formation doctorale »
- la Vice-présidente « Ressources humaines et politique sociale »
- la Vice-présidente « Stratégies et développements »
- la Vice-présidente « Vie universitaire »
- le Vice-président « Valorisation et relations avec le monde socio-économique »
- le Vice-président « Formation »
- le Vice-président « Transformation numérique et innovations pédagogiques »
- le Vice-président « Culture, sciences en société »
- la Vice-présidente « Relations internationales »
- le Vice-président « Patrimoine »
- le Vice-président « Finances »

10

Vice-président.e.s délégué.e.s

- la Vice-présidente déléguée recherche « Formation doctorale »
- le Vice-président délégué recherche « Données de la recherche et sciences ouvertes »
- la Vice-présidente déléguée recherche « Interdisciplinarité et liens recherche-formation »
- la Vice-présidente déléguée à la réussite étudiante
- la Vice-présidente déléguée à l'insertion professionnelle
- la Vice-présidente déléguée à la formation continue
- le Vice-président délégué chargé des relations franco-allemandes

- le Vice-président délégué chargé de la coordination formation recherche à l'international
- le Vice-président délégué aux investissements d'avenir
- la Vice-présidente déléguée « Egalité - Parité »

1

Directeur général des services

La direction de l'Université de Strasbourg compte également un Directeur général des services (DGS). Placé sous l'autorité du Président, il est au centre du pilotage de l'établissement, coordonne les activités opérationnelles entre les services centraux, en lien avec les composantes de formation, et se porte garant aussi bien de la qualité du service rendu aux interlocuteurs internes et externes, que de la mise en œuvre de la stratégie définie par la présidence et portée par les vice-présidents.

3

Directeurs généraux des services adjoints

Il est assisté par trois Directeurs généraux des services adjoints (DGSa) :

- un Directeur général des services adjoint aux ressources qui anime l'ensemble des directions et services constituant le domaine ressources de l'Université de Strasbourg
- un Directeur général des services adjoint en appui aux missions qui coordonne les directions et services du domaine appui aux missions
- un Directeur général des services adjoint sur missions transverses.

Les services centraux de l'Université de Strasbourg se répartissent en 2 domaines :

Le domaine de gestion des ressources, coordonné et animé par le Directeur général des services adjoint aux ressources, est composé des directions et services suivants :

- Direction des finances (DFI)
- Direction du patrimoine immobilier (DPI)
- Direction des ressources humaines (DRH)
- Direction des affaires logistiques intérieures (DALI)
- Direction du numérique (Dnum)
- Pôle stratégie et transformation numériques (PSTN)
- Service des affaires juridiques et institutionnelles (SAJI)
- Service prévention sécurité environnement (SPSE)
- Service pour la promotion de l'action sociale (SPACS)
- Service de santé au travail (SST)
- Service social des personnels

Le domaine d'appui aux missions, coordonné et animé par le Directeur général des services adjoint en appui aux missions, est composé des directions et services suivants :

- Direction de la recherche et de la valorisation (DiReV)
- Direction des études et de la scolarité (DES)
- Direction des relations internationales (DRI)
- Espace avenir (orientation - stage - emploi)
- Fondation Presses universitaires de Strasbourg
- Institut de développement et d'innovation pédagogiques (Idip)
- Jardin des sciences
- Service de la vie universitaire (SVU)
- Service de l'action culturelle
- Service de santé universitaire (SSU)
- Service des bibliothèques de l'Université de Strasbourg
- Service des sports
- Service formation continue (SFC)
- Service relations Alumni

Aux services centraux se rajoutent des services, structures diverses et personnes directement rattachés à la Présidence et à la Direction générale des services :

- Cabinet de la présidence
- Direction générale des services
- Agence comptable
- Service de la communication
- Conseiller de prévention
- Service de l'aide au pilotage (SAP)
- Service d'audit interne
- Mission investissement d'avenir
- Service des archives

2

fondations

La Fondation Université de Strasbourg est une fondation de coopération scientifique, reconnue d'utilité publique, qui a vu le jour en octobre 2008, suite à l'adoption de la loi sur l'autonomie des universités et a vu ses statuts modifiés en 2012. Outil de promotion et de développement de l'Université de Strasbourg et des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, elle soutient l'excellence, la pluridisciplinarité, la créativité et l'innovation de ses deux fondateurs.

La Fondation pour la Recherche en Chimie est une fondation de coopération scientifique, reconnue d'utilité publique, créée en mars 2007. Sur décision stratégique de l'Etat de renforcer les pôles d'excellence en recherche publique française, elle a pour missions d'aider à développer la recherche en chimie de l'Université de Strasbourg et du CNRS à Strasbourg, déjà reconnue à l'international (classée 1ère dans l'Union Européenne selon le classement de Shanghai 2020) et d'intensifier ses interactions avec le monde socio-économique.

9

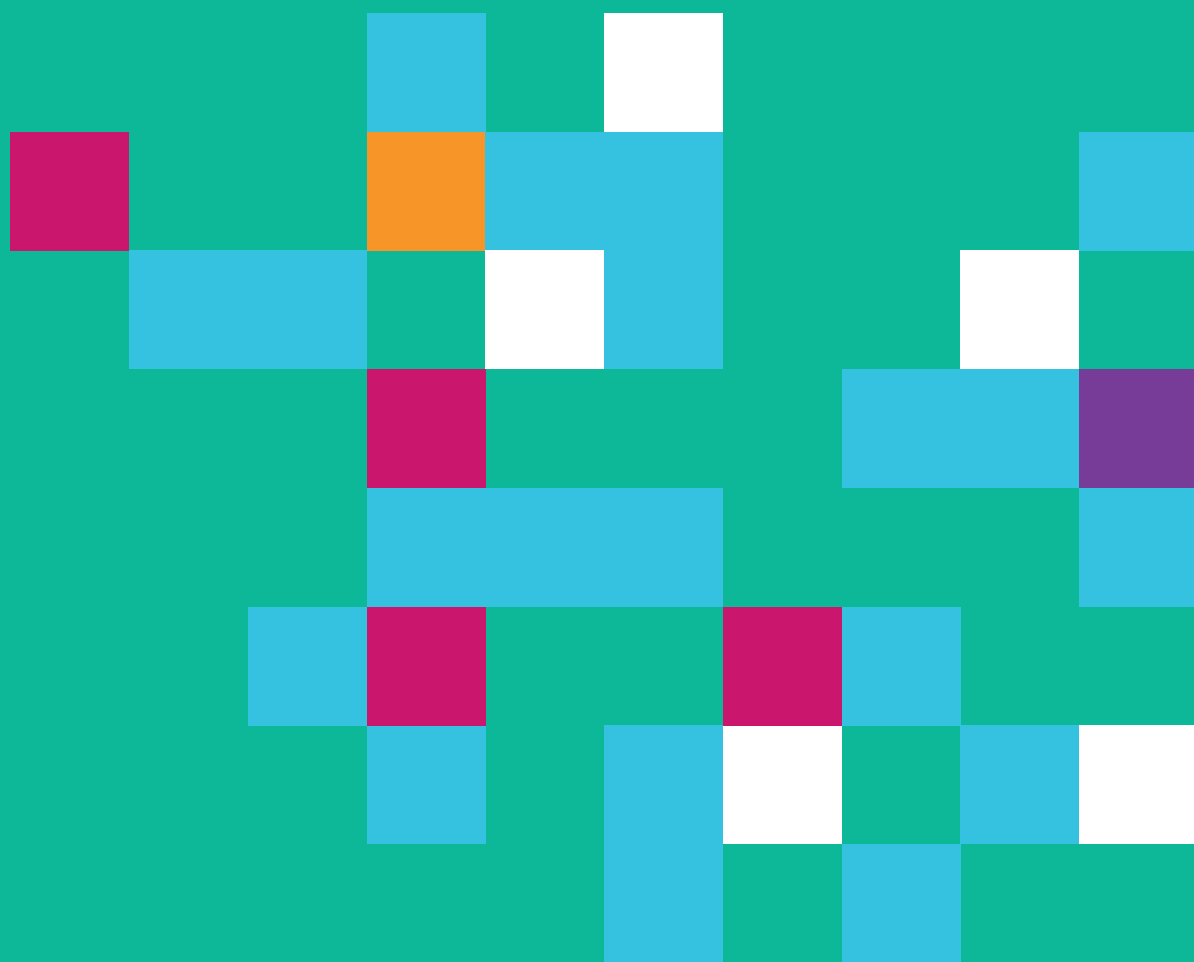
collégiums

Une spécificité de l'Université de Strasbourg est la création de collégiums. Organes de coordination entre la Présidence et les composantes de formation, les collégiums fédèrent les 35 composantes de formation, les 78 unités de recherche et/ou de service ainsi que les 6 structures fédératives de recherche. Le collégium donne des avis sur les dossiers relatifs à l'offre de formation, aux programmes de recherche et aux moyens associés. Il anime et renforce le lien entre la formation et la recherche, et suscite l'émergence de formations et de thématiques innovantes fondées sur la complémentarité des disciplines. À ce titre, il veille au développement de programmes disciplinaires ou pluridisciplinaires avec d'autres collégiums.

Les 9 collégiums sont les suivants :

- Arts - Langues - Lettres
- Droit - Administration - Sociétés
- Education et formation
- Journalisme & études politiques
- Sciences
- Sciences économiques & management
- Sciences humaines & sociales
- Sciences - Ingénierie - Technologie
- Vie & santé

1. Emplois



Emplois

Les clés pour comprendre

◆ **Emploi**

Support ouvert sur un programme budgétaire de l'Etat et délégué à un établissement permettant la rémunération d'un agent (fonctionnaire ou agent contractuel).

◆ **Emploi reconnu permanent par le Conseil d'administration**

Cette notion renvoie à la démarche de reconnaissance par le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, après avis du Comité technique d'établissement, du caractère permanent de la mission assurée par des agents contractuels.

◆ **Surnombre enseignant**

Modalité particulière concernant uniquement les professeurs des universités et assimilés : après l'âge de la retraite, il peut être accordé, à ceux qui en font la demande et qui y sont éligibles, une prolongation d'activité de trois ans maximum appelée surnombre.

Plafond d'emplois

Depuis le 1er janvier 2009, l'Université de Strasbourg a accédé aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) prévue dans la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU).

L'article L.712-9 du code de l'éducation prévoit que « les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer ».

Le plafond d'emplois global est voté lors du conseil d'administration et est composé :

- du plafond Etat fixé par le ministère et correspondant aux emplois financés par l'Etat ;
- du plafond interne fixé et financé par l'université.

L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité retenue pour fixer le plafond d'emplois et décompter les emplois des établissements d'enseignement supérieur. La consommation d'un emploi résultant de son occupation est fonction de la quotité de temps de travail de l'agent (temps plein, temps partiel, etc) et sa durée d'emploi sur l'année (date de recrutement, date de fin de contrat, durée d'absence sur l'année pour divers motifs, etc).

La consommation annuelle des ETPT est égale à la moyenne des consommations mensuelles des ETPT. Ainsi, une consommation mensuelle d'ETPT peut-elle être supérieure au plafond tant que la moyenne annuelle reste inférieure ou égale au plafond d'emplois.

Le plafond global des emplois de l'Université de Strasbourg, voté lors du deuxième budget rectificatif 2019 par son Conseil d'administration, se décompose ainsi :

		Emplois sous plafond Etat (A)	Finances sur ressources propres (B)	Global (C) (C) = (A) + (B)	Global Rappel 2018	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 809	1 809	1 809	
		CDI	22	38	60	54
	Non permanents	CDD	806	397	1 203	1 163
	Sous-total		637	435	3 072	3 026
BIATSS	Permanents	Titulaires	1 527	1 527	1 527	
		CDI	106	133	239	242
	Non permanents	CDD	332	550	882	776
	Sous-total		1 965	683	2 648	2 545
Total		4 602	1 118	5 720	5 571	

Plafond global des emplois voté par le CA

Rappel du plafond des emplois fixés par l'Etat	4 614
--	-------

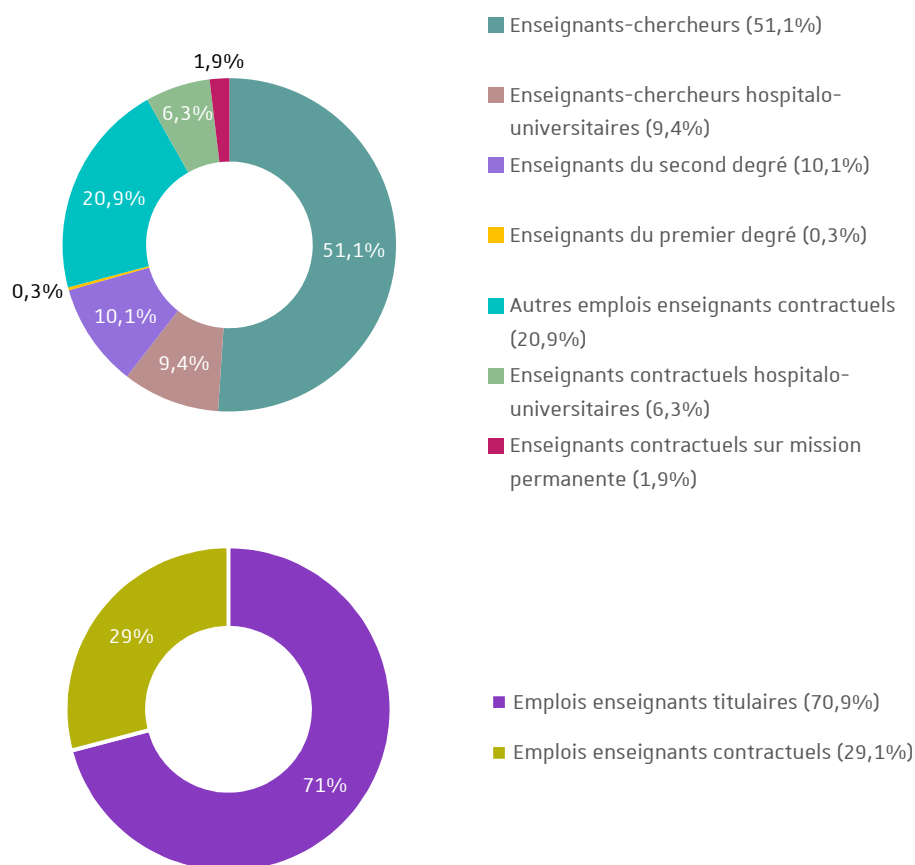
⊙ Focus sur l'évolution de la consommation en ETPT des personnels titulaires

	Moyenne ETPT 2018	Moyenne ETPT 2019	Evolution 2018/2019
Enseignants-chercheurs, enseignants & assimilés	1 765	1 778	+13
Personnels BIATSS	1 498	1 493	-5
Total Titulaires	3 263	3 271	+8

Emplois enseignants : chiffres clés

2 901	emplois enseignants à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (2 886 en 2018).	
	1 482	emplois d'enseignants-chercheurs (1 480 en 2018)
	274	emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires (272 en 2018)
	292	emplois d'enseignants du second degré (291 en 2018)
	9	emplois d'enseignants du premier degré (9 en 2018)
	182	emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires (175 en 2018)
	55	emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent reconnue par le CA (50 en 2018)
	607	autres emplois d'enseignants contractuels (609 en 2018)

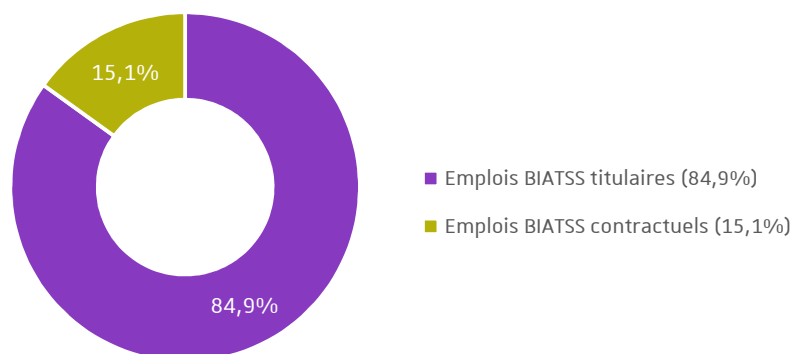
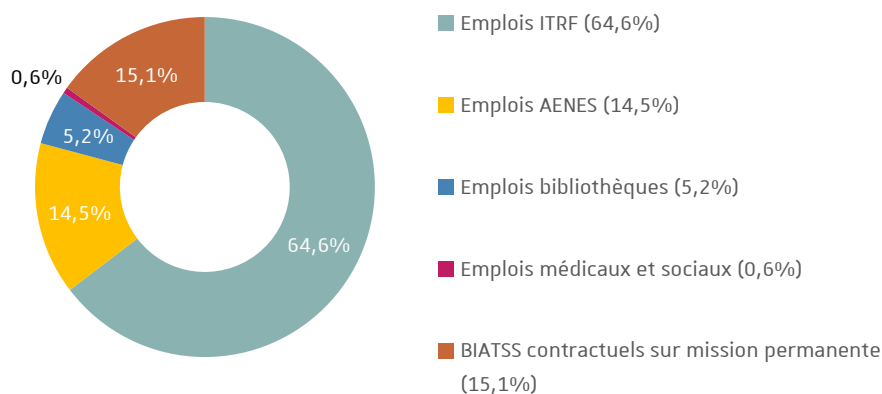
1.1. Répartition des emplois enseignants au 31/12/2019



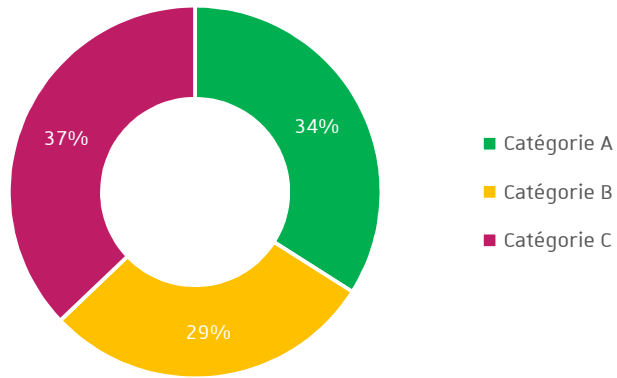
Emplois BIATSS : chiffres clés

2 177	emplois BIATSS à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (2 175 en 2018).	
	1 407	emplois d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation (1 404 en 2018)
	316	emplois de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (321 en 2018)
	113	emplois de la filière des bibliothèques (112 en 2018)
	13	emplois médicaux & sociaux (13 en 2018)
	328	emplois BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA (325 en 2018)

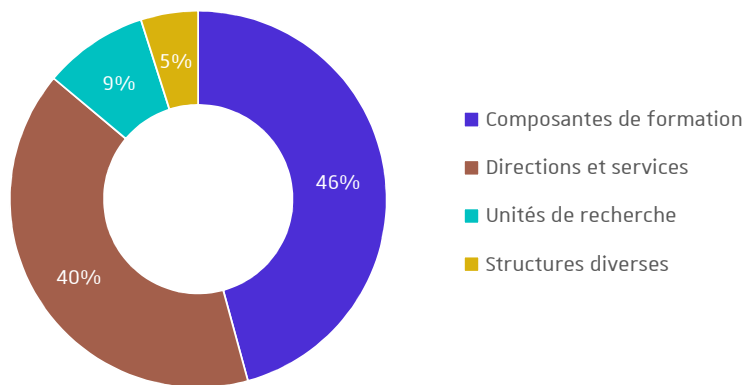
1. Répartition des emplois BIATSS au 31/12/2019



Emplois BIATSS par catégorie



Emplois BIATSS par type de structure



A Emplois enseignants

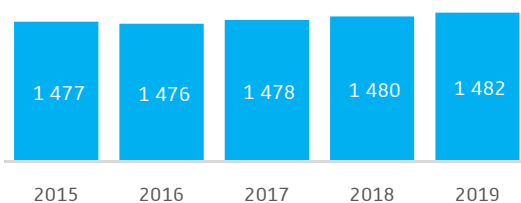
A.1 Emplois enseignants-chercheurs & assimilés

1 482

emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés sont implantés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (1 480 en 2018).

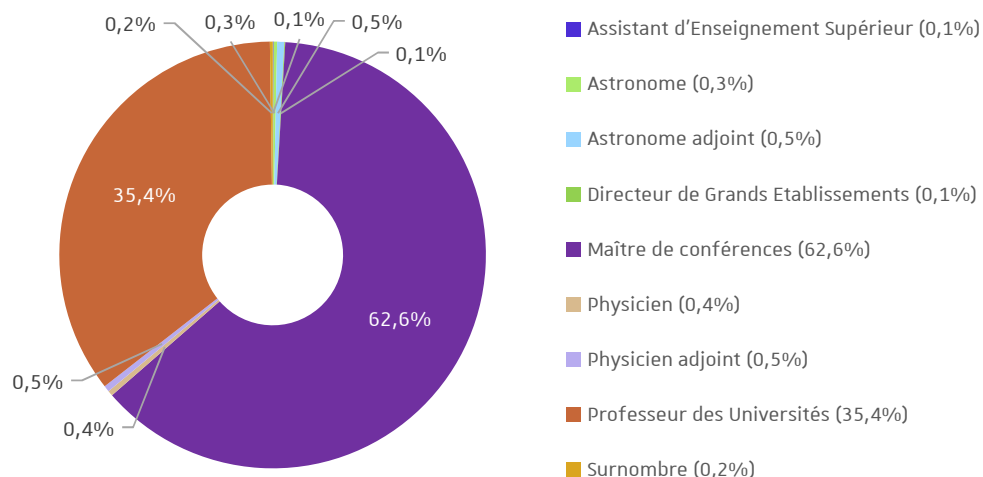
Les emplois de maîtres de conférences et assimilés (astronomes adjoints et physiciens adjoints) représentent 66,2% des supports d'enseignants.

1.1. Evolution des emplois enseignants-chercheurs & assimilés



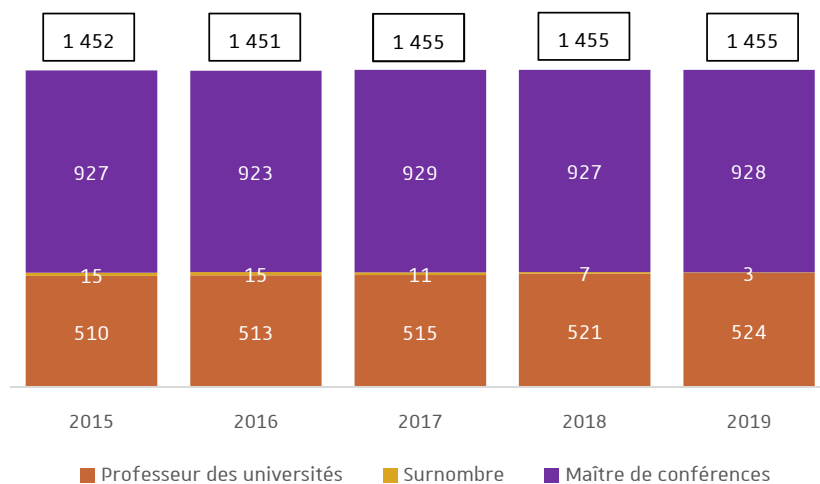
Le niveau des emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés est resté relativement stable entre 2015 et 2017 et augmente légèrement depuis 2018.

1.2. Répartition des emplois enseignants-chercheurs & assimilés



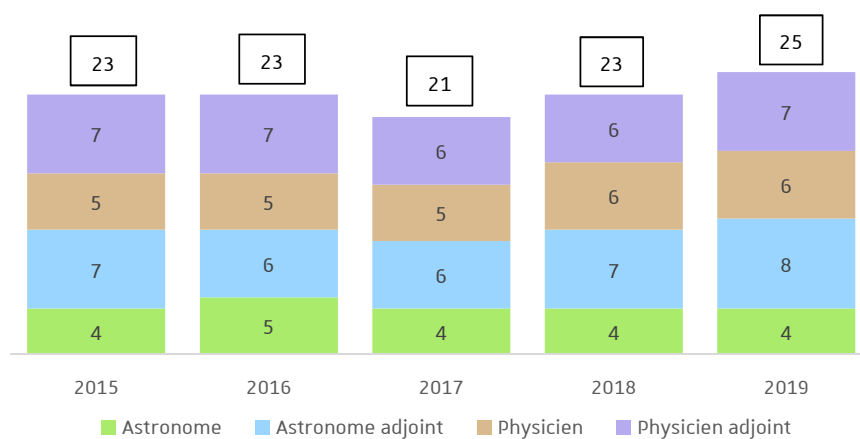
En 2019, les emplois de maîtres de conférences & assimilés (astronomes adjoints et physiciens adjoints) avec 943 emplois représentent 63,6% des supports, tandis que les emplois de professeurs des universités & assimilés (astronomes et physiciens) avec 534 emplois représentent 36%.

Tableau 1. Evolution du nombre d'emplois de professeur des universités, surnombre et maître de conférences de 2015 à 2019



La proportion d'emplois de professeur des universités est restée relativement stable au cours des dernières années alors que celle des maîtres de conférences a légèrement augmenté.

Tableau 2. Evolution du nombre d'emplois assimilés professeur des universités (PR) et maître de conférences (MCF) de 2015 à 2019



Après une légère diminution en 2017, la proportion d'emplois assimilés PR et MCF augmente légèrement depuis 2018.

⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

	Professeur des universités	Astronome	Physicien	Surnombre	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Directeur de grands établissements	Assistant d'enseignement supérieur	Total
Composantes de formation										
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	2				4					6
Centre universitaire d'enseignement du journalisme	2				7					9
Ecole de management Strasbourg	10				16					26
Ecole et observatoire des sciences de la terre	13		6		19		7			45
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	21				23					44
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg	9				9					18
Faculté de chimie	28				31					59
Faculté de chirurgie dentaire	1				1					2
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	44			1	44					89
Faculté de géographie et d'aménagement	9				15					24
Faculté de médecine	2				6					8
Faculté de pharmacie	21				46					67

	Professeur des universités	Astronome	Physicien	Surnombre	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Directeur de grands établissements	Assistant d'enseignement supérieur	Total
Composantes de formation										
Faculté de philosophie	5				8					13
Faculté de physique et d'ingénierie	42				55					97
Faculté de psychologie	10				25					35
Faculté de théologie catholique	12				16					28
Faculté de théologie protestante	16				8					24
Faculté des arts	12				25					37
Faculté des langues	29				81				1	111
Faculté des langues - ITIRI					1					1
Faculté des langues - LanSAD					2					2
Faculté des lettres	22				33					55
Faculté des sciences de la vie	30				66					96
Faculté des sciences du sport	7				19					26
Faculté des sciences économiques et de gestion	19				30					49
Faculté des sciences historiques	22				30					52
Faculté des sciences sociales	13			1	30					44
Institut de préparation à l'administration générale	1				4					5

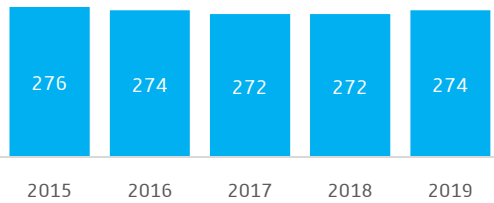
	Professeur des universités	Astronome	Physicien	Surnombre	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Directeur de grands établissements	Assistant d'enseignement supérieur	Total
Composantes de formation										
Institut du travail	1				7					8
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	10				34					44
IUT de Haguenau	4				9					13
IUT Louis Pasteur	6				33					39
IUT Robert Schuman	10				57					67
Observatoire astronomique de Strasbourg	3	4			4	8				19
Sciences po Strasbourg	20				22					42
Télécom physique Strasbourg	15				27					42
UFR de mathématique et d'informatique	38			1	67					106
Sous-total	509	4	6	3	914	8	7	0	1	1452
Directions et services										
Service des bibliothèques					1					1
Sous-total					1					1
Structures diverses										
Centre de neurochimie					1					1
Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	6				2					8
UNISTRA	6				6			1		13
UNISTRA- postes réservés pour l'enveloppe invités et autres accueils ponctuels	3				4					7
Sous-total	15				13			1		35
Total	524	4	6	3	928	8	7	1	1	1482
<i>Part de chaque corps sur l'ensemble</i>	35,36 %	0,27 %	0,40 %	0,20 %	62,62 %	0,54 %	0,47 %	0,07 %	0,07 %	100%

A.2 Emplois enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires

272

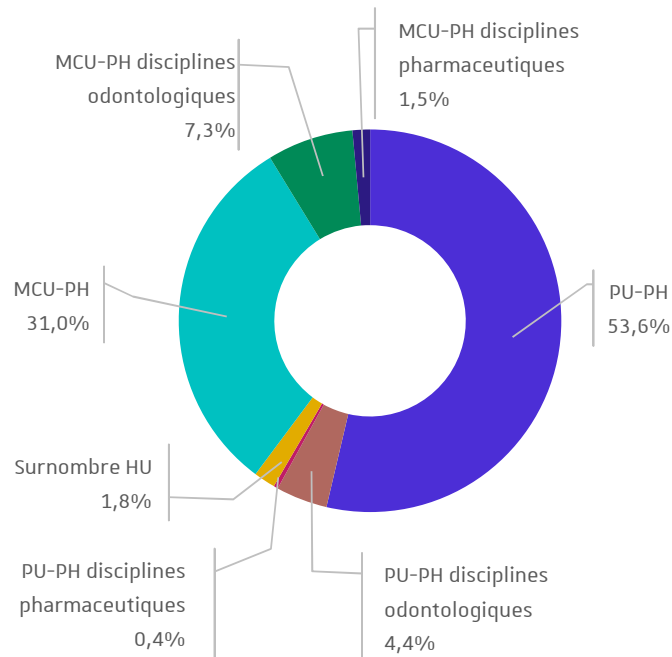
emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (272 en 2018).

1. Evolution des emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



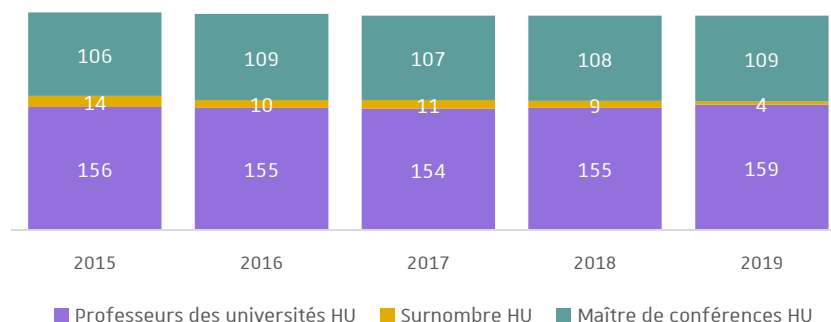
Le niveau des emplois d'enseignants-chercheurs & assimilés est resté relativement stable entre 2015 et 2019.

2. Répartition des emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



Près de la moitié des supports d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires sont dédiés aux emplois de professeurs.

Evolution du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

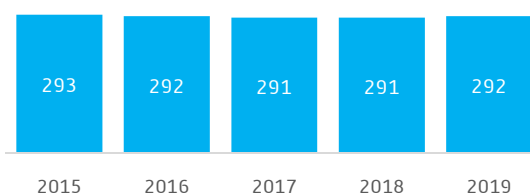
	Professeur des universités - Praticien hospitalier	Professeur des universités - Praticien hospitalier des disciplines odontologiques	Professeur des universités - Praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	Surnombre hospitalier universitaire	Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier	Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier des disciplines odontologiques	Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	Total
Composantes de formation								
Faculté de chirurgie dentaire		12				20		32
Faculté de médecine	144			4	85			233
Faculté de pharmacie	2		1				4	7
Total	146	12	1	4	85	20	4	272

A.3 Emplois enseignants du second degré

292

emplois d'enseignants du second degré à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (291 en 2018).

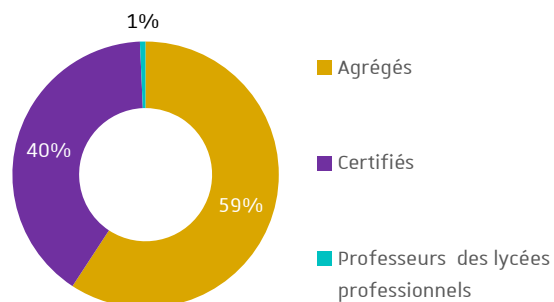
Evolution des emplois d'enseignants du second degré



Les emplois d'enseignants du second degré sont restés stables sur la période de 2015 à 2019.

Répartition des emplois d'enseignants du second degré

Les emplois de professeurs agrégés et professeurs certifiés représentent la majorité des emplois du 2nd degré de l'Université de Strasbourg (290 emplois sur 292), qui compte également 2 emplois de professeurs des lycées professionnels.



⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

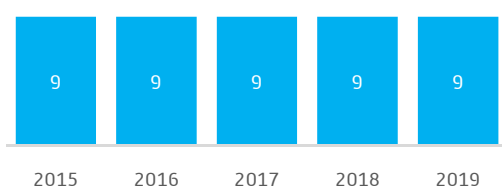
	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Total
Composantes de formation				
Ecole de management Strasbourg	3	1		4
Ecole et observatoire des sciences de la terre	2			2
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	2	2		4
Faculté de chimie	2			2
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	9	5		14
Faculté de physique et d'ingénierie	7	2		9
Faculté de psychologie		1		1
Faculté de théologie catholique	2			2
Faculté des arts	9	1		10
Faculté des langues	6	2		8
Faculté des langues - ITIRI		1		1
Faculté des langues - LanSAD	16	21	2	39
Faculté des lettres	4	1		5
Faculté des sciences de la vie	4			4
Faculté des sciences du sport	13	9		22
Faculté des sciences économiques et de gestion	3	4		7
Faculté des sciences historiques	4			4
Faculté des sciences sociales	1			1
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	26	23,5		49,5
IUT de Haguenau	10	5		15
IUT Louis Pasteur	14	7		21
IUT Robert Schuman	18	20		38
Sciences po Strasbourg	4	1		5
Télécom physique Strasbourg	2			2
UFR de mathématique et d'informatique	3			3
Sous-total	164	106,5	2	272,5
Directions et services				
Jardin des sciences	1			1
Service des sports	7	6		13
Sous-total	8	6		14
Structures diverses				
UNISTRA	1	2,5		3,5
Institut international d'études françaises		2		2
Sous-total	1	4,5		5,5
Total	173	117	2	292

A.4 Emplois enseignants du premier degré

9

emplois d'enseignants du premier degré à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (9 en 2018).

📊 Evolution des emplois d'enseignants du premier degré



Les emplois du premier degré implantés à l'Université de Strasbourg sont restés stables depuis 2015.

📍 Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

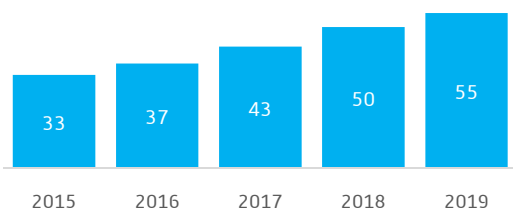
	Professeur des écoles	Total
Composante de formation		
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	7	7
Sous-total	7	7
Structure diverse		
UNISTRA	2	2
Sous-total	2	2
Total	9	9

A.5 Emplois enseignants contractuels sur mission à caractère permanent reconnue par le Conseil d'administration (CA)

55

emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (50 en 2018).

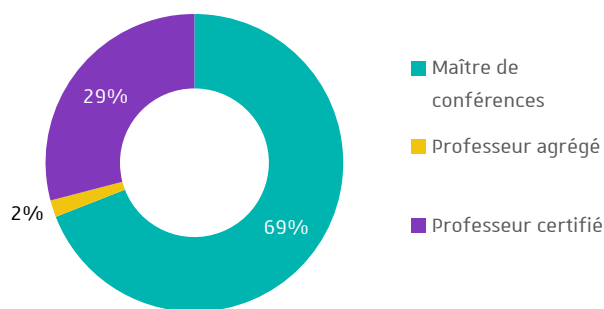
1. Evolution des emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent



Les emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent reconnue par le CA augmentent régulièrement.

2. Répartition des emplois d'enseignants contractuels sur mission à caractère permanent

Les emplois de maîtres de conférences représentent 69,1% des emplois d'enseignant contractuel sur mission à caractère permanent reconnue par le CA avec 38 emplois ; les emplois de professeurs du second degré représentent 30,9% avec 17 emplois.



© Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

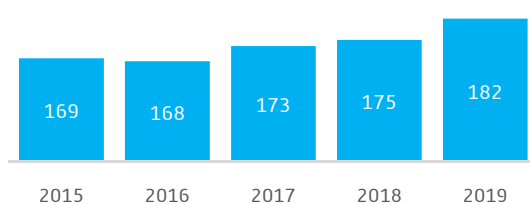
	Maître de conférences	Professeur agrégé	Professeur certifié	Total
Composantes de formation				
Ecole de management Strasbourg	38			38
Faculté des langues			1	1
Faculté des langues - LanSAD			3	3
Sciences po Strasbourg		1		1
Sous-total	38	1	4	43
Structures diverses				
Institut international d'études françaises			11	11
UNISTRA			1	1
Sous-total			12	12
Total	38	1	16	55

A.6 Emplois enseignants contractuels hospitalo-universitaires

182

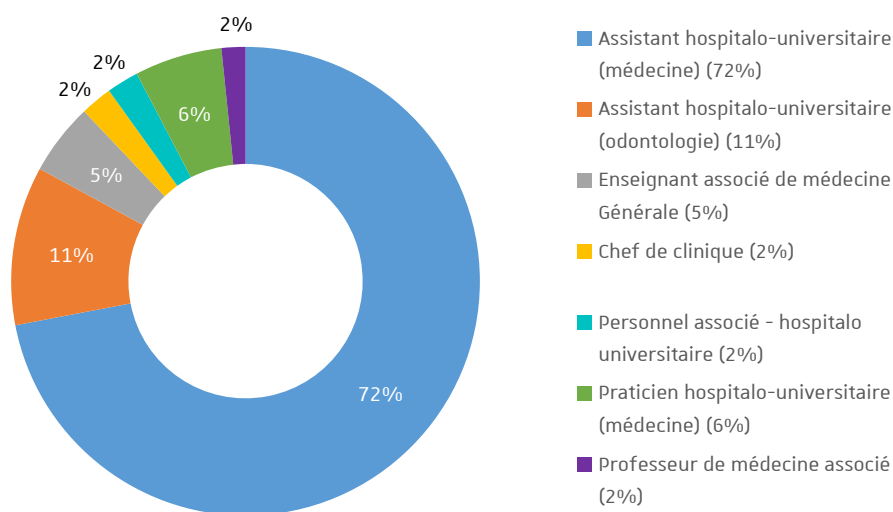
emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (175 en 2018).

1.1. Evolution des emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires



Les emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires ont augmenté de +13 emplois entre 2015 et 2019.

1.2. Répartition des emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires



83% des emplois d'enseignants contractuels hospitalo-universitaires sont des emplois d'assistants hospitalo-universitaires (disciplines médicales et odontologiques confondues).

© Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

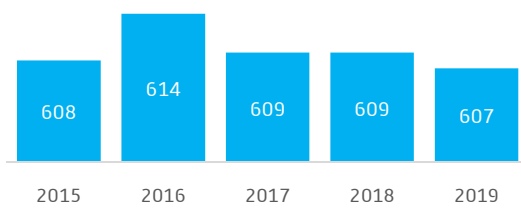
	Assistant hospitalo-universitaire (médecine)	Assistant hospitalo-universitaire (odontologie)	Enseignant associé de médecine générale	Chef de clinique	Personnel associé – hospitalo-universitaire	Praticien hospitalo-universitaire (médecine)	Professeur de médecine associé	Total
Faculté de chirurgie dentaire		20					2	22
Faculté de médecine	130		9	4	4	11	1	159
Faculté de pharmacie	1							1
Total	131	20	9	4	4	11	3	182

A.7 Autres emplois enseignants contractuels

607

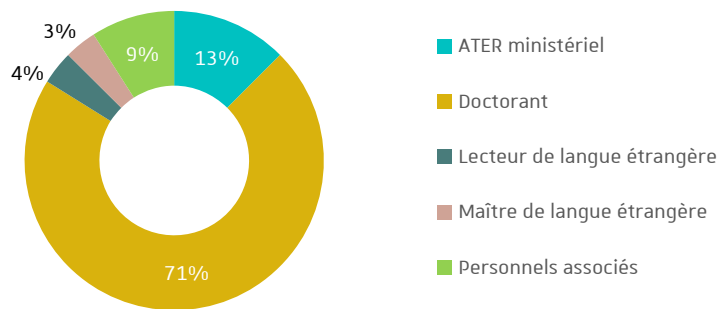
autres emplois d'enseignants contractuels à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (609 en 2018).

📊 Evolution des autres emplois d'enseignants contractuels



Les autres emplois d'enseignants contractuels sont demeurés relativement stables durant la période entre 2015 et 2019.

📊 Répartition des autres emplois d'enseignants contractuels



Les emplois de doctorants représentent 71% des autres emplois d'enseignants contractuels (identique à 2018). La part de chaque catégorie d'emplois parmi les autres emplois d'enseignants contractuels reste identique à 2018.

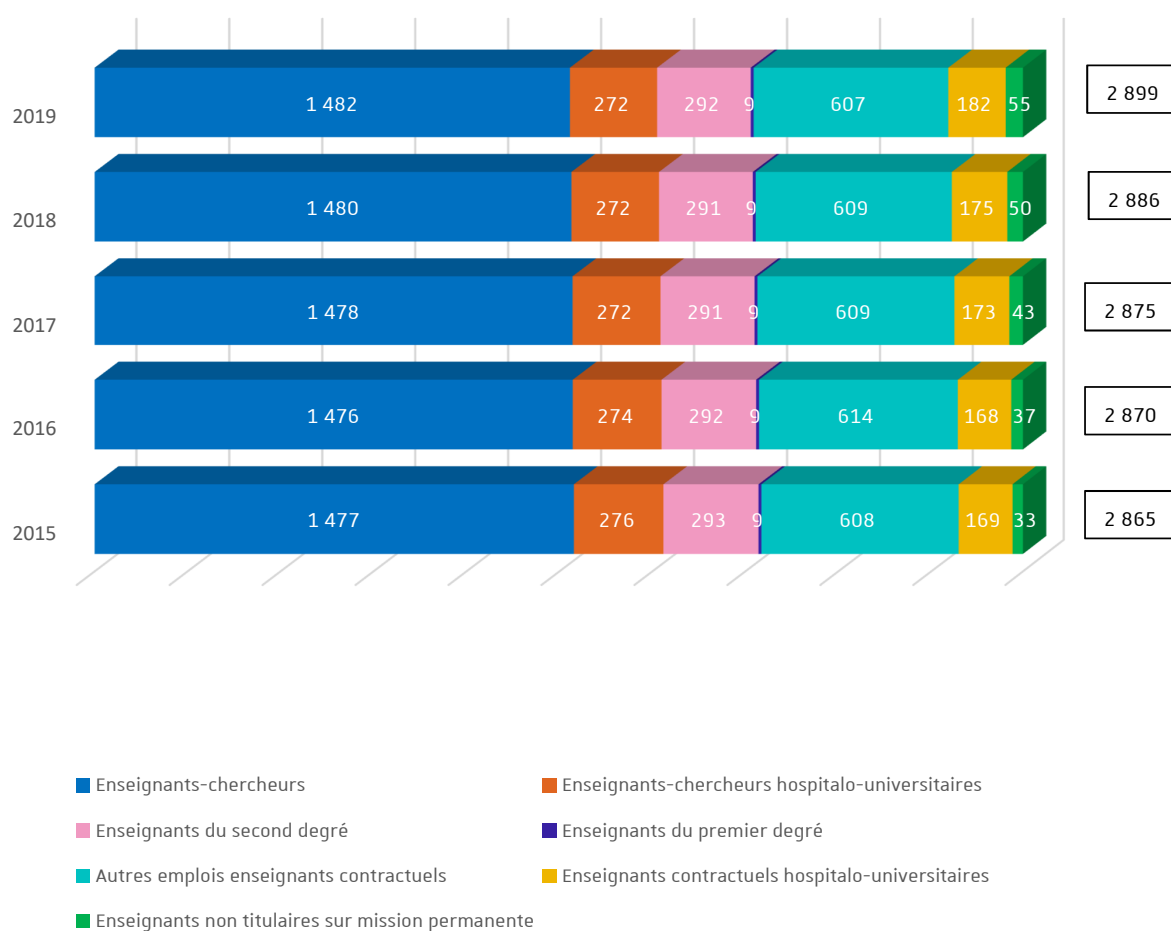
⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

	ATER ministériel	Doctorant	Lecteur de langue étrangère	Maître de langue étrangère	Personnels associés	Total
Composantes de formation						
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle					1	1
Centre universitaire d'enseignement du journalisme					4	4
Ecole de management Strasbourg	2	4		1	1	8
Ecole et observatoire des sciences de la terre	1	7				8
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	1	15				16
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg		4				4
Faculté de chimie		21				21
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	15	31		4	1	51
Faculté de géographie et d'aménagement	1	4			2	7
Faculté de médecine		24			1	25
Faculté de pharmacie		16			2	18
Faculté de philosophie		4				4
Faculté de physique et d'ingénierie		35			4	39
Faculté de psychologie	1	15			5	21
Faculté de théologie catholique		6				6
Faculté de théologie protestante		5				5
Faculté des arts	2	2			1	5
Faculté des langues	5	10	19	14	1	49
Faculté des langues - ITIRI					3	3
Faculté des langues - LanSAD			2			2

	ATER ministériel	Doctorant	Lecteur de langue étrangère	Maître de langue étrangère	Personnels associés	Total
Faculté des lettres	2	16				18
Faculté des sciences de la vie		74			1	75
Faculté des sciences du sport	2	2			2	6
Faculté des sciences économiques et de gestion		13			1	14
Faculté des sciences historiques		13			1	14
Faculté des sciences sociales	1	2			3	6
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	1	1		2	2	6
IUT de Haguenau		2				2
IUT Louis Pasteur	1	7			2	10
IUT Robert Schuman	3	6	1		4	14
Observatoire astronomique de Strasbourg		7				7
Sciences po Strasbourg	7	6			6	19
Télécom physique Strasbourg		12				12
UFR de mathématique et d'informatique	5	28			1	34
Sous-total	50	392	22	21	49	534
Structure diverse						
Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires		4				4
UNISTRA	26	37			6	69
Sous-total	26	41			6	69
Total	76	433	22	21	55	607
<i>Part de chaque catégorie d'emploi</i>	12,5%	71,3%	3,6%	3,5%	9,1%	100,0%

A.8 Evolution des emplois enseignants

Tableau A.8. Evolution du nombre d'emplois enseignants-chercheurs & enseignants de 2015 à 2019



Le nombre d'emplois a augmenté de manière constante depuis 2015 passant de 2 865 emplois en 2015 à 2 899 en 2019, soit une augmentation de +34 emplois sur la période.

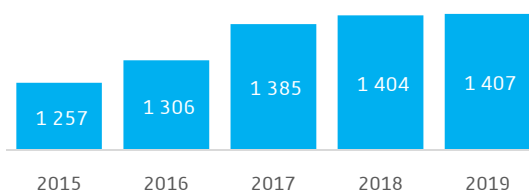
B Emplois BIATSS

B.1 Emplois de la filière ITRF

1 407

emplois ITRF sont implantés à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 ; il s'agit de la filière d'emplois la plus importante parmi les emplois dédiés aux personnels non enseignants.

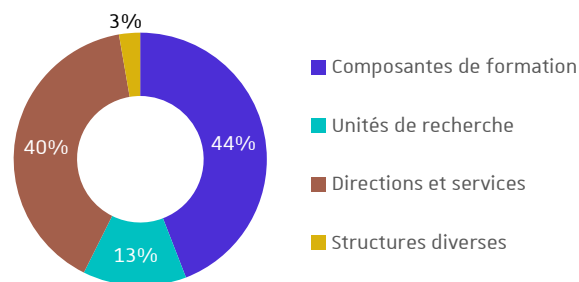
Évolution des emplois ITRF



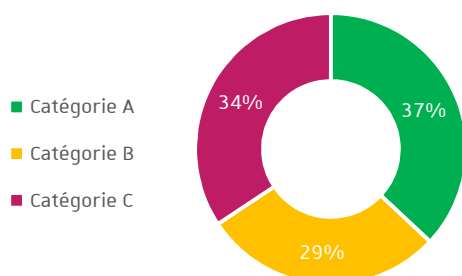
Le niveau des emplois ITRF est en augmentation constante depuis 2015, compte tenu de la mise en œuvre du dispositif Sauvadet pour résorber la précarité des personnels contractuels.

Répartition des emplois ITRF par type de structure

Les emplois ITRF se répartissent entre les composantes de formation (44%), les directions et services (40%) et les unités de recherche (13%).



Répartition des emplois ITRF par catégorie



37% des emplois ITRF font partie de la catégorie A, 29% de la catégorie B et 34% de la catégorie C.

⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

	Catégorie et corps						Total
	A			Sous-total	B	C	
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur		Technicien	ATRF	
Composantes de formation							
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		1	1	2	1	1	4
Centre universitaire d'enseignement du journalisme		4		4	2	1	7
Ecole de management Strasbourg		6	2	8	8	3	19
Ecole et observatoire des sciences de la terre	2	3	2	7	7	7	21
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	1	6	1	8	8	12	28
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg			1	1		2	3
Faculté de chimie	2		1	3	13	13	29
Faculté de chirurgie dentaire		1	2	3	6	9	18
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion			1	1	4	16	21
Faculté de géographie et d'aménagement		1	1	2	4	3	9
Faculté de médecine	5	23	7	35	28	57	120
Faculté de pharmacie		3	3	6	5	17	28
Faculté de philosophie			1	1			1
Faculté de physique et d'ingénierie	1	3	3	7	9	7	23
Faculté de psychologie				0	3	3	6
Faculté de théologie catholique			1	1			1
Faculté de théologie protestante			1	1	1	1	3
Faculté des arts				0	2	7	9
Faculté des langues	1	3		4	5	6	15
Faculté des langues - LanSAD		1		1	1	2	4
Faculté des lettres		1		1	1	2	4
Faculté des sciences de la vie		3	3	6	11	21	38
Faculté des sciences du sport		2		2	3	1	6

	Catégorie et corps						Total
	A			Sous-total	B	C	
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur		Technicien	ATRF	
Composantes de formation							
Faculté des sciences économiques et de gestion	1	1		2	6	5	13
Faculté des sciences historiques		1		1		3	4
Faculté des sciences sociales				0		3	3
Institut de préparation à l'administration générale			1	1	2	2	5
Institut du travail		1		1		2	3
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation		2	4	6	6	31	43
IUT de Haguenau		2	4	6	5	3	14
IUT Louis Pasteur		6	6	12	11	6	29
IUT Robert Schuman		7	2	9	12	11	32
Observatoire astronomique de Strasbourg	2	1		3	1	3	7
Sciences po Strasbourg		3		3	6	9	18
Télécom physique Strasbourg	1	4	1	6	5	7	18
UFR de mathématique et d'informatique			1	1	8	6	15
Sous-total	16	89	50	155	184	282	621
Unités de Recherche							
Unités de Recherche	38	42	28	108	48	30	186
Sous-total	38	42	28	108	48	30	186
Directions et services							
Agence comptable		4	1	5	12	12	29
Cabinet de la présidence					3		3
Direction de la recherche et de la valorisation	2	10	4	16	7	7	30
Direction des affaires logistiques intérieures	1	2		3	16	53	72
Direction des études et de la scolarité	1	3	1	5	6	1	12
Direction des finances	2	4	5	11	13	18	42
Direction des relations internationales	1	5	1	7	3	2	12

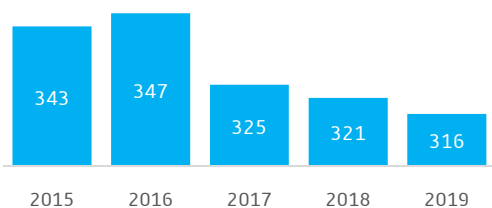
	Catégorie et corps						Total
	A			Sous- total	B	C	
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant ingénieur		Technicien	ATRF	
Directions et services							
Direction des ressources humaines	1	12	3	16	25	18	59
Direction du numérique	14	62	15	91	27	5	123
Pôle stratégique et transformation numériques	1	1	1	3		1	4
Direction du patrimoine immobilier	3	6	3	12	14	9	35
Direction générale des services	2	1		3	2		5
Espace avenir	1	10		11	3	2	16
Jardin des sciences	1	5	1	7	4	1	12
Mission investissements d'avenir		1		1			1
Service d'aide au pilotage		5		5			5
Service d'audit interne	1			1			1
Service de la communication		7	1	8			8
Service de la formation continue	3	8	1	12	6	3	21
Service de la vie universitaire		1	1	2	4	3	9
Service de santé au travail				0		1	1
Service de santé universitaire			1	1		1	2
Service des affaires juridiques et institutionnelles				0	3		3
Service des archives		1		1			1
Service des bibliothèques		9		9	7	13	29
Service des sports				0	3	4	7
Service pour la promotion de l'action sociale		2		2		3	5
Service prévention, sécurité et environnement	1	4	2	7	1	3	11
Service relations Alumni	1			1			1
Service universitaire de l'action culturelle			1	1	2		3
Sous-total	36	163	42	241	161	160	562
Structures diverses							
Fondation Université de Strasbourg				0	1		1
EUCOR		1		1			1
PEGE				0	1	2	3
Institut international d'études françaises			2	2		1	3
Université Ouverte des Humanités	1	1		2		1	3
Institut de développement et d'innovation pédagogique (IDIP)		1	2	3			3
Fédération de recherche Europe en mutation		1	1	2		1	3
Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace		1	1	2	3	2	7
UNISTRA	4			4	6	4	14
Sous-total	5	5	6	16	11	11	38
Total	95	299	126	520	404	483	1 407
<i>Part du corps sur l'ensemble</i>	<i>6,75 %</i>	<i>14,14 %</i>	<i>8,96 %</i>	<i>36,96 %</i>	<i>28,71 %</i>	<i>34,33 %</i>	

B.2 Emplois de la filière AENES

316

emplois de la filière AENES à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (321 en 2018).

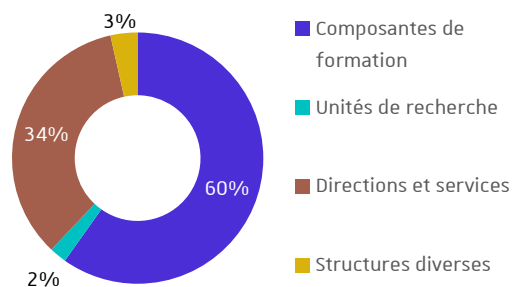
Evolution des emplois AENES



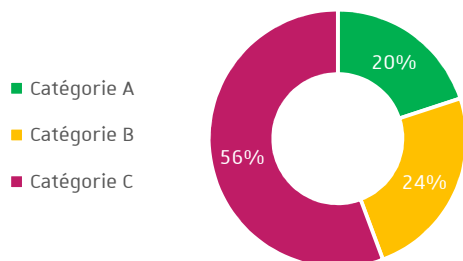
Le niveau des emplois de la filière AENES se stabilise puis baisse légèrement entre 2017 et 2019.

Répartition des emplois AENES par type de structure

Les emplois AENES se répartissent majoritairement entre les composantes de formation (60%) et les directions et services (34%).



Répartition des emplois AENES par catégorie



Les emplois de catégorie C sont majoritaires : 56% des emplois de la filière AENES (57% en 2018).

⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

	Catégorie et corps							Total
	A				Sous- total	B	C	
	Directeur général des services d'EPSCP	Agent comptable	Administra- teur	Attaché		Secrétaire AENES	Adjoint AENES	
Composantes de formation								
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle							2	2
Centre universitaire d'enseignement du journalisme						1		1
Ecole de management Strasbourg				1	1	1	2	4
Ecole et observatoire des sciences de la terre				1	1	1	1	3
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux				1	1			1
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg							2	2
Faculté de chimie						1	3	4
Faculté de chirurgie dentaire							2	2
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion				2	2	3	9	14
Faculté de géographie et d'aménagement							3	3
Faculté de médecine			1	1	2	6	20	28
Faculté de pharmacie						2	5	7
Faculté de philosophie							1	1
Faculté de physique et d'ingénierie						1	3	4
Faculté de psychologie				1	1	2	1	4
Faculté de théologie catholique							3	3
Faculté de théologie protestante							3	3
Faculté des arts				1	1	1	1	3
Faculté des langues						4	7	11
Faculté des langues - ITIRI							1	1
Faculté des langues - LanSAD				1	1		2	3
Faculté des lettres				1	1		4	5
Faculté des sciences de la vie				1	1	1	2	4
Faculté des sciences du sport						1	4	5
Faculté des sciences économiques et de gestion				1	1		1	2
Faculté des sciences historiques				1	1	1	3	5
Faculté des sciences sociales				1	1	1	6	8
Institut du travail						2		2
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation				4	4	7	9	20
IUT de Haguenau						1		1
IUT Louis Pasteur							1	1
IUT Robert Schuman				2	2	3	6	11

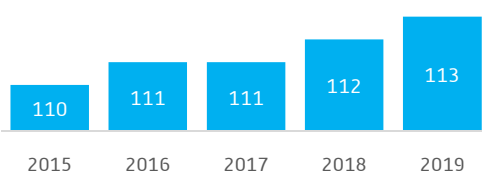
	Catégorie et corps							
	A				Sous- total	B	C	Total
	Directeur général des services d'EPSCP	Agent comptable	Administrat eur	Attaché		Secrétaire AENES	Adjoint AENES	
Observatoire astronomique de Strasbourg						1		1
Sciences po Strasbourg				1	1	2	4	7
Télécom physique Strasbourg				2	2		3	5
UFR de mathématique et d'informatique				1	1	4	3	8
Sous-total			1	24	25	47	117	189
Unités de Recherche								
Unités de Recherche						4	3	7
Sous-total						4	3	7
Directions et services								
Agence comptable		1		1	2	5	12	19
Cabinet de la présidence				1	1	2		3
Direction de la recherche et de la valorisation				4	4	3	3	10
Direction des affaires logistiques intérieures				1	1		1	2
Direction des études et de la scolarité				1	1	1	2	4
Direction des finances				5	5	1	11	17
Direction des relations internationales				2	2	3	1	6
Direction des ressources humaines				5	5	4	6	15
Direction du numérique				1	1		1	2
Direction du patrimoine immobilier							1	1
Direction générale des services	1		3		4		1	5
Service d'aide au pilotage				2	2			2
Service de la communication							1	1
Service de la formation continue						1	1	2
Service de la vie universitaire						1	1	2
Service de santé au travail							1	1
Service de santé universitaire						1	1	2
Service des affaires juridiques et institutionnelles				3	3			3
Service des archives				1	1			1
Service des bibliothèques				1	1	2	4	7
Service des sports							1	1
Service relations Alumni						1		1
Service universitaire de l'action culturelle				1	1		1	2
Sous-total	1	1	3	29	34	25	50	109
Structures diverses								
Institut international d'études françaises							2	2
UNISTRA	1	2	1		4	1	4	9
Sous-total	1	2	1		4	1	6	11
Total général	2	3	5	53	63	77	176	316
<i>Part du corps sur l'ensemble</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,6%</i>	<i>16,8%</i>	<i>19,9%</i>	<i>24,4%</i>	<i>55,7%</i>	

B.3 Emplois de personnels des bibliothèques

113

emplois de personnels des bibliothèques à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (112 en 2018).

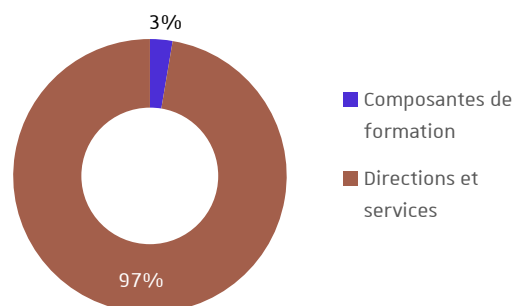
1. Evolution des emplois de personnels des bibliothèques



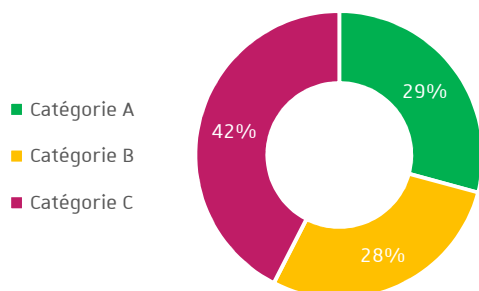
Le niveau des emplois de la filière des personnels des bibliothèques est stable depuis plusieurs années.

2. Répartition des emplois de personnels des bibliothèques par type de structure

Les emplois de la filière des personnels des bibliothèques se trouvent essentiellement au sein du Service des bibliothèques (97%).



3. Répartition des emplois de personnels des bibliothèques par catégorie



Les emplois de catégorie C sont majoritaires : 42% des emplois de personnels des bibliothèques (43% en 2018).

⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

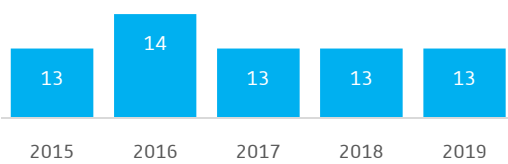
	Catégorie et corps						Total
	A				B	C	
	Conservateur général des bibliothèques	Conservateur des bibliothèques	Bibliothécaire	Sous-total	Bibliothécaire assistant spécialisé	Magasinier des bibliothèques	
Composantes de formation							
Faculté de théologie catholique					1	1	2
Faculté de théologie protestante			1	1			1
Sous-total			1	1	1	1	3
Directions et services							
Service des Bibliothèques	2	15	15	32	31	47	110
Sous-total	2	15	15	32	31	47	110
Total	2	15	16	33	32	48	113

B.4 Emplois médicaux & sociaux

13

emplois médicaux & sociaux à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (13 en 2018).

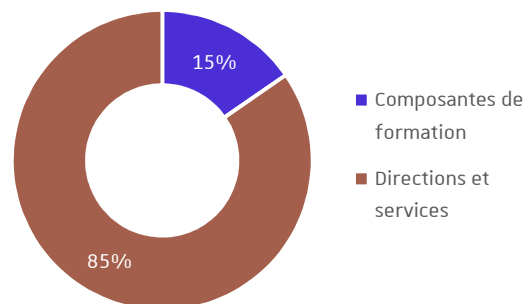
1. Evolution des emplois médicaux & sociaux



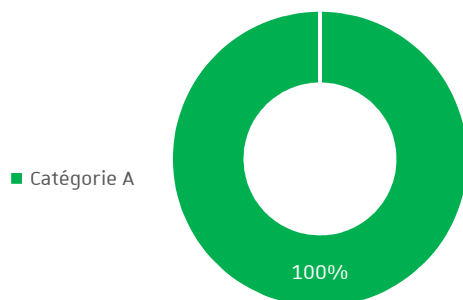
Le niveau des emplois de la filière médicaux & sociaux est stable depuis plusieurs années.

2. Répartition des emplois médicaux & sociaux par type de structure

Les emplois médicaux & sociaux se trouvent essentiellement au sein des directions et services (85%).



3. Répartition des emplois médicaux & sociaux par catégorie



Les emplois médicaux & sociaux sont tous de catégorie A.

⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

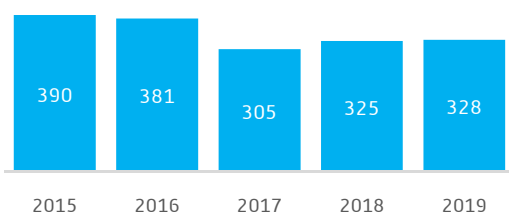
	Catégorie et corps		Total
	Catégorie A		
	Infirmier	Assistant de service social	
Composantes de formation			
Faculté des sciences du sport	1		1
IUT Robert Schuman	1		1
Sous-total	2		2
Directions et services			
Service de santé au travail	2		2
Service de santé universitaire	6	2	8
Service social des personnels		1	1
Sous-total	8	3	11
Total	10	3	13

B.5 Emplois BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA

328

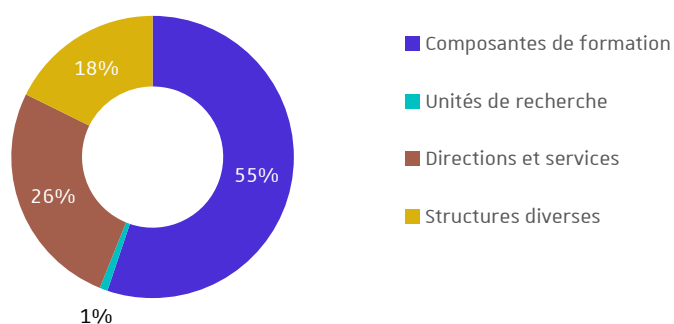
emplois de BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 (325 en 2018).

1. Evolution des emplois de BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA

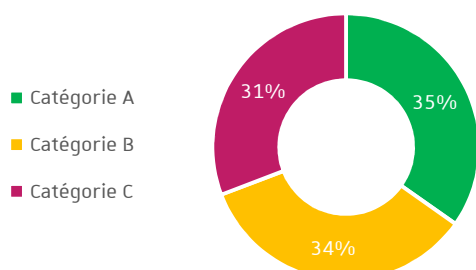


Le niveau des emplois de BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA se stabilise en 2019 après une baisse durant plusieurs années (2015-2017) résultant de la mise en œuvre du protocole de déprécarisation (dispositif Sauvadet).

2. Répartition des emplois de BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA par type de structure



3. Répartition des emplois de BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA par catégorie



Les emplois de BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA se répartissent de manière quasi égale entre les 3 catégories : 35% en A, 34% en B et 31% en C.

⊙ Répartition des emplois par catégorie d'emploi et par structure au 31/12/2019

	Catégorie et corps										Total général
	A			Sous-total A	B		Sous-total B	C		Sous-Total C	
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant Ingénieur		Technicien	Bibliothécaire assistant spécialisé		ATRF	Magasinier des bibliothèques		
Composantes de formation											
Centre d'études de la propriété intellectuelle	1	1	1	3	4		4	1		1	8
Ecole de management Strasbourg	2	12	25	39	42		42	9		9	90
Ecole, européenne de chimie, polymères et matériaux					2		2				2
Faculté de chimie		1	2	3	2		2	1		1	6
Faculté de chirurgie dentaire								4		4	4
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion								2		2	2
Faculté de géographie et d'aménagement					1		1	1		1	2
Faculté de médecine	2			2	4		4	4		4	10
Faculté de pharmacie								3		3	3
Faculté de philosophie								0,5		0,5	0,5
Faculté de physique et d'ingénierie	1	1		2	1		1	5		5	8
Faculté de théologie catholique								1		1	1
Faculté des arts - CFMI		1		1	1		1	1		1	3
Faculté des langues					1		1	1,5		1,5	2,5
Faculté des langues - ITIRI	1	7	2	10	1		1	1		1	12
Faculté des langues - LanSAD		1		1							1
Faculté des sciences de la vie					2		2	2		2	4
Faculté des sciences du sport								1		1	1
Faculté des sciences économiques et de gestion								4		4	4
Faculté des sciences historiques					1		1				1
Faculté des sciences sociales								1		1	1

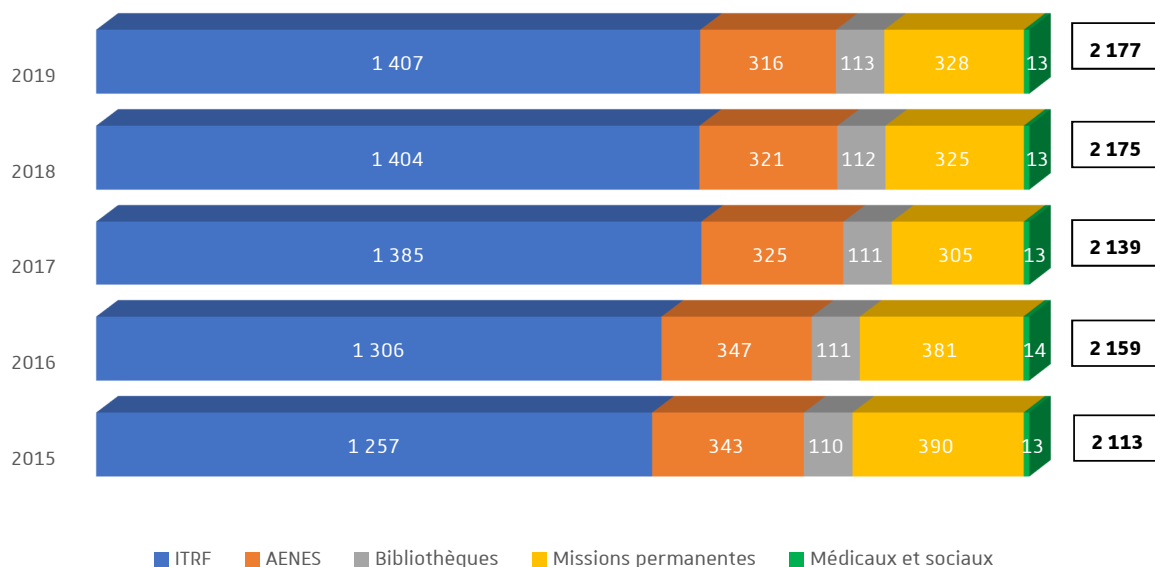
Catégorie et corps											
A			Sous-total A	B		Sous-total B	C		Sous-total C	Total général	
Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant Ingénieur		Technicien	Bibliothécaire assistant spécialisé		ATRF	Magasinier des bibliothèques			
Composantes de formation											
Faculté des sciences de la vie				2		2	2		2	4	
Institut du travail							1		1	1	
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation				2		2	5		5	7	
IUT Louis Pasteur		1	1							1	
IUT Robert Schuman				1		1				1	
Sciences po Strasbourg							1		1	1	
Télécom physique Strasbourg				1		1	2		2	3	
UFR de mathématiques et d'informatique				1		1				1	
Sous-total	7	25	30	62	67	67	52		52	181	

	Catégorie et corps										Total général	
	A			Sous-total A	B		Sous-total B	C		Sous-total C		
	Ingénieur de recherche	Ingénieur d'études	Assistant Ingénieur		Technicien	Bibliothécaire assistant spécialisé		ATRF	Magasinier des bibliothèques			
Directions et Services												
Agence comptable								7			7	7
Cabinet de la présidence	1	1		2								2
Direction de la recherche et de la valorisation		2		2	2		2	1			1	5
Direction des affaires logistiques intérieures					2		2	6			6	8
Direction des études et de la scolarité			1	1	2		2	1			1	4
Direction des finances	1	1	2	4								4
Direction des ressources humaines					2		2	3			3	5
Direction du numérique	2	2	2	6	1		1					7
Direction du patrimoine immobilier		1		1	1		1					2
Espace avenir	1	1		2								2
Jardin des Sciences			1	1								1
Service de l'aide au pilotage					1		1					1
Service de la communication		3	1	4	1		1					5
Service de la formation continue	2	2		4	9		9					13
Service de santé universitaire	1		1	2				1			1	3
Service des bibliothèques					1	1	2	1	8		9	11
Service des sports								3			3	3
Service du santé au travail	2			2								2
Service pour la promotion de l'action sociale								1			1	1
Sous-total	10	13	8	31	22	1	23	24	8	32	86	
Unités de recherche												
Unités de recherche			1	1				2			2	3
Sous-total			1	1				2			2	3

Catégorie et corps											
	A			Sous- total A	B		Sous- total B	C		Sous- total C	Total
	IGR	IGE	ASI		TECH	Bibliothé- caire assistant spécialisé		ATRF	Magasinier des bibliothèques		
Structures diverses											
Centre de primatologie – SILABE	8	1	4	13	11		11				24
EUCOR		1		1							1
Institut international d'études françaises			1	1				1		1	2
Pôle Européen de Gestion et d'Economie - PEGE					1		1				1
UNISTRA	1	3	1	5	11		11	14		14	30
Sous-total	7	25	30	62	67		67	52		52	181
Total	26	43	45	114	112	1	113	93	8	101	328
<i>Part de chaque corps sur l'ensemble</i>	8,0%	13,1%	13,7%	34,8 %	34,1%	0,3%	34,4%	28,4%	2,4%	30,8%	

B.6 Evolution des emplois BIATSS

Evolution du nombre d'emplois BIATSS par filière de 2015 à 2019



Le nombre d'emplois BIATSS (titulaires et contractuels sur mission à caractère permanent reconnue par le CA) a augmenté entre 2015 et 2019 de +64 emplois sur la période.

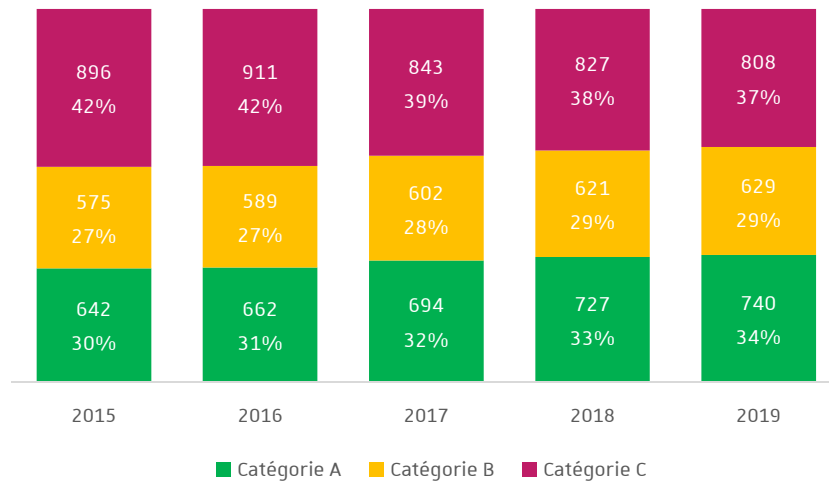
Les emplois ITRF ont connu la plus forte augmentation (+150 emplois entre 2015 et 2019), en raison notamment des titularisations d'agents contractuels dans le cadre du dispositif Sauvadet de résorption de la précarité.

Les emplois de la filière AENES se stabilisent entre 2017 et 2019.

La baisse des emplois de contractuels sur mission à caractère permanent reconnu par le CA (-62) sur la période de 2015 à 2019 résulte de la mise en œuvre du dispositif Sauvadet permettant la titularisation de personnels contractuels.

Les emplois de personnels des bibliothèques et les emplois médicaux-sociaux restent stables.

Evolution du nombre d'emplois BIATSS par catégorie de 2015 à 2019



Entre 2015 et 2019, le nombre d'emplois de la catégorie C a diminué au profit des emplois de catégorie A et B. Cette baisse dans les emplois de catégorie C s'explique en partie par l'évolution des métiers et des missions, et la politique de requalification menée par l'Université de Strasbourg.

C Taux d'occupation

C.1 Taux d'occupation des emplois enseignants-chercheurs et enseignants

94,0%

des emplois enseignants-chercheurs et enseignants alloués à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 sont occupés (94,6% en 2018).

	Emplois enseignants titulaires				Emplois enseignants contractuels			Total
	Enseignants-chercheurs	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	Enseignants du second degré	Enseignants du premier degré	Emplois reconnus permanents par le CA	Emplois enseignants contractuels hospitalo-universitaires	Autres emplois enseignants contractuels*	
Nombre d'emplois	1 482	274	292	9	55	182	607	2 901
Taux d'occupation par des personnels titulaires	86,3%	91,2%	91,1%	66,7%				
Taux d'occupation global (par des personnels titulaires ou contractuels)	97,0%	94,9%	96,6%	66,7%	89,1%	90,7%	87,0%	94,0%

* ATER, maîtres de langues, doctorants, personnels associés.

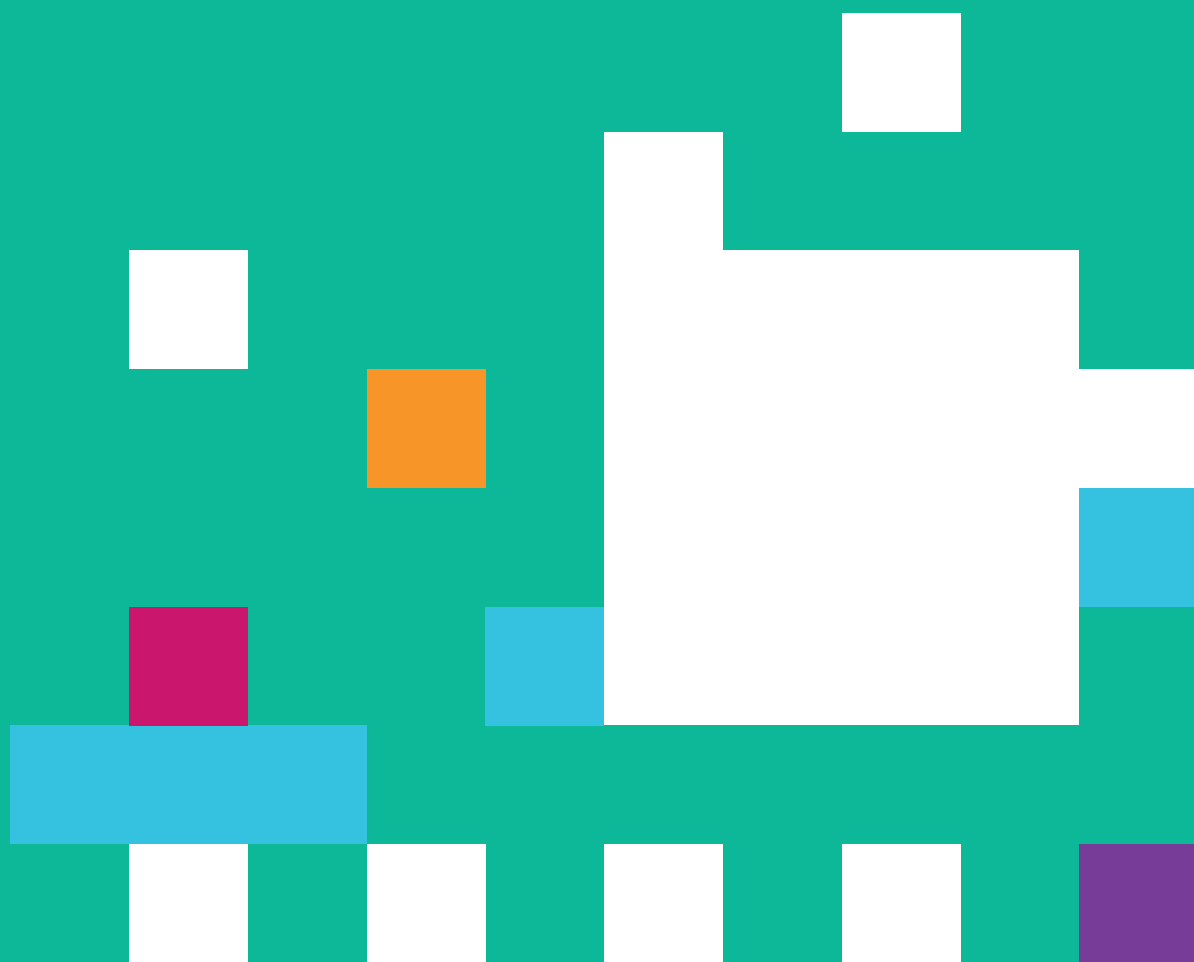
C.2 Taux d'occupation des emplois BIATSS

92,8%

des emplois BIATSS alloués à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019 sont occupés (93,5% en 2018).

	Emplois titulaires				Emplois contractuels	Total
	ITRF	AENES	Bibliothèques	Médicaux & sociaux	Emplois reconnus permanents par le CA	
Nombre d'emplois	1 407	316	113	13	328	2 177
Taux d'occupation par des personnels titulaires	84,6%	73,7%	92,9%	76,9%		
Taux d'occupation global (par des personnels titulaires ou contractuels)	95,6%	89,6%	98,2%	100,0%	81,7%	92,8%

2. Effectifs



Effectifs

Les clés pour comprendre

◆ **Agent**

Synonyme de membre du personnel. Est agent sur une période tout individu possédant soit une carrière, soit un contrat de travail géré dans l'établissement.

- ▶ Agent fonctionnaire : agent public de l'Etat, titulaire ou stagiaire.
- ▶ Agent contractuel ou non titulaire : agent non titulaire de l'Etat ayant un contrat de travail.

◆ **Catégorie fonction publique**

Dans la fonction publique, les statuts particuliers définissent la catégorie à laquelle appartient un corps. Un corps donné appartient à une et une seule catégorie. Il existe aujourd'hui 3 catégories (A, B et C).

◆ **Corps**

Ensemble de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades.

◆ **Grade**

Subdivision hiérarchique du corps fixée par le statut particulier duquel il relève.

◆ **Equivalent temps plein (ETP)**

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail ; une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0,5 ETP. Il est procédé à des sommes d'ETP pour connaître le potentiel d'un établissement. L'effectif exprimé en ETP peut ainsi être inférieur au nombre d'agents.

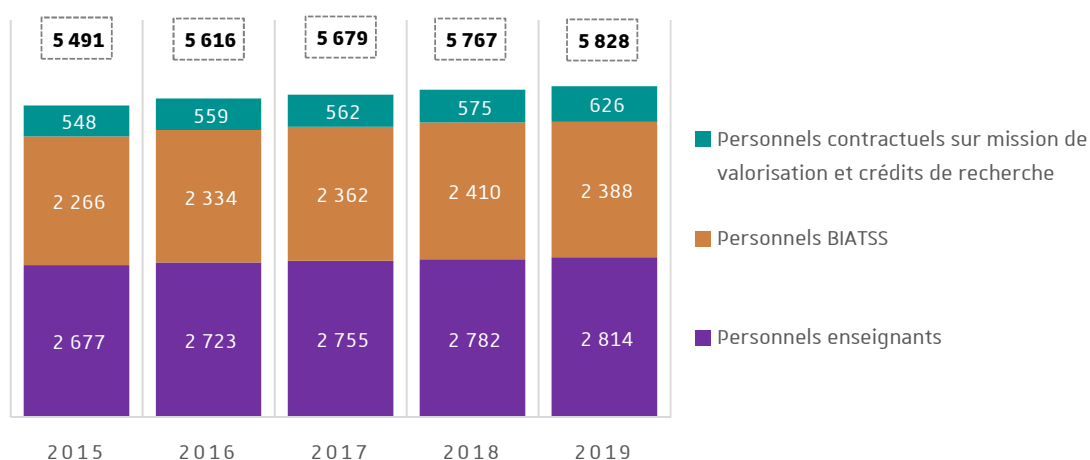
Effectifs de l'Université de Strasbourg : chiffres clés

5 828

personnels employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2019,
représentant 5 608,13 ETP (5 553,85 en 2018).

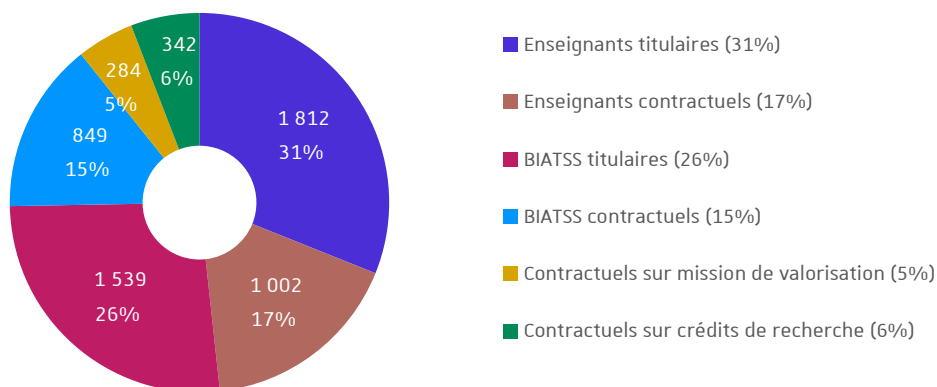
Cet effectif comprend l'ensemble du personnel en activité, titulaires et contractuels employés par l'université au 31 décembre de l'année.

Evolution des effectifs de l'Université de Strasbourg



Les effectifs de l'Université de Strasbourg ont augmenté de +337 personnels entre 2015 et 2019, passant de 5 491 personnels en 2015 à 5 828 personnels en 2019, soit une augmentation de +6,1% sur la période.

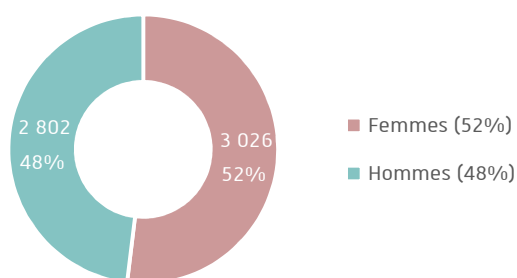
Répartition des effectifs de l'Université de Strasbourg par population au 31/12/2019



Au 31/12/2019, les effectifs de l'Université de Strasbourg se répartissent ainsi :

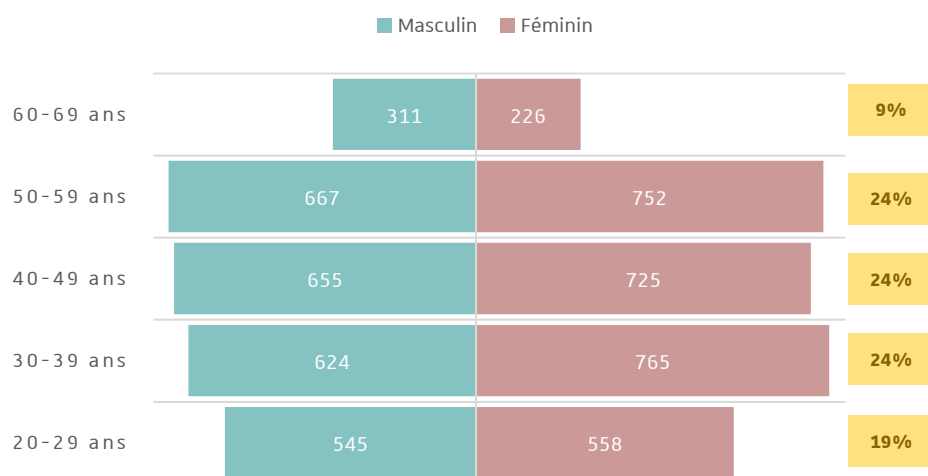
- 2 814 personnels enseignants, dont 1 812 titulaires (au 31/12/2018 : 2 782 dont 1806 titulaires) ;
- 2 388 personnels BIATSS, dont 1 539 titulaires (au 31/12/2018 : 2 410 dont 1 574 titulaires) ;
- 284 personnels contractuels sur mission de valorisation (au 31/12/2018 : 268) ;
- 342 personnels contractuels sur crédits de recherche (au 31/12/2018 : 307).

1.1. Répartition des effectifs de l'Université de Strasbourg par sexe au 31/12/2019



Au 31/12/2019, les femmes (3 026 personnels) représentent 52% des effectifs de l'Université de Strasbourg ; les hommes (2 802 personnels) en représentent 48%.

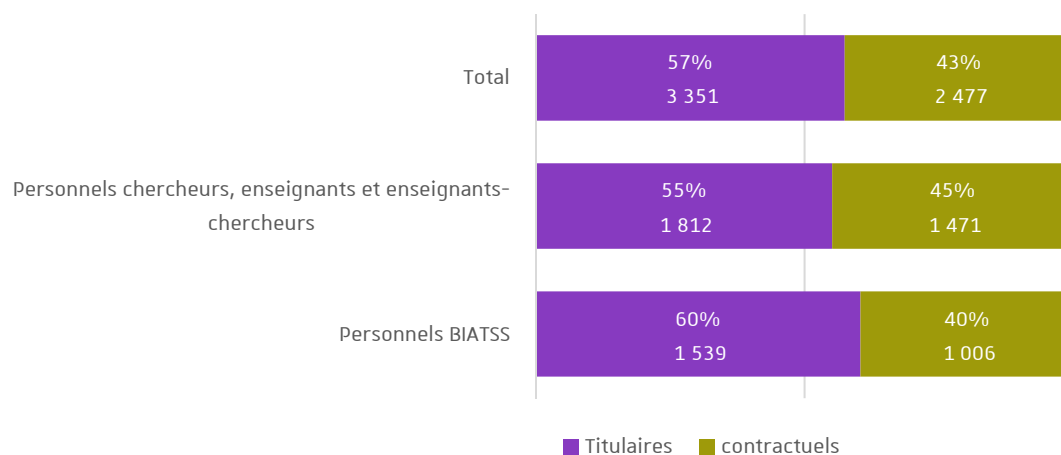
1.2. Pyramide des âges des effectifs de l'Université de Strasbourg au 31/12/2019



Âge médian : 43 ans

Âge moyen : 43 ans et 3 mois

Tableau 1. Répartition des effectifs de l'Université de Strasbourg par population : part de titulaires et de contractuels au 31/12/2019 (sur l'ensemble des personnels y compris les missions de valorisation et les contrats de recherche)



Les clés pour comprendre

▸ Les types d'enseignants contractuels ou non titulaires

◆ **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)**

Personnel enseignant non titulaire. Nommé par le Président, il a les mêmes obligations de service que les enseignants-chercheurs. Pour être recruté, il faut être soit fonctionnaire de catégorie A ou étranger (contrat de 4 ans maximum), soit doctorant en fin de thèse ou ayant soutenu la thèse (contrat de 1 ou 2 ans maximum).

◆ **Doctorant**

Agent sous contrat doctoral, contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de 3 ans correspondant à la durée des études doctorales. Il peut être accompagné, sous certaines conditions, d'un service d'enseignement de 64 HETD maximum, et/ou d'une mission de valorisation des résultats de la recherche, d'une mission de diffusion ou de l'information scientifique et technique, d'une mission d'expertise, pour un volume de 32 jours au plus.

◆ **Invité**

Personnalité de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche recrutée pour une période d'un mois à un an. Les invités sont nommés sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheur ou de PAST.

◆ **Lecteur de langue étrangère**

Enseignant non titulaire en général étranger. Les lecteurs doivent postuler au titre de leur langue maternelle (niveau requis : master 1 ou niveau reconnu équivalent). Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable pour les candidats à titre personnel, de un à trois ans (renouvelable pour une durée équivalente) si le candidat est proposé dans le cadre d'un accord.

◆ **Maître de langue étrangère**

Les dispositions sont identiques à celles d'un lecteur de langue étrangère mais le diplôme minimum requis est le master 2 et le service de base s'élève à 192 HETD.

◆ **Personnel associé à mi-temps ou temps plein**

Personnel enseignant non titulaire recruté à titre temporaire sur poste de professeur associé ou sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheur. Les personnels associés à mi-temps doivent avoir obligatoirement une activité professionnelle principale.

▶ Les spécialités des enseignants et enseignants-chercheurs

◆ **Discipline d'enseignement**

Discipline d'enseignement pour les enseignants du second degré relevant d'une nomenclature nationale.

◆ **Section CNU**

Discipline d'enseignement et/ou de recherche pour les enseignants du supérieur relevant d'une nomenclature nationale. Le CNU est organisé en sections, dont certaines d'entre elles sont subdivisées en sous-sections. Ne concerne que les enseignants-chercheurs et les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires. Les sections sont regroupées en groupe de sections.

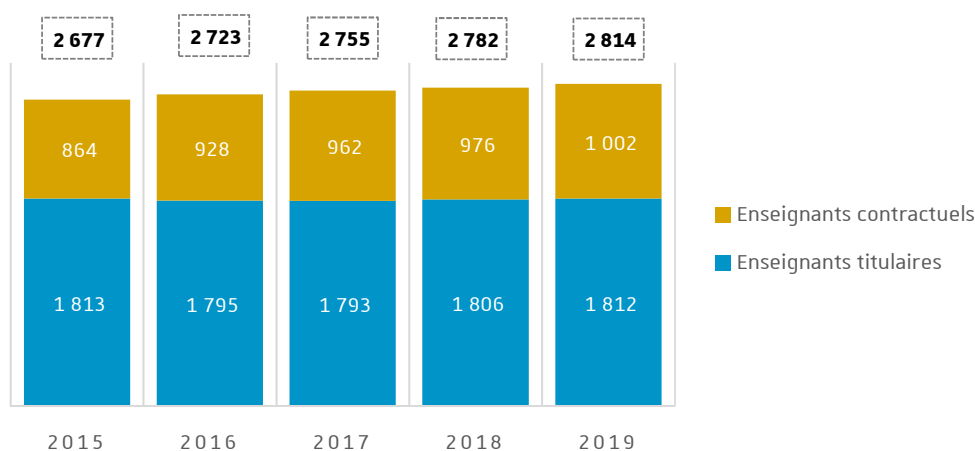
Chiffres clés

2 814

personnels enseignants employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2019, représentant 2 706,40 ETP (2 680,65 en 2018).

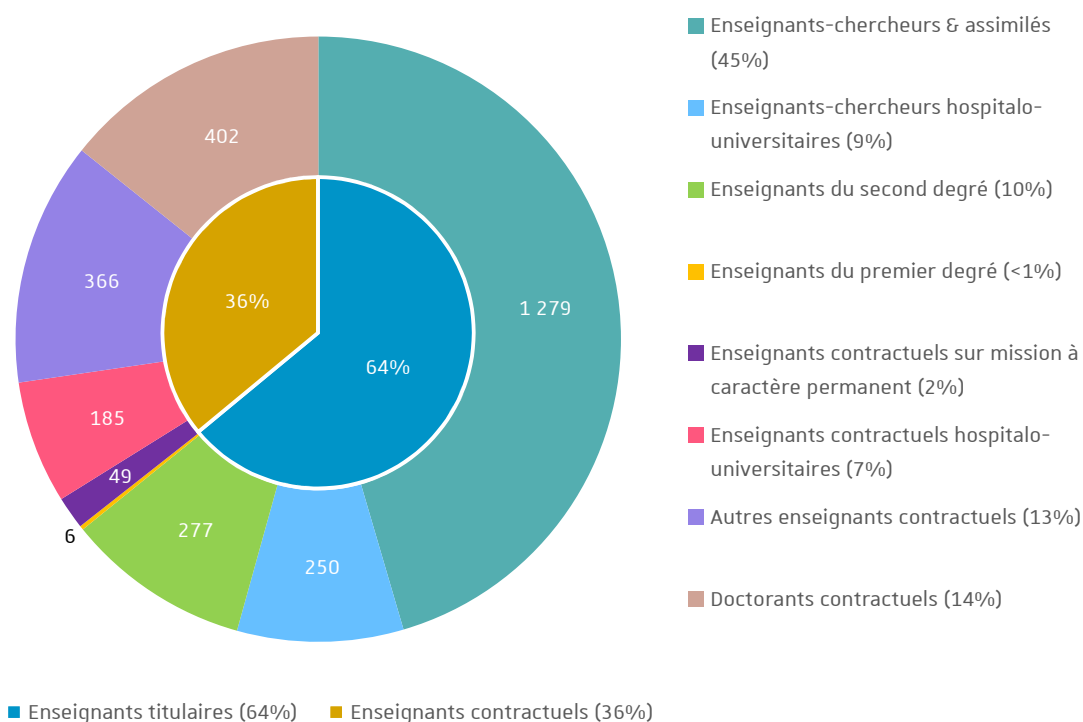
*1 812 personnels enseignants titulaires,
1 002 personnels enseignants contractuels.*

Tableau 1. Evolution des effectifs des personnels enseignants

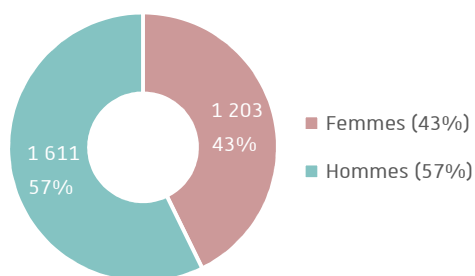


Les effectifs des personnels enseignants (titulaires et contractuels) ont augmenté de +137 personnels entre 2015 et 2019, soit une augmentation de +5,1% sur la période.

111. Répartition des effectifs des personnels enseignants par population au 31/12/2019

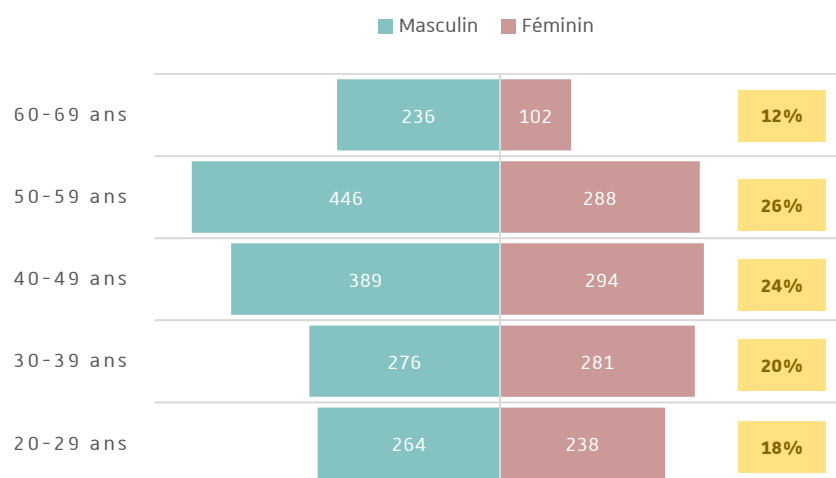


112. Répartition des effectifs des personnels enseignants par sexe au 31/12/2019



Au 31/12/2019, les femmes (1 203 personnels) représentent 43% des effectifs enseignants ; les hommes (1 611 personnels) en représentent 57%.

1.1. Pyramide des âges des personnels enseignants au 31/12/2019



Âge médian : 45 ans

Âge moyen : 44 ans et 6 mois

⊙ Enseignants titulaires au 31/12/2019

	Corps	Hommes	Femmes	Total	% femmes	Part dans effectif enseignant
Enseignants-chercheurs & assimilés	Professeur des universités	332	127	459	28%	16,3%
	Astronome	4		4	0%	0,1%
	Physicien	5	1	6	17%	0,2%
	Maître de conférences	431	365	796	46%	28,3%
	Astronome adjoint	6	2	8	25%	0,3%
	Physicien adjoint	3	3	6	50%	0,2%
	Sous-total		781	498	1 279	39%
Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	Professeur des universités – praticien hospitalier	111	31	142	22%	5,0%
	Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques	5	6	11	55%	0,4%
	Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	1	2	3	67%	0,1%
	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	41	35	76	46%	2,7%
	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques	6	8	14	57%	0,5%
	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques	2	2	4	50%	0,1%
	Sous-total		166	84	250	34%
Enseignants du 2 nd degré	Professeur agrégé	86	79	165	48%	5,9%
	Professeur certifié	49	46	95	48%	3,4%
	Professeur d'EPS	6	3	9	33%	0,3%
	Professeur des lycées professionnels	2	5	7	71%	0,2%
	Conseiller principal d'éducation	1		1	0%	< 0,1%
	Sous-total		144	133	277	48%
Enseignants du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	3	3	6	50%	0,2%
	Sous-total	3	3	6	50%	0,2%
Total enseignants titulaires		1 094	718	1 812	40%	64,4%

⊙ Enseignants non titulaires au 31/12/2019

	Corps	Hommes	Femmes	Total	% femmes	Part dans effectif enseignant
Enseignants contractuels sur mission à caractère permanent	Enseignant-chercheur contractuel	11	22	33	67%	1,2%
	Enseignant du 2 nd degré contractuel	5	11	16	69%	0,6%
	Sous-total	16	33	49	67%	1,7%
Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires contractuels	Assistant associé des universités	1	5	6	83%	0,2%
	Assistant hospitalo-universitaire médecine	8	7	15	47%	0,5%
	Assistant hospitalo-universitaire odontologie	10	6	16	38%	0,6%
	Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	2		2	0%	0,1%
	Chef de clinique de médecine générale	2	5	7	71%	0,2%
	Chef de clinique des universités - assistant des hôpitaux	54	62	116	53%	4,1%
	Maître de conférences associé de médecine générale	2	6	8	75%	0,3%
	Praticien hospitalier universitaire	3	4	7	57%	0,2%
	Professeur associé des universités de médecine générale	7	1	8	13%	0,3%
	Sous-total	89	96	185	52%	6,6%
Autres personnels enseignants contractuels	Professeur associé	11	4	15	27%	0,5%
	Maître de conférences associé	39	15	54	28%	1,9%
	ATER	62	56	118	47%	4,2%
	Enseignant-chercheur contractuel	12	2	14	14%	0,5%
	Enseignant du second degré contractuel	59	61	120	51%	4,3%
	Lecteur de langue	3	20	23	87%	0,8%
	Maître de langue	8	14	22	64%	0,8%
	Sous-total	194	172	366	47%	13,0%
Doctorants contractuels	Doctorant avec mission complémentaire	122	104	226	46%	8,0%
	Doctorant sans mission complémentaire	96	80	176	45%	6,3%
	Sous-total	218	184	402	46%	14,3%
Total enseignants non titulaires		517	485	1 002	48%	35,6%
Total enseignants titulaires & non titulaires		1 611	1 203	2 814	43%	100,0%

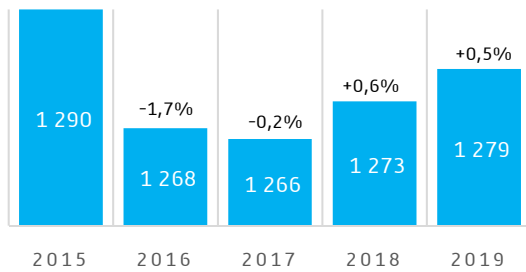
A.1 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs & assimilés

1 279

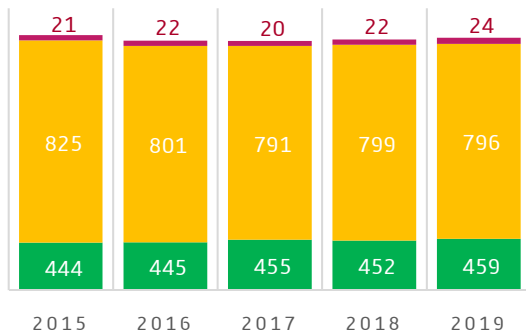
enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2019, représentant 1 273,1 ETP (1 273 en 2018 représentant 1 265,7 ETP).

459 professeurs des universités, 796 maîtres de conférences, 24 enseignants-chercheurs assimilés.

1.1. Evolution des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés



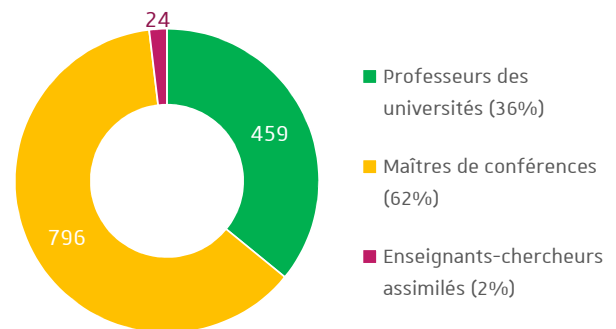
La population des enseignants-chercheurs & assimilés est en légère augmentation depuis 2017, passant de 1 266 personnels au 31/12/2017 à 1 279 au 31/12/2019, soit une augmentation de +1,0%.



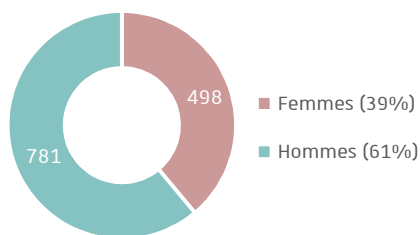
- Enseignants-chercheurs assimilés
- Maîtres de conférences
- Professeurs des universités

1.2. Répartition par corps des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2019

Au 31/12/2019, les professeurs des universités, avec 459 personnels, représentent 36% des effectifs des enseignants-chercheurs & assimilés ; les maîtres de conférences, avec 796 personnels, en représentent 62% ; les enseignants-chercheurs assimilés, avec 24 personnels, en représentent 2%. Cette répartition est comparable à celles des années précédentes.

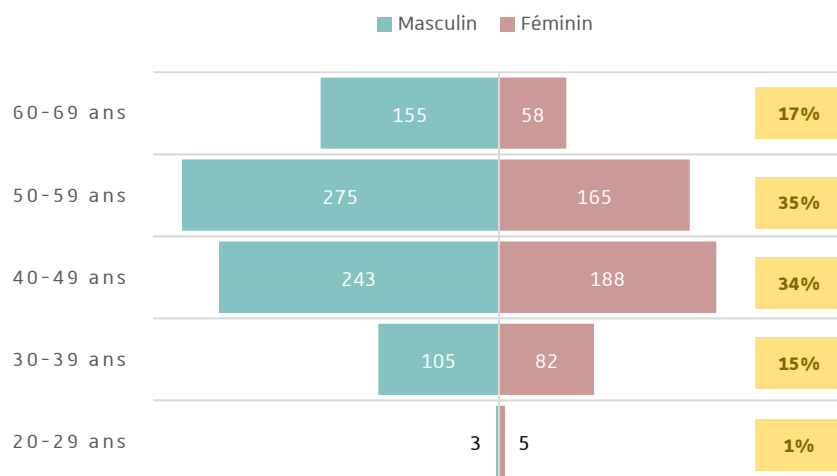


1.1. Répartition par sexe des personnels enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2019



Les hommes (781 personnels) représentent 61% de la population des enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2019 ; les femmes (498 personnels) en représentent 39%.

1.2. Pyramide des âges des personnels enseignants-chercheurs & assimilés au 31/12/2019



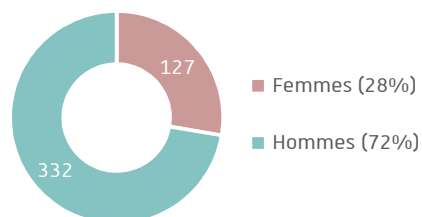
Âge médian : 50 ans et 5 mois

Âge moyen : 50 ans et 2 mois

Professeurs des universités au 31/12/2019

Âge médian : 55 ans et 2 mois

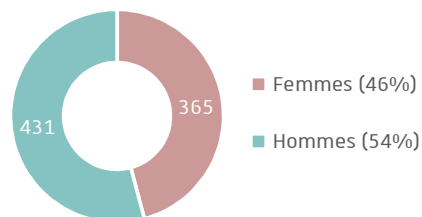
Âge moyen : 54 ans et 7 mois



Maîtres de conférences au 31/12/2019

Âge médian : 46 ans et 10 mois

Âge moyen : 47 ans et 8 mois



⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps et par structure
d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

		Corps						
Structure d'affectation	Professeur des universités	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Total	
Composantes de formation	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle - CEIPI	1			4		5	
	Centre universitaire d'enseignement du journalisme - CUEJ	1			3		4	
	Ecole & observatoire des sciences de la terre - EOST	13		6	18		6	43
	Ecole de management Strasbourg	8			14			22
	Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux - ECPM	20			19			39
	Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg - ESBS	7			9			16
	Faculté de chimie	26			29			55
	Faculté de chirurgie dentaire	1			1			2
	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	37			35			72
	Faculté de géographie et d'aménagement	9			13			22
	Faculté de médecine				4			4
	Faculté de pharmacie	21			37			58
	Faculté de philosophie	4			5			9
	Faculté de physique et d'ingénierie	40			48			88
	Faculté de psychologie	9			23			32
	Faculté de théologie catholique	11			15			26
	Faculté de théologie protestante	14			4			18
	Faculté des arts	8			21			29
	Faculté des langues	21			71			92
	Faculté des langues - ITIRI				1			1
Faculté des lettres	19			27			46	
Faculté des sciences de la vie	28			60			88	

		Corps						
Structure d'affectation		Professeur des universités	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	Total
Composantes de formation	Faculté des sciences du sport	7			18			25
	Faculté des sciences économiques & de gestion	12			26			38
	Faculté des sciences historiques	19			28			47
	Faculté des sciences sociales	13			27			40
	INSPE de l'académie de Strasbourg	9			31			40
	Institut de préparation à l'administration générale - IPAG				2			2
	Institut du travail - IDT	1			5			6
	IUT de Haguenau	4			9			13
	IUT Louis Pasteur	6			32			38
	IUT Robert Schuman	9			54			63
	Observatoire astronomique de Strasbourg	3	4		3	8		18
	Sciences po Strasbourg	20			20			40
	Télécom physique Strasbourg	15			25			40
	UFR de mathématique & d'informatique	38			54			92
	Sous-total	454	4	6	795	8	6	1 273
Unités de recherche		5						5
Service	Service des bibliothèques				1			1
	Sous-total				1			1
Total		459	4	6	796	8	6	1 279

Exemple de lecture : l'IUT Robert Schuman compte 54 maîtres de conférences.

Règle d'affectation : les enseignants-chercheurs & assimilés sont affectés à 50% dans une structure d'enseignement et à 50% dans une structure de recherche.

⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professeur des universités	332	127	459	331,3	126,5	457,8
Astronome	4		4	4,0		4,0
Physicien	5	1	6	5,0	1,0	6,0
Maître de conférences	431	365	796	430,8	360,5	791,3
Astronome adjoint	6	2	8	6,0	2,0	8,0
Physicien adjoint	3	3	6	3,0	3,0	6,0
Total	781	498	1 279	780,1	493,0	1 273,1

Exemple de lecture : sur les 459 professeurs des universités, 127 sont des femmes représentant 126,5 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Corps						Total
		Professeur des universités	Astronome	Physicien	Maître de conférences	Astronome adjoint	Physicien adjoint	
20-29 ans	Homme				3			3
	Femme				5			5
	Total				8			8
30-39 ans	Homme	14			87	2	2	105
	Femme	6			75		1	82
	Total	20			162	2	3	187
40-49 ans	Homme	72	1	2	165	3		243
	Femme	34		1	149	2	2	188
	Total	106	1	3	314	5	2	431
50-59 ans	Homme	150	1		122	1	1	275
	Femme	60			105			165
	Total	210	1		227	1	1	440
60-69 ans	Homme	96	2	3	54			155
	Femme	27			31			58
	Total	123	2	3	85			213
		459	4	6	796	8	6	1 279

Exemple de lecture : sur les 4 astronomes, 2 sont des hommes dont l'âge est compris entre 60 et 69 ans.

Tableau 1. Evolution des effectifs des professeurs des universités et maîtres de conférences

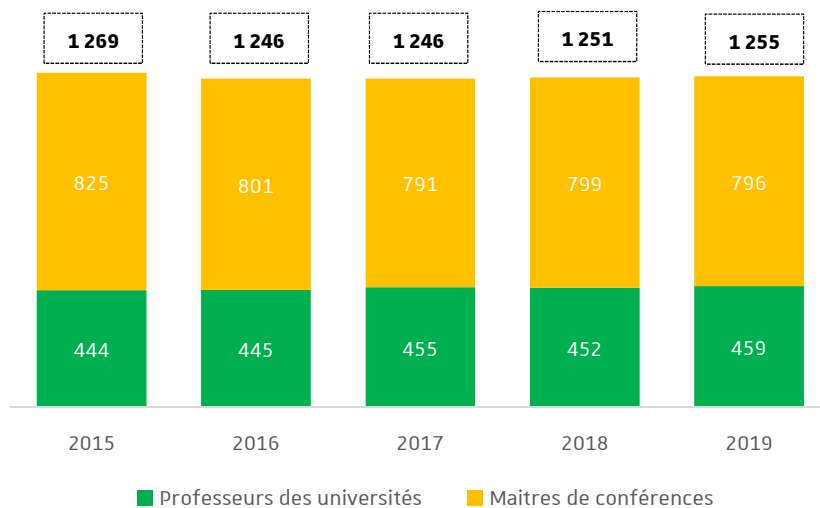
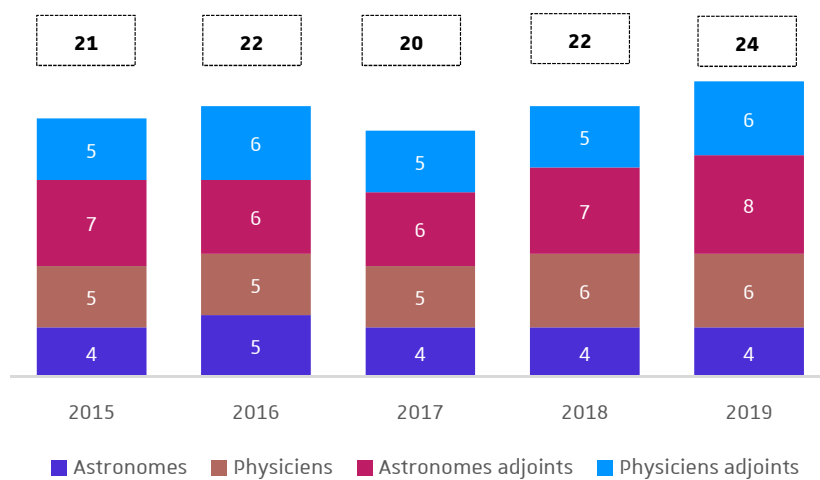


Tableau 2. Evolution des effectifs des enseignants-chercheurs assimilés



⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps, par sexe et par section CNU en nombre de personnels au 31/12/2019

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total				
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
Droit, économie & gestion	01-Droit privé et sciences criminelles	9	9	18								11	17	28							20	26	46
	02-Droit public	13	6	19								8	5	13							21	11	32
	03-Histoire du droit et des institutions	1	2	3									2	2	2						1	4	5
	04-Science politique	2	2	4								6	3	9							8	5	13
	05-Sciences économiques	11	1	12								18	13	31							29	14	43
	06-Sciences de gestion	11	6	17								12	16	28							23	22	45
Total	47	26	73								55	56	111							102	82	184	
Lettres & sciences humaines	07-Sciences du langage : linguistique et phonétique générale	2	6	8								3	12	15							5	18	23
	08-Langues et littératures anciennes	3	1	4								3	4	7							6	5	11
	09-Langue et littérature françaises	2	3	5								2	6	8							4	9	13
	10-Littératures comparées	2	1	3								2	2	4							4	3	7
	11-Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	3	5	8								11	17	28							14	22	36
	12-Langues et littératures germaniques et scandinaves	5	3	8								8	14	22							13	17	30

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total				
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
13-Langues et littératures slaves																					2	2	
14-Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1	2	3									2	6	8							3	8	11
15-Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques	2	1	3									7	8	15							9	9	18
16-Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	1	7	8									6	16	22							7	23	30
17-Philosophie	3	1	4									4	2	6							7	3	10
18-Architecture, arts appliqués, plastiques, spectacle	6	2	8									12	10	22							18	12	30
19-Sociologie, démographie	8	4	12									14	11	25							22	15	37
20-Ethnologie, préhistoire & anthropologie biologique	2		2									1	4	5							3	4	7
21-Histoire & civilisation, art mondes anciens	11	2	13									5	11	16							16	13	29
22-Histoire & civilisation, mondes modernes & contemporains	9	3	12									8	9	17							17	12	29

Lettres & sciences humaines

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Lettres & sciences humaines	23-Géographie physique, humaine, économique & régionale	5	4	9						10	3	13							15	7	22
	70-Sciences de l'éducation	4		4						3	4	7							7	4	11
	71-Sciences de l'information et de la communication	2		2						6	6	12							8	6	14
	72-Epistémologie Histoire des Sciences & techniques	2		2						2	2	4							4	2	6
	74-Sciences & techniques activités physiques & sportives	7		7						13	6	19							20	6	26
	76-Théologie Catholique	8	3	11						11	4	15							19	7	26
	77-Théologie Protestante	11	3	14						2	2	4							13	5	18
	Total	99	51	150						135	161	296							234	212	446
	25-Mathématiques	14	1	15						16	7	23							30	8	38
	Sciences	26-Mathématiques appliquées & application des mathématiques	9	1	10						11	4	15							20	5
27-Informatique		14	3	17						31	10	41							45	13	58
28-Milieux denses et matériaux		16	4	20						17	6	23							33	10	43
29-Constituants élémentaires		9	1	10						10	4	14							19	5	24

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total						
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total				
30-Milieux dilués et optique	3	1	4							1		1				4	1	5							
31-Chimie théorique, physique, analytique	13	6	19				16	9	25							29	15	44							
32-Chimie organique, minérale, industrielle	16	6	22				12	11	23							28	17	45							
33-Chimie des matériaux	3	2	5				3	3	6							6	5	11							
34-Astronomie, astrophysique	2	1	3	4		4	2	1	3	6	2	8				14	4	18							
35-Structure et évolution Terre et autres planètes	11	1	12				5	1	6	12	5	17			3	3	6				31	10	41		
36-Terre solide : géodynamique enveloppes sup	1		1										2		2						1	2	3		
60-Mécanique, génie mécanique, génie civil	11	1	12				17	6	23							28	7	35				24	4	28	
61-Génie informatique Automatique & traitement signal	9		9				15	4	19																
62-Energétique, génie des procédés	5	3	8				2	7	9							7	10	17							
63-Génie électrique Electronique Photonique & systèmes	9		9				22	2	24							31	2	33							

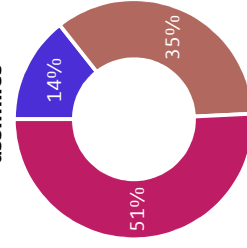
Sciences

Section CNU	Professeur des universités			Astronome			Physicien			Maître de conférences			Astronome adjoint			Physicien adjoint			Total			
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Sciences	64-Biochimie et biologie moléculaire	8	4	12			10	12	22							18	16	34				
	65-Biologie cellulaire	8	5	13			10	11	21							18	16	34				
	66-Physiologie	3	1	4			4	8	12							7	9	16				
	67-Biologie des populations et écologie						6	2	8							6	2	8				
	68-Biologie des organismes	1		1			1	3	4							2	3	5				
	69-Neurosciences	8	2	10			9	6	15							17	8	25				
	Total	173	43	216	4	4	4	227	123	350	6	6	8	2	3	3	418	172	590	27	32	59
	Santé	85-Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	5		5			7	8	15							12	8	20			
		86-Sciences du médicament & autres produits santé	6	6	12			3	13	16							9	19	28			
8700-Sciences biologiques, fondamentales et cliniques		2	1	3			4	4	8							6	5	11				
Total		13	7	20			14	25	39							27	32	59				
Total général	332	127	459	4	4	4	431	365	796	6	6	8	2	3	3	781	498	1 279				

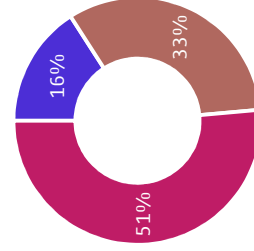
© Répartition des effectifs enseignants-chercheurs & assimilés par corps, par tranche d'âge et par grand domaine d'enseignement des sections de CNU en nombre de personnels au 31/12/2019

Grands domaines d'enseignement des sections de CNU	Professeur des universités					Professeur des universités assimilés					Maître de conférences					Maître de conférences assimilés			Total				
	30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		Total	30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		Total		30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Total
	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans		ans	ans	ans	ans
Droit, économie & gestion	10	28	20	15	73						2	25	34	34	16								184
Lettres & sciences humaines	1	25	75	49	150						2	55	117	85	37								446
Sciences & santé	9	53	115	59	236		4	1	5	10	4	82	163	108	32				5	7	2	14	649
Total	20	106	210	123	459	4	4	1	5	10	8	162	314	227	85	796	5	7	2	14	14	1 279	

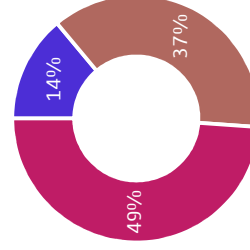
Enseignants-chercheurs & assimilés



Professeurs des universités



Maîtres de conférences

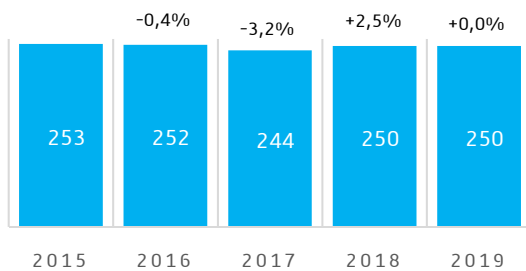


A.2 Effectifs des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires

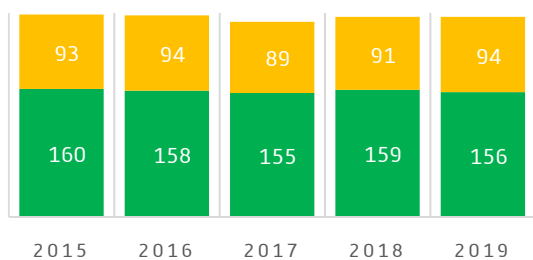
250	enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2019 , représentant 250,0 ETP (250 en 2018 représentant 249,5 ETP).
	<i>156 professeurs des universités praticiens hospitaliers, 94 maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers.</i>

Ces personnels sont bi-appartenants ; ils exercent leur triple mission d'enseignement, de recherche et de soins simultanément à l'université et à l'hôpital dans les domaines de la médecine, de la pharmacie et de l'odontologie. De ce fait, leur gestion est conjointe par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par le ministère des solidarités et de la santé. Certaines catégories d'emplois de cette filière sont exclusivement occupées par des personnels contractuels (cf. paragraphe A.6).

Tableau 1. Evolution des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



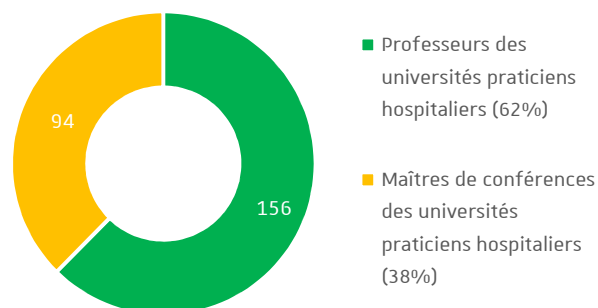
La population des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires est relativement stable depuis plusieurs années.



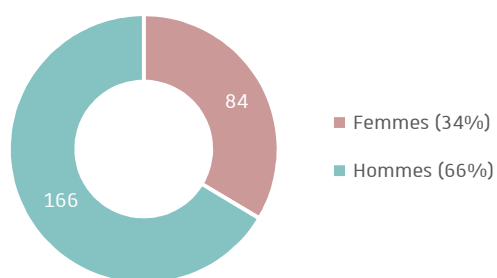
■ Maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers
■ Professeurs des universités praticiens hospitaliers

1.1. Répartition par corps des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2019

Au 31/12/2019, les professeurs des universités praticiens hospitaliers, avec 156 personnels, représentent 62% des effectifs des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ; les maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers, avec 94 personnels, en représentent 38%. Cette répartition est comparable à celles des années précédentes.

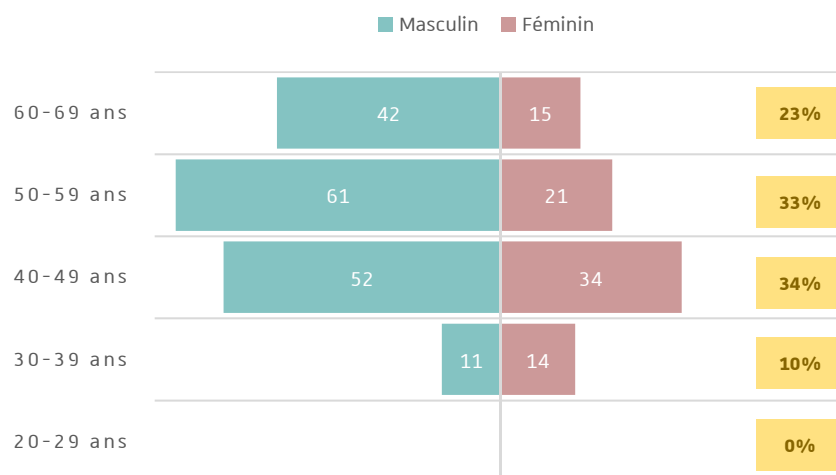


1.2. Répartition par sexe des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2019



Les hommes (166 personnels) représentent 66% de la population des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2019 ; les femmes (84 personnels) en représentent 34%.

1.3. Pyramide des âges des personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au 31/12/2019



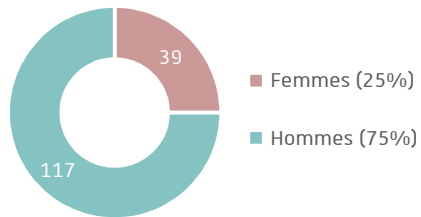
Âge médian : 53 ans et 10 mois

Âge moyen : 53 ans et 3 mois

**Professeurs des universités –
praticiens hospitaliers au 31/12/2019**

Âge médian : 55 ans et 4 mois

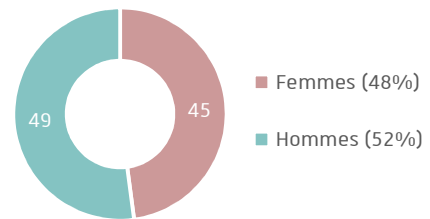
Âge moyen : 54 ans et 9 mois



**Maîtres de conférences des universités –
praticiens hospitaliers au 31/12/2019**

Âge médian : 46 ans et 1 mois

Âge moyen : 47 ans et 1 mois



⊙ **Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019**

Structure d'affectation	Professeur des universités – praticien hospitalier	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	Total
Faculté de chirurgie dentaire		11			14		25
Faculté de médecine	142			76			218
Faculté de pharmacie			3			4	7
Total	142	11	3	76	14	4	250

Exemple de lecture : 218 enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires exercent à la Faculté de médecine ; parmi eux 142 sont professeurs des universités – praticiens hospitaliers.

⊙ **Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019**

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professeur des universités – praticien hospitalier	111	31	142	111,0	31,0	142,0
Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	5	6	11	5,0	6,0	11,0
Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	1	2	3	1,0	2,0	3,0
Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	41	35	76	41,0	35,0	76,0
Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	6	8	14	6,0	8,0	14,0
Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	2	2	4	2,0	2,0	4,0
Total	166	84	250	166,0	84,0	250,0

Exemple de lecture : sur les 142 professeurs des universités praticiens hospitaliers, 31 sont des femmes représentant 31,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Corps						Total
		Professeur des universités – praticien hospitalier	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Professeur des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines odontologiques	Maître de conférences des universités – praticien hospitalier disciplines pharmaceutiques	
30-39 ans	Homme	2	1		6	1	1	11
	Femme	1			9	4		14
	Total	3	1		15	5	1	25
40-49 ans	Homme	31	2		19			52
	Femme	13	1	1	15	2	2	34
	Total	44	3	1	34	2	2	86
50-59 ans	Homme	45		1	11	3	1	61
	Femme	10	1	1	8	1		21
	Total	55	1	2	19	4	1	82
60-69 ans	Homme	33	2		5	2		42
	Femme	7	4		3	1		15
	Total	40	6		8	3		57
Total		142	11	3	76	14	4	250

Exemple de lecture : sur les 76 maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers, 3 sont des femmes dont l'âge est compris entre 60 et 69 ans.

⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps, par sexe et par section CNU en nombre de personnels au 31/12/2019

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Section 42 : morphologie & morphogénèse																		
4201 Anatomie	2		2				1		1						3	0	3	
4202 Histologie, embryologie et cytogénétique		1	1					2							0	3	3	
4203 Anatomie et cytologie pathologiques		1	1				1	1	2						1	2	3	
Section 43 : biophysique et imagerie médicale																		
4301 Biophysique et médecine nucléaire	2		2				4	3	7						6	3	9	
4302 Radiologie et imagerie médicale	7	1	8				1		1						8	1	9	
Section 44 : biochimie, biologie cellulaire & moléculaire, physiologie & nutrition																		
4401 Biochimie et biologie moléculaire	1		1				5	2	7						6	2	8	
4402 Physiologie	1	1	2				4	4	8						5	5	10	
4403 Biologie cellulaire		1	1				3		3						3	1	4	
4404 Nutrition	1		1												1	0	1	

Médecine

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Section 45 : microbiologie, maladies transmissibles & hygiène																		
4501 Bactériologie-virologie ; Hygiène hospitalière	1	1	2				4	2	6							5	3	8
4502 Parasitologie et mycologie							2	3	5							2	3	5
4503 Maladie infectieuse Maladie tropicale	1		1													1	0	1
Section 46 : santé publique, environnement & société																		
4601 Epidémiologie, économie de la santé et prévention	1		1				1		1							2	0	2
4602 Médecine et santé au travail		1	1					1	1							0	2	2
4603 Médecine légale et droit de la santé	1		1					1	1							1	1	2
4604 Biostatistiques, informatique médicale & technologies de communication	2		2													2	0	2
Médecine																		

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Total					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total			
Section 47 : cancérologie, génétique, hématologie, immunologie																								
4701 Hématologie ; transfusion	3		3									1	1	2								4	1	5
4702 Cancérologie ; radiothérapie	5		5									1	1	2								6	1	7
4703 Immunologie	2	1	3									2	2	4								4	3	7
4704 Génétique	1	1	2									3	3	6								4	4	8
Section 48 : anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie & thérapeutique																								
4801 Anesthésiologie-réanimation	4		4									1		1								5	0	5
4802 Médecine intensive-réanimation	4	1	5																			4	1	5
4803 Pharmacologie fondamentale ; Clinique ; addictologie	1		1										2	2								1	2	3
4804 Thérapeutique ; addictologie	1		1																			1	0	1
4805 Médecine d'urgence	2		2																			2	0	2

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Section 49 : pathologie nerveuse & musculaire, pathologie mentale, handicap & rééducation																		
4901 Neurologie	4	2	6				1	1	2							5	3	8
4902 Neurochirurgie	1		1					1	1							1	1	2
4903 Psychiatrie d'adultes; addictologie	4	1	5													4	1	5
4904 Pédiopsychiatrie; addictologie		1	1													0	1	1
4905 Médecine physique et de réadaptation		1	1													0	1	1
Section 50 : ostéo-articulaire, dermatologie & chirurgie plastique																		
5001 Rhumatologie	3		3					1	1							3	1	4
5002 Chirurgie orthopédique et traumatologique	7	1	8													7	1	8
5003 Dermato-vénérologie	2		2				1		1							3	0	3
5004 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	1	1	2													1	1	2

Médecine

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier		Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques		Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques		Total			
	Homme	Femme	Homme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Section 51 : pathologie cardiorespiratoire & vasculaire																
5101 Pneumologie	2	1												2	1	3
5102 Cardiologie	3	1												3	1	4
5103 Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	3	1												3	1	4
5104 Chirurgie vasculaire ; Médecine vasculaire	4													4	0	4
Section 52 : maladie des appareils digestif & urinaire																
5201 Gastroentérologie ; Hépatologie	4													4	0	4
5202 Chirurgie digestive	5	2						1						6	2	8
5203 Néphrologie	2	1												2	1	3
5204 Urologie	2													2	0	2
Section 53 : médecine interne, gériatrie & chirurgie générale																
5301 Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement																5
5303 Médecine générale								1						1	1	2

Médecine

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Total			
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Section 54 : développement & pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie & reproduction																						
5401 Pédiatrie	2	3	5				1	1	2										3	4	7	
5402 Chirurgie infantile	2		2					1	1										2	1	3	
5403 Gynécologie - Obstétrique ; Gynécologie médicale	4	1	5																4	1	5	
5404 Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques	1	2	3																1	2	3	
5405 Biologie et médecine du développement et de la reproduction	2		2				1	1	2										3	1	4	
Section 55 : pathologie de la tête & du cou																						
5501 Oto-rhino-laryngologie	2	1	3																2	1	3	
5502 Ophtalmologie	3	1	4																3	1	4	
5503 Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie							1	1	1										1	0	1	
Section 56 : Développement, croissance & prévention																						
5601 Pédiodontie				1	1	2								1	1				1	2	3	
Médecine																						

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Total				
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
5602 Orthopédie dento-faciale																1	1	2		
5603 Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale					1	1										1	2	3		
Section 57 : sciences biologiques, médecine & chirurgie buccale																				
5701 Parodontologie				3													1	3	4	
5702 Chirurgie buccale, pathologie et thérapeutique										1	1						1	1	2	
5703 Sciences biologiques					1	1											1	0	2	
Section 58 : sciences physiques & physiologiques endodontiques																				
5801 Odontologie conservatrice, endodontie					1	1											1	1	2	3
5802 Prothèses						2							3					3	2	5
5803 Sciences anatomiques & physiologiques, oclusodontiques																	1	0	1	1

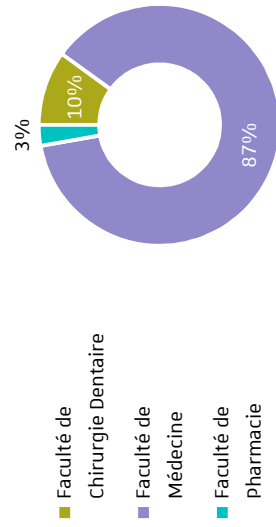
Odontologie

Section CNU	Professeur des universités – praticien hospitalier			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Professeur des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines odontologiques			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier des disciplines pharmaceutiques			Total					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total			
Pharmacie																					
8000 Sciences physico-chimiques & ingénierie appliquée à la santé													1		1	1	0	1			
8100 Sciences du médicament et autres produits de santé								1					1	1	2	1	2	3			
8200 Sciences biologiques, fondamentales et cliniques							1	1						1	1	1	2	3			
TOTAL	111	31	142	5	6	11	1	2	3	41	35	76	6	8	14	2	2	4	166	84	250

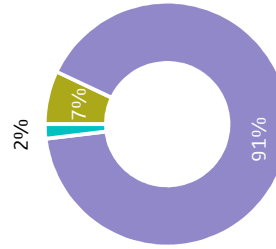
⊙ Répartition des effectifs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par corps, par tranche d'âge et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

Structure d'affectation	Professeur des universités – praticien hospitalier			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier					Total	
	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	Total	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans		60-69 ans
Faculté de chirurgie dentaire	1	3	1	6	11	5	2	4	3	14
Faculté de médecine	3	44	55	40	142	15	34	19	8	76
Faculté de pharmacie		1	2		3	1	2	1		4
Total	4	48	58	46	156	21	38	24	11	94

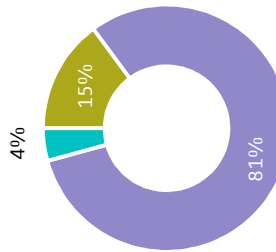
Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires



Professeurs des universités – praticiens hospitaliers



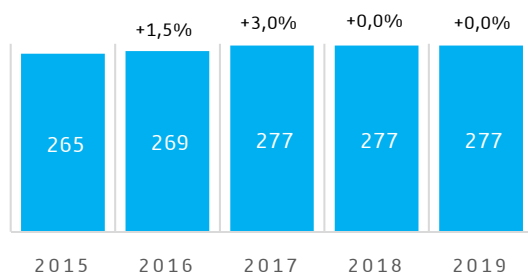
Maîtres de conférences des universités – praticiens hospitaliers



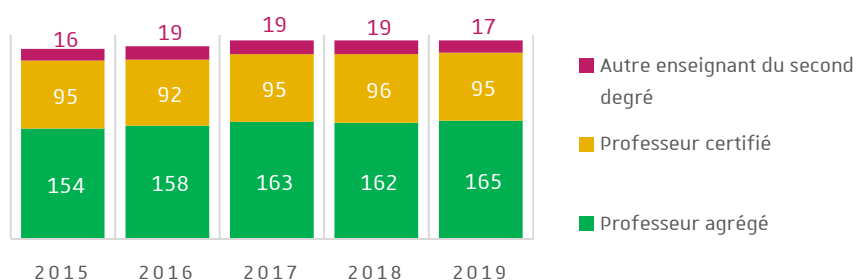
A.3 Effectifs des personnels enseignants du second degré

277	enseignants du second degré au 31/12/2019 , représentant 261,0 ETP (277 en 2018 représentant 260,7 ETP).
	<i>165 professeurs agrégés, 95 professeurs certifiés, 9 professeurs d'EPS, 7 professeurs des lycées professionnels et 1 conseiller principal d'éducation.</i>

Evolution des effectifs enseignants du second degré

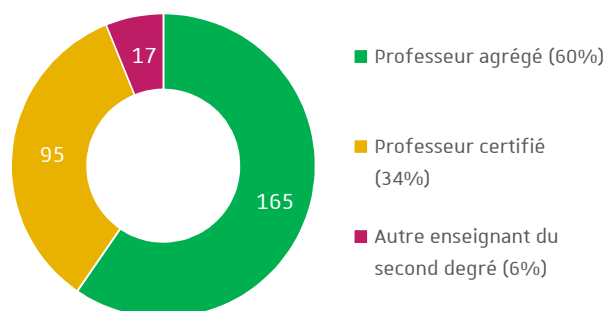


La population des enseignants du second degré est relativement stable depuis plusieurs années.

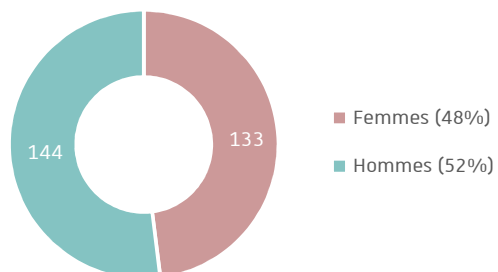


Répartition par corps des effectifs enseignants du second degré au 31/12/2019

Au 31/12/2019, les professeurs agrégés, avec 165 personnels, représentent 60% des effectifs des enseignants du second degré (en légère augmentation par rapport à 2018); les professeurs certifiés, avec 95 personnels, en représentent 34%.

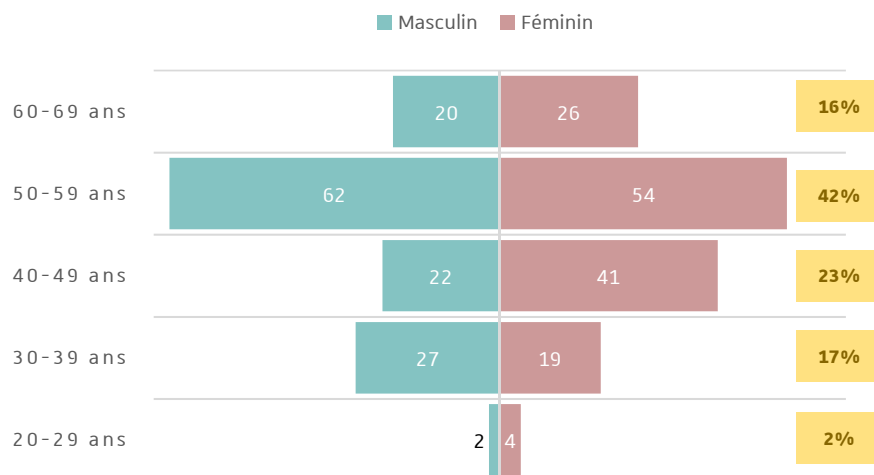


1.1. Répartition par sexe des personnels enseignants du second degré au 31/12/2019



Les hommes (144 personnels) représentent 52% de la population des enseignants du second degré au 31/12/2019 ; les femmes (133 personnels) en représentent 48%.

1.2. Pyramide des âges des personnels enseignants du second degré au 31/12/2019



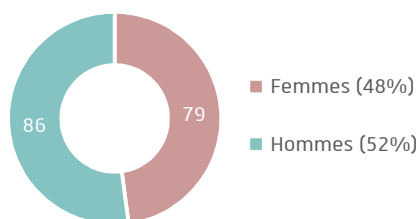
Âge médian : 52 ans et 3 mois

Âge moyen : 50 ans et 5 mois

Professeurs agrégés au 31/12/2019

Âge médian : 51 ans et 10 mois

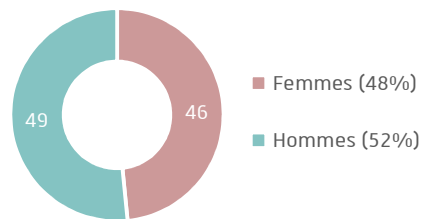
Âge moyen : 49 ans et 11 mois



Professeurs certifiés au 31/12/2019

Âge médian : 53 ans et 7 mois

Âge moyen : 51 ans et 11 mois



⊙ **Répartition des effectifs enseignants du second degré par corps et par structure d'affectation
en nombre de personnels au 31/12/2019**

		Corps					
Structure d'affectation	Conseiller principal d'éducation	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur d'EPS	Professeur des lycées professionnels	Total	
Composantes de formation	Ecole & observatoire des sciences de la terre - EOST		2			2	
	Ecole de management Strasbourg		2	1		3	
	Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux - ECPM		4			4	
	Faculté de chimie		2	1		3	
	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion		6	6		12	
	Faculté de philosophie		1			1	
	Faculté de physique et d'ingénierie		7	2		9	
	Faculté de théologie catholique		2			2	
	Faculté des arts		8	2		10	
	Faculté des langues		3	3		6	
	Faculté des langues - ITIRI		1			1	
	Faculté des langues - LanSAD		12	18		32	
	Faculté des lettres		3	1		4	
	Faculté des sciences de la vie		4			4	
	Faculté des sciences du sport		17	1	2	20	
	Faculté des sciences économiques & de gestion		6	1		7	
	Faculté des sciences historiques		4			4	
	Faculté des sciences sociales		2			2	
	INSPE de l'académie de Strasbourg	1	22	25	2	4	54
	IUT de Haguenau		9	6			15

		Corps					
Structure d'affectation		Conseiller principal d'éducation	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur d'EPS	Professeur des lycées professionnels	Total
Composantes de formation	IUT Louis Pasteur		12	9			21
	IUT Robert Schuman		20	16		1	37
	Sciences po Strasbourg		3	2			5
	Télécom physique Strasbourg		2				2
	UFR de mathématique & d'informatique		3				3
	Sous-total	1	157	94	4	7	263
Services	Espace avenir		1				1
	Jardin des sciences		1				1
	Service des sports		6		5		11
	Sous-total		8		5		13
Divers	Institut international d'études françaises			1			1
	Sous-total			1			1
Total		1	165	95	9	7	277

Exemple de lecture : sur les 277 enseignants du second degré, 8 professeurs agrégés sont affectés à la Faculté des arts.

Règle d'affectation : les enseignants du second degré sont affectés à 100% dans une structure d'enseignement.

⊙ Répartition des effectifs enseignants du second degré par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Conseiller principal d'éducation	1		1	1,0		1,0
Professeur agrégé	86	79	165	84,1	74,3	158,4
Professeur certifié	49	46	95	43,8	43,8	87,6
Professeur d'EPS	6	3	9	6,0	3,0	9,0
Professeur des lycées professionnels	2	5	7	1,0	4,0	5,0
Total	144	133	277	135,9	125,1	261,0

Exemple de lecture : sur les 165 professeurs agrégés, 79 sont des femmes représentant 74,3 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants du second degré par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Corps					Total
		Conseiller principal d'éducation	Professeur agrégé	Professeur certifié	Professeur d'EPS	Professeur des lycées professionnels	
20-29 ans	Homme		4				4
	Femme		1	1			2
	Total		5	1			6
30-39 ans	Homme		10	6	3		19
	Femme		18	7	2		27
	Total		28	13	5		46
40-49 ans	Homme	1	27	11	1	1	41
	Femme		13	8	1		22
	Total	1	40	19	2	1	63
50-59 ans	Homme		31	21	1	1	54
	Femme		35	23		4	62
	Total		66	44	1	5	116
60-69 ans	Homme		14	11	1		26
	Femme		12	7		1	20
	Total		26	18	1	1	46
Total		1	165	95	9	7	277

Exemple de lecture : sur les 95 professeurs certifiés, 7 sont des femmes dont l'âge est compris entre 60 et 69 ans.

⊙ Répartition des effectifs enseignants du second degré par corps, par sexe et par discipline d'enseignement en nombre de personnels au 31/12/2019

Discipline d'enseignement	Conseiller principal d'éducation			Professeur agrégé			Professeur certifié			Professeur d'EPS			Professeur des lycées professionnels			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
0031 : Activité éducative sociale	1		1													1	0	1
0080 : Documentation				1	1	1		2	2							0	3	3
0100 : Philosophie				1	1	2	1		1							2	1	3
0200 : Lettres				1		1										1	0	1
0201 : Lettres classiques				2		2										2	0	2
0202 : Lettres modernes				2	4	6	6	7	13							8	11	19
0210 : Lettres, histoire & géographie																1	0	1
0421 : Allemand				5	10	15	1	2	3							6	12	18
0422 : Anglais				2	13	15	13	22	35							3	15	38
0426 : Espagnol					1	1	2	1	3							2	2	4
0510 : Enseignement religieux catholique							1		1							1	0	1
1000 : Histoire – géographie				4	1	5	3		3							7	1	8
1100 : Sciences économiques & sociales				3	2	5	1		1							4	2	6
1300 : Mathématiques				7	4	11	2	2	4							9	6	15
1315 : Mathématiques – sciences physiques													1	1	2	1	1	2
1400 : Technologie							3		3							3	0	3

Discipline d'enseignement	Conseiller principal d'éducation			Professeur agrégé			Professeur certifié			Professeur d'EPS			Professeur des lycées professionnels			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
1411 : Sciences industrielles de l'ingénieur, option architecture et construction					1	1										0	1	1
1412 : Sciences industrielles de l'ingénieur, option énergie							1		1							1	0	1
1413 : Sciences industrielles de l'ingénieur, option information & numérique							1		1							1	0	1
1414 : Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie mécanique				7	1	8	2		2							9	1	10
1415 : Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie électrique				6		6										6	0	6
1416 : Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie des constructions				1		1										1	0	1
1500 : Physique – Chimie				4	2	6										4	2	6
1510 : Sciences physiques – Physique appliquée				4	3	7										4	3	7
1600 : Sciences de la vie et de la terre				5	4	9			2		2					5	6	11
1700 : Education musicale				2	1	3	1		1		1					3	1	4
1800 : Arts plastiques				2	2	4	2		2		2					4	2	6

Discipline d'enseignement	Conseiller principal d'éducation			Professeur agrégé			Professeur certifié			Professeur d'EPS			Professeur des lycées professionnels			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
1900 : Education physique & sportive				12	16	28				6	3	9				18	19	37
3000 : Génie civil				7		7										7	0	7
5100 : Génie électrique				1		1										1	0	1
6500 : Arts appliqués				2	1	3							1		1	3	1	4
6502 : Arts appliqués, option design								1	1							0	1	1
7100 : Biochimie – Génie biologique – Biotechnologie					3	3		1	2							1	4	5
8010 : Economie & gestion				6	7	13		7	13							13	13	26
8051 : Economie – gestion, option comptabilité & finance								1	1							1	0	1
Total	1		1	86	79	165	49	46	95	6	3	9	2	5	7	144	133	277

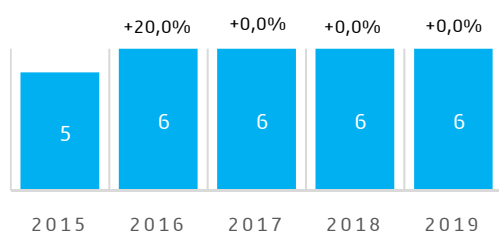
A.4 Effectifs des personnels enseignants du premier degré

6

enseignants du premier degré au 31/12/2019, représentant 5,5 ETP (6 en 2018 représentant 5,5 ETP).

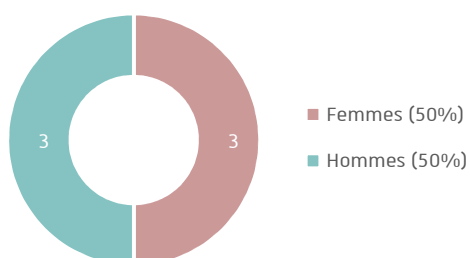
Ces 6 professeurs des écoles sont tous affectés à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg.

1. Evolution des effectifs enseignants du premier degré



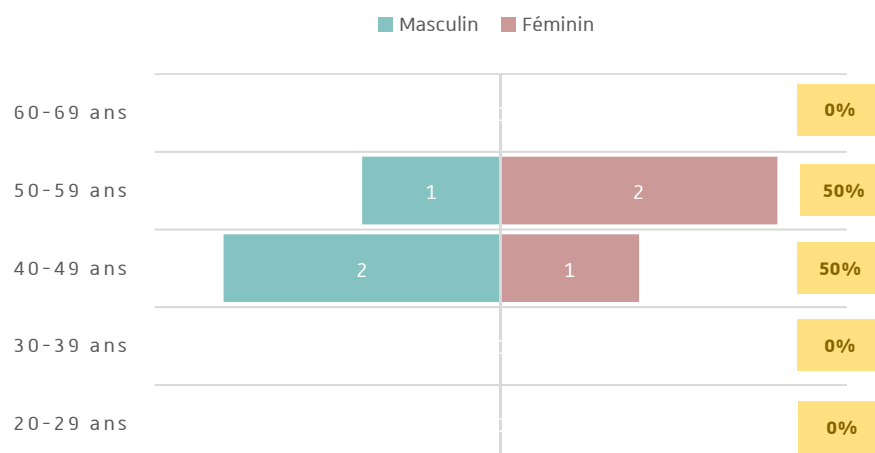
Les effectifs des enseignants du premier degré sont stables depuis plusieurs années.

1. Répartition par sexe des personnels enseignants du premier degré au 31/12/2019



Les effectifs des enseignants du premier degré se répartissent de manière égale entre hommes et femmes : 3 hommes et 3 femmes.

1. Pyramide des âges des personnels enseignants du premier degré au 31/12/2019



Âge médian : 49 ans et 10 mois

Âge moyen : 51 ans et 9 mois

⊙ Répartition des effectifs enseignants du premier degré par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2019

Composante de formation	Corps	
	Professeur des écoles	Total
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg	6	6
Total	6	6

⊙ Répartition des effectifs enseignants du premier degré par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professeur des écoles	3	3	6	2,5	3,0	5,5
Total	3	3	6	2,5	3,0	5,5

Exemple de lecture : sur les 6 professeurs des écoles, 3 sont des hommes représentant 2,5 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants du second degré par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Corps	
		Professeur des écoles	Total
40-49 ans	Homme	2	2
	Femme	1	1
	Total	3	3
50-59 ans	Homme	1	1
	Femme	2	2
	Total	3	3
Total		6	6

Exemple de lecture : sur les 6 professeurs des écoles, 2 sont des femmes dont l'âge est compris entre 50 et 59 ans.

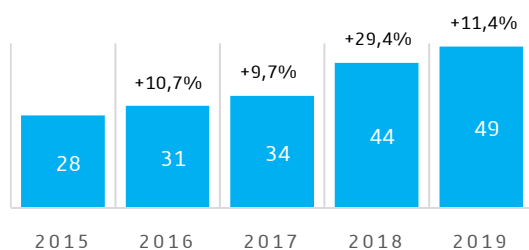
A.5 Effectifs des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent reconnue par le Conseil d'Administration

49

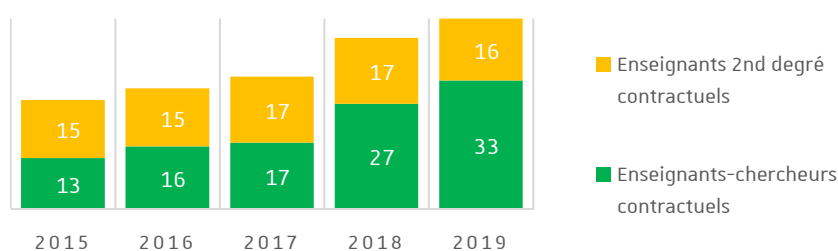
enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent reconnue par le CA au 31/12/2019, représentant 47,3 ETP (44 en 2018 représentant 42,7 ETP).

33 enseignants-chercheurs contractuels et
16 enseignants du second degré contractuels.

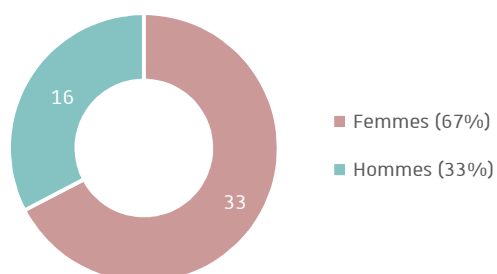
Evolution des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent



Les effectifs de cette population sont en augmentation depuis plusieurs années (+75% entre 2015 et 2019); la population des enseignants-chercheurs contractuels ayant connu la plus forte augmentation.

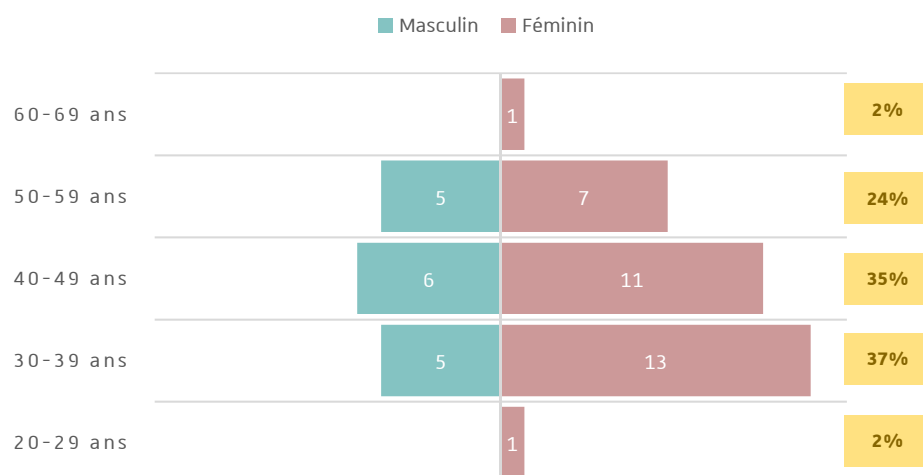


Répartition par sexe des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent au 31/12/2019



Les femmes (33 personnels) représentent les deux tiers de l'effectif de cette population au 31/12/2019.

14. Pyramide des âges des personnels enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent au 31/12/2019



Âge médian : 42 ans et 4 mois

Âge moyen : 43 ans et 4 mois

⊙ **Répartition des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2019**

Structure d'affectation		Type de contrat		Total
		Enseignant-chercheur contractuel	Enseignant du 2 nd degré contractuel	
Composantes de formation	Ecole de management Strasbourg	33	3	36
	Faculté des langues		1	1
	Faculté des langues – LanSAD		1	1
	Sciences po Strasbourg		1	1
	Sous-total	33	6	39
Divers	Institut international d'études françaises		10	10
	Sous-total		10	10
Total		33	16	49

⊙ Répartition des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Enseignant-chercheur contractuel	11	22	33	11,0	22,0	33,0
Enseignant du 2 nd degré contractuel	5	11	16	5,0	9,3	14,3
Total	16	33	49	16,0	31,3	47,3

Exemple de lecture : sur les 16 enseignants contractuels, 11 sont des femmes représentant 9,3 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants non titulaires sur mission à caractère permanent par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Type de contrat		Total
		Enseignant-chercheur contractuel	Enseignant du 2 nd degré contractuel	
20-29 ans	Homme			
	Femme	1		1
	Total	1		1
30-39 ans	Homme	5		5
	Femme	12	1	13
	Total	17	1	18
40-49 ans	Homme	5	1	6
	Femme	6	5	11
	Total	11	6	17
50-59 ans	Homme	1	4	5
	Femme	3	4	7
	Total	4	8	12
60-69 ans	Homme			
	Femme		1	1
	Total		1	1
Total		33	16	49

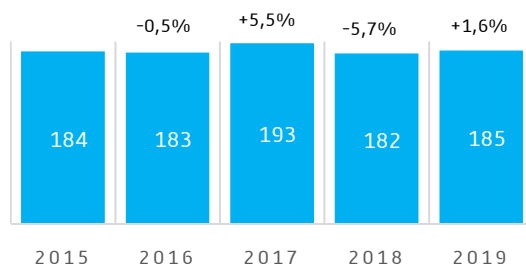
Exemple de lecture : sur les 16 enseignants contractuels, 4 sont des femmes dont l'âge est compris entre 50 et 59 ans.

A.6 Effectifs des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires

185

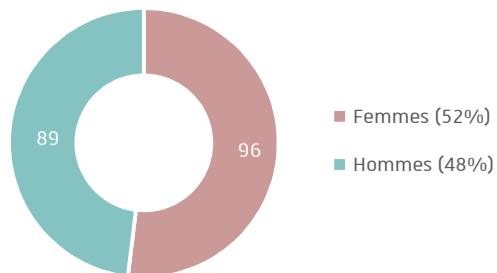
enseignants hospitalo-universitaires non titulaires au 31/12/2019, représentant 179,0 ETP (182 en 2018 représentant 182,0 ETP).

Tableau A.6. Evolution des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires



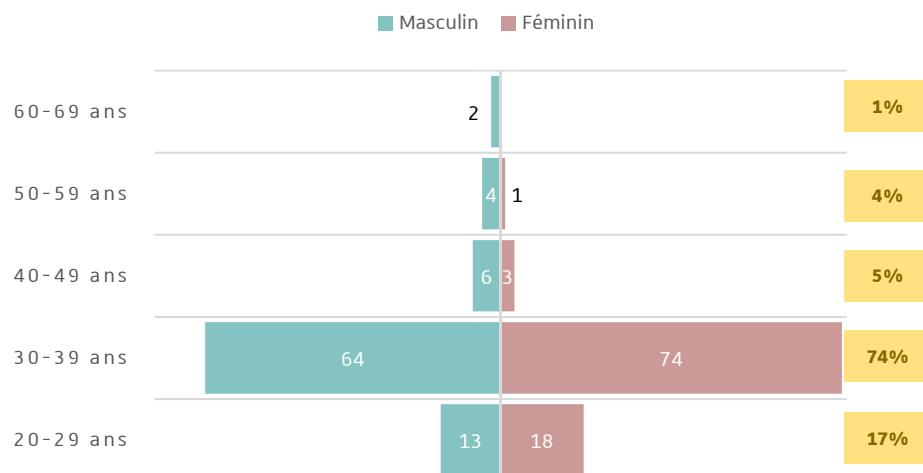
Les effectifs de cette population sont stables depuis plusieurs années.

Tableau A.7. Répartition par sexe des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires au 31/12/2019



Les femmes (96 personnels) représentent 52% de l'effectif de cette population au 31/12/2019.

1.1. Pyramide des âges des personnels enseignants hospitalo-universitaires non titulaires au 31/12/2019



Âge médian : 31 ans et 9 mois

Âge moyen : 33 ans et 7 mois

⊙ **Répartition des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2019**

Structure d'affectation	Assistant associé des universités	Assistant hospitalo-universitaire médecine	Assistant hospitalo-universitaire odontologie	Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	Chef de clinique médecine générale	Chef de clinique des universités, assistant des hôpitaux	Maître de conférence associé de médecine générale	Praticien hospitalier universitaire	Professeur associé des universités de médecine générale	Total
Faculté de chirurgie dentaire	6		16				3		2	27
Faculté de médecine		15			7	116	5	7	6	156
Faculté de pharmacie				2						2
Total	6	15	16	2	7	116	8	7	8	185

⊙ Répartition des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Assistant associé des universités	1	5	6	1,0	5,0	6,0
Assistant hospitalo-universitaire médecine	8	7	15	8,0	7,0	15,0
Assistant hospitalo-universitaire odontologie	10	6	16	9,5	6,0	15,5
Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	2		2	2,0		2,0
Chef de clinique médecine générale	2	5	7	2,0	5,0	7,0
Chef de clinique des universités, assistant des hôpitaux	54	62	116	54,0	62,0	116,0
Maître de conférence associé de médecine générale	2	6	8	1,0	4,5	5,5
Praticien hospitalier universitaire	3	4	7	3,0	4,0	7,0
Professeur associé des universités de médecine générale	7	1	8	4,0	1,0	5,0
Total	89	96	185	84,5	94,5	179,0

Exemple de lecture : sur les 7 praticiens hospitaliers universitaires, 4 sont des femmes représentant 4,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs enseignants hospitalo-universitaires non titulaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Assistant associé des universités	Assistant hospitalo-universitaire médecine	Assistant hospitalo-universitaire odontologie	Assistant hospitalo-universitaire pharmacie	Chef de clinique médecine générale	Chef de clinique des universités, assistant des hôpitaux	Maître de conférence associé de médecine générale	Praticien hospitalier universitaire	Professeur associé des universités de médecine générale	Total
20-29 ans	Homme		3	3			7				13
	Femme	3	1	3		2	9				18
	Total	3	4	6		2	16				31
30-39 ans	Homme	1	5	7	2	2	43	1	3		64
	Femme	2	6	3		3	52	4	4		74
	Total	3	11	10		5	95	5	7		138
40-49 ans	Homme						4	1		1	6
	Femme						1	1		1	3
	Total						5	2		2	9
50-59 ans	Homme									4	4
	Femme							1			1
	Total							1		4	5
60-69 ans	Homme									2	2
	Femme										
	Total									2	2
Total		6	15	16	2	7	116	8	7	8	185

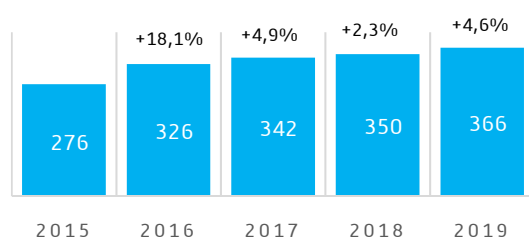
Exemple de lecture : sur les 7 praticiens hospitaliers universitaires, 4 sont des femmes dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans.

A.7 Effectifs des autres personnels enseignants non titulaires

366

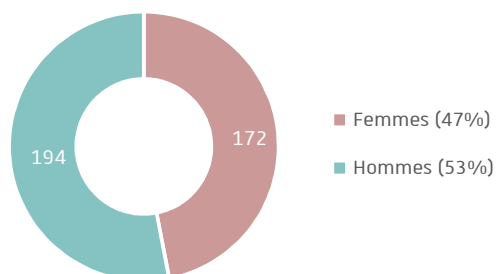
autres personnels enseignants non titulaires au 31/12/2019, représentant 288,5 ETP (350 en 2018 représentant 281,55 ETP).

1. Evolution des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires



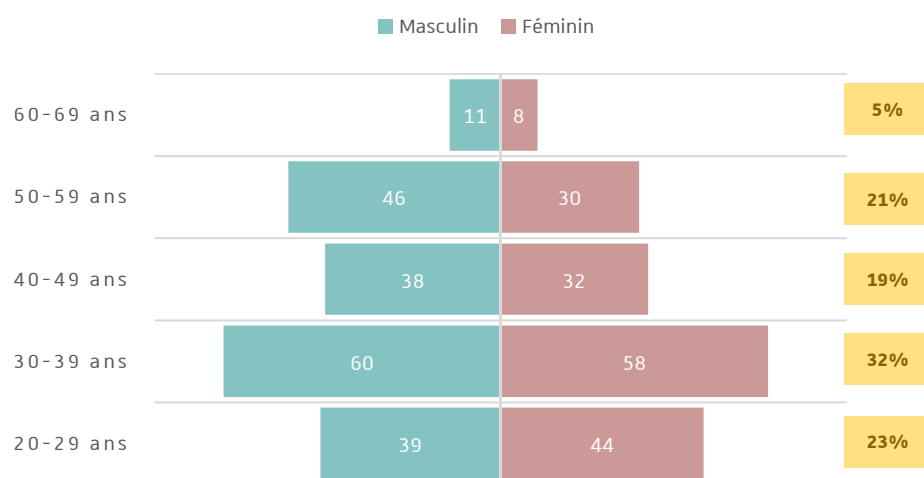
Les effectifs de cette population sont en constante augmentation depuis plusieurs années.

2. Répartition par sexe des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires au 31/12/2019



Les femmes (172 personnels) représentent 47% de l'effectif de cette population au 31/12/2019.

14. Pyramide des âges des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires au 31/12/2019



Âge médian : 38 ans et 2 mois

Âge moyen : 40 ans et 8 mois

⊙ **Répartition des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires par corps et par structure en nombre de personnels au 31/12/2019**

Composantes de formation	Structure d'affectation	Associé MCF	Associé PR	ATER	Enseignant 2 nd degré contractuel	Enseignant-chercheur contractuel	Lecteur de langue étrangère	Maître de langue étrangère	Total
		Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle - CEIPI		3			1		
	Centre universitaire d'enseignement du journalisme - CUEJ	7			1	1			9
	Ecole de management Strasbourg			4	39	2		1	46
	Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux - ECPM			2					2
	Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg - ESBS			1					1
	Faculté de chimie				1				1
	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	6	3	18	3	2		3	35

	Associé MCF	Associé PR	ATER	Enseignant 2 nd degré contractuel	Enseignant-chercheur contractuel	Lecteur de langue étrangère	Maître de langue étrangère	Total	
Composantes de formation	Faculté de géographie et d'aménagement	1	3					4	
	Faculté de médecine		1	4				5	
	Faculté de pharmacie		3					3	
	Faculté de philosophie			3				3	
	Faculté de physique et ingénierie	2		5	2			9	
	Faculté de psychologie	5	1	2	1			9	
	Faculté de théologie catholique			1				1	
	Faculté de théologie protestante				1			1	
	Faculté des arts	7		3	12	1		23	
	Faculté des langues	1		18	8		20	17	64
	Faculté des langues - ITIRI	1	2		10				13
	Faculté des langues - LanSAD				17		2		19
	Faculté des lettres			4					4
	Faculté des sciences de la vie		1	8					9
	Faculté des sciences du sport	4		3	3				10
	Faculté des sciences économiques & de gestion	1		5		2			8
	Faculté des sciences historiques			4		1			5
	Faculté des sciences sociales	4		4		2			10
	Institut de préparation à l'administration générale - IPAG	2			1				3
	INSPE de l'académie de Strasbourg	1		2				1	4
	Institut du travail	1							1
	IUT de Haguenau			1	3				4
	IUT Louis Pasteur	2		1	1				4
	IUT Robert Schuman	2		4	1	1	1		9
	Observatoire astronomique de Strasbourg					1			1
	Sciences Po Strasbourg	4	1	5	1				11
Télécom physique Strasbourg			1					1	
UFR de mathématique et d'informatique	1		9	2				12	
Sous-total	52	15	115	107	14	23	22	348	
Unités de recherche	2		3					5	

	Structure d'affectation	Associé MCF	Associé PR	ATER	Enseignant 2 nd degré contractuel	Enseignant-chercheur contractuel	Lecteur de langue étrangère	Maître de langue étrangère	Total
Service	Institut de développement et d'innovation pédagogique				3				3
	Sous-total				3				3
Divers	Institut international d'études françaises				10				10
	Sous-total				10				10
Total		54	15	118	120	14	23	22	366

⊙ Répartition des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Corps	Effectif			ETP		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Associé MCF	39	15	54	20,5	7,5	28,0
Associé PR	11	4	15	5,5	2,0	7,5
ATER	62	56	118	57,5	53,0	110,5
Enseignant 2 nd degré contractuel	59	61	120	40,9	42,6	83,5
Enseignant-chercheur contractuel	12	2	14	12,0	2,0	14,0
Lecteur de langue étrangère	3	20	23	3,0	20,0	23,0
Maître de langue étrangère	8	14	22	8,0	14,0	22,0
Total	194	172	366	147,4	141,1	288,5

Exemple de lecture : sur les 120 enseignants du 2nd degré contractuels, 61 sont des femmes et représentent 42,6 ETP.

⊙ Répartition des effectifs des autres personnels enseignants non titulaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Associé MCF	Associé PR	ATER	Enseignant 2 nd degré contractuel	Enseignant-chercheur contractuel	Lecteur de langue étrangère	Maître de langue étrangère	Total
20-29 ans	Homme			25	6	1	7	5	44
	Femme			28	8		1	2	39
	Total			53	14	1	8	7	83
30-39 ans	Homme	4		23	14	1	10	6	58
	Femme	6	1	30	13	6		4	60
	Total	10	1	53	27	7	10	10	118
40-49 ans	Homme	4		8	16		1	3	32
	Femme	15	1	3	13	2	2	2	38
	Total	19	1	11	29	2	3	5	70
50-59 ans	Homme	6	3		19		2		30
	Femme	14	8	1	19	4			46
	Total	20	11	1	38	4	2		76
60-69 ans	Homme	1	1		6				8
	Femme	4	1		6				11
	Total	5	2		12				19
Total		54	15	118	120	14	23	22	366

Exemple de lecture : sur les 15 associés professeurs des universités (PR), 3 sont des hommes dont l'âge est compris entre 50 et 59 ans.

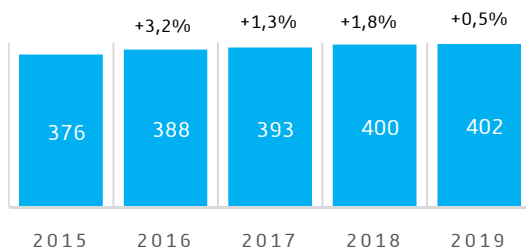
A.8 Effectifs des doctorants contractuels avec ou sans mission complémentaire

402

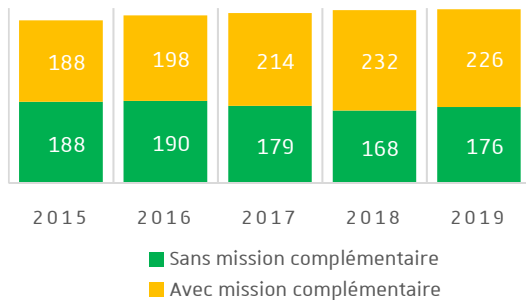
doctorants contractuels au 31/12/2019, représentant 402,0 ETP (400 en 2018 représentant 400,0 ETP).

226 doctorants contractuels avec mission complémentaire, 176 doctorants contractuels sans mission complémentaire.

1.1. Evolution des effectifs des doctorants contractuels

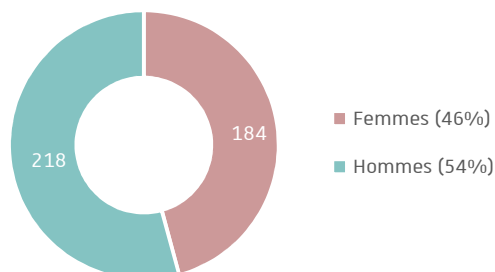


Les effectifs de cette population sont relativement stables depuis plusieurs années.



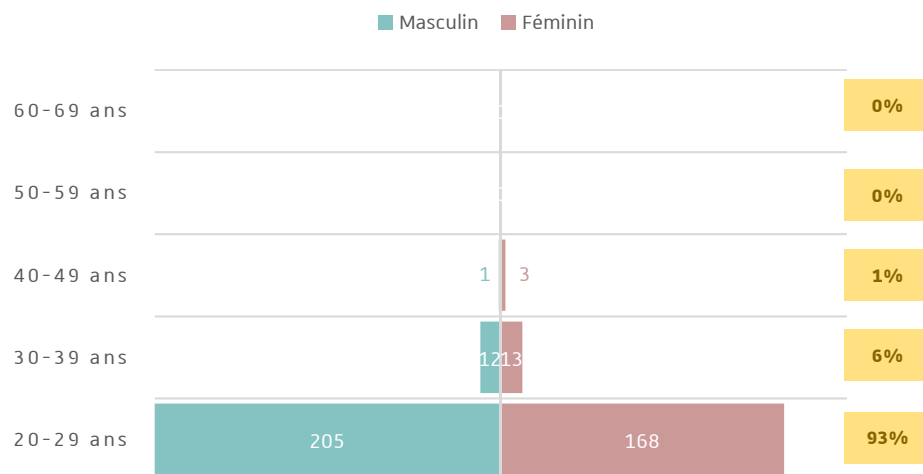
La part des doctorants avec mission complémentaire est plus importante que ceux sans mission complémentaire (56% des doctorants ont une mission complémentaire au 31/12/2019).

1.2. Répartition par sexe des doctorants contractuels au 31/12/2019



Les femmes (184 personnels) représentent 46% de l'effectif de cette population au 31/12/2019.

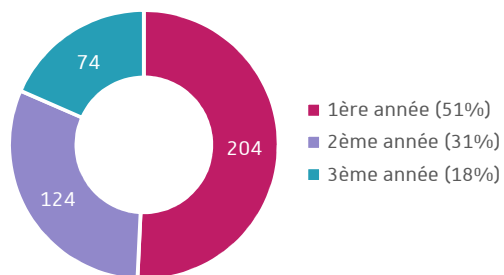
14. Pyramide des âges des doctorants contractuels au 31/12/2019



Âge médian : 25 ans et 11 mois

Âge moyen : 26 ans et 6 mois

15. Répartition des doctorants contractuels au 31/12/2019 selon l'année de doctorat



Au 31/12/2019, 51% des doctorants non titulaires sont en 1^{ère} année de doctorat ; 31% en 2^{ème} année et 18% en troisième année.

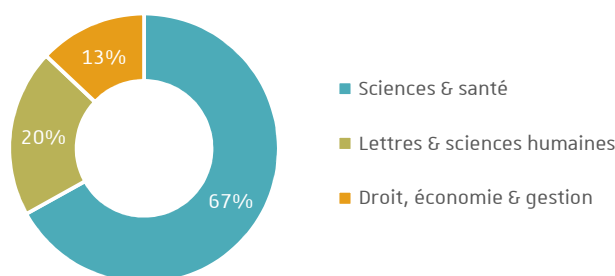
② Répartition des effectifs doctorants contractuels par type de contrat, par sexe et par section CNU
en nombre de personnels au 31/12/2019

Section CNU	Doctorant avec mission complémentaire			Doctorant sans mission complémentaire			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
01 Droit privé et sciences criminelles	4	3	7		2	2	9
02 Droit public	5	8	13		1	1	14
03 Histoire du droit et des institutions	1	1	2				2
04 Science politique	3	1	4		1	1	5
05 Sciences économiques	5	4	9	2	1	3	12
06 Sciences de gestion		4	4	3		3	7
07 Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1	1	1	1	2	3
08 Langues et littératures anciennes	1	1	2	2		2	4
09 Langue et littérature françaises	2	4	6		1	1	7
10 Littératures comparées		2	2				2
11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1	1	2				2
12 Langues et littératures germaniques et scandinaves	2	3	5		1	1	6
13 Langues et littératures slaves	2		2				2
14 Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1	1	2				2
15 Langues et littératures arabes, chinoises, japonais, hébraïques, autres domaines linguistiques		1	1	1		1	2
16 Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		4	4				4
17 Philosophie		3	3				3
18 Arts		1	1	2	1	3	4
19 Sociologie, démographie		2	2	2	1	3	5
20 Ethnologie, préhistoire & anthropologie biologique					1	1	1
21 Histoire & civilisation : arts des mondes anciens et médiévaux	1	2	3	3	2	5	8
22 Histoire & civilisation : histoire des mondes modernes et contemporain	1	1	2	2	5	7	9
23 Géographie physique, humaine, économique & régionale		1	1	1		1	2
24 Aménagement de l'espace, urbanisme		1	1				1

Section CNU	Doctorant avec mission complémentaire			Doctorant sans mission complémentaire			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
25 Mathématiques	12	2	14	1	1	2	16
26 Mathématiques appliquées & applications des mathématiques	4	1	5	1	1	2	7
27 Informatique	4		4				4
28 Milieux denses et matériaux	8	1	9	4	3	7	16
29 Constituants élémentaires	7	3	10	3		3	13
30 Milieux dilués et optique	1		1	1		1	2
31 Chimie théorique, physique, analytique	4	4	8	3	1	4	12
32 Chimie organique, minérale, industrielle	8	1	9	8	3	11	20
33 Chimie des matériaux	5	2	7	3	2	5	12
34 Astronomie, astrophysique	1		1	5	1	6	7
35 Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	2	3	5		1	1	6
36 Terre solide	1		1				1
42 02 Histologie, embryologie et cytogénétique					1	1	1
45 01 Bactériologie, virologie				1	1	2	2
60 Mécanique, génie mécanique, génie civil	3		3	4	2	6	9
61 Génie informatique	2	1	3	4	1	5	8
62 Energétique, génie des procédés					1	1	1
63 Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	1	2	3	1	1	2	5
64 Biochimie et biologie moléculaire	3	6	9	10	6	16	25
65 Biologie cellulaire	7	7	14	8	9	17	31
66 Physiologie	2	4	6	3	2	5	11
67 Biologie des populations et écologie	1	2	3	2	1	3	6
68 Biologie des organismes	3	2	5	1	3	4	9
69 Neurosciences	5	5	10	5	14	19	29
72 Epistémologie, histoire des sciences & techniques	2		2	1	1	2	4
74 Sciences & techniques des activités physiques & sportives	1	1	2				2
76 Théologie catholique		1	1	3	2	5	6
77 Théologie protestante		2	2	2	1	3	5

Section CNU	Doctorant avec mission complémentaire			Doctorant sans mission complémentaire			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
85 Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé	3	2	5	2		2	7
86 Sciences du médicament & des autres produits de santé	2	1	3	1		1	4
87 Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	1	1	2		3	3	5
Total	122	104	226	96	80	176	402

Répartition par grand domaine d'enseignement des sections de CNU



⊙ Répartition des effectifs doctorants contractuels par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Doctorant avec mission complémentaire	Doctorant sans mission complémentaire	Total
20-29 ans	Homme	118	87	205
	Femme	96	72	168
	Total	214	159	373
30-39 ans	Homme	4	8	12
	Femme	7	6	13
	Total	11	14	25
40-49 ans	Homme		1	1
	Femme	1	2	3
	Total	1	3	4
Total		226	176	402

Exemple de lecture : sur les 214 doctorants contractuels avec mission complémentaire, 7 sont des femmes dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans.

A.9 Enseignants invités & collaborateurs occasionnels

A.9.1 Enseignants invités

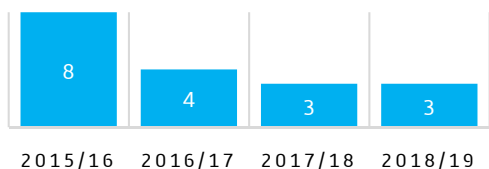
3

enseignants invités par l'Université de Strasbourg au cours de l'année universitaire 2018/2019.

Le statut d'enseignant invité est défini par le décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié, plus précisément dans l'article 7 : « Le président ou le directeur de l'établissement intéressé nomme, par arrêté et pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois dans l'année universitaire, les enseignants invités parmi des personnalités de nationalité française ou étrangère qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. Cet arrêté est pris après avis du conseil académique est émis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui correspondant aux fonctions auxquelles il est postulé.

Les enseignants invités exercent des fonctions à temps plein ou à mi-temps. Ils ont les mêmes obligations d'enseignement que les personnels associés à temps plein ou à mi-temps. La durée des fonctions en qualité d'enseignant invité ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à un an. »

Evolution du nombre d'enseignants invités par année universitaire



3 enseignants ont été invités par l'Université de Strasbourg durant l'année 2018/2019.

⊙ Répartition des enseignants invités en 2018/2019 par zone géographique de provenance et par sexe

Zone géographique	Hommes	Femmes	Total
Amérique du Nord	1		1
Asie	1		1
Europe – Union européenne	1		1
Total enseignants invités	3		3

* Zone géographique selon la classification utilisée dans le domaine des relations internationales.

A.9.2 Collaborateurs occasionnels

53

collaborateurs occasionnels accueillis par l'Université de Strasbourg au cours de l'année universitaire 2018/2019.

Le statut des collaborateurs occasionnels est régi par le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié, et par l'arrêté du 9 août 2012.

Les collaborateurs occasionnels sont des intervenants extérieurs invités par l'établissement. Ils exercent principalement des activités de formation, hors fonctions d'enseignement réalisées dans le cadre des maquettes de formation. Ils sont recrutés par voie de convention selon les paliers suivants :

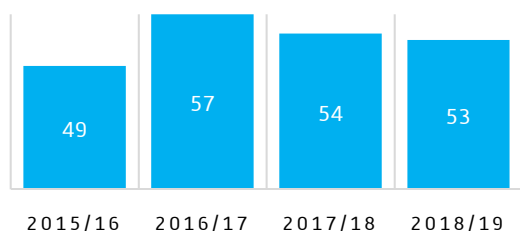
- collaborateur expert,
- collaborateur expert confirmé,
- collaborateur expert très confirmé,
- collaborateur expert de haut niveau,
- collaborateur expert de très haut niveau et/ou orientation internationale.

Le taux de rémunération est appréhendé en fonction de la rareté, de la difficulté de la matière enseignée et du niveau d'expertise des intervenants ou du public concerné. Divers taux, allant de 40,91 € à 200,00 € de l'heure, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'université du 17 décembre 2013. A noter qu'une délibération du 22/09/2015 abroge les précédentes délibérations.

L'enveloppe globale arrêtée chaque année par l'établissement au titre des enseignants invités a été subdivisée pour la rentrée 2018/2019 en deux sous-enveloppes :

1. une enveloppe, au titre des enseignants invités, quantifiée en nombre de mois,
2. une enveloppe au titre des collaborateurs occasionnels, quantifiée en euros.

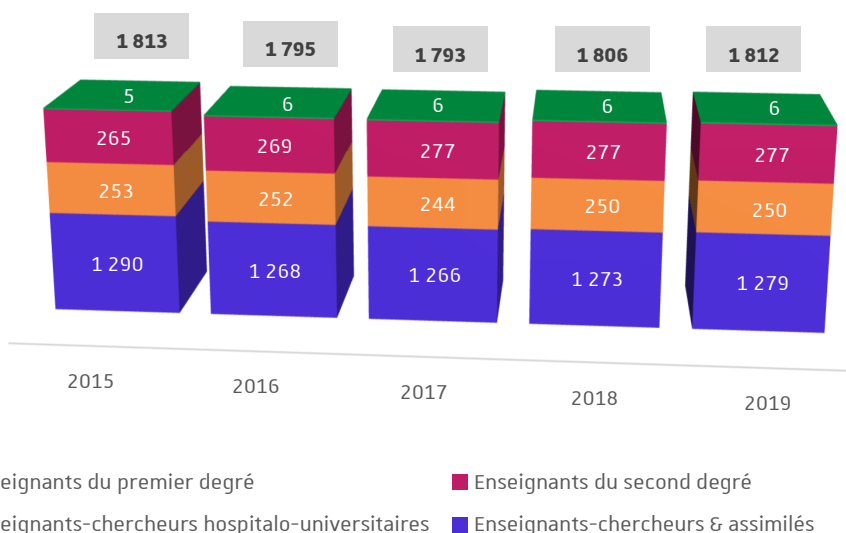
Evolution du nombre de collaborateurs occasionnels par année universitaire



Le nombre de collaborateurs occasionnels accueillis par l'Université de Strasbourg est relativement stable par rapport à l'année précédente.

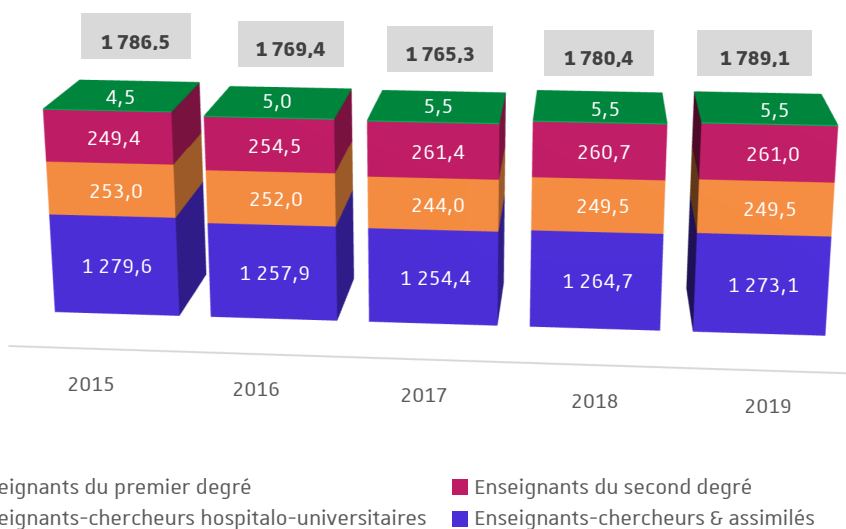
A.10 Evolution des effectifs enseignants-chercheurs & enseignants

⊙ Evolution des effectifs des enseignants titulaires en nombre de personnels

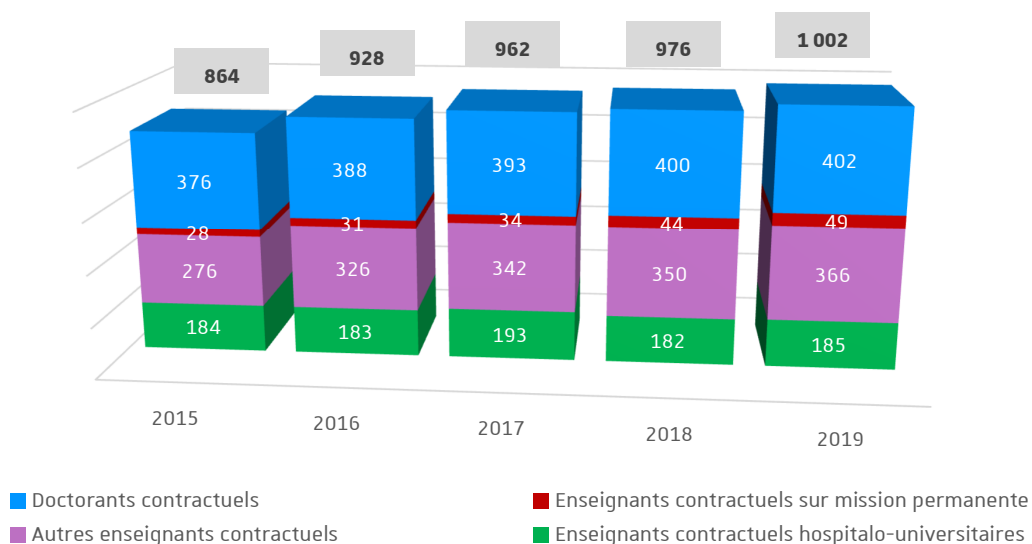


Les effectifs des enseignants titulaires augmentent de façon légère entre 2018 et 2019 ; la hausse s'observant au niveau de la population des enseignants-chercheurs & assimilés.

⊙ Evolution des effectifs des enseignants titulaires en ETP

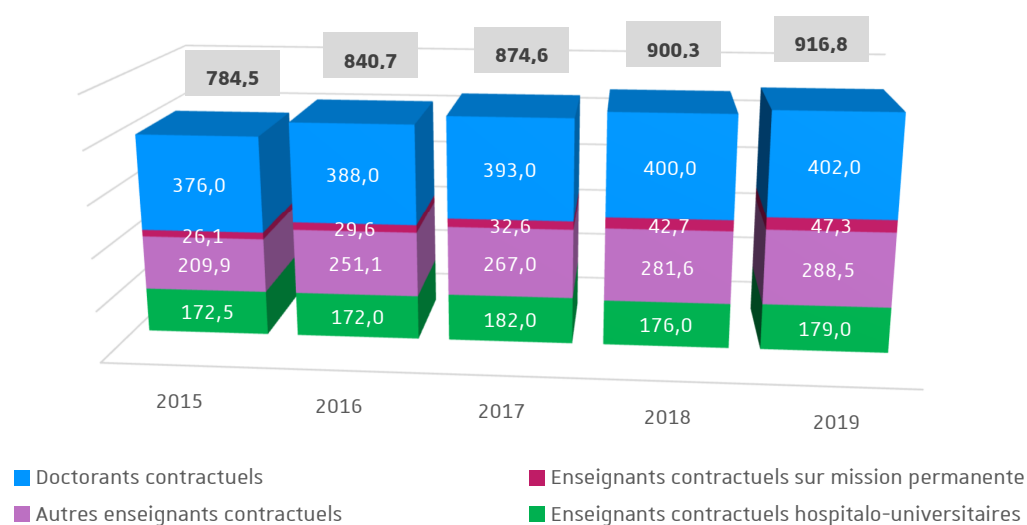


⊙ **Evolution des effectifs des enseignants contractuels en nombre de personnels**

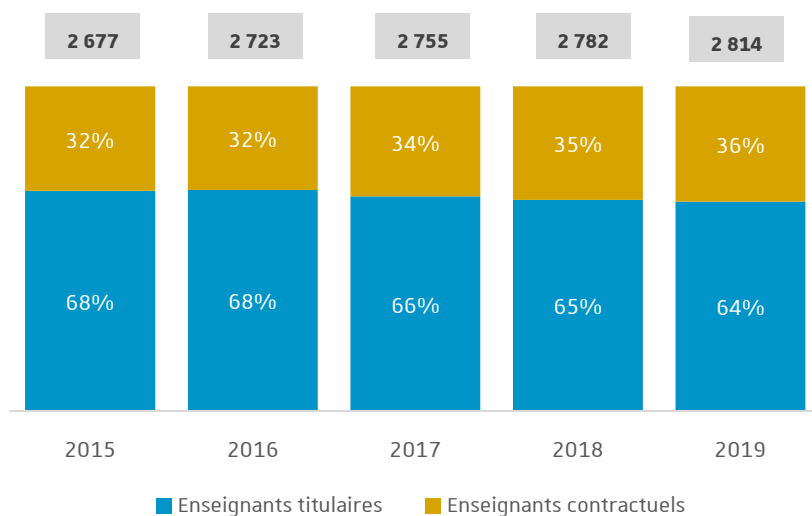


Les effectifs des enseignants contractuels sont en constante augmentation depuis 2015 passant de 864 personnels au 31/12/2015 à 1 002 au 31/12/2019, soit une augmentation de +16,0% sur la période.

⊙ **Evolution des effectifs des enseignants contractuels en ETP**

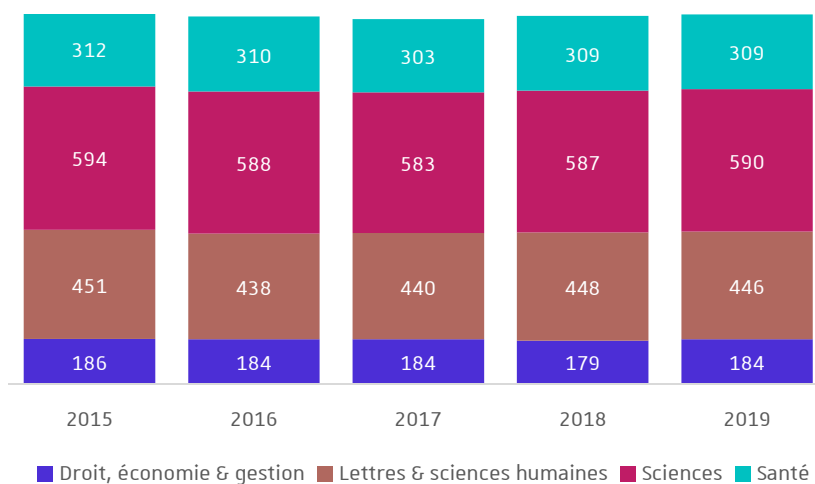


⊙ **Evolution des effectifs des enseignants titulaires et contractuels en nombre de personnels**



Les effectifs enseignants titulaires et contractuels sont en constante augmentation depuis 2015. La proportion entre titulaires et contractuels demeure relativement stable.

⊙ **Evolution de la proportion d'enseignants-chercheurs & enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par groupe de section en nombre de personnels**



On peut observer que la répartition des enseignants-chercheurs et enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires par groupe de section reste constante au cours des années. Les sections du domaine « Sciences » (environ 39% en 2019) et du domaine « Lettres & sciences humaines » (environ 29% en 2019) sont les plus représentées.

B Effectifs BIATSS

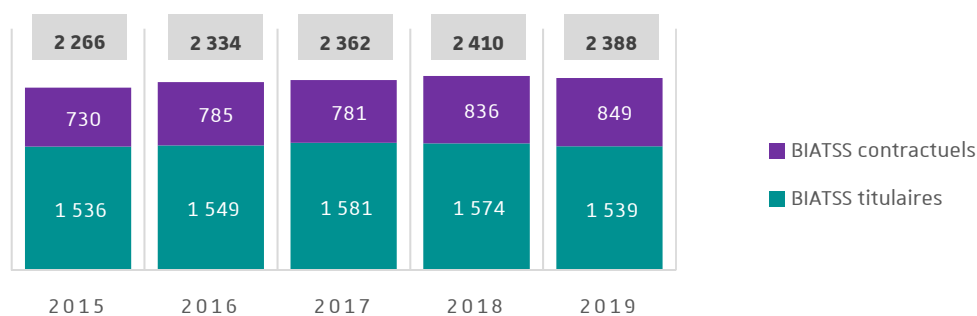
Chiffres clés

2 388

personnels BIATSS employés par l'Université de Strasbourg au 31/12/2019, représentant 2 293,53 ETP (hors personnels sur crédits recherche ou sur mission de valorisation de la recherche). Ils contribuent au fonctionnement de l'université. Ils sont présents dans tous les secteurs d'activité et exercent une grande variété de métiers.

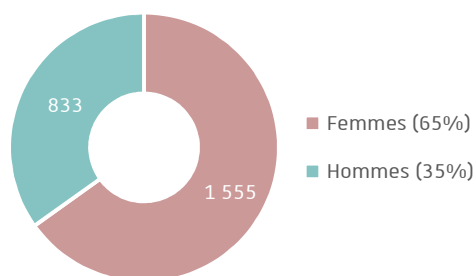
1 539 personnels BIATSS titulaires,
849 personnels BIATSS contractuels.

Evolution des effectifs des personnels BIATSS



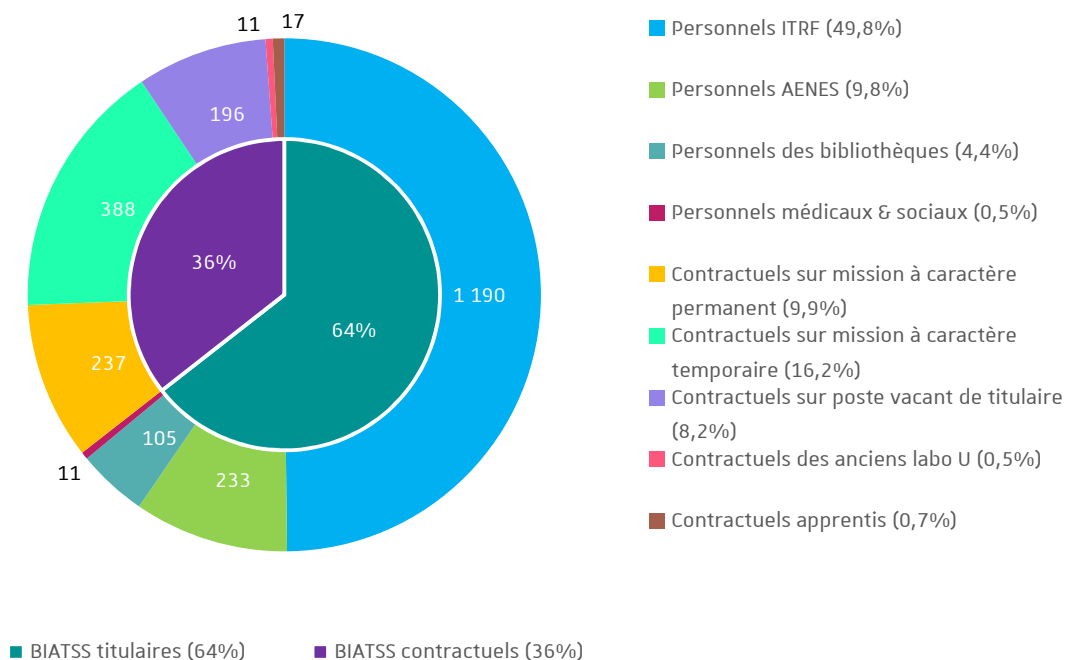
Les effectifs des personnels BIATSS (titulaires et contractuels) ont augmenté de +122 personnels entre 2015 et 2019, soit une augmentation de +5,4% sur la période.

Répartition des effectifs des personnels BIATSS par sexe au 31/12/2019

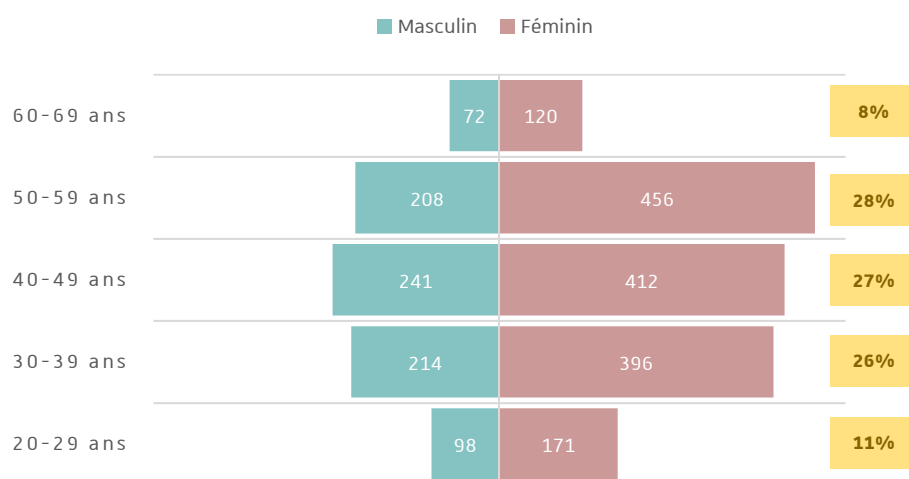


Au 31/12/2019, les femmes (1 555 personnels) représentent 65% des effectifs enseignants ; les hommes (833 personnels) en représentent 35%.

1. Répartition des effectifs des personnels BIATSS par population au 31/12/2019



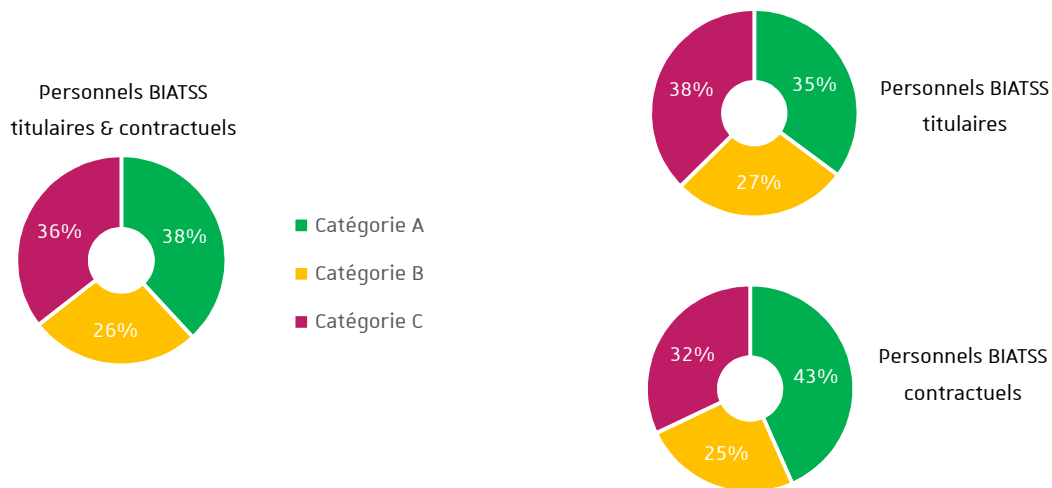
1. Pyramide des âges des personnels BIATSS au 31/12/2019



Âge médian : 45 ans et 1 mois

Âge moyen : 44 ans et 8 mois

1.1. Répartition des effectifs des personnels BIATSS par catégorie au 31/12/2019



Pour l'ensemble des personnels BIATSS (hors personnels sur contrat de mission de valorisation de la recherche et contrat de crédit recherche), les effectifs se répartissent à 38% en catégorie A (35% pour les titulaires et 43% pour les contractuels), 26% en catégorie B (27% pour les titulaires et 25% pour les contractuels) et 36 en catégorie C (38% pour les titulaires et 32% pour les contractuels).

Nota bene : depuis la mise en place du nouveau SIRH SIHAM, les personnels exerçant leur mission dans une unité de recherche sont directement affectés à celles-ci. Cette nouvelle arborescence dans le SIRH est en cours de fiabilisation en lien avec la Direction de la recherche et de la valorisation. Pour ce bilan 2019, les effectifs concernés sont sous l'item générique « unités de recherche ». A l'issue de la fiabilisation des données, le détail de l'affectation des personnels par unités de recherche figurera dans les prochains bilans sociaux.

⊙ **Personnels BIATSS titulaires au 31/12/2019**

Corps		Hommes	Femmes	Total	% femmes	Part dans effectif BIATSS
Personnels ITRF						
Catégorie A	Ingénieur de recherche	49	30	79	38%	3,3%
	Ingénieur d'études	132	130	262	50%	11,0%
	Assistant ingénieur	51	59	110	54%	4,6%
	Sous-total	232	219	451	49%	18,9%
Catégorie B	Technicien	116	214	330	65%	13,8%
	Sous-total	116	214	330	65%	13,8%
Catégorie C	ATRF	148	261	409	64%	17,1%
	Sous-total	148	261	409	64%	17,1%
Total personnels ITRF		496	694	1 190	58%	49,8%
Personnels AENES						
Catégorie A	Administrateur	5		5	0%	0,2%
	Agent comptable EPSCP	1		1	0%	< 0,1%
	Attaché d'administration de l'Etat	10	31	41	76%	1,8%
	Sous-total	16	31	47	66%	2,0%
Catégorie B	SAENES	7	54	61	89%	2,6%
	Sous-total	7	54	61	89%	2,6%
Catégorie C	ADJAENES	17	108	125	86%	5,2%
	Sous-total	17	108	125	86%	5,2%
Total personnels AENES		40	193	233	83%	9,8%
Personnels des bibliothèques						
Catégorie A	Conservateur général des bibliothèques	1	1	2	50%	0,1%
	Conservateur des bibliothèques	5	9	14	64%	0,5%
	Bibliothécaire	3	13	16	81%	0,7%
	Sous-total	9	23	32	72%	1,3%
Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé	3	28	31	90%	1,3%
	Sous-total	3	28	31	90%	1,3%

	Corps	Hommes	Femmes	Total	% femmes	Part dans effectif BIATSS
Catégorie C	Magasinier des bibliothèques	19	23	42	55%	1,8%
	Sous-total	19	23	42	55%	1,8%
Total personnels des bibliothèques		31	74	105	70%	4,4%
Personnels médicaux & sociaux						
Catégorie A	Infirmier		8	8	100%	0,3%
	Assistant de service social		3	3	100%	0,1%
	Sous-total		11	11	100%	0,4%
Total personnels médicaux & sociaux			11	11	100%	0,4%
Total BIATSS titulaires		567	972	1 539	63%	64,4%

⊙ **Personnels BIATSS contractuels au 31/12/2019**

	Corps	Hommes	Femmes	Total	% femmes	Part dans effectif BIATSS
Personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent						
Catégorie A	Ingénieur de recherche	7	13	20	65%	0,8%
	Ingénieur d'études	11	18	29	62%	1,2%
	Assistant ingénieur	8	30	38	79%	1,6%
	Sous-total	26	61	87	70%	3,6%
Catégorie B	Bibliothécaire assistant spécialisé		1	1	100%	< 0,1%
	Technicien	22	62	84	74%	3,6%
	Sous-total	22	63	85	74%	3,6%
Catégorie C	ATRF	13	51	64	80%	2,7%
	Magasinier des bibliothèques	1		1	0%	< 0,1%
	Sous-total	14	51	65	78%	2,7%
Total BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent		62	175	237	74%	9,9%
Personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère temporaire						
Catégorie A	Ingénieur de recherche	10	24	34	71%	1,4%
	Ingénieur d'études	42	89	131	68%	5,5%
	Assistant ingénieur	14	26	40	65%	1,7%
	Sous-total	66	139	205	68%	8,6%

	Corps	Hommes	Femmes	Total	% femmes	Part dans effectif BIATSS
Catégorie B	Technicien	25	52	77	68%	3,2%
	Sous-total	25	52	77	68%	3,2%
Catégorie C	ADJAENES		1	1	100%	< 0,1%
	ATRF	23	79	102	77%	4,3%
	Magasinier des bibliothèques	1	2	3	67%	0,1%
	Sous-total	24	82	106	77%	4,4%
Total BIATSS contractuels sur mission à caractère temporaire		115	273	388	70%	16,2%
Personnels BIATSS contractuels sur poste vacant de titulaire						
Catégorie A	Ingénieur de recherche	2	2	4	50%	0,2%
	Ingénieur d'études	15	17	32	53%	1,4%
	Bibliothécaire		1	1	100%	< 0,1%
	Infirmier	1	2	3	67%	0,1%
	Assistant ingénieur	8	2	10	20%	0,4%
	Sous-total	26	24	50	48%	2,1%
Catégorie B	SAENES		1	1	100%	< 0,1%
	Technicien	17	28	45	62%	1,9%
	Sous-total	17	29	46	63%	1,9%
Catégorie C	ADJAENES		7	7	100%	0,3%
	ATRF	34	59	93	63%	3,9%
	Sous-total	34	66	100	66%	4,2%
Total BIATSS contractuels sur poste vacant de titulaire		77	119	196	61%	8,2%
Personnels BIATSS contractuels des anciens laboratoires universitaires d'analyses médicales						
Catégorie A	Ingénieur de recherche	1	1	2	50%	0,1%
	Ingénieur d'études		4	4	100%	0,2%
	Assistant ingénieur	1	2	3	67%	0,1%
	Sous-total	2	7	9	78%	0,4%
Catégorie B	Technicien		1	1	100%	< 0,1%
	Sous-total		1	1	100%	< 0,1%
Catégorie C	ATRF		1	1	100%	< 0,1%
	Sous-total		1	1	100%	< 0,1%
Total BIATSS contractuels des anciens labo Universitaires		2	9	11	82%	0,5%

Corps		Hommes	Femmes	Total	% femmes	Part dans effectif BIATSS
Personnels BIATSS contractuels sur contrat d'apprentissage						
Catégorie A	Ingénieur d'études	5	5	10	50%	0,4%
	Assistant ingénieur	5	2	7	29%	0,3%
	Sous-total	10	7	17	41%	0,7%
Total BIATSS contractuels apprentis		10	7	17	41%	0,7%
Total BIATSS contractuels		266	583	849	69%	35,6%
Total BIATSS titulaires & contractuels		833	1 550	2 388	65%	100,0%

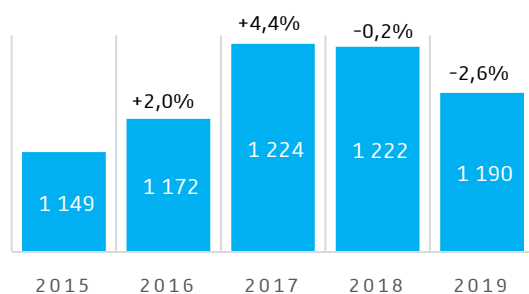
B.1 Effectifs des personnels de recherche & de formation (ITRF)

1 190

personnels titulaires de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) au 31/12/2019, représentant 1 149,6 ETP (1 222 en 2018 représentant 1 178,1 ETP).

Cette filière, créée spécifiquement pour les établissements d'enseignement supérieur, se décline en branche d'activités professionnelles (BAP).

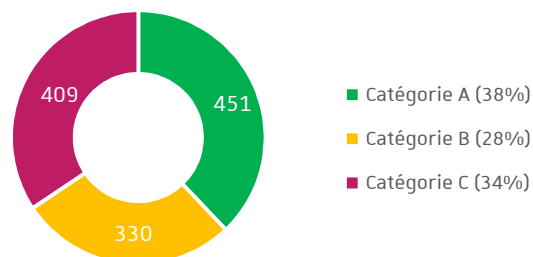
1.1. Evolution des effectifs titulaires de la filière ITRF



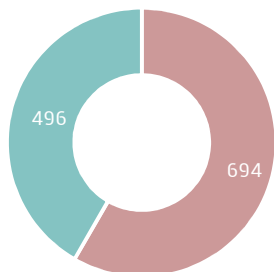
Les effectifs de la filière ITRF ont diminué de -2,6% par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique principalement par la fin cette année du dispositif de recrutement de la loi dite Sauvadet.

1.2. Répartition par catégorie des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 38% des effectifs titulaires de la filière ITRF ; la catégorie B en représente 28% et la catégorie C 34%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2018 : A=37% ; B=28% ; C=35%).



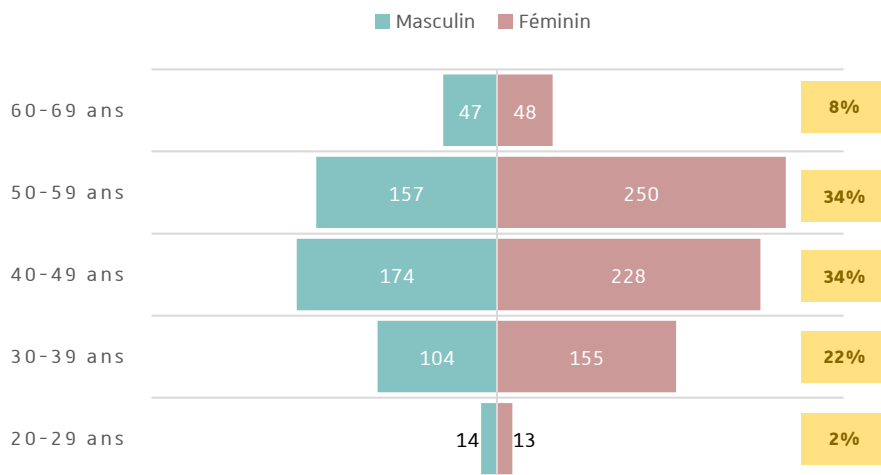
1.1. Répartition par sexe des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2019



■ Femmes (58%)
■ Hommes (42%)

Les femmes (694 personnels) représentent 58% des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2019 ; les hommes (496 personnels) en représentent 42%.

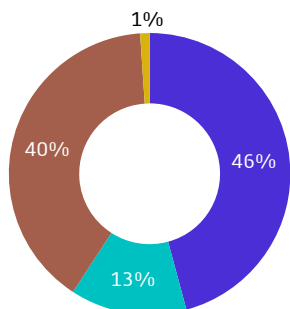
1.2. Pyramide des âges des personnels titulaires de la filière ITRF au 31/12/2019



Âge médian : 48 ans et 2 mois

Âge moyen : 47 ans et 7 mois

1.3. Répartition par type de structure des effectifs titulaires de la filière ITRF au 31/12/2019



■ Composantes de formation
■ Unités de recherche
■ Directions & services
■ Structures diverses

① Répartition des effectifs ITRF par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels
au 31/12/2019

Structure d'affectation	Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
	IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ATRF	
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		1	1	2	1	1	4
Centre universitaire d'enseignement du journalisme		2		2	2	1	5
Ecole & observatoire des sciences de la terre	1	2	1	4	3	4	11
Ecole de management Strasbourg		5	2	7	5		12
Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux	1	5	1	7	3	8	18
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg			1	1		2	3
Faculté de chimie	2		1	3	10	11	24
Faculté de chirurgie dentaire		1	2	3	5	9	17
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion		1	1	2	4	12	18
Faculté de géographie et d'aménagement		1	1	2	4	2	8
Faculté de médecine	11	29	10	50	30	54	134
Faculté de pharmacie		3	2	5	4	14	23
Faculté de philosophie			1	1			1
Faculté de physique et d'ingénierie	1	3	3	7	9	5	21
Faculté de psychologie					3	3	6
Faculté de théologie catholique			1	1			1
Faculté de théologie protestante			1	1	1	1	3
Faculté des arts					2	6	8
Faculté des langues	1	1		2	4	7	13
Faculté des langues - LanSAD		1		1	1	2	4
Faculté des lettres					1	2	3
Faculté des sciences de la vie	1	3	3	7	8	16	31
Faculté des sciences du sport		2		2	2		4
Faculté des sciences économiques & de gestion		1		1	4	5	10
Faculté des sciences historiques		1		1		3	4

Composantes de formation

		Catégorie A				Cat. B	Cat. C	
Structure d'affectation		IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ATRF	Total
Composantes de formation	Faculté des sciences sociales						2	2
	INSPE de l'académie de Strasbourg		2	4	6	4	26	36
	Institut de préparation à l'administration générale			1	1	2	1	4
	Institut du travail		1		1		2	3
	IUT de Haguenau		2	3	5	5	2	12
	IUT Louis Pasteur		5	6	11	7	6	24
	IUT Robert Schuman		7	2	9	10	9	28
	Observatoire astronomique de Strasbourg	1	1		2	1	2	5
	Sciences po Strasbourg		3		3	4	10	17
	Télécom physique Strasbourg	1	4	1	6	3	5	14
	UFR de mathématique & d'informatique			1	1	8	5	14
	Sous-total	20	87	50	157	150	238	545
Unités de recherche		30	35	25	90	43	26	159
Directions & services	Agence comptable		3	1	4	9	8	21
	Cabinet de la présidence					2		2
	Direction de la recherche et de la valorisation	1	7	1	9	4	5	18
	Direction des affaires logistiques intérieures	1	2		3	14	48	65
	Direction des études et de la scolarité		2	1	3	5	1	9
	Direction des relations internationales	1	4	1	6	2		8
	Direction des ressources humaines	1	8	2	11	23	15	49
	Direction du numérique	11	58	14	83	22	3	108
	Direction du patrimoine immobilier	3	3	2	8	10	9	27
	Direction des finances	2	3	2	7	13	16	36
	Direction générale des services		1		1	1		2
	Mission investissements d'avenir		1		1			1

		Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
Structure d'affectation		IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ATRF	
Directions & services	Pôle stratégie et transformation numériques	1	2	3	6		1	7
	Service d'audit interne	1			1			1
	Service de formation continue	2	5		7	6	3	16
	Service de la communication		6	1	7			7
	Service de la vie universitaire		1	1	2	4	3	9
	Service de l'aide au pilotage		3		3			3
	Service de santé au travail						1	1
	Service de santé universitaire			1	1		1	2
	Service des affaires juridiques et institutionnelles					3		3
	Service des archives		1		1			1
	Service pour la promotion de l'action sociale		1		1		3	4
	Service prévention, sécurité et environnement	1	4	1	6	1	3	10
	Service relations Alumni	1			1			1
	Service universitaire de l'action culturelle			1	1	2		3
	Service des bibliothèques		7		7	7	12	26
	Espace avenir	1	10		11	3	2	16
	Jardin des sciences	1	5	1	7	3	1	11
Service des sports					2	4	6	
Sous-total		28	137	33	198	136	139	473
Structures diverses	EUCOR Confédération européenne des universités du Rhin supérieur		1		1			1
	Pôle européen de gestion et d'économie					1	3	4
	Service de cryogénie		1		1		1	2
	Université ouverte des humanités	1	1		2		1	3
	Institut international d'études françaises			2	2		1	3
	Sous-total		1	3	2	6	1	6
Total		79	262	110	451	330	409	1 190
<i>Part de chaque corps</i>		<i>6,6%</i>	<i>22,0%</i>	<i>9,2%</i>	<i>37,8%</i>	<i>27,8%</i>	<i>34,4%</i>	<i>100,0%</i>

Exemple de lecture : sur les 1 190 personnels ITRF, 330 soit 27,8% appartiennent au corps des techniciens.

⊙ Répartition des effectifs ITRF par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Catégorie	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	IGR	49	30	79	48,6	29,4	78,0
	IGE	132	130	262	130,8	123,8	254,6
	ASI	51	59	110	51,0	56,4	107,4
	Sous-total	232	219	451	230,4	209,6	440,0
B	TECH	116	214	330	115,2	203,3	318,5
C	ATRF	148	261	409	143,7	247,4	391,1
Total		496	694	1 190	489,3	660,3	1 149,6

Exemple de lecture : sur les 79 ingénieurs de recherche, 30 sont des femmes et représentent 29,4 ETP.

⊙ Répartition des effectifs ITRF par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
		IGR	IGE	ASI	Sous-total	TECH	ATRF	
20-29 ans	Homme		1	1	2	8	4	14
	Femme	1	1		2	6	5	13
	Total	1	2	1	4	14	9	27
30-39 ans	Homme	6	33	7	46	26	32	104
	Femme	4	32	14	50	39	66	155
	Total	10	65	21	96	65	98	259
40-49 ans	Homme	16	60	22	98	33	43	174
	Femme	11	49	23	83	73	72	228
	Total	27	109	45	181	106	115	402
50-59 ans	Homme	18	28	17	63	38	56	157
	Femme	12	43	19	74	82	94	250
	Total	30	71	36	137	120	150	407
60-69 ans	Homme	9	10	4	23	11	13	47
	Femme	2	5	3	10	14	24	48
	Total	11	15	7	33	25	37	95
Total		79	262	110	451	330	409	1 190

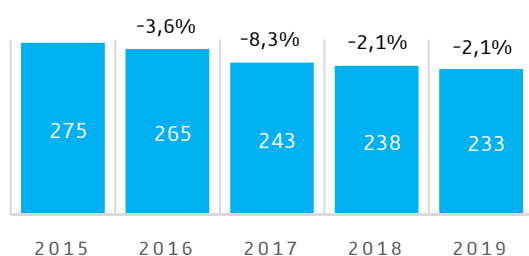
Exemple de lecture : sur les 330 techniciens, 11 sont des hommes dont l'âge est compris entre 60 et 69 ans.

B.2 Effectifs des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES)

233

personnels titulaires de la filière AENES au 31/12/2019, représentant 223,3 ETP (238 en 2018 représentant 227,6 ETP).

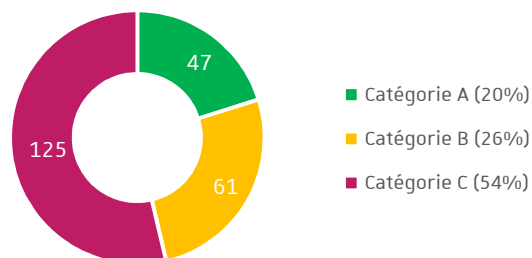
1.1. Evolution des effectifs titulaires de la filière AENES



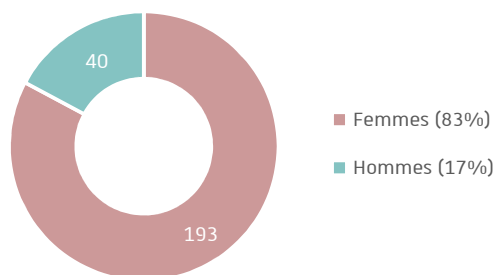
Les effectifs de la filière AENES sont en baisse depuis plusieurs années : -15% entre 2015 et 2019.

1.2. Répartition par catégorie des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 20% des effectifs titulaires de la filière AENES ; la catégorie B en représente 26% et la catégorie C 54%. Cette répartition est similaire à celle observée l'an dernier (en 2018 : A=20% ; B=26% ; C=54%).

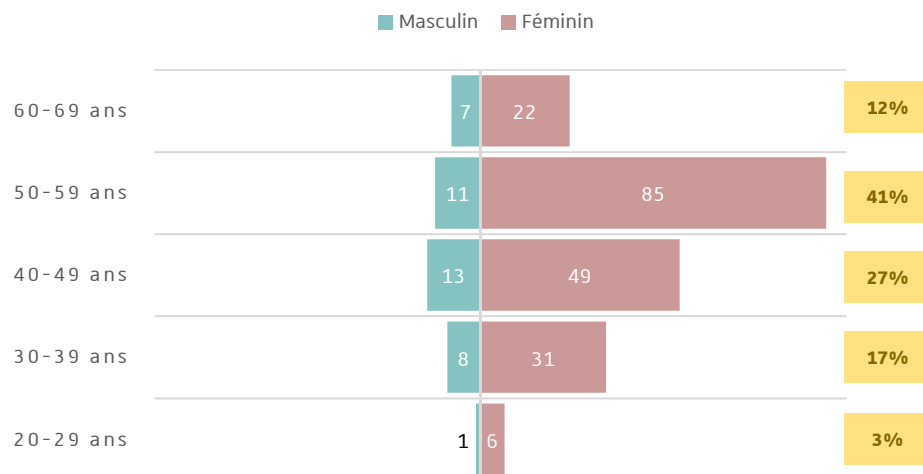


1.3. Répartition par sexe des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2019



Les femmes (193 personnels) représentent 83% des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2019 ; les hommes (40 personnels) en représentent 17%.

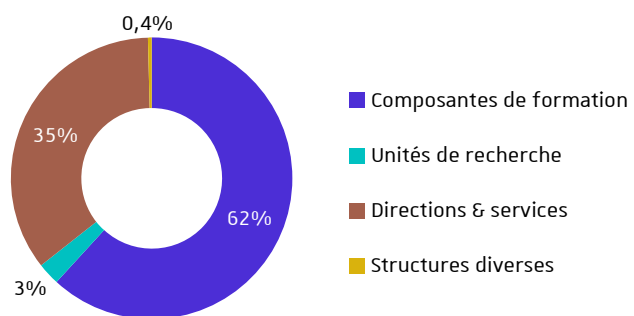
141. Pyramide des âges des personnels titulaires de la filière AENES au 31/12/2019



Âge médian : 50 ans et 10 mois

Âge moyen : 49 ans et 7 mois

142. Répartition par type de structure des effectifs titulaires de la filière AENES au 31/12/2019



⊙ Répartition des effectifs AENES par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels
au 31/12/2019

Structure d'affectation	Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
	Admin	Agent comptable	AAE	Total	SAENES	ADJAENES	
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle						2	2
Centre universitaire d'enseignement du journalisme					1		1
Ecole & observatoire des sciences de la terre			1	1	1		2
Ecole de management Strasbourg			1	1	1		2
Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux			1	1			1
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg						1	1
Faculté de chirurgie dentaire						3	3
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion			2	2	3	8	13
Faculté de géographie et d'aménagement						2	2
Faculté de médecine	1		1	2	2	10	14
Faculté de pharmacie					2	2	4
Faculté de philosophie						1	1
Faculté de physique et d'ingénierie					1	3	4
Faculté de psychologie			1	1	2	1	4
Faculté de théologie catholique						2	2
Faculté de théologie protestante						2	2
Faculté des arts			1	1	1	1	3
Faculté des langues					3	6	9
Faculté des langues - ITIRI						1	1
Faculté des langues - LanSAD			1	1		1	2
Faculté des lettres			1	1		3	4
Faculté des sciences de la vie			1	1	1	2	4
Faculté des sciences du sport					1	3	4
Faculté des sciences économiques & de gestion			1	1		1	2
Faculté des sciences historiques			1	1	1	4	6

Composantes de formation

		Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
Structure d'affectation	Admin	Agent comptable	AAE	Total	SAENES	ADJAENES		
Composantes de formation	Faculté des sciences sociales			1	1	1	5	7
	INSPE de l'académie de Strasbourg			3	3	6	8	17
	Institut du travail					2		2
	IUT de Haguenau					1		1
	IUT Robert Schuman			2	2	3	5	10
	Sciences po Strasbourg			1	1	2	2	5
	Télécom physique Strasbourg			2	2		2	4
	UFR de mathématique & d'informatique			1	1	2	2	5
	Sous-total	1		23	24	37	83	144
Unités de recherche						4	2	6
Directions & services	Agence comptable		1	1	2	5	11	18
	Cabinet de la présidence					1		1
	Direction de la recherche et de la valorisation			3	3	3	3	9
	Direction des affaires logistiques intérieures			1	1		1	2
	Direction des études et de la scolarité			1	1	1	2	4
	Direction des relations internationales			1	1	2		3
	Direction des ressources humaines			3	3	3	4	10
	Direction du numérique						1	1
	Direction du patrimoine immobilier						1	1
	Direction des finances			3	3	1	8	12
	Direction générale des services	4			4			4
	Service de la communication						1	1
	Service de la vie universitaire					1	1	2
	Service de l'aide au pilotage			1	1			1
	Service de santé au travail						1	1

		Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
Structure d'affectation	Admin	Agent comptable	AAE	Total	SAENES	ADJAENES		
Directions & services	Service de santé universitaire					1	1	2
	Service des affaires juridiques et institutionnelles			2	2			2
	Service des archives			1	1			1
	Service universitaire de l'action culturelle						1	1
	Service des bibliothèques			1	1	2	2	5
	Service des sports						1	1
	Sous-total	4	1	18	23	20	39	82
Divers	Institut international d'études françaises						1	1
	Sous-total						1	1
Total		5	1	41	47	61	125	233
<i>Part de chaque corps</i>		<i>2,1%</i>	<i>0,4%</i>	<i>17,7%</i>	<i>20,2%</i>	<i>26,2%</i>	<i>53,6%</i>	<i>100,0%</i>

Exemple de lecture : sur les 233 personnels AENES, 61 soit 26,2% appartiennent au corps des SAENES.

🕒 Répartition des effectifs AENES par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Catégorie	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Administrateur	5		5	5,0		5,0
	Agent comptable	1		1	1,0		1,0
	AAE	10	31	41	10,0	30,8	40,8
	Sous-total	16	31	47	16,0	30,8	46,8
B	SAENES	7	54	61	7,0	51,8	58,8
C	ADJAENES	17	108	125	16,3	101,4	117,7
Total		40	193	233	39,3	184,0	223,3

Exemple de lecture : sur les 41 AAE, 31 sont des femmes et représentent 30,8 ETP.

⊙ Répartition des effectifs AENES par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels
au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A			Total	Cat. B	Cat. C	Total
		Admin	Agent comptable	AAE		SAENES	ADJAENES	
20-29 ans	Homme					1		1
	Femme					2	4	6
	Total					3	4	7
30-39 ans	Homme			2	2		6	8
	Femme			4	4	8	19	31
	Total			6	6	8	25	39
40-49 ans	Homme	1		5	6	1	6	13
	Femme			7	7	14	28	49
	Total	1		12	13	15	34	62
50-59 ans	Homme	4	1	2	7	2	2	11
	Femme			14	14	24	47	85
	Total	4	1	16	21	26	49	96
60-69 ans	Homme			1	1	3	3	7
	Femme			6	6	6	10	22
	Total			7	7	9	13	29
Total		5	1	41	47	61	125	233

Exemple de lecture : sur les 41 AAE, 4 sont des femmes dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans.

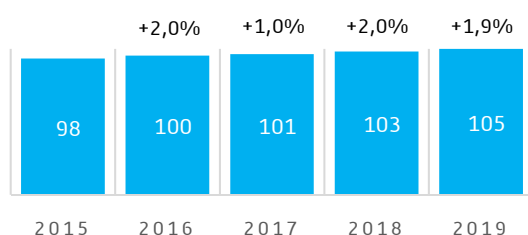
B.3 Effectifs des personnels des bibliothèques

105

personnels titulaires des bibliothèques au 31/12/2019, représentant 102,2 ETP (103 en 2018 représentant 99,0 ETP).

Cette filière regroupe les personnels spécialisés dans les métiers des bibliothèques.

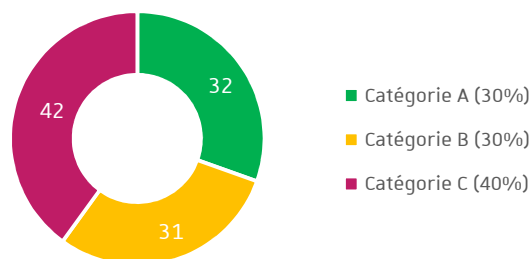
1.1. Evolution des effectifs des bibliothèques



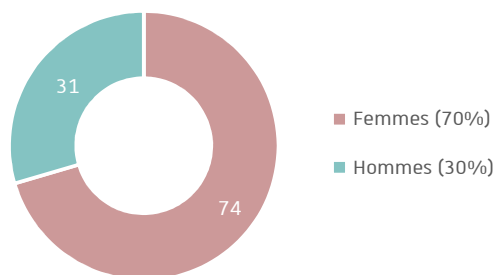
Les effectifs des bibliothèques sont en légère augmentation depuis plusieurs années.

1.2. Répartition par catégorie des effectifs des bibliothèques au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 30% des effectifs des bibliothèques ; la catégorie B en représente 30% et la catégorie C 40%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2018 : A=31% ; B=28% ; C=41%).

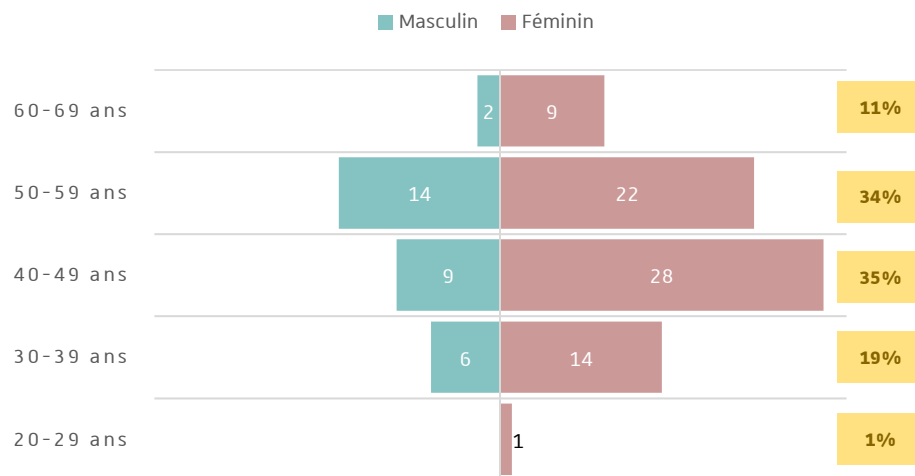


1.3. Répartition par sexe des effectifs des bibliothèques au 31/12/2019



Les femmes (74 personnels) représentent 70% des effectifs des bibliothèques au 31/12/2019 ; les hommes (31 personnels) en représentent 30%.

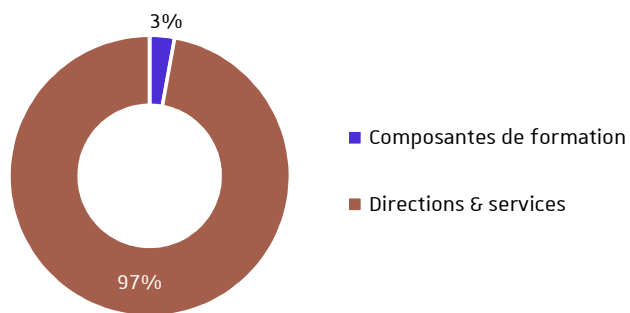
1.1. Pyramide des âges des personnels des bibliothèques au 31/12/2019



Âge médian : 48 ans et 1 mois

Âge moyen : 48 ans et 4 mois

1.1. Répartition par type de structure des personnels des bibliothèques au 31/12/2019



⊙ Répartition des effectifs des bibliothèques par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

		Catégorie A				Cat. B	Cat. C	Total
Structure d'affectation		Conservateur général des bib.	Conservateur des bib.	Bibliothécaire	Total	BIBAS *	Magasinier des bib.	
Composantes de formation	Faculté de théologie catholique					1	1	2
	Faculté de théologie protestante			1	1			1
	Sous-total			1	1	1	1	3
Service & structure diverse	Service des bibliothèques	2	13	15	30	30	41	101
	URFIST de Strasbourg		1		1			1
	Sous-total	2	14	15	31	30	41	102
Total		2	14	16	32	31	42	105
<i>Part de chaque corps</i>		1,9%	13,3%	15,3%	30,5%	29,5%	40,0%	100,0%

Exemple de lecture : sur les 105 personnels des bibliothèques, 42 soit 40,0% appartiennent au corps des magasiniers des bibliothèques.

⊙ Répartition des effectifs des bibliothèques par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Cat.	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Conservateur général des bib.	1	1	2	1,0	1,0	2,0
	Conservateur des bib.	5	9	14	5,0	8,6	13,6
	Bibliothécaire	3	13	16	2,8	12,2	15,0
	Sous-total	9	23	32	8,8	21,8	30,6
B	BIBAS *	3	28	31	3,0	27,4	30,4
C	Magasinier des bib.	19	23	42	18,8	22,4	41,2
Total		31	74	105	30,6	71,6	102,2

Exemple de lecture : sur les 42 magasiniers des bibliothèques, 23 sont des femmes et représentent 22,4 ETP.

⊙ Répartition des effectifs des bibliothèques par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A			Total	Cat. B	Cat. C	Total
		Conservateur général des bib.	Conservateur des bib.	Bibliothécaire		BIBAS *	Magasinier des bib.	
20-29 ans	Homme							
	Femme						1	1
	Total						1	1
30-39 ans	Homme		1		1	1	4	6
	Femme		2	2	4	4	6	14
	Total		3	2	5	5	10	20
40-49 ans	Homme		2	1	3		6	9
	Femme		2	4	6	14	8	28
	Total		4	5	9	14	14	37
50-59 ans	Homme	1	2	2	5	2	7	14
	Femme	1	3	2	6	8	8	22
	Total	2	5	4	11	10	15	36
60-69 ans	Homme						2	2
	Femme		2	5	7	2		9
	Total		2	5	7	2	2	11
Total		2	14	16	32	31	42	105

Exemple de lecture : sur les 42 magasiniers des bibliothèques, 2 sont des hommes dont l'âge est compris entre 60 et 69 ans.

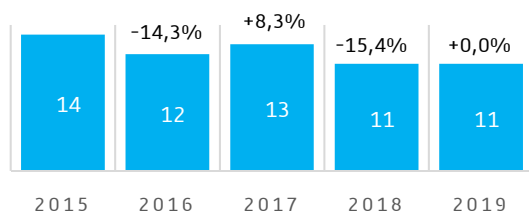
* BIBAS = Bibliothécaire assistant spécialisé

B.4 Effectifs des personnels médicaux & sociaux

11

personnels titulaires de la filière médicale et sociale au 31/12/2019,
représentant 9,9 ETP (11 en 2018 représentant 9,7 ETP).

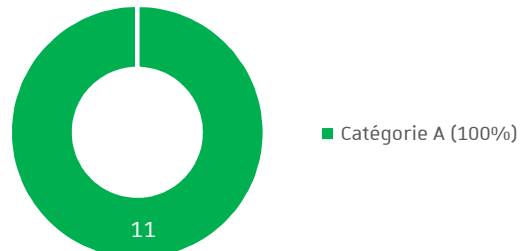
Évolution des effectifs médicaux & sociaux



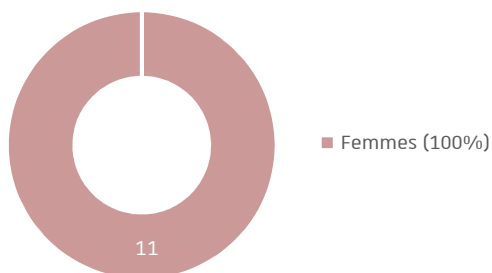
Les effectifs des personnels médicaux & sociaux ont légèrement diminué entre 2015 et 2019.

Répartition par catégorie des effectifs médicaux & sociaux au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 100% des effectifs des personnels médicaux & sociaux.

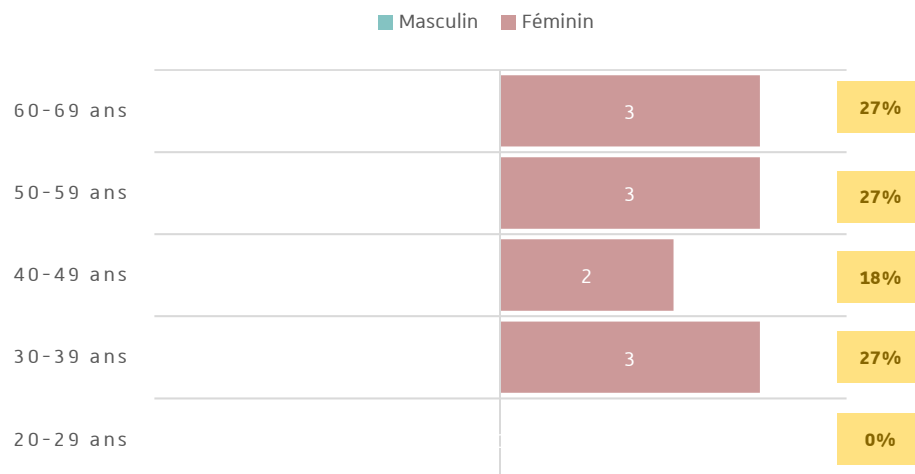


Répartition par sexe des effectifs médicaux & sociaux au 31/12/2019



Comme l'an dernier, les femmes (11 personnels) représentent 100% des effectifs des personnels médicaux & sociaux au 31/12/2019.

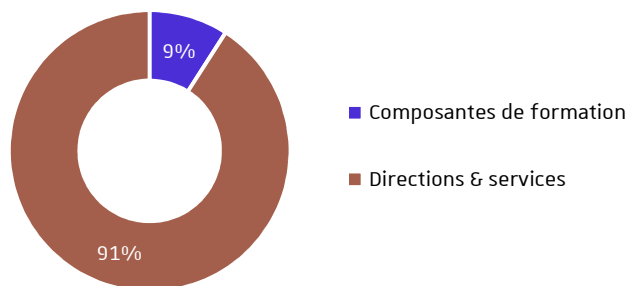
¶ Pyramide des âges des personnels médicaux & sociaux au 31/12/2019



Âge médian : 56 ans et 10 mois

Âge moyen : 50 ans et 3 mois

¶ Répartition par type de structure des personnels médicaux & sociaux au 31/12/2019



⊙ **Répartition des effectifs médicaux & sociaux par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019**

	Structure d'affectation	Catégorie A		Total
		Infirmier	Assistant de service social	
Composante de formation	IUT Robert Schuman	1		1
	Sous-total	1		1
Services	Service de santé au travail	1		1
	Service de santé universitaire	6	2	8
	Service social des personnels		1	1
	Sous-total	7	3	10
Total		8	3	11
<i>Part de chaque corps</i>		<i>72,8%</i>	<i>27,2%</i>	<i>100,0%</i>

Exemple de lecture : sur les 11 personnels médicaux & sociaux, 8 soit 72,8% appartiennent au corps des infirmiers.

⊙ **Répartition des effectifs médicaux & sociaux par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019**

Cat.	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Infirmier		8	8		7,2	7,2
	Assistant de service social		3	3		2,7	2,7
Total			11	11		9,9	9,9

Exemple de lecture : sur les 3 assistants de service social, toutes sont des femmes et représentent 2,7 ETP.

⊙ Répartition des effectifs médicaux & sociaux par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

		Catégorie A		
Tranche d'âge	Sexe	Infirmier	Assistant de service social	Total
20-29 ans	Homme			
	Femme			
	Total			
30-39 ans	Homme			
	Femme	3		3
	Total	3		3
40-49 ans	Homme			
	Femme	1	1	2
	Total	1	1	2
50-59 ans	Homme			
	Femme	3		3
	Total	3		3
60-69 ans	Homme			
	Femme	1	2	3
	Total	1	2	3
Total		8	3	11

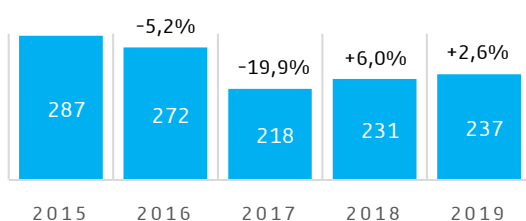
Exemple de lecture : sur les 3 assistants de service social, 2 sont des femmes dont l'âge se situe entre 60 et 69 ans.

B.5 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le Conseil d'Administration

237

personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent reconnue par le CA au 31/12/2019, représentant 227,4 ETP (231 en 2018 représentant 224,5 ETP).

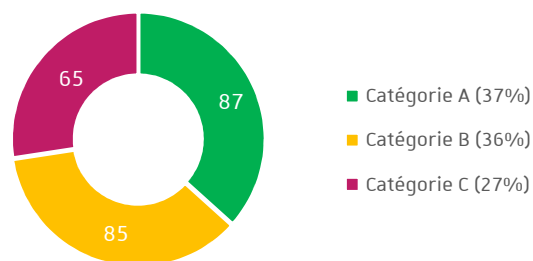
1. Evolution des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent



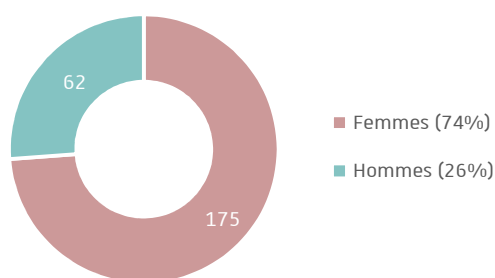
Après une baisse en 2016 et 2017, les effectifs de cette population sont en augmentation ces dernières années.

2. Répartition par catégorie des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 37% des effectifs de cette population ; la catégorie B en représente 36% et la catégorie C 27%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2018 : A=36% ; B=38% ; C=26%).

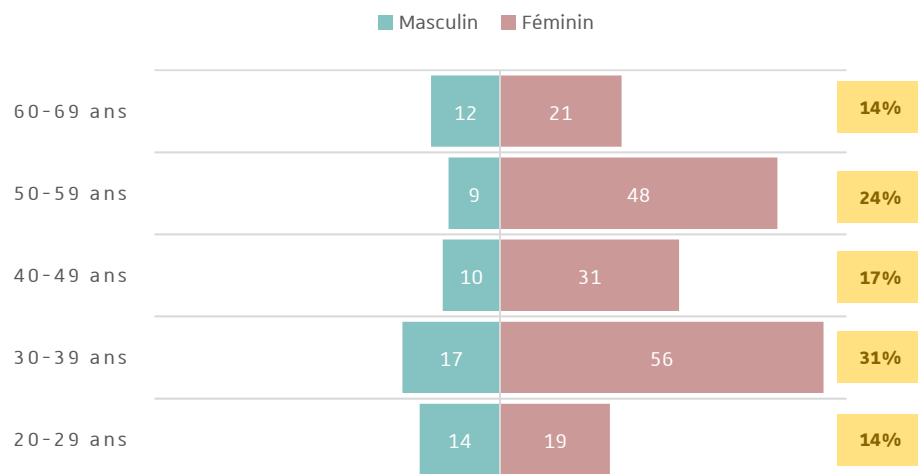


3. Répartition par sexe des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent au 31/12/2019



Les femmes (175 personnels) représentent 74% des effectifs de cette population au 31/12/2019 ; les hommes (62 personnels) en représentent 26%.

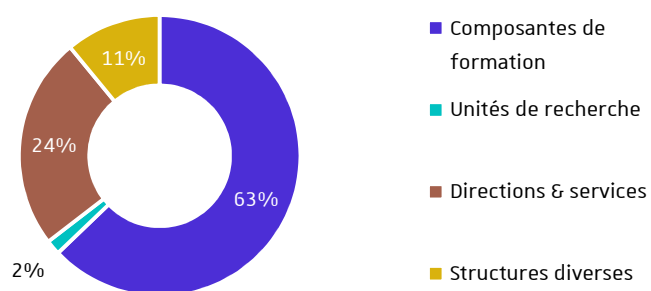
١٤٤. Pyramide des âges des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent au 31/12/2019



Âge médian : 42 ans et 5 mois

Âge moyen : 44 ans et 3 mois

١٤٥. Répartition par type de structure des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent au 31/12/2019



⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

Structure d'affectation	Catégorie A				Catégorie B			Catégorie C			Total
	IGR	IGE	ASI	Total	BIBAS	TECH	Total	ATRF	MAG	Total	
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		2	1	3		2	2	1		1	6
Ecole de management Strasbourg	1	11	22	34		37	37	11		11	82
Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux						2	2				2
Faculté de chimie		1	1	2		3	3				5
Faculté de chirurgie dentaire								4		4	4
Faculté de géographie et d'aménagement						1	1				1
Faculté de médecine	2			2		4	4	3		3	9
Faculté de physique et d'ingénierie	1			1				3		3	4
Faculté de psychologie	1			1							1
Faculté des langues		1		1		1	1	1		1	3
Faculté des langues - ITIRI	1	3	1	5		1	1	2		2	8
Faculté des sciences de la vie						1	1	1		1	2
Faculté des sciences du sport								1		1	1
Faculté des sciences économiques & de gestion								4		4	4
Faculté des sciences historiques						1	1				1
Faculté des sciences sociales								1		1	1
INSPE de l'académie de Strasbourg						2	2	3		3	5
Institut du travail								1		1	1
IUT Louis Pasteur		1		1							1
IUT Robert Schuman						1	1				1
Sciences po Strasbourg								1		1	1
Télécom physique Strasbourg			1	1		1	1	2		2	4
UFR de mathématique & d'informatique		1		1		1	1				2
Sous-total	6	20	26	52		58	58	39		39	149

BIBAS : Bibliothécaire assistant spécialisé

		Catégorie A				Catégorie B			Catégorie C			Total
Structure d'affectation		IGR	IGE	ASI	Total	BIBAS	TECH	Total	ATRF	MAG	Total	
Unités de recherche							2	2	2		2	4
Directions & services	Agence comptable								8		8	8
	Cabinet de la présidence	1	1		2							2
	Direction de la recherche et de la valorisation		2		2		1	1	1		1	4
	Direction des affaires logistiques intérieures								4		4	4
	Direction des études et de la scolarité			1	1		2	2	1		1	4
	Direction des ressources humaines						2	2	3		3	5
	Direction du numérique	1	1	2	4							4
	Direction du patrimoine immobilier						1	1				1
	Direction des finances	1	1	2	4							4
	Jardin des sciences			1	1							1
	Pôle stratégie et transformation numériques	1			1							1
	Service de formation continue						6	6				6
	Service de la communication		3	1	4		1	1				5
	Service de santé au travail	1			1							1
	Service de santé universitaire	1			1				1		1	2
	Service pour la promotion de l'action sociale								1		1	1
	Service des bibliothèques					1		1		1	1	2
	Service des sports								3		3	3
Sous-total	6	8	7	21	1	13	14	22	1	23	58	
Structures diverses	Centre de primatologie SILABE	8	1	4	13		11	11				24
	Institut international d'études françaises			1	1				1		1	2
	Sous-total	8	1	5	14		11	11	1		1	26
Total	20	29	38	87	1	84	85	64	1	65	237	
<i>Part de chaque corps</i>		8,4%	12,2%	16,1%	36,7%	0,4%	35,5%	35,9%	27,0%	0,4%	27,4%	100,0%

Exemple de lecture : sur les 237 personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent, 64 soit 27,0% appartiennent au corps des ATRF.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Cat.	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Ingénieur de recherche	7	13	20	7,0	12,8	19,8
	Ingénieur d'études	11	18	29	10,0	17,4	27,4
	Assistant ingénieur	8	30	38	8,0	29,2	37,2
	Sous-total	26	61	87	25,0	59,4	84,4
B	BIBAS		1	1		1,0	1,0
	Technicien	22	62	84	21,5	58,4	79,9
	Sous-total	22	63	85	21,5	59,4	80,9
C	ATRF	13	51	64	12,8	48,8	61,6
	Magasinier des bibliothèques	1		1	0,5		0,5
	Sous-total	14	51	65	13,3	48,8	62,1
Total		62	175	237	59,8	167,6	227,4

Exemple de lecture : sur les 20 ingénieurs de recherche, 13 sont des femmes et représentent 29,2 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

		Catégorie A				Catégorie B			Catégorie C			Total
		IGR	IGE	ASI	Total	BIBAS	TECH	Total	ATRF	MAG	Total	
20-29 ans	Homme		2		2		9	9	3		3	14
	Femme			3	3		12	12	4		4	19
	Total		2	3	5		21	21	7		7	33
30-39 ans	Homme	1	3	5	9		4	4	4		4	17
	Femme	5	6	13	24		18	18	14		14	56
	Total	6	9	18	33		22	22	18		18	73
40-49 ans	Homme	4	1		5		4	4	1		1	10
	Femme	2	5	4	11		9	9	11		11	31
	Total	6	6	4	16		13	13	12		12	41
50-59 ans	Homme	1	2	2	5		2	2	2		2	9
	Femme	3	4	9	16	1	17	18	14		14	48
	Total	4	6	11	21	1	19	20	16		16	57
60-69 ans	Homme	1	3	1	5		3	3	3	1	4	12
	Femme	3	3	1	7		6	6	8		8	21
	Total	4	6	2	12		9	9	11	1	12	33
Total		20	29	38	87	1	84	85	64	1	65	237

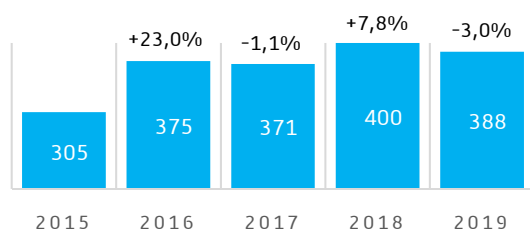
Exemple de lecture : sur les 20 ingénieurs de recherche, 3 sont des femmes dont l'âge se situe entre 50 et 59 ans.

B.6 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire

388

personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire au 31/12/2019, représentant 361,53 ETP (400 en 2018 représentant 375,2 ETP).

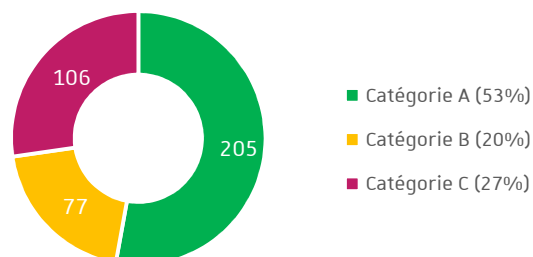
Evolution des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire



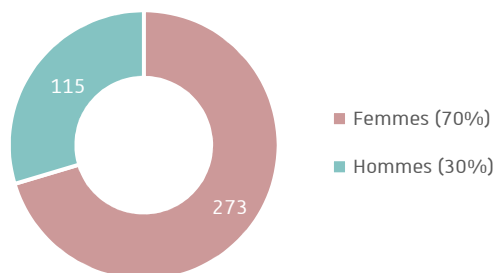
Les effectifs de cette population ont baissé de près de -3% entre 2018 et 2019.

Répartition par catégorie des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 53% des effectifs de cette population ; la catégorie B en représente 20% et la catégorie C 27%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2018 : A=50% ; B=19% ; C=31%).

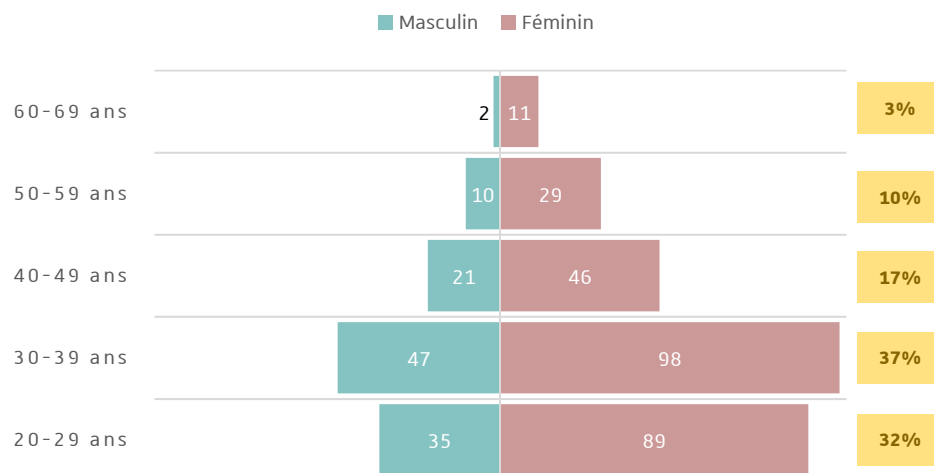


Répartition par sexe des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire au 31/12/2019



Les femmes (273 personnels) représentent 70% des effectifs de cette population au 31/12/2019 ; les hommes (115 personnels) en représentent 30%.

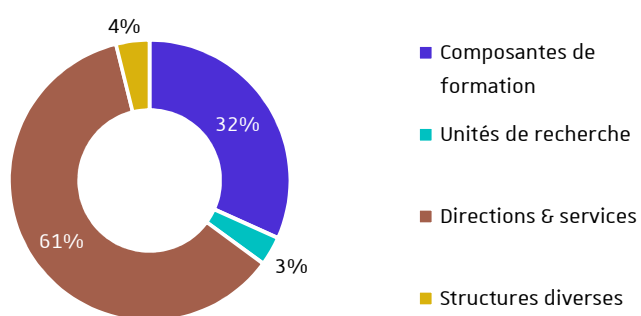
14. Pyramide des âges des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire au 31/12/2019



Âge médian : 33 ans et 7 mois

Âge moyen : 36 ans et 8 mois

15. Répartition par type de structure des personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire au 31/12/2019



① Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

Structure d'affectation	Catégorie A				B	Catégorie C				Total
	IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ADJAENES	ATRF	MAG	Total	
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle		3	1	4	6					10
Centre universitaire d'enseignement du journalisme							1		1	1
Ecole & observatoire des sciences de la terre	1			1	1					2
Ecole de management Strasbourg	1	9	8	18	3		2		2	23
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg		2		2	2					4
Faculté de chimie							2		2	2
Faculté de chirurgie dentaire							1		1	1
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion					1		3		3	4
Faculté de médecine	3	2	1	6	2	1	1		2	10
Faculté de pharmacie							2		2	2
Faculté de philosophie							1		1	1
Faculté de psychologie							4		4	4
Faculté de théologie catholique							1		1	1
Faculté de théologie protestante					1					1
Faculté des arts			1	1	1		2		2	4
Faculté des langues					2		4		4	6
Faculté des langues - ITIRI		3		3			1		1	4
Faculté des langues - LanSAD							1		1	1
Faculté des lettres					1		1		1	2
Faculté des sciences du sport		2		2			4		4	6
Faculté des sciences économiques & de gestion	1	1		2			1		1	3
INSPE de l'académie de Strasbourg		2		2			5		5	7

Composantes de formation

		Catégorie A				B	Catégorie C				Total
Structure d'affectation	IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ADJAENES	ATRF	MAG	Total		
Composantes de formation	Institut de préparation à l'administration générale						2		2	2	
	Institut du travail					2	1		1	3	
	IUT de Haguenau		1		1	2				3	
	IUT Louis Pasteur						2		2	2	
	IUT Robert Schuman		1		1	1		1	1	3	
	Sciences po Strasbourg					2		5		5	7
	Télécom physique Strasbourg	2			2	1					3
	UFR de mathématique & d'informatique					1					1
	Sous-total	8	26	11	45	29	1	48		49	123
Unités de recherche		3	6		9	1		3		3	13
Directions & services	Agence comptable		1		1	1		6		6	8
	Cabinet de la présidence			2	2						2
	Direction de la recherche et de la valorisation		13	1	14	8		2		2	24
	Direction des affaires logistiques intérieures			1	1	1		4		4	6
	Direction des études et de la scolarité		3	1	4						4
	Direction des relations internationales			4	4	2		3		3	9
	Direction des ressources humaines		1		1	1		4		4	6
	Direction du numérique	1	14	4	19	1					20
	Direction du patrimoine immobilier		7	2	9	1		1		1	11
	Direction des finances		1	1	2	2		8		8	12
	Direction générale des services	3	3	3	9						9
	Fondation presses universitaires de Strasbourg		4		4	1		1		1	6
	Institut de développement et d'innovation pédagogiques		13		13			1		1	14
	Mission investissements d'avenir	2	1	1	4						4
Service d'audit interne		1		1						1	

		Catégorie A				B	Catégorie C				Total
Structure d'affectation	IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ADJAENES	ATRF	MAG	Total		
Directions & services	Service de formation continue		9	1	10	12		3		3	25
	Service de la communication	1	5		6						6
	Service de la vie universitaire					1					1
	Service de l'aide au pilotage		4		4						4
	Service de santé au travail	1	1		2						2
	Service de santé universitaire	10			10			1		1	11
	Service des affaires juridiques et institutionnelles							1		1	1
	Service pour la promotion de l'action sociale		1		1						1
	Service prévention, sécurité et environnement		1		1						1
	Service relations Alumni		2	2	4						4
	Service universitaire de l'action culturelle					4					4
	Service des bibliothèques					5		8	3	11	16
	Espace avenir		3	1	4	1					5
	Jardin des sciences	1	4	5	10	4		3		3	17
	Service des sports							3		3	3
Sous-total	19	92	29	140	45		49	3	52	237	
Structures diverses	EUCOR Confédération européenne des universités du Rhin supérieur	1	3		4						4
	Institut des Etudes Avancées de Strasbourg (USIAS)	2			2	1					3
	Pôle européen d'administration publique		1		1						1
	Pôle Pilotage et Amélioration Continue	1	1		2	1					3
	Service de cryogénie							1		1	1
	Université ouverte des humanités		2		2						2
	Institut international d'études françaises							1		1	1
	Sous-total	4	7		11	2		2		2	15
Total	34	131	40	205	77	1	102	3	106	388	
<i>Part de chaque corps</i>	<i>8,7%</i>	<i>33,8%</i>	<i>10,3%</i>	<i>52,8%</i>	<i>19,8%</i>	<i>0,3%</i>	<i>26,3%</i>	<i>0,8%</i>	<i>27,4%</i>	<i>100,0%</i>	

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Cat.	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Ingénieur de recherche	10	24	34	9,30	18,80	28,10
	Ingénieur d'études	42	89	131	41,00	84,93	125,93
	Assistant ingénieur	14	26	40	13,80	25,60	39,40
	Sous-total	66	139	205	64,10	129,33	193,43
B	Technicien	25	52	77	24,50	49,30	73,80
	Sous-total	25	52	77	24,50	49,30	73,80
C	ADJAENES		1	1		1,00	1,00
	ATRF	23	79	102	20,90	69,40	90,30
	Magasinier des bibliothèques	1	2	3	1,00	2,00	3,00
	Sous-total	24	82	106	21,90	72,40	94,30
Total		115	273	388	110,50	251,03	361,53

Exemple de lecture : sur les 40 assistants ingénieurs, 26 sont des femmes et représentent 25,60 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur mission à caractère temporaire par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche âge	Sexe	Catégorie A				B	Catégorie C				Total
		IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ADJAENES	ATRF	MAG	Total	
20-29 ans	Homme		14	6	20	7		7	1	8	35
	Femme		26	14	40	19	1	29		30	89
	Total		40	20	60	26	1	36	1	38	124
30-39 ans	Homme	4	17	4	25	13		9		9	47
	Femme	6	43	7	56	12		28	2	30	98
	Total	10	60	11	81	25		37	2	39	145
40-49 ans	Homme	6	7	3	16	2		3		3	21
	Femme	7	16	1	24	12		10		10	46
	Total	13	23	4	40	14		13		13	67
50-59 ans	Homme		4	1	5	3		2		2	10
	Femme	7	3	3	13	6		10		10	29
	Total	7	7	4	18	9		12		12	39
60-69 ans	Homme							2		2	2
	Femme	4	1	1	6	3		2		2	11
	Total	4	1	1	6	3		4		4	13
Total		34	131	40	205	77	1	102	3	106	388

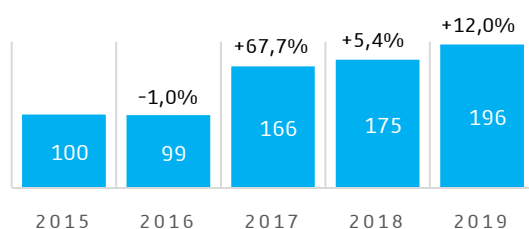
Exemple de lecture : sur les 40 assistants ingénieurs, 3 sont des hommes dont l'âge se situe entre 40 et 49 ans.

B.7 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire

196

personnels contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire au 31/12/2019,
représentant 192,2 ETP (175 en 2018 représentant 166,0 ETP).

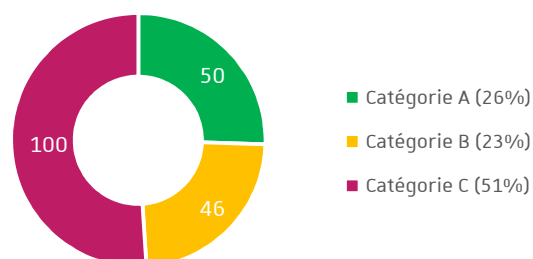
1. Evolution des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire



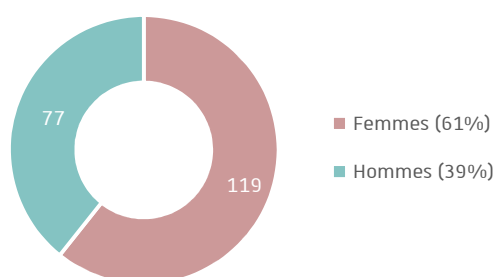
Les effectifs de cette population ont augmenté de près de +12% entre 2018 et 2019. Les variations d'effectifs de cette population résultent de départs prévisibles (retraites) et de mouvements subis (départs temporaires, mutations, etc).

2. Répartition par catégorie des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 26% des effectifs de cette population ; la catégorie B en représente 23% et la catégorie C 51%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2018 : A=29% ; B=22% ; C=49%).

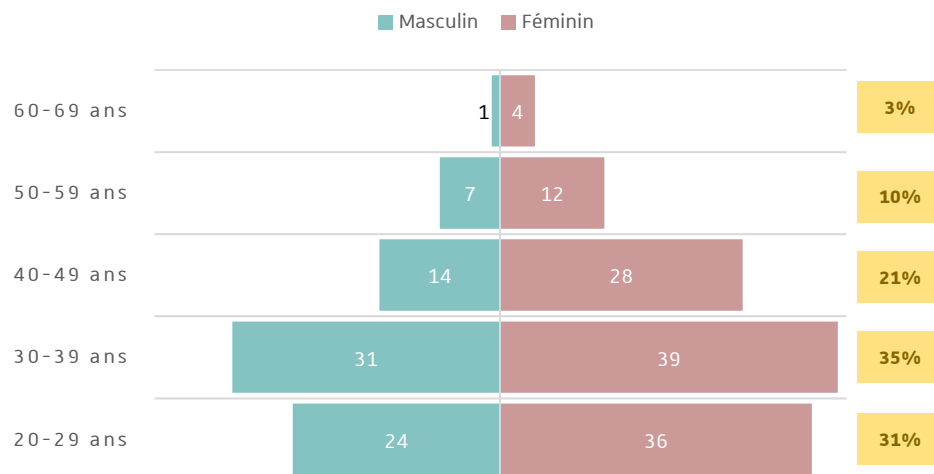


3. Répartition par sexe des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire au 31/12/2019



Les hommes (77 personnels) représentent 39% des effectifs de cette population au 31/12/2019 ; les femmes (119 personnels) en représentent 61%.

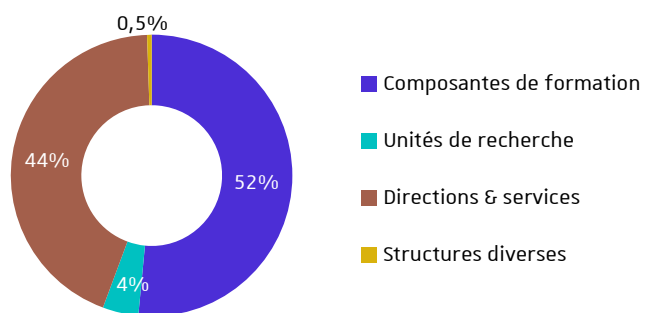
14. Pyramide des âges des personnels contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire au 31/12/2019



Âge médian : 34 ans et 3 mois

Âge moyen : 36 ans et 8 mois

15. Répartition par type de structure des personnels contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire au 31/12/2019



⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

Structure d'affectation	Catégorie A						Catégorie B			Catégorie C			Total
	IGR	IGE	BIB	INF	ASI	Total	SAENES	TECH	Total	ADJAENES	ATRF	Total	
Ecole & observatoire des sciences de la terre		1				1		1	1	1	2	3	5
Ecole de management Strasbourg											2	2	2
Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux		1			1	2		3	3		3	3	8
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg											1	1	1
Faculté de chimie								4	4		4	4	8
Faculté de chirurgie dentaire								1	1				1
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion										1	5	6	6
Faculté de géographie et d'aménagement											2	2	2
Faculté de médecine					2	2		2	2	2	14	16	20
Faculté de pharmacie								1	1		3	3	4
Faculté de physique et d'ingénierie											1	1	1
Faculté de théologie catholique		1				1					2	2	3
Faculté de théologie protestante											1	1	1
Faculté des arts											1	1	1
Faculté des langues								1	1		4	4	5
Faculté des langues - LanSAD											1	1	1
Faculté des sciences de la vie											3	3	3
Faculté des sciences du sport				1		1					2	2	3

		Catégorie A					Catégorie B			Catégorie C			Total
Structure d'affectation	IGR	IGE	BIB	INF	ASI	Total	SAENES	TECH	Total	ADJAENES	ATRF	Total	
Composantes de formation	Faculté des sciences économiques & de gestion										2	2	2
	INSPE de l'académie de Strasbourg										4	4	4
	IUT de Haguenau				1	1					1	1	2
	IUT Louis Pasteur		2			2		4	4				6
	IUT Robert Schuman										4	4	4
	Sciences po Strasbourg							1	1	1		1	2
	Télécom physique Strasbourg							1	1		2	2	3
	UFR de mathématique & d'informatique							2	2		1	1	3
	Sous-total		5		1	4	10		21	21	5	65	70
Unités de recherche	1	1				2		5	5		1	1	8
Directions & services	Agence comptable							1	1		5	5	6
	Cabinet de la présidence	1				1		1	1				2
	Direction de la recherche et de la valorisation		2		1	3		3	3		1	1	7
	Direction des affaires logistiques intérieures							1	1		2	2	3
	Direction des études et de la scolarité		1			1		2	2				3
	Direction des relations internationales		4			4		1	1		2	2	7
	Direction des ressources humaines		3			3		1	1	1	5	6	10
	Direction du numérique	1	5			1	7		2	2	1	1	2

		Catégorie A					Catégorie B			Catégorie C			Total
Structure d'affectation	IGR	IGE	BIB	INF	ASI	Total	SAENES	TECH	Total	ADJAENES	ATRF	Total	
Directions & services	Direction du patrimoine immobilier		3			1	4		2	2			6
	Direction des finances		2			2	4		1	1		4	9
	Direction générale des services	1					1		1	1			2
	Service de formation continue		1				1						1
	Service de la communication		1				1						1
	Service de l'aide au pilotage		3				3						3
	Service de santé au travail				1		1						1
	Service de santé universitaire				1		1						1
	Service pour la promotion de l'action sociale								1	1			1
	Service relations Alumni							1		1			1
	Service universitaire de l'action culturelle					1	1						1
	Service des bibliothèques		1	1			2					6	8
	Jardin des sciences								1	1			1
	Service des sports								1	1			1
Sous-total	3	26	1	2	6	38	1	19	20	2	26	28	86
Divers	Institut international d'études françaises											1	1
	Sous-total											1	1
Total	4	32	1	3	10	50	1	45	46	7	93	100	196
<i>Part de chaque corps</i>	2,0%	16,3%	0,5%	1,5%	5,2%	25,5%	0,5%	23,0%	23,5%	3,6%	47,4%	51,0%	100,0%

Exemple de lecture : sur les 196 contractuels sur poste vacant de titulaire, 4 soit 2% appartiennent au corps des IGE.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Cat.	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Ingénieur de recherche	2	2	4	2,0	2,0	4,0
	Ingénieur d'études	15	17	32	15,0	17,0	32,0
	Bibliothécaire		1	1		0,8	0,8
	Infirmier	1	2	3	1,0	2,0	3,0
	Assistant ingénieur	8	2	10	8,0	2,0	10,0
	Sous-total	26	24	50	26,0	23,8	49,8
B	SAENES		1	1		0,8	0,8
	Technicien	17	28	45	17,0	27,6	44,6
	Sous-total	17	29	46	17,0	28,4	45,4
C	ADJAENES		7	7		6,8	6,8
	ATRF	34	59	93	33,0	57,2	90,2
	Sous-total	34	66	100	33,0	64,0	97,0
Total		77	119	196	76,0	116,2	192,2

Exemple de lecture : sur les 45 techniciens, 28 sont des femmes et représentent 27,6 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur poste vacant de titulaire par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A						Catégorie B			Catégorie C			Total
		IGR	IGE	BIB	INF	ASI	Total	SAENES	TECH	Total	ADJAENES	ATRF	Total	
20-29 ans	Homme		2			4	6		6	6		12	12	24
	Femme		2				2		8	8	1	25	26	36
	Total		4			4	8		14	14	1	37	38	60
30-39 ans	Homme	1	9			3	13		6	6		12	12	31
	Femme		9		1	1	11	1	12	13	2	13	15	39
	Total	1	18		1	4	24	1	18	19	2	25	27	70
40-49 ans	Homme	1	3		1		5		4	4		5	5	14
	Femme	1	6		1	1	9		6	6	2	11	13	28
	Total	2	9		2	1	14		10	10	2	16	18	42
50-59 ans	Homme		1			1	2		1	1		4	4	7
	Femme	1					1		2	2	1	8	9	12
	Total	1	1			1	3		3	3	1	12	13	19
60-69 ans	Homme											1	1	1
	Femme			1			1				1	2	3	4
	Total			1			1				1	3	4	5
Total		4	32	1	3	10	50	1	45	46	7	93	100	196

Exemple de lecture : sur les 45 techniciens, 4 sont des hommes dont l'âge se situe entre 40 et 49 ans.

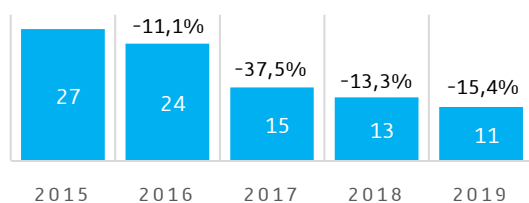
B.8 Effectifs des personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires d'analyses médicales

11

personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires d'analyses médicales au 31/12/2019, représentant 10,4 ETP (13 en 2018 représentant 12,4 ETP).

Il s'agit de personnels qui n'ont pas été intégrés aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, et restent gérés par l'Université de Strasbourg. Tous ces personnels bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

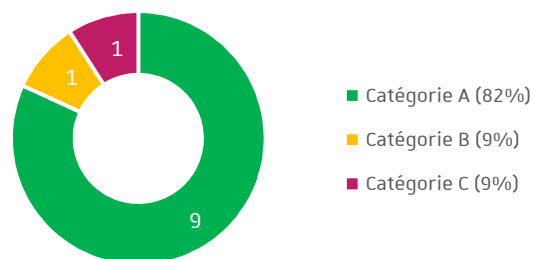
1.1. Evolution des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires



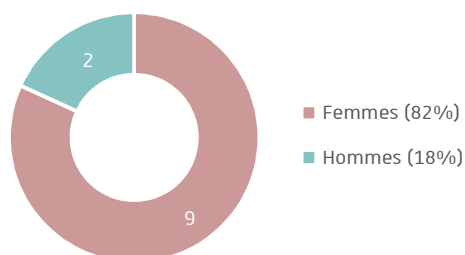
Les effectifs de cette population sont en diminution depuis plusieurs années (essentiellement du fait de départs en retraite).

1.2. Répartition par catégorie des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 82% des effectifs de cette population ; la catégorie B en représente 9% et la catégorie C 9%. Cette répartition est proche de celle observée l'an dernier (en 2018 : A=84% ; B=8% ; C=8%).

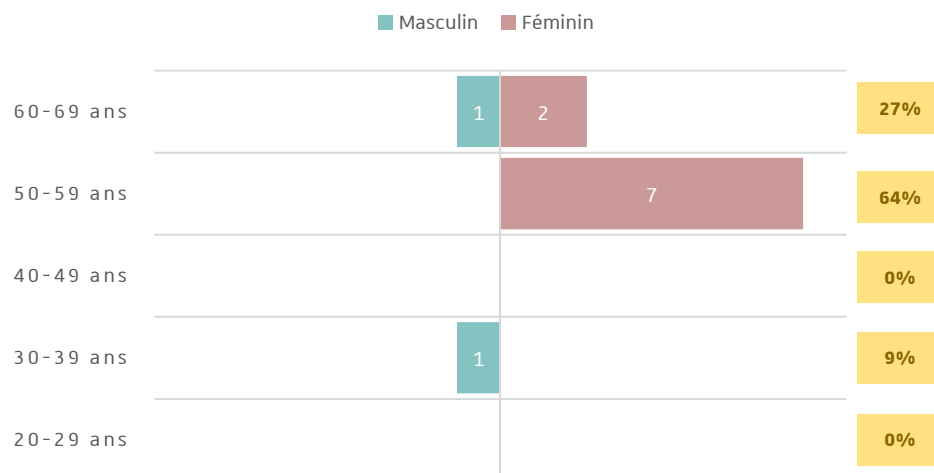


1.3. Répartition par sexe des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires au 31/12/2019



Les femmes (9 personnels) représentent 82% des effectifs de cette population au 31/12/2019 ; les hommes (2 personnels) en représentent 18%.

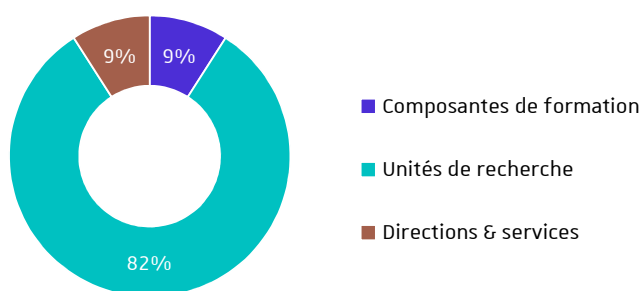
Tableau 1. Pyramide des âges des personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires au 31/12/2019



Âge médian : 59 ans et 1 mois

Âge moyen : 57 ans et 4 mois

Tableau 2. Répartition par type de structure des personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires au 31/12/2019



⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

		Catégorie A				B	C	Total
Structure d'affectation		IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ATRF	
Composante de formation	Faculté de médecine			1	1			1
	Sous-total			1	1			1
Unités de recherche		2	3	2	7	1	1	9
Direction et service	Direction de la recherche et de la valorisation		1		1			1
	Sous-total		1		1			1
Total		2	4	3	9	1	1	11
<i>Part de chaque corps</i>		18,2%	36,4%	27,2%	81,8%	9,1%	9,1%	100,0%

Exemple de lecture : sur les 11 personnels contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires, 4 soit 36,4% appartiennent au corps des IGE.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Cat.	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Ingénieur de recherche	1	1	2	1,0	0,8	1,8
	Ingénieur d'études		4	4		3,6	3,6
	Assistant ingénieur	1	2	3	1,0	2,0	3,0
	Sous-total	2	7	9	2,0	6,4	8,4
B	Technicien		1	1		1,0	1,0
	Sous-total		1	1		1,0	1,0
C	ADJAENES		1	1		1,0	1,0
	Sous-total		1	1		1,0	1,0
Total		2	9	11	2,0	8,4	10,4

Exemple de lecture : sur les 3 assistants ingénieurs, 2 sont des femmes et représentent 2,0 ETP.

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS des anciens laboratoires universitaires par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

Tranche d'âge	Sexe	Catégorie A				B	C	Total
		IGR	IGE	ASI	Total	TECH	ATRF	
30-39 ans	Homme			1	1			1
	Femme							
	Sous-total			1	1			1
50-59 ans	Homme							
	Femme		4	1	5	1	1	7
	Sous-total		4	1	5	1	1	7
60-69 ans	Homme	1			1			1
	Femme	1		1	2			2
	Sous-total	2		1	3			3
Total		2	4	3	9	1	1	11

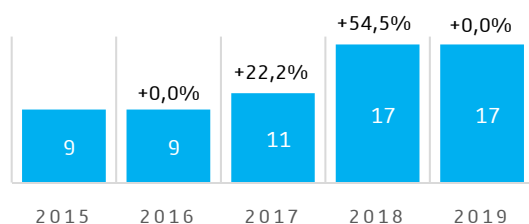
Exemple de lecture : Sur les 3 ASI, 1 est un homme dont l'âge se situe entre 30 et 39 ans.

B.9 Effectifs des personnels contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage

17

personnels contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage au 31/12/2019, représentant 17,0 ETP (17 en 2018 représentant 17,0 ETP).

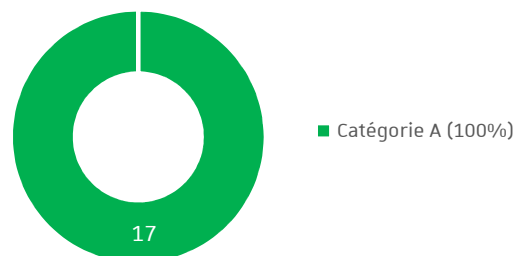
1. Evolution des effectifs contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage



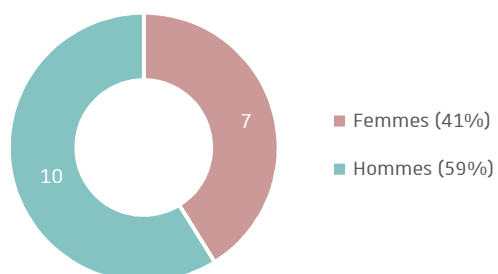
Les effectifs de cette population sont stables par rapport à l'année dernière.

2. Répartition par catégorie des effectifs contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la catégorie A représente 100% des effectifs de cette population. Cette répartition est la même celle observée l'an dernier (en 2018 : A=100%).

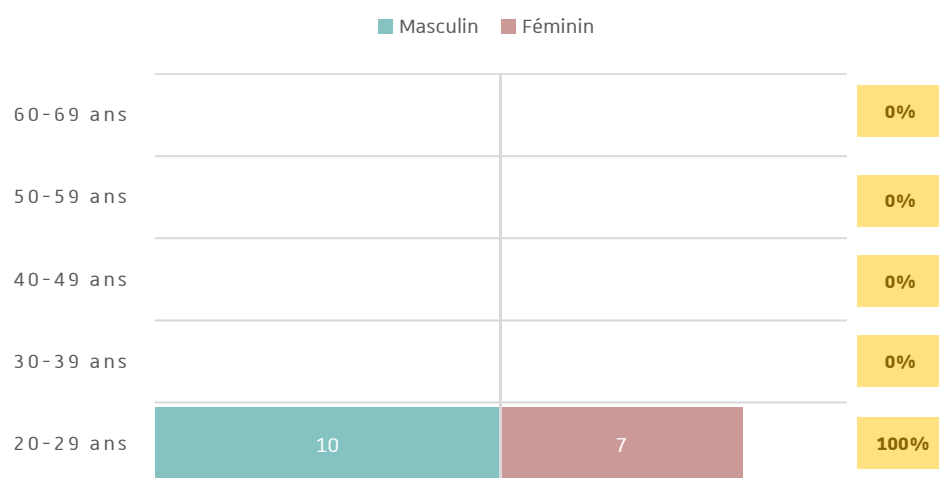


3. Répartition par sexe des effectifs contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage au 31/12/2019



Les femmes (7 personnels) représentent 41% des effectifs de cette population au 31/12/2019 ; les hommes (10 personnels) en représentent 59%.

14. Pyramide des âges des personnels contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage au 31/12/2019



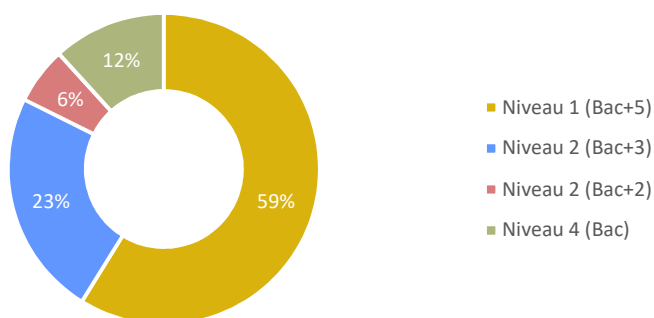
Tous les apprentis ont moins de 30 ans.

Âge médian : 23 ans et 3 mois

Âge moyen : 23 ans et 2 mois

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de droit privé, conclu entre un apprenti et un employeur. Ce dernier s'engage à verser un salaire à l'apprenti et à lui assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise, et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en section d'apprentissage. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans dans certaines régions, notamment le Grand-Est), et prend fin à l'obtention du diplôme.

15. Répartition par niveau de diplôme préparé des personnels contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage au 31/12/2019



⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage par corps et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019

Structure d'affectation		Catégorie A		Total
		IGE	ASI	
Composantes de formation	Faculté de médecine		1	1
	IUT Louis Pasteur		1	1
	IUT Robert Schuman		1	1
	Sciences po Strasbourg	1	1	2
	Sous-total	1	4	5
Unités de recherche		1	1	2
Directions & services	Direction des ressources humaines	1		1
	Direction du numérique	3	1	4
	Direction du patrimoine immobilier	1		1
	Fondation presses universitaires de Strasbourg	1		1
	Service de la vie universitaire	1		1
	Service de santé au travail	1		1
	Sous-total	8	1	9
Structure diverse	Centre de primatologie SILABE		1	1
	Sous-total		1	1
Total		10	7	17

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

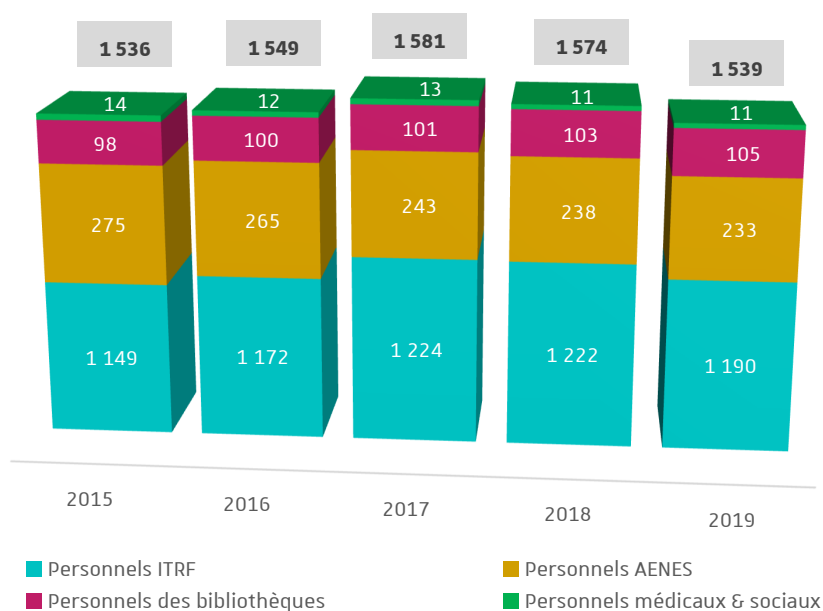
Cat.	Corps	Effectif			ETP		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	Ingénieur d'études	5	5	10	5,0	5,0	10,0
	Assistant ingénieur	5	2	7	5,0	2,0	7,0
Total		10	7	17	10,0	7,0	17,0

⊙ Répartition des effectifs contractuels BIATSS sur contrat d'apprentissage par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

	Sexe	Catégorie A		Total
		IGE	ASI	
20 - 29 ans	Homme	5	5	10
	Femme	5	2	7
Total		10	7	17

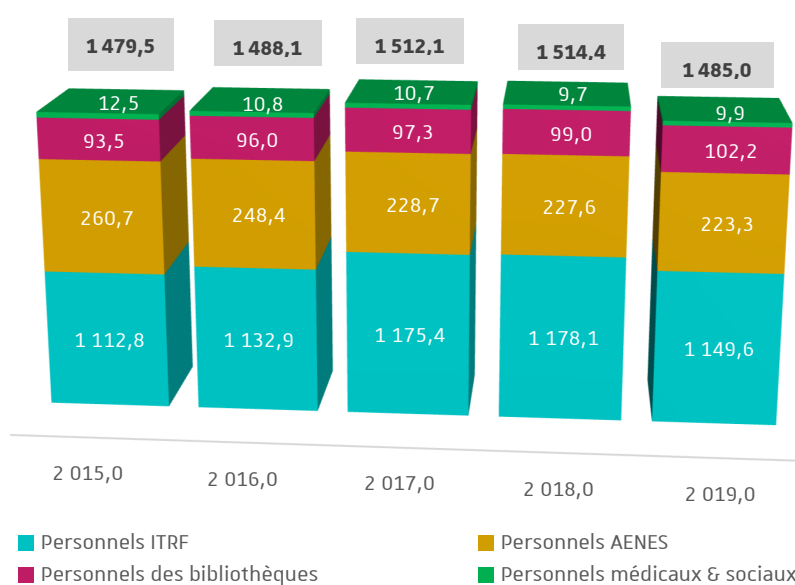
B.10 Evolution des effectifs BIATSS

⊙ Evolution des effectifs des BIATSS titulaires en nombre de personnels

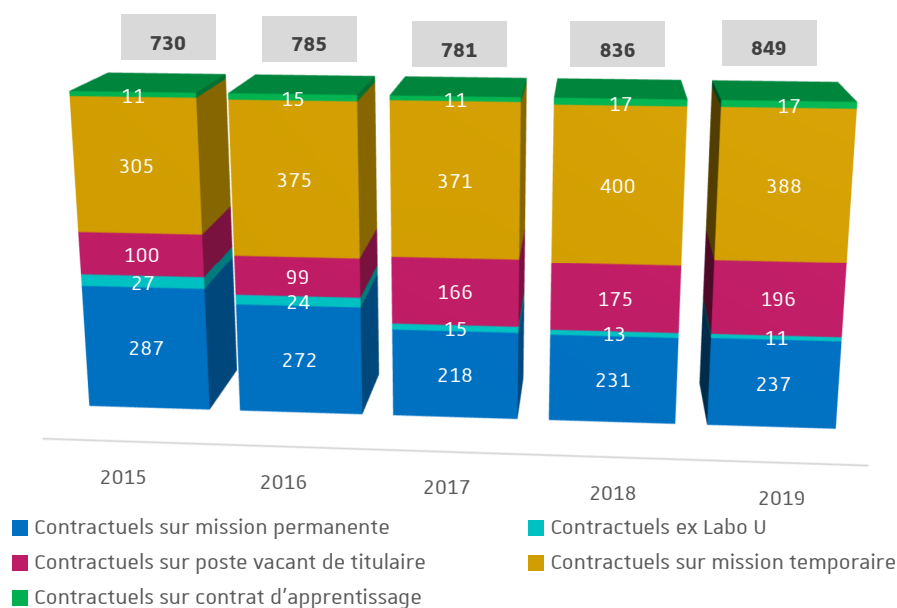


Après une période d'augmentation jusqu'à 2017, les effectifs BIATSS titulaires sont en diminution passant de 1 581 au 31/12/2017 à 1 539 au 31/12/2019, soit une diminution de -2,7% sur la période.

⊙ Evolution des effectifs des BIATSS titulaires en ETP

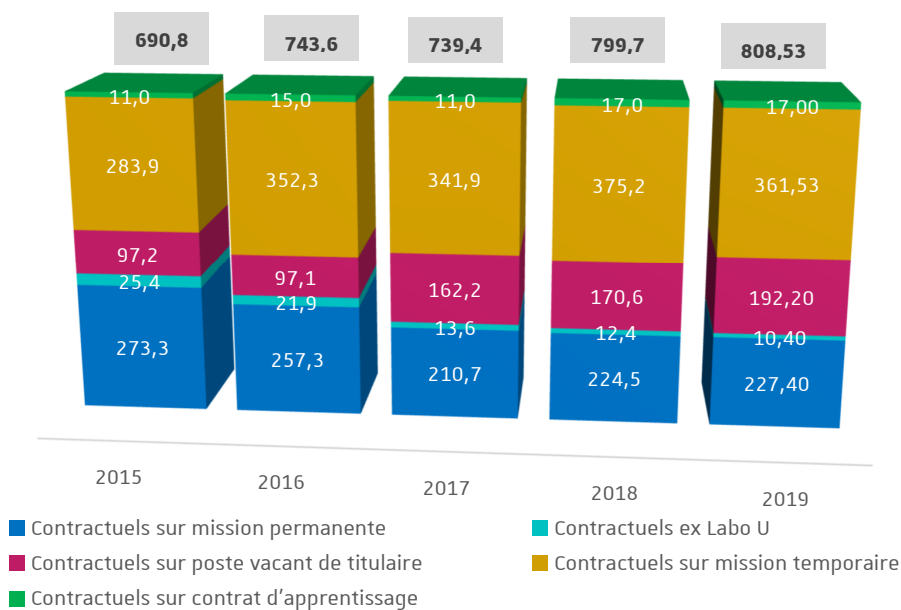


⊙ **Evolution des effectifs BIATSS contractuels en nombre de personnels**

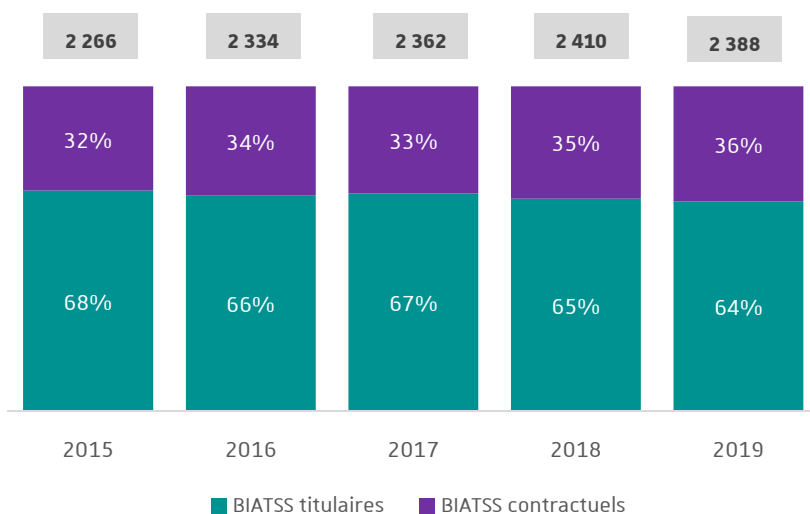


Les effectifs des personnels BIATSS contractuels sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Entre 2017 et 2019, ces effectifs sont passés de 781 au 31/12/2017 à 849 au 31/12/2019, soit une augmentation +8,7% sur la période.

⊙ **Evolution des effectifs BIATSS contractuels en ETP**

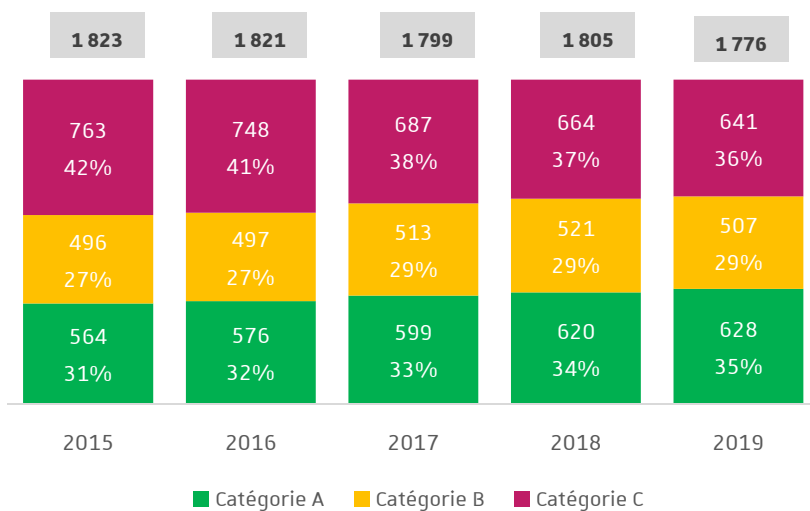


⊙ **Evolution des effectifs des BIATSS titulaires et contractuels en nombre de personnels**



Les effectifs BIATSS titulaires et contractuels ont vu leur nombre légèrement diminué en 2019 par rapport à 2018 (-0,9% sur la période). La proportion entre contractuels et titulaires demeure relativement stable.

⊙ **Evolution des effectifs des BIATSS titulaires et contractuels sur mission à caractère permanent par catégorie en nombre de personnels**



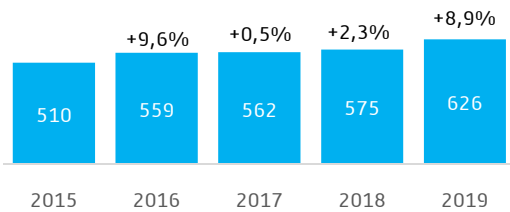
Sur l'ensemble des personnels BIATSS titulaires et contractuels sur mission à caractère permanent, on constate sur la période observée une diminution des effectifs de catégorie C et une augmentation des effectifs de catégorie A.

C Effectifs des personnels sur mission de valorisation de la recherche et sur crédits de recherche

626

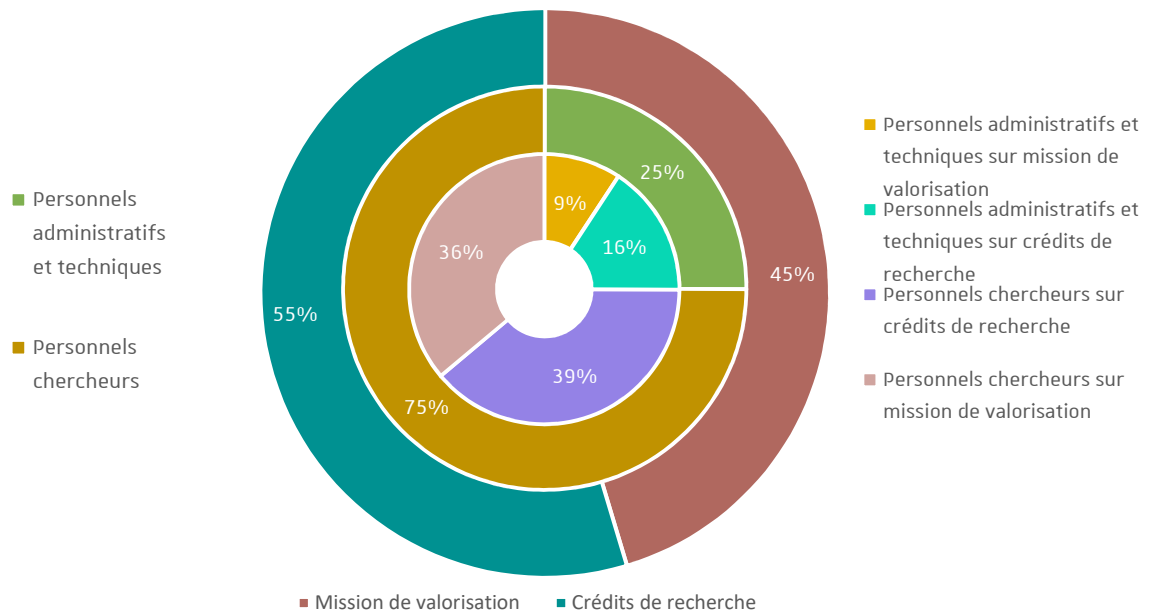
personnels sur mission de valorisation de la recherche et sur crédits de recherche à l'Université de Strasbourg au 31/12/2019, représentant 608,2 ETP (575 en 2018 représentant 559,1 ETP).

↳ Evolution des effectifs des personnels sur mission de valorisation de la recherche et sur crédits de recherche



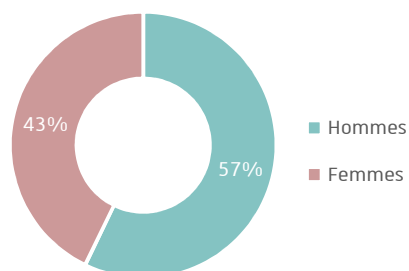
Les effectifs de cette population sont en augmentation depuis plusieurs années : soit 116 personnels entre 2015 et 2019 (22,7%).

↳ Répartition des effectifs par type de population et par type de mission au 31/12/2019



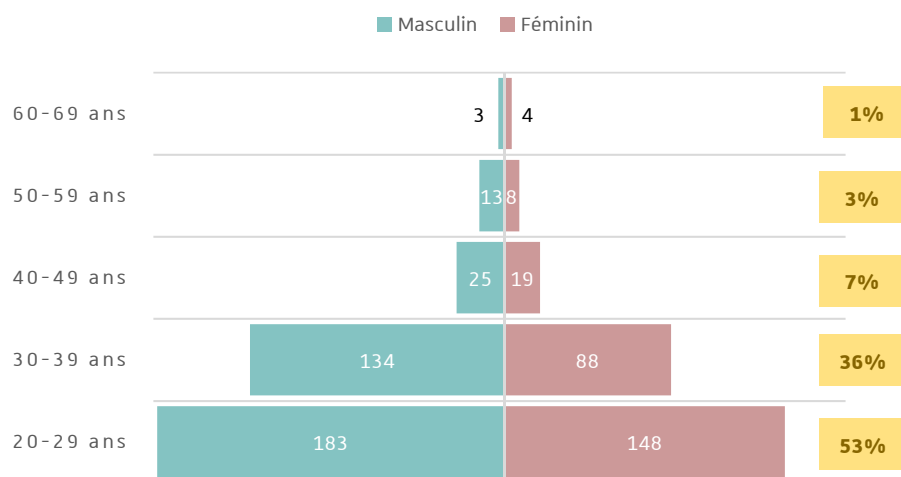
Les personnels sur mission de valorisation de la recherche représentent 45% des effectifs de la population avec 284 personnels ; ceux sur crédits de recherche en représentent 55% avec 342 personnels. Les personnels administratifs et techniques représentent 25% des effectifs de la population avec 157 personnels ; les personnels chercheurs représentent 75% avec 469 personnels.

↳ Répartition des effectifs par sexe au 31/12/2019



Les femmes, avec 268 personnels, représentent 43% des effectifs de cette typologie de population ; les hommes, avec 358 personnels, représentent 57%. Au 31/12/2018, les femmes représentaient 44% de la population.

↳ Pyramide des âges des effectifs au 31/12/2019



Âge médian : 29 ans et 4 mois

Âge moyen : 31 ans et 8 mois

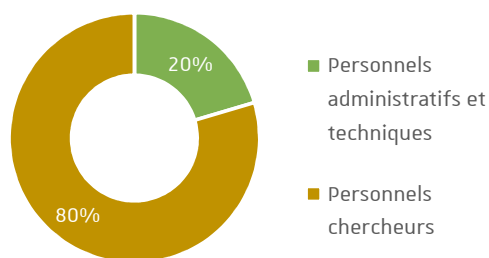
C.1 Effectifs des personnels sur mission de valorisation de la recherche

284

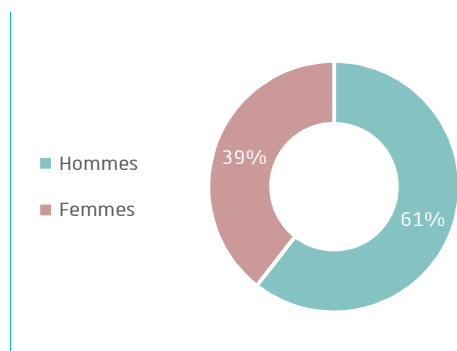
personnels sur mission de valorisation de la recherche au 31/12/2019, représentant 284,0 ETP (268 en 2018 représentant 262,8 ETP).

Les contrats de valorisation sont établis sur la base de partenariats entre l'Université de Strasbourg et des entreprises souhaitant se développer et innover par le biais de la recherche.

Au 31/12/2019, les personnels administratifs et techniques représentent 58 personnels, soit 20% de l'effectif ; les chercheurs s'élèvent à 226 personnels et représentent 80% de l'effectif.



1. Répartition des effectifs par sexe au 31/12/2019



Les femmes, avec 112 personnels représentent 39% des effectifs de la population ; les hommes, avec 172 personnels, représentent 61%.

Au sein de la population des personnels chercheurs sur mission de valorisation, les femmes représentent 39% des effectifs ; au sein de la population des personnels administratifs et techniques, elles représentent 40% des effectifs.

Âge médian : 28 ans et 1 mois

Âge moyen : 30 ans et 1 mois

⊙ **Répartition des effectifs par catégorie et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019**

‣ Personnels administratifs et techniques

	Structure d'affectation	Catégorie A	Total
Composantes de formation	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	1	1
	Faculté de chirurgie dentaire	1	1
	Faculté de médecine	4	4
	Faculté de physique et d'ingénierie	2	2
	Faculté des sciences du sport	1	1
	Sous total	9	9
Unités de recherche		49	49
Total personnels administratifs et techniques		58	58

‣ Personnels chercheurs

	Structure d'affectation	Catégorie A	Total
Composantes de formation	Ecole & observatoire des sciences de la terre	7	7
	Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux	2	2
	Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg	1	1
	Faculté de chimie	14	14
	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	1	1
	Faculté de géographie et d'aménagement	2	2
	Faculté de médecine	4	4
	Faculté de pharmacie	6	6
	Faculté de physique et d'ingénierie	7	7
	Faculté de psychologie	4	4
	Faculté des langues	2	2
	Faculté des lettres	1	1
	Faculté des sciences de la vie	4	4
	Faculté des sciences économiques & de gestion	2	2
Faculté des sciences historiques	1	1	

		Structure d'affectation	Catégorie A	Total
Composantes de formation		Faculté des sciences sociales	2	2
		IUT Robert Schuman	2	2
		Observatoire astronomique de Strasbourg	1	1
		Télécom physique Strasbourg	4	4
		UFR de mathématique & d'informatique	6	6
		Sous total	73	73
Unités de recherche			150	150
Directions & services		Direction de la recherche et de la valorisation	2	2
		Jardin des sciences	1	1
		Sous-total	3	3
Total personnels chercheurs			226	226

⊙ Répartition des effectifs par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Catégorie	Effectif			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
A	112	172	284	109,7	170,4	280,1
Total	112	172	284	109,7	170,4	280,1

‣ Personnels administratifs et techniques

Catégorie	Effectif			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
A	23	35	58	21,3	33,7	55,0
Total	23	35	58	21,3	33,7	55,0

‣ Personnels chercheurs

Catégorie	Effectif			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
A	89	137	226	88,4	136,7	225,1
Total	89	137	226	88,4	136,7	225,1

⊙ Répartition des effectifs par catégorie, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019

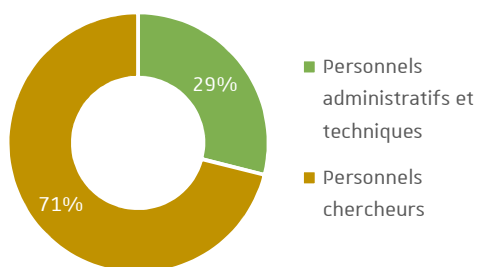
Tranches d'âge	Sexe	Catégorie A	Total
20 - 29 ans	Femmes	74	74
	Hommes	117	117
	Sous-total	191	191
30 - 39 ans	Femmes	29	29
	Hommes	40	40
	Sous-total	69	69
40 - 49 ans	Femmes	5	5
	Hommes	9	9
	Sous-total	14	14
50 - 59 ans	Femmes	3	3
	Hommes	4	4
	Sous-total	7	7
60 - 69 ans	Femmes	1	1
	Hommes	2	2
	Sous-total	3	3
Total		284	

C.2 Effectifs des personnels sur crédits de recherche

342

personnels sur crédits de recherche au 31/12/2019, représentant 328,1 ETP (307 en 2018 représentant 296,3 ETP).

Le contrat de recherche correspond à un accord dans laquelle des bailleurs de fonds publics ou privés (commission européenne, collectivités, organismes de recherche, etc.) offrent un soutien financier à un ou plusieurs chercheurs pour effectuer une recherche dans un domaine particulier, à des termes et conditions spécifiques.

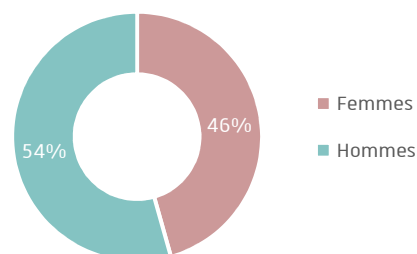


Au 31/12/2019, les personnels administratifs et techniques représentent 99 personnels, soit 29% de l'effectif ; les effectifs de chercheurs s'élèvent à 243 personnels et représentent 71% de l'effectif.

4.1 Répartition des effectifs par sexe au 31/12/2019

Les femmes, avec 156 personnels, représentent 46% des effectifs de cette typologie population ; les hommes, avec 186 personnels, représentent 54%.

Au sein de la population des personnels chercheurs sur crédits de recherche, les femmes représentent 40% des effectifs ; au sein de la population des personnels administratifs et techniques, elles représentent 61%.



Âge médian : 31 ans et 1 mois

Âge moyen : 33 ans

⊙ **Répartition des effectifs par catégorie et par structure d'affectation en nombre de personnels au 31/12/2019**

‣ Personnels administratifs et techniques

Structure d'affectation		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Composantes de formation	Ecole & observatoire des sciences de la terre	2			2
	Faculté de médecine	2	3	2	7
	Faculté de physique et d'ingénierie	2			2
	Faculté de théologie catholique	1			1
	Faculté des sciences de la vie		1		1
	Faculté des sciences du sport			1	1
	Faculté des sciences historiques	3			3
	Faculté des sciences sociales		1		1
	INSPE de l'académie de Strasbourg	1			1
	Sous-total	11	5	3	19
Unités de recherche		58	12	4	74
Directions & services	Direction de la recherche et de la valorisation	1	4		5
	Direction du numérique	1			1
	Sous-total	2	4		6
Total personnels administratifs et techniques		71	21	7	99

‣ Personnels chercheurs

Structure d'affectation		Catégorie A	Total
Composantes de formation	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	3	3
	Ecole & observatoire des sciences de la terre	3	3
	Ecole de management Strasbourg	3	3
	Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg	1	1
	Faculté de chirurgie dentaire	1	1
	Faculté de médecine	4	4

Structure d'affectation		Catégorie A	Total
Composantes de formation	Faculté de pharmacie	1	1
	Faculté de philosophie	1	1
	Faculté de psychologie	1	1
	Faculté de théologie catholique	1	1
	Faculté des sciences de la vie	2	2
	Faculté des sciences du sport	1	1
	Faculté des sciences sociales	1	1
	IUT de Haguenau	1	1
	Sous-total	1	1
Unités de recherche		215	215
Direction	Direction de la recherche et de la valorisation	4	4
	Sous-total	4	4
Total personnels chercheurs		243	243

⊙ Répartition des effectifs par sexe en nombre de personnels et en ETP au 31/12/2019

Catégories	Effectif			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
A	142	172	314	132,8	168,5	301,3
B	9	12	21	8,6	11,6	20,2
C	5	2	7	4,9	1,7	6,6
Total	156	186	342	146,3	181,8	328,1

‣ Personnels administratifs et techniques

Catégories	Effectif			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
A	46	25	71	38,9	22	60,9
B	9	12	21	8,6	11,6	20,2
C	5	2	7	4,9	1,7	6,6
Total	60	39	99	52,4	35,3	87,7

‣ Personnels chercheurs

Catégories	Effectif			ETP		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
A	96	147	243	93,9	146,5	240,4
Total	96	147	243	93,9	146,5	240,4

⊙ **Répartition des effectifs par corps, par sexe et par tranche d'âge en nombre de personnels au 31/12/2019**

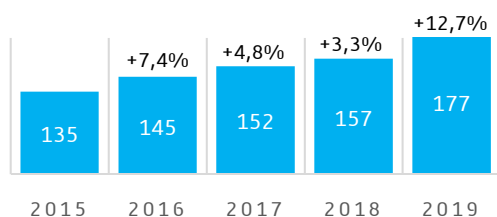
Tranches d'âge	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
20 - 29 ans	Femmes	67	6	2	75
	Hommes	60	5	1	66
	Sous-total	127	11	3	141
30 - 39 ans	Femmes	55	3	1	59
	Hommes	91	2	1	94
	Sous-total	146	5	2	153
40 - 49 ans	Femmes	13		1	14
	Hommes	12	4		16
	Sous-total	25	4	1	30
50 - 59 ans	Femmes	4		1	5
	Hommes	8	1		9
	Sous-total	12	1	1	14
60 - 69 ans	Femmes	3			3
	Hommes	1			1
	Sous-total	4			4
Total		314	21	7	342

D Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

177

personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de l'Université de Strasbourg au 31/12/2019.

📊 Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)



Depuis 2015, le nombre de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi est en constante augmentation : +42 personnels entre 2015 et 2019, soit une augmentation de +31%.

◆ **Qu'est-ce que l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique ?**

Depuis 1987, tout employeur, public ou privé, dès lors qu'il emploie au moins 20 personnes, est soumis au respect de l'obligation d'emploi définie à l'article L. 323-1 du Code du travail. Cette obligation d'emploi à l'égard des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés, fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6 % de l'effectif total concerné.

◆ **Définition légale du handicap**

Au sens de la loi n°2005 – 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, constitue un handicap : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Est reconnu travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

◆ **Qui bénéficie de l'obligation d'emploi ?**

Conformément à l'article L5212-13 du Code du travail bénéficient de l'obligation d'emploi :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- les titulaires de la carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »,
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé,
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente,
- les titulaires d'une pension d'invalidité (à condition que l'invalidité réduise au moins des 2/3 la capacité de travail),
- les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité (accident survenu ou maladie contractée en service),
- les bénéficiaires des emplois réservés cités aux articles L394, L395 et L396 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : invalides de guerre titulaires d'une pension militaire d'invalidité, victimes civiles de guerre, enfants de Harkis, victimes d'un acte de terrorisme, personnes ayant subi une atteinte à leur intégrité physique dans le cadre de leurs fonctions professionnelles au service de la collectivité ou de leurs fonctions électives, etc.

◆ **Quels droits spécifiques en découlent ?**

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi peuvent se voir accorder des droits spécifiques concernant les épreuves d'examens et de concours, des aménagements de poste et d'horaires, l'exercice de travail à temps partiel de droit, et également en termes de retraite.

⊙ **Bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'Université de Strasbourg par catégorie en 2019**

	Personnels enseignants-chercheurs & enseignants	Personnels AENES			Personnels des bibliothèques			Personnels ITRF			Apprentis	Total
	A	A	B	C	A	B	C	A	B	C		
Titulaires	27	2	9	16	0	1	1	10	21	43	0	130
Non titulaires	11	0	0	1	0	0	1	6	6	21	1	47
Total	38	2	9	17	0	1	2	16	27	64	1	177

⊙ **Bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'Université de Strasbourg en situation de télétravail**

	2016			2017			2018			2019		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Enseignants-chercheurs	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
AENES	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1
ITRF	0	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Sous-total catégorie	0	2	1	1	2	1	2	1	1	3	5	3
Total année	3			4			4			11		

E Les personnels hébergés à l'Université de Strasbourg

2 244

personnels hébergés à l'université de Strasbourg au 31/12/2019, représentant 2 170,85 ETP. Au 31/12/2018, ils étaient 2 254 personnels hébergés représentant 2 221,16 ETP.

Sont qualifiés de personnels hébergés, les personnes qui travaillent dans les locaux de l'Université de Strasbourg ou dans des structures rattachées à l'Université de Strasbourg, tout en appartenant à des EPST (exemple : CNRS, INSERM), ou à d'autres universités ou ministères. La gestion de leur carrière (ou contrat) et la prise en charge de leur rémunération incombent à l'organisme auquel ils appartiennent. Le tableau présenté concerne les personnels hébergés exerçant dans des unités de recherche de l'université ou dans les unités rattachées à l'université.

○ Répartition des personnels des unités de recherche par type de population et par domaine de recherche en nombre de personnels au 31/12/2019

		Domaines de recherche						TOTAL	
		Droit, Sciences humaines & sociales		Sciences & Technologies		Vie & Santé			
		Personnel	ETP	Personnel	ETP	Personnel	ETP	Personnel	ETP
CNRS	Personnels de recherche titulaires et contractuels	27	27,0	396	382,3	230	223,4	653	632,7
	Personnels IT titulaires et contractuels	28	25,6	389	372,75	239	228,75	656	627,1
INSERM	Personnels de recherche titulaires et contractuels	1	1,0	2	2,0	125	122,1	128	125,1
	Personnels IT titulaires et contractuels					95	89,65	95	89,65
INRA	Personnels de recherche titulaires et contractuels	7	7,0			11	11,0	18	18,0
	Personnels IT titulaires et contractuels	4	4,0			38	35,6	42	39,6
Autres organismes 1	Personnels de recherche titulaires et contractuels	5	5,0	26	26,0	61	60,2	92	91,2
	Personnels IT titulaires et contractuels	10	7,2	6	6,0	216	212,0	232	225,2
Autres personnels 2	Enseignant-chercheurs et chercheur titulaires et contractuels	118	116,6	119	119,0	47	45,5	284	281,1
	BIATSS titulaires et contractuels	16	15,5	20	19,1	8	6,6	44	41,2
Total personnels hébergés		216	208,9	958	927,15	1 070	1 034,8	2 244	2 170,85

1 Exemples d'autres organismes : l'Établissement Français du Sang, le groupement d'intérêt économique CERBM.

2 Exemples d'autres personnels : personnels venant d'autres universités, d'autres ministères.

L'engagement de service civique est un dispositif créé par la loi du 10 mars 2010. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général dans l'un des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation. **L'objectif est de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale** en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif.

Les volontaires en service civique relèvent d'un statut juridique à part, défini dans le code du service national. A ce titre, le code du travail ne s'applique pas et la relation qui lie le jeune à l'organisme d'accueil est une relation de coopération et non de subordination.

En décidant d'accueillir des jeunes en Service Civique, l'Université de Strasbourg contribue à mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et à démontrer qu'elle constitue une véritable richesse pour notre société.

L'Université de Strasbourg s'est vu délivrer son premier agrément de Service Civique le 11 juillet 2016 et a accueilli 23 volontaires en 3 ans.

En 2019, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a délivré **un nouvel agrément à l'université**. Les missions proposées par notre établissement lors de la campagne 2019-2020 sont actuellement portées par 11 volontaires, dans le cadre de contrats d'engagement variant de 7 à 9 mois. L'université consolide ainsi son engagement dans le dispositif pour les années à venir.

② **Nombre de volontaires par domaine d'intervention**

	Session 2016/2017			Session 2017/2018			Session 2018/2019			Session 2019/2020		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Solidarité		1	1					1	1		1	1
Culture & loisirs		1	1	1		1	1	1	2	1	1	2
Education pour tous		1	1	2	2	4	4	3	7	2	3	5
Environnement	1		1	1	1	2		1	1		2	2
Développement international & action humanitaire				1		1						
Mémoire & citoyenneté											1	1
Total volontaires	3	1	4	5	3	8	5	6	11	3	8	11

F = Femme ; H = Homme ; T = Total

② **Nombre de missions par structure d'accueil**

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Sciences po Strasbourg	1	1	1	1
Ecole européenne de chimie, polymères & matériaux de Strasbourg	0	1	0	1
Faculté des sciences de la vie	0	0	1	0
Faculté de théologie protestante	0	0	0	1
Direction du patrimoine immobilier	1	1	1	1
Jardin des sciences	0	1	1	1
Espace avenir	0	0	2	1
Service pour la promotion de l'action sociale	0	0	1	0
Direction des ressources humaines	0	0	0	1
Maison universitaire internationale	2	2	2	2
Institut de développement et d'innovation pédagogiques	0	1	0	0
Total missions	4	7	9	9

* Plusieurs volontaires peuvent être affectés sur une même mission.

G

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) est la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des plans d'action cohérents, visant à réduire de façon anticipée, les écarts entre les besoins et les ressources humaines de l'établissement (en termes d'effectifs et de compétences) en fonction d'un plan stratégique.

La GPEEC vient en appui à la gestion des ressources humaines plus particulièrement suite à la Loi de cohésion sociale (dite Loi Borloo) du 18 janvier 2005.

Des actions ponctuelles de GPEEC sont menées à l'université depuis de plusieurs années et un recensement des métiers présents à l'Université de Strasbourg est réalisé de manière récurrente.

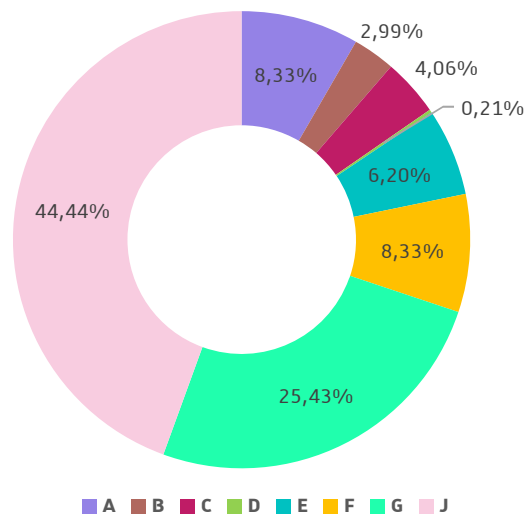
La Direction des ressources humaines est dotée, depuis mars 2018, d'un nouveau Système d'Information RH : SIHAM (Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée), plaçant au cœur de son fonctionnement la notion de métier et devant permettre à terme une valorisation et une optimisation des talents et compétences, à travers une gestion complète de la formation des personnels incluant le suivi budgétaire, les campagnes d'entretiens professionnels dématérialisées, la cartographie des compétences, le pilotage des emplois et des postes, la prise en compte des principaux référentiels nationaux (REFERENS, REME, etc).

En amont de la notion de métier se trouve l'appartenance à une Branche d'Activités Professionnelles (BAP), pour les métiers de la filière ITRF. Il existe 8 BAP, chaque BAP regroupe un ensemble de métiers sous une thématique commune :

- BAP A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement,
- BAP B : sciences chimiques et sciences des matériaux,
- BAP C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique,
- BAP D : sciences humaines et sociales,
- BAP E : informatique, statistiques et calcul scientifique,
- BAP F : culture, communication, production et diffusion des savoirs,
- BAP G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention,
- BAP J : gestion et pilotage.

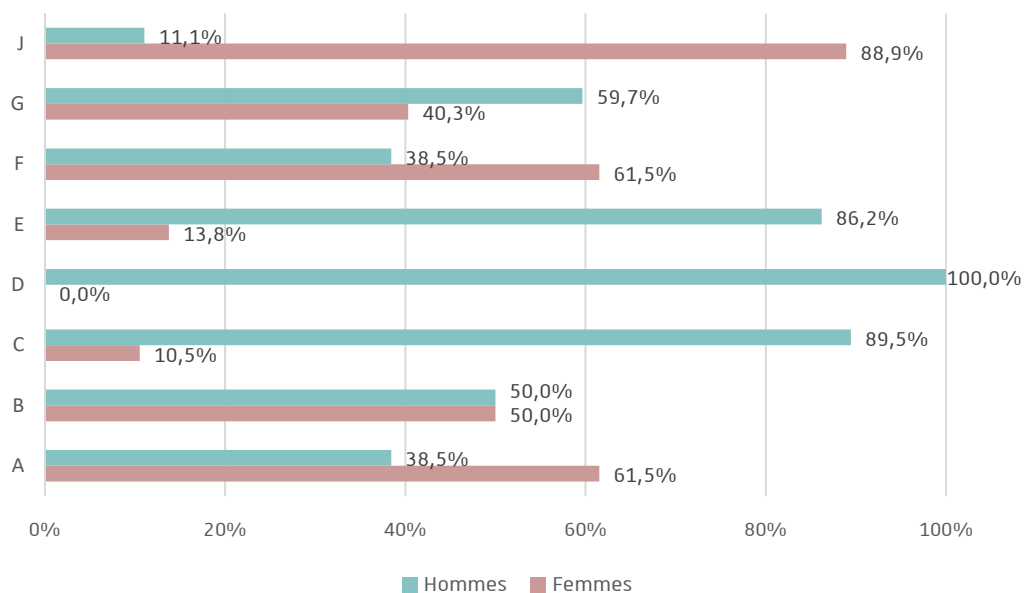
Les données ci-dessous représentent **les personnels BIATSS titulaires de la filière ITRF affectés dans les 35 composantes de formation de l'Université de Strasbourg**. Ces données ont été collectées grâce au recensement des métiers 2019 (date d'observation : 31/12/2019).

① Répartition des effectifs titulaires de la filière ITRF affectés en composante de formation, par BAP



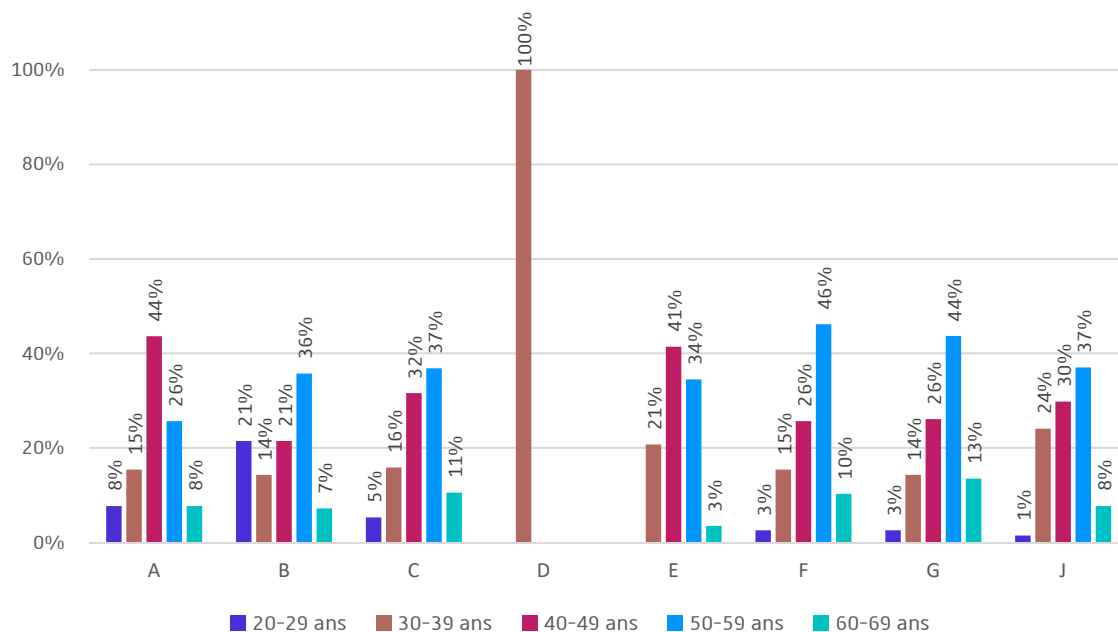
Exemple de lecture : 44,44% des personnels BIATSS titulaires de la filière ITRF affectés en composante de formation exercent un métier de la BAP J.

② Répartition des effectifs titulaires de la filière ITRF affectés en composante de formation, par sexe dans chaque BAP



Exemple de lecture : 61,5% des effectifs BIATSS titulaires de la filière ITRF affectés en composante de formation et exerçant un métier de la BAP A, sont des femmes.

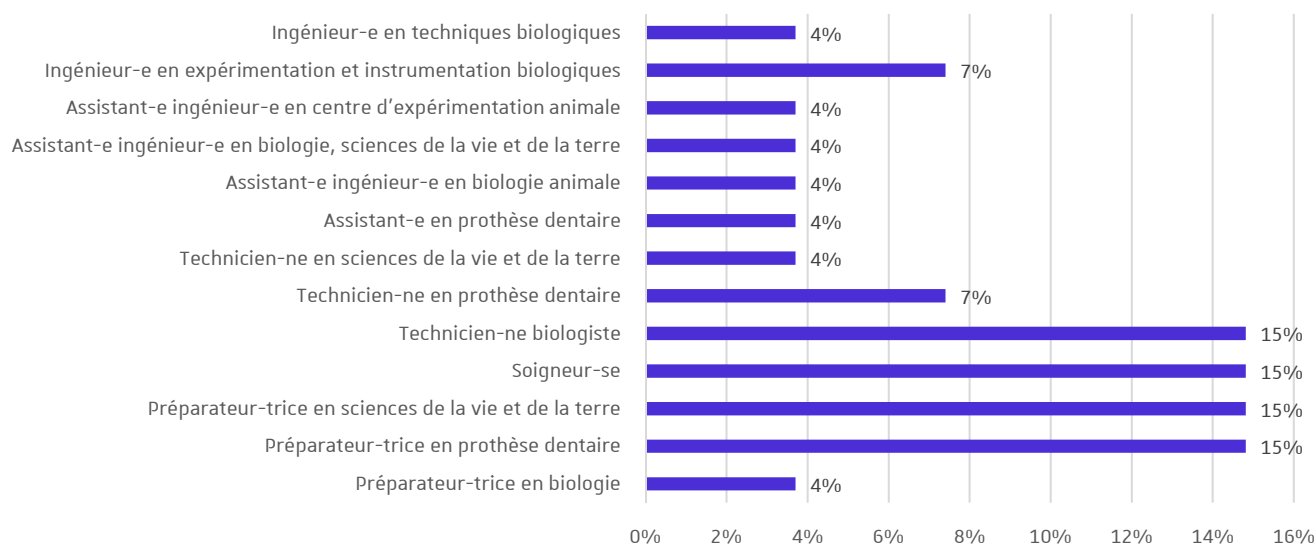
① Répartition des effectifs titulaires de la filière ITRF affectés en composante de formation, par tranche d'âge dans chaque BAP



Exemple de lecture : 46% des effectifs BIATSS titulaires de la filière ITRF affectés en composante de formation et exerçant un métier de la BAP F, ont entre 50 et 59 ans.

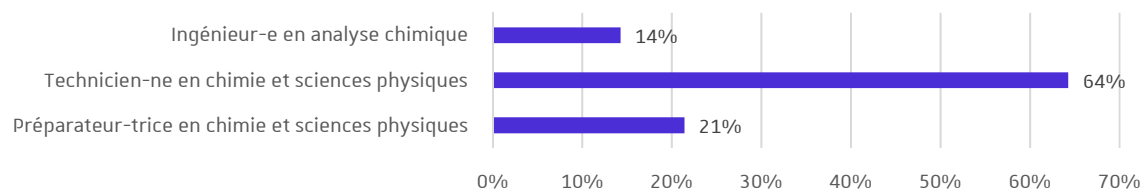
⊙ **Répartition des effectifs titulaires ITRF affectés en composante de formation, par métier dans chaque BAP**

BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement



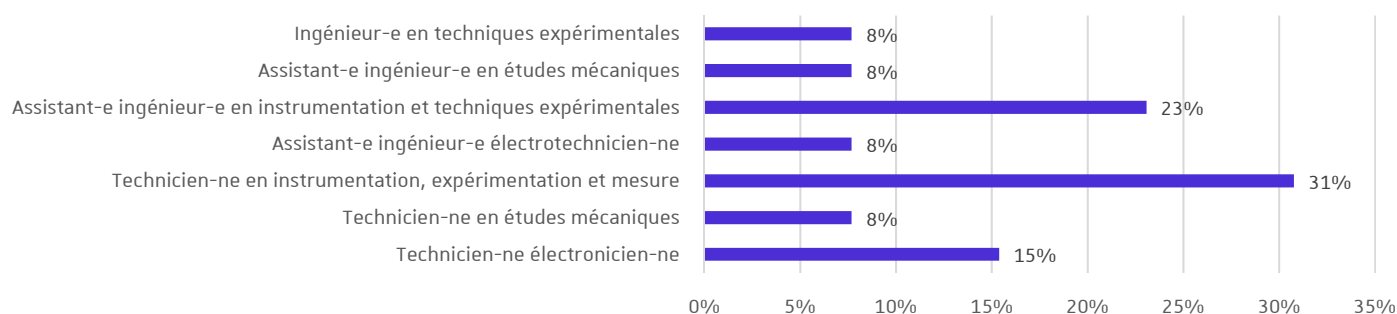
Exemple de lecture : 15% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier de technicien-ne biologiste, relevant de la BAP A.

BAP B : Sciences chimiques et Sciences des matériaux



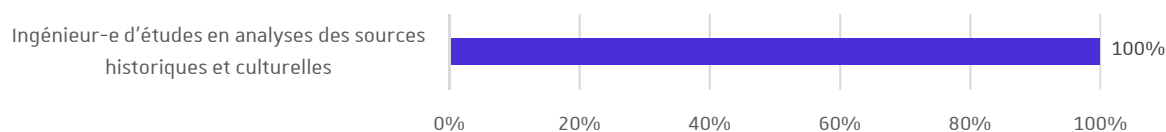
Exemple de lecture : 64% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier de technicien-ne en chimie et sciences physiques, relevant de la BAP B.

BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique



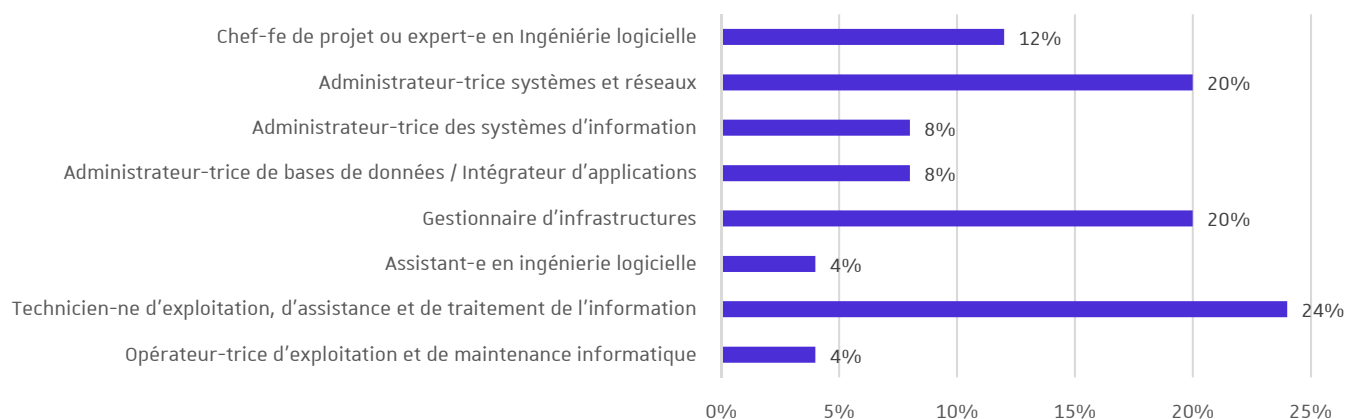
Exemple de lecture : 23% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier d'assistant-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales, relevant de la BAP C.

BAP D : Sciences Humaines et Sociales



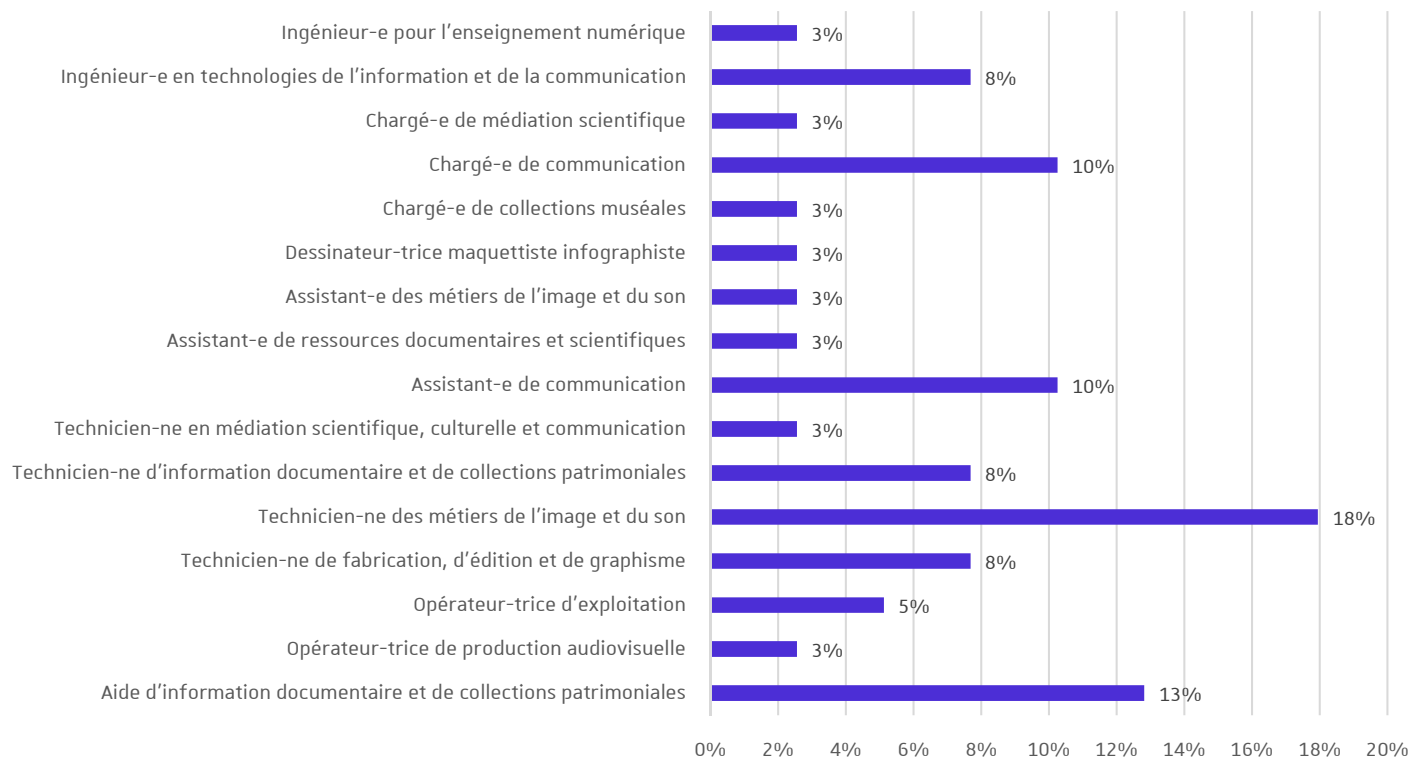
Exemple de lecture : 100% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier d'ingénieur-e d'études en analyses des sources historiques et culturelles, relevant de la BAP D.

BAP E : Informatique, Statistiques et Calcul scientifique



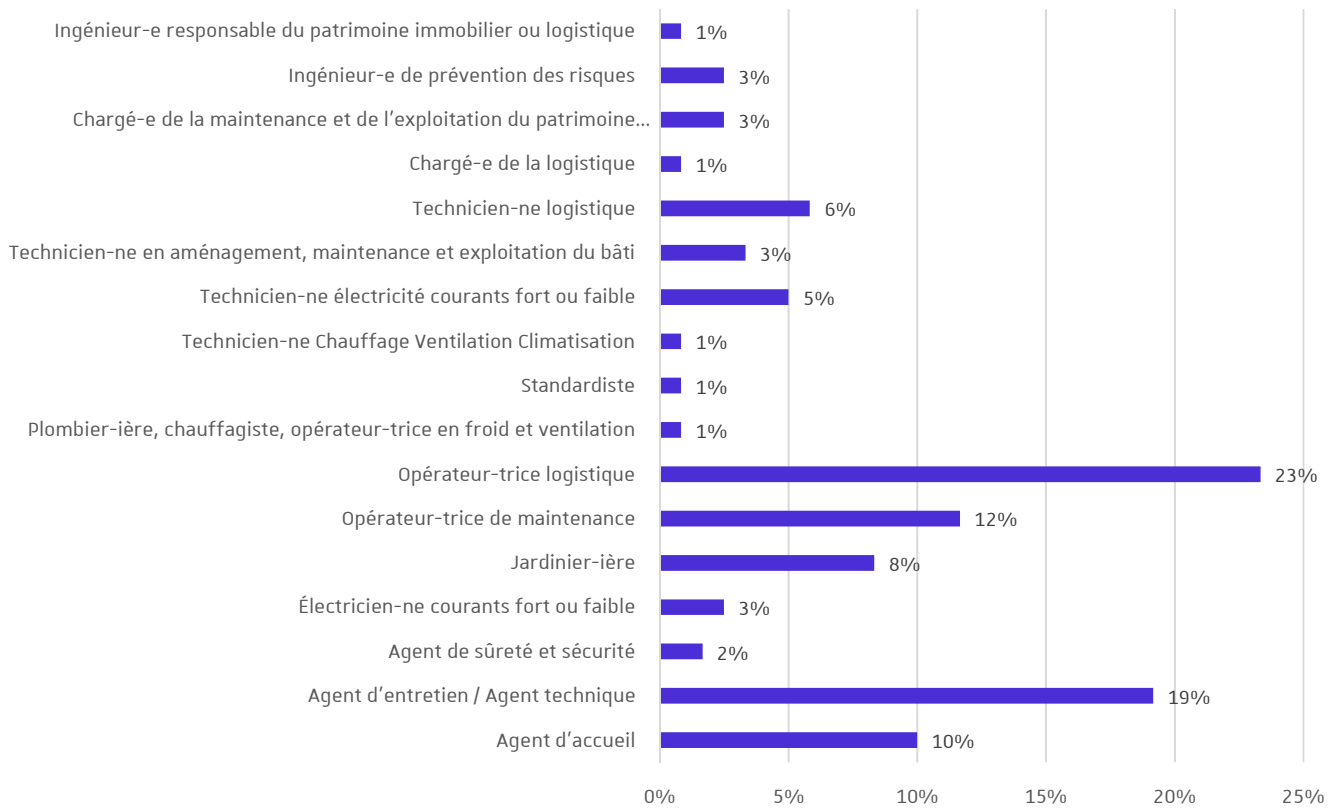
Exemple de lecture : 20% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier d'administrateur-trice systèmes et réseaux, relevant de la BAP E.

BAP F : Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs



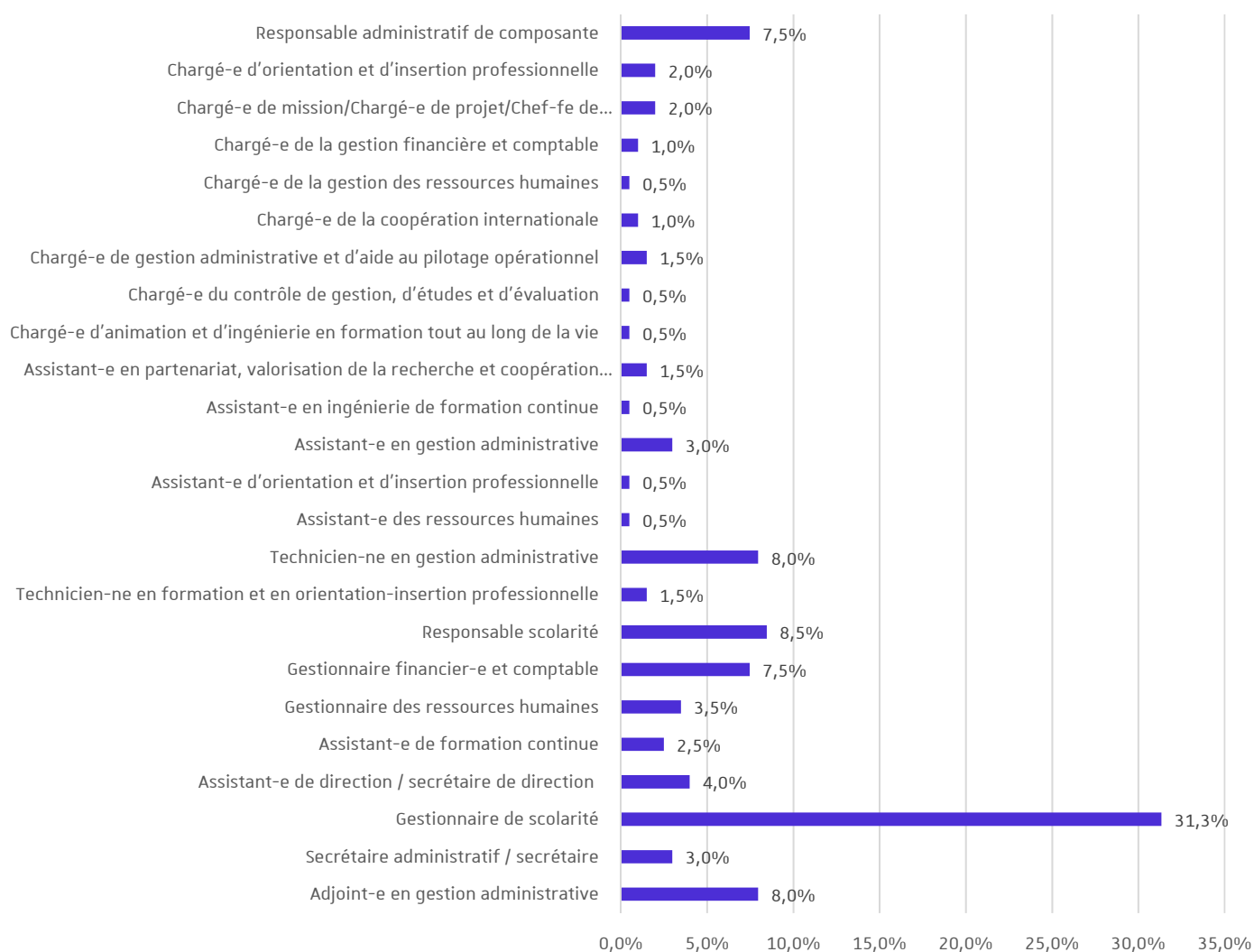
Exemple de lecture : 10% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier de chargé-e de communication, relevant de la BAP F.

BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention



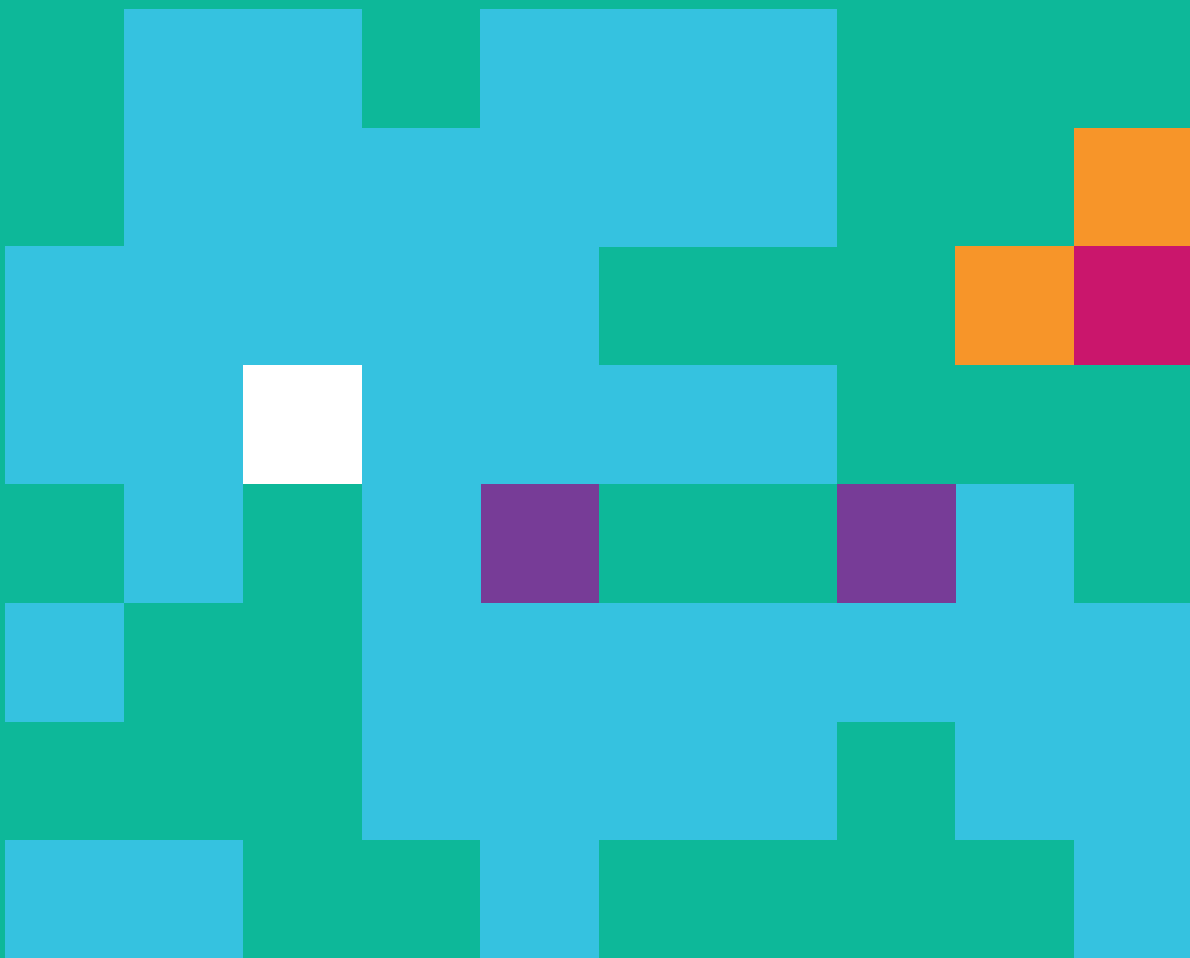
Exemple de lecture : 23% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier d'opérateur-trice logistique, relevant de la BAP G.

BAP J : Gestion et Pilotage



Exemple de lecture : 31,3% des personnels BIATSS ITRF titulaires affectés en composante de formation exercent le métier de gestionnaire de scolarité, relevant de la BAP J.

3. Mouvements et suivi des personnels



Mouvements & suivi des personnels

Les clés pour comprendre

◆ **Concours**

Le concours est le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des emplois dont le nombre est limité. Il est soumis au principe de l'égalité d'admissibilité aux emplois publics.

- ▶ Concours interne : ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée réglementairement et de l'appartenance à un corps, un cadre d'emploi, ou une catégorie d'emploi.
- ▶ Concours externe : ouvert aux candidats titulaires de titres ou de diplômes (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement.

Modalités de concours spécifiques aux personnels enseignants-chercheurs (cf. décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié) :

A) Professeur des universités

- Article 46.1 : recrutement ouvert aux candidats titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou du doctorat d'Etat, inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités.
- Article 46.3 : recrutement ouvert aux candidats titulaires de l'HDR ou du doctorat d'Etat et ayant accompli dix années de service dans l'enseignement supérieur, dont c années en qualité de maître de conférences (qualification à posteriori).
- Article 46.4 : recrutement ouvert aux candidats qualifiés (inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités), justifiant de 6 ans d'activité professionnelle hors enseignement et recherche dans les établissements publics à caractère

scientifique et technologique (EPST), ou enseignants associés à temps plein au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer depuis moins d'un an à cette même date, ou maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France, ou directeurs de recherche ayant effectué pendant au moins deux ans un service d'enseignement.

- Article 46.5 : recrutement ouvert aux maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés, titulaires de l'HDR ou du doctorat d'Etat, ayant exercé au 1er janvier de l'année du concours, pendant au moins quatre ans dans les neuf ans qui précèdent, des responsabilités importantes dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dans les domaines de l'orientation, de la promotion sociale et de l'insertion professionnelle, de la formation continue, du transfert et de la valorisation des résultats de la recherche, de l'innovation pédagogique, de la gouvernance des établissements, du développement des ressources numériques, des partenariats internationaux, de la diffusion culturelle, scientifique et technique et de la liaison avec l'environnement économique, social et culturel, au titre des fonctions de directeur de composante ou de service commun dans les universités.
- Article 46-1 : recrutement ouvert aux maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés, titulaires de l'HDR, ayant achevé depuis moins de cinq ans, au 1er janvier de l'année du concours, un mandat de quatre ans en qualité de chef d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, de président ou de vice-président.

Les candidats qui ont exercé un mandat de quatre ans en qualité de président d'université, de président du conseil académique, de vice-président du conseil d'administration, de vice-président du conseil des études et de la vie universitaire ou de vice-président en charge des questions de formation d'une université sont dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches.

- Article 51 : recrutement ouvert aux candidats à la mutation uniquement.
- Agrégation : recrutement ouvert aux candidats titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) aux fonctions de professeur dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (sections CNU 01 à 06).

B) Maître de conférences

- Article 26-I-1 : recrutement ouvert aux candidats titulaires d'un doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.

- Article 26-I-2 : recrutement ouvert aux candidats titulaires d'un doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences et exerçant des fonctions d'enseignant du second degré dans l'enseignement supérieur depuis trois ans au moins.
- Article 33 : recrutement ouvert aux candidats à la mutation uniquement.

◆ **Avancement par changement de grade**

Il constitue une promotion qui peut conduire le fonctionnaire à exercer des fonctions supérieures et entraîne le passage à un grade supérieur.

Pour les personnels BIATSS, l'avancement de grade se fait :

- par voie d'examen professionnel,
- par inscription au tableau d'avancement dans la limite d'un pourcentage de l'effectif du corps et après avis des organes consultatifs.

Pour les enseignants-chercheurs, l'avancement de grade correspond :

- pour les maîtres de conférences, à l'avancement à la hors classe. Seuls peuvent être promus les maîtres de conférences parvenus au 7ème échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en position d'activité ou de détachement.
- pour les professeurs des universités, il renvoie à l'avancement à la 1ère classe, sans condition de service ou d'échelon, tandis que l'accès à la classe exceptionnelle et l'avancement au sein de cette même classe se fait sous condition d'ancienneté.

L'avancement de la 1ère classe au 1er échelon de la classe exceptionnelle est prononcé au choix parmi les professeurs qui justifient d'au moins 18 mois d'ancienneté dans le grade inférieur. L'avancement au 2ème échelon de la classe exceptionnelle est prononcé au choix parmi les professeurs qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1er échelon de la classe exceptionnelle.

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs se fait par deux voies :

- Avancement de droit commun :
 - phase nationale : avancement au choix sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU),
 - phase locale : deuxième possibilité offerte par le Conseil académique restreint de l'université aux candidats non retenus en phase nationale.

- Avancement spécifique :
cette voie d'avancement est ouverte aux enseignants-chercheurs exerçant des fonctions particulières autres que d'enseignement et de recherche (président, vice-président notamment) et nécessite l'avis du Conseil académique restreint, sauf pour les personnels exerçant la fonction de chef d'établissement. Pour une même année, les personnels postulant à l'avancement spécifique ne peuvent candidater à l'avancement de droit commun.

◆ **Avancement par changement de corps**

Il constitue une promotion qui conduit le fonctionnaire à exercer des fonctions supérieures et entraîne le passage dans un corps supérieur.

Pour les personnels BIATSS, le changement de corps se fait :

- par concours externe,
- par concours interne,
- par inscription sur une liste d'aptitude.

Pour les enseignants-chercheurs, l'accès au corps des professeurs des universités se fait par voie de concours.

◆ **Mobilité interne**

Changement d'affectation au sein de l'établissement.

◆ **Mutation**

Changement d'établissement d'affectation.

A Promotion des personnels enseignants

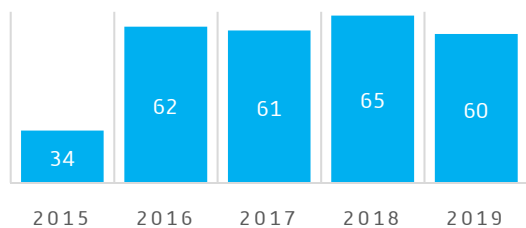
A.1 Emplois des enseignants-chercheurs

59

emplois d'enseignants-chercheurs ont été pourvus sur les 60 ouverts au recrutement en 2019.

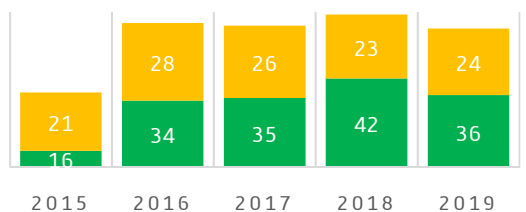
36 emplois de maîtres de conférences,
23 emplois de professeurs des universités,
1 emploi de professeur des universités non pourvu.

Tableau 1. Evolution du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs **ouverts** au recrutement



Après une forte augmentation en 2016, le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement est resté relativement stable au cours des dernières années.

Tableau 2. Répartition par corps du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs **ouverts** au recrutement



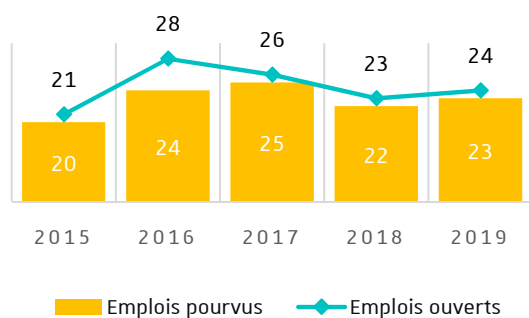
■ Professeur des universités ■ Maître de conférences

Sur les 60 emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement en 2019, 24 soit 40% concernent des emplois de professeurs des universités. En 2018, les emplois de professeurs des universités représentaient 35% des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement.

⊙ Emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement en 2019

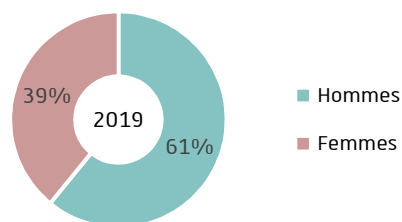
Corps	Article de recrutement	Nombre d'emplois ouverts	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'audition	Nombre de candidats admis Homme	Nombre de candidats admis Femme	Total des candidats admis	Total des candidats affectés
Maître de conférences	Art 26-I-1	35	1 581	261	222	8	27	35	35
	Art 33	1	2	2	2	1	-	1	1
	Sous-total	36	1 583	263	224	9	27	36	36
Professeur des universités	Art 46-1	16	137	51	47	10	5	15	15
	Art 46-3	5	13	12	11	1	4	5	5
	Art 46-4	1	2	2	2	1	-	1	1
	Agrégation	2	-	-	-	2	-	2	2
	Sous-total	24	152	65	60	14	9	23	23
Total		60	1 735	328	284	23	36	59	59

Tableau 1. Evolution du nombre d'emplois de professeurs des universités **pourvus**

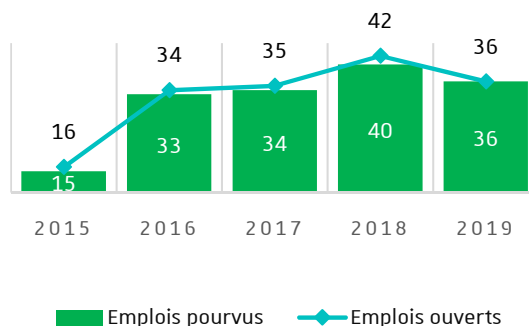


Sur les 24 emplois de professeurs des universités publiés en 2019, 23 emplois ont été pourvus soit un taux de couverture de près de 96% (identique à ceux des années précédentes).

Sur les 23 emplois de professeurs des universités pourvus en 2019, 14 emplois l'ont été par des hommes (soit 61%), et 9 par des femmes (soit 39%).

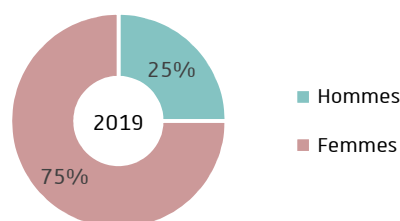


1.1. Evolution du nombre d'emplois de maîtres de conférences **pourvus**



Sur les 36 emplois de maîtres de conférences publiés en 2019, tous ont été pourvus soit un taux de couverture de 100% (95% en 2018).

Sur les 36 emplois de maîtres de conférences pourvus en 2019, 9 emplois l'ont été par des hommes (soit 25%), et 27 par des femmes (soit 75%).



⊙ **Emplois de professeurs des universités pourvus en 2019 : situation précédente des lauréats**

Type de recrutement	MCF Unistra	MCF hors Unistra	PR hors Unistra	PR associé Unistra	MCF associé Unistra	E/C contractuel Unistra	Enseignant, chercheur, responsable à l'étranger	Total
Art 46-1	8		1		1	1	4	15
Art 46-3	5							5
Art 46-4				1				1
Agrégation		2						2
Total	13	2	1	1	1	1	4	23

E/C : enseignant-chercheur

MCF : maître de conférences

PR : professeur des universités

Unistra : Université de Strasbourg

⊙ **Emplois de maîtres de conférences pourvus en 2019 : situation précédente des lauréats**

Situation précédente du lauréat	Activité exercée à l'Unistra	Activité exercée hors Unistra	Total
ATER	5	4	9
Chargé de recherche/d'étude		2	2
Chercheur		1	1
Clinicien	1		1
Enseignant contractuel	1	2	3
Maître de conférences		3	3
Maître de langue		1	1
Manager		1	1
Membre scientifique		1	1
Post-doctorant	1	8	9
Sans profession		1	1
Vacataire	1	3	4
Total	9	27	36

⊙ **Part des femmes dans la composition des comités de sélection (Cds)**

	Nombre de concours organisés par l'Unistra	Proportion de femmes siégeant en qualité de membre du Cds	Proportion de femmes siégeant en qualité de présidente du Cds
Maître de conférences	36	49,8%	41,7%
Professeur des universités	22	46,0%	31,8%

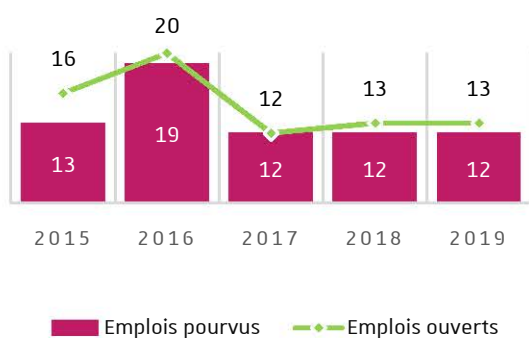
A.2 Emplois des enseignants du second degré

12

emplois d'enseignants du second degré ont été pourvus sur les 13 emplois ouverts au recrutement en 2019.

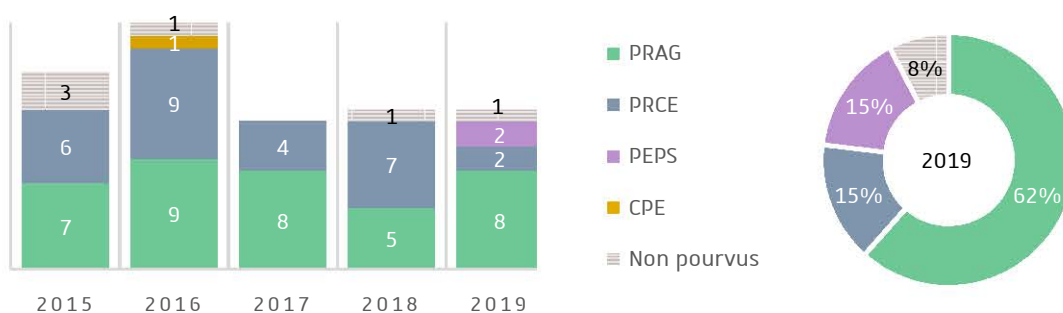
8 emplois par des professeurs agrégés (PRAG),
2 emplois par des professeurs certifiés (PRCE),
2 emplois par des professeurs d'EPS (PEPS),
1 emploi non pourvu.

1.1. Evolution du nombre d'emplois de professeurs du second degré pourvus



12 emplois d'enseignants du second degré ont été pourvus sur les 13 ouverts au recrutement en 2019, soit un taux de couverture de près de 92% (identique à celui de 2018).

1.2. Répartition par corps du nombre d'emplois de professeurs du second degré pourvus



⊙ **Emplois d'enseignants du second degré ouverts au recrutement en 2019**

	Nombre d'emplois ouverts	Nombre de candidatures recevables	Nombre de candidats admis Homme	Nombre de candidats admis Femme	Total des candidats admis	Total des candidats affectés
Enseignants du second degré	13	191	7	6	13	12

⊙ **Part des femmes dans la composition des commissions de recrutement**

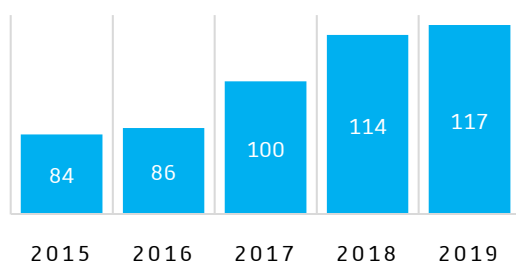
	Nombre de concours organisés	Proportion de femmes siégeant en qualité de membre	Proportion de femmes siégeant en qualité de présidente
Enseignant du second degré	13	51,1%	38,5%

A.3 Avancement des enseignants-chercheurs

L'enseignant-chercheur, promuvable et candidat à une promotion de grade ou d'échelon, établit un dossier de candidature comportant un rapport rendant compte de l'ensemble de ses activités. Ce dossier est examiné par les instances compétentes pour proposer l'avancement de grade, selon les cas, la section du Conseil national des universités (CNU) et le Conseil d'administration restreint de l'établissement, ou l'instance nationale de l'avancement spécifique.

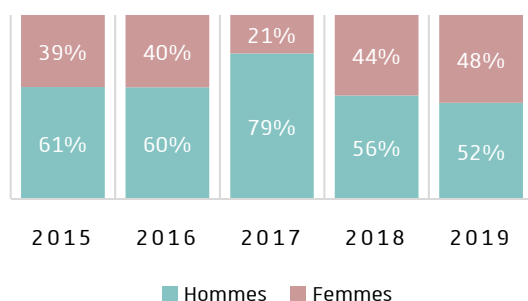
117	enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement en 2019.
	<i>64 ont été promus en phase nationale (par le CNU) et 53 en phase locale.</i>

1.1. Evolution du nombre d'enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement



On observe une augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement au cours des 5 dernières années : +39% en 2019 par rapport à 2015. Cette évolution s'explique en partie par la création d'un nouvel échelon spécial terminal, dit échelon exceptionnel, dans la grille de rémunération des maîtres de conférences (mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR)).

1.2. Répartition par sexe des enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement



Les 117 enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un avancement en 2019 se répartissent de la façon suivante : 61 hommes (soit 52%) et 56 femmes (soit 48%).

⊙ **Avancement de grade des enseignants-chercheurs : promus CNU (phase nationale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Professeur classe exceptionnelle 2ème échelon	Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	5	2	7	5	2	5	7	9	7
Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	Professeur 1ère classe	1	4	5	13	11	13	16	3	12
Professeur 1ère classe	Professeur 2ème classe	3	8	11	15	14	12	5	9	6
Maître de conférences hors classe	Maître de conférences classe normale	13	15	28	10	14	17	20	11	21
Total des enseignants-chercheurs promus		22	29	51	43	41	47	48	32	46

⊙ **Avancement de grade des enseignants-chercheurs : promus Université de Strasbourg (phase locale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Professeur classe exceptionnelle 2ème échelon	Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	9	0	9	5	4	5	5	6	6
Professeur classe exceptionnelle 1er échelon	Professeur 1ère classe	7	3	10	10	5	10	10	8	10
Professeur 1ère classe	Professeur 2ème classe	6	4	10	12	11	10	9	10	10
Maître de conférences hors classe	Maître de conférences classe normale	8	9	17	13	12	12	14	15	16
Total des enseignants-chercheurs promus		30	16	46	40	37	37	38	39	42

⊙ **Avancement à l'échelon exceptionnel des enseignants-chercheurs : promus CNU (phase nationale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2017	2018
Maître de conférences hors classe, échelon exceptionnel	Maître de conférences hors classe, 6ème échelon	5	8	13	12	14

⊙ **Avancement à l'échelon exceptionnel des enseignants-chercheurs : promus Université de Strasbourg (phase locale)**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2017	2018
Maître de conférences hors classe, échelon exceptionnel	Maître de conférences hors classe, 6ème échelon	4	3	7	17	12

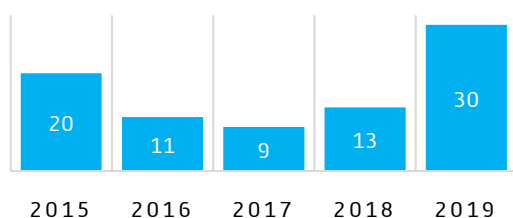
A.4 Avancement des enseignants du second degré

30

enseignants du second degré de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement en 2019.

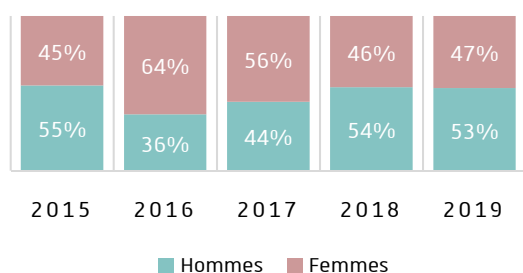
22 avancements de grade par voie d'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et 8 avancements de grade par voie d'inscription au tableau d'avancement à la hors classe.

1. Evolution du nombre d'enseignants du second degré ayant bénéficié d'un avancement



Le nombre d'enseignants du second degré ayant bénéficié d'un avancement est en forte augmentation en 2019 par rapport aux années précédentes (+130% par rapport à 2018). L'avancement à la classe exceptionnelle est celui qui enregistre le plus grand nombre de bénéficiaires (22 sur les 30 bénéficiaires d'un avancement en 2019).

2. Répartition par sexe des enseignants du second degré ayant bénéficié d'un avancement



Les 30 enseignants du second degré ayant bénéficié d'un avancement en 2019 se répartissent de la façon suivante : 16 hommes (soit 53%) et 14 femmes (soit 47%).

⊙ **Avancement de grade : tableau d'avancement à la hors classe des professeurs du second degré**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PRAG hors classe	PRAG classe normale	3	3	6	10	3	7	6	5	5
PRCE hors classe	PRCE classe normale	1	0	1	5	6	13	5	4	1
PEPS hors classe	PEPS classe normale	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Total des enseignants du 2nd degré promus		4	4	8	15	9	20	11	9	6

⊙ **Avancement de grade : tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs du second degré**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019
PRAG classe exceptionnelle	PRAG hors classe	10	5	15
PRCE classe exceptionnelle	PRCE hors classe	2	5	7
Total des enseignants du 2nd degré promus		12	10	22

⊙ **Avancement de grade : tableau d'avancement à l'échelon spécial des professeurs du second degré**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2018
PRCE échelon spécial	PRCE classe exceptionnelle	0	0	0	4
PLP échelon spécial	PLP classe exceptionnelle	0	0	0	1
PEPS échelon spécial	PEPS classe exceptionnelle	0	0	0	1
Total des enseignants du 2nd degré promus		0	0	0	6

⊙ **Avancement de corps : liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PRAG	PRCE	0	0	0	0	0	0	0	0	1

A.5 Avancement des enseignants du premier degré

1

enseignant du premier degré de l'Université de Strasbourg a bénéficié d'un avancement en 2019.

Sur un effectif total de 6 enseignants du premier degré en 2019.

⊙ **Avancement de grade : tableau d'avancement à la hors classe des professeurs du premier degré**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Professeur des écoles hors classe	Professeur des écoles classe normale	1	0	1	0	0	0	0	0	2

⊙ **Avancement de grade : tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs du premier degré**

Grade d'accès	Grade d'origine	Hommes	Femmes	2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Professeur des écoles classe exceptionnelle	Professeur des écoles hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	1

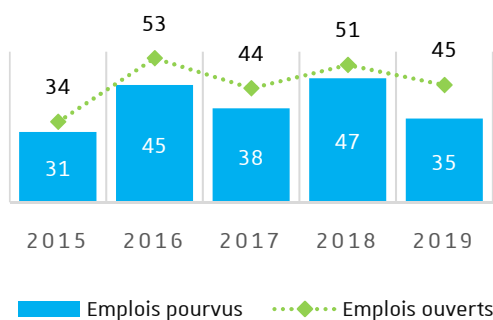
B Promotion des personnels BIATSS

B.1 Concours

35

emplois ITRF ont été pourvus sur les 45 ouverts aux concours de droit commun en 2019.

1. Evolution du nombre d'emplois des filières ITRF & des personnels des bibliothèques ouverts aux concours de droit commun



Le nombre d'emplois des filières ITRF & des personnels des bibliothèques ouverts aux concours de droit commun a diminué de -11,8% entre 2018 et 2019 passant de 51 emplois ouverts en 2018 à 45 en 2019.

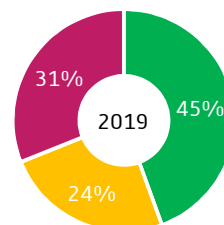
2. Répartition par catégorie des emplois des filières ITRF & des personnels des bibliothèques ouverts aux concours de droit commun

	2015	2016	2017	2018	2019
Nb emplois ouverts	34	53	44	51	45
Catégorie A	10	21	15	23	20
dont BOE	0	0	0	0	1
Catégorie B	12	16	16	13	11
dont BOE	1	1	2	1	0
Catégorie C	12	16	13	15	14
dont BOE	3	5	3	2	4

BOE : bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Répartition par catégorie des concours ouverts en 2019

■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C

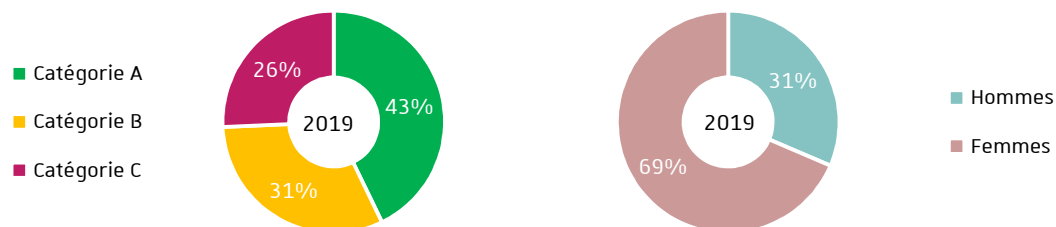


⊙ **Concours de droit commun 2019**

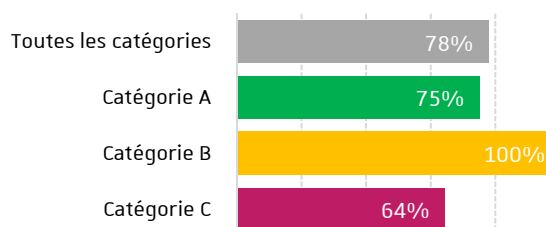
Catégorie	Grade	Nombre d'emplois ouverts au recrutement	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats admissibles	Nombre de présents à l'admission	Lauréats affectés Hommes	Lauréats affectés Femmes	Lauréats affectés Total
A	IGR 2C	3	13	8	5	0	2	2
	IGE	7	141	61	32	0	6	6
	ASI	9	213	60	21	1	5	6
	BOE *	1	1	1	1	1	0	1
B	TECH CN	11	103	32	14	4	7	11
C	ATRF C2	7	44	15	3	3	3	6
	ATRF C1	1	13	4	4	1	0	1
	MAG C1	2	76	12	12	1	1	2
	BOE	4	0	0	0	0	0	0
Total		45	604	193	92	11	24	35

* Recrutement BOE 2018 avec affectation en 2019

📊 Emplois des filières ITRF & des personnels des bibliothèques pourvus en 2019



Sur les 35 emplois pourvus en 2019, 15 relèvent de la catégorie A (43%), 11 de la catégorie B (31%) et 9 de la catégorie C (26%). 24 emplois ont été pourvus par des femmes (69%) et 11 par des hommes (31%).



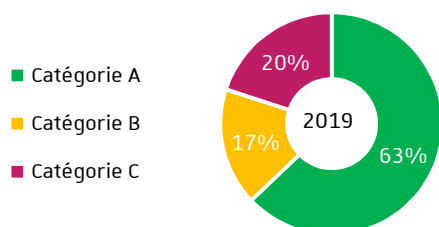
10 emplois n'ont pas été pourvus sur les 45 ouverts au recrutement en 2019, soit un taux d'emplois pourvus de 78% en 2019 (92% en 2018).

⊙ **Composition des jurys de concours de droit commun 2019**

Catégorie	Grade	Nombre de concours organisés par l'université	Nombre de jurés hommes	Nombre de jurés femmes	% de jurés femmes	Nombre de présidents hommes	Nombre de présidents femmes	% de présidents femmes
A	IGR 1C	1	3	4	57%	0	1	100%
	IGR 2C	6	19	22	54%	2	4	67%
	IGE	5	15	16	52%	1	4	80%
	ASI	9	29	28	49%	4	5	56%
	BOE *	1	2	3	60%	0	1	100%
B	TECH CN	6	18	18	50%	0	6	100%
C	ATRF C2	3	9	9	50%	3	0	0%
	ATRF C1	1	2	2	50%	1	0	0%
	MAG C1	1	3	2	40%	1	0	0%
	BOE	2	0	0	-	0	0	-
Total		35	100	104	51%	12	21	64%

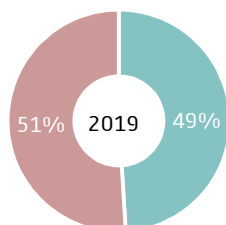
* Recrutement BOE 2018 pourvu en 2019

📊 Concours organisés par l'Université de Strasbourg lors de la session 2019



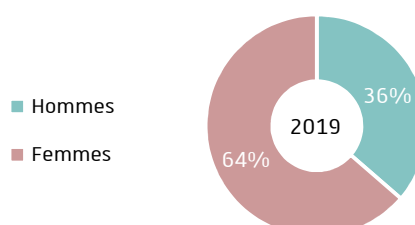
35 concours ont été organisés par l'Université de Strasbourg en 2019 : 22 de catégorie A (63%), 6 de catégorie B (17%) et 7 de catégorie C (20%).

Membres de jury 2019



204 membres de jury ont participé à ces recrutements en 2019, dont 104 femmes (51%).

Présidence de jury 2019



64% des jurys ont été présidés par des femmes en 2019 (soit 21 sur 33 jurys).

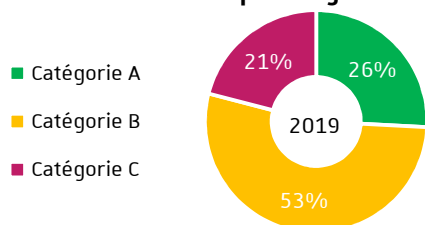
① Bilan des réussites aux concours de droit commun et examens professionnels des personnels de l'Université de Strasbourg

62

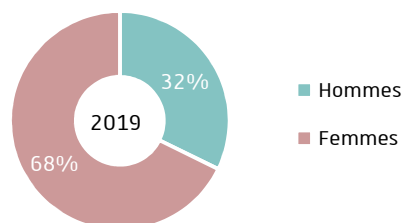
personnels de l'Université de Strasbourg (titulaires ou contractuels) ont été admis à un concours de droit commun ou à un examen professionnel en 2019.

Filières	Concours catégorie A					Concours catégorie B					Concours catégorie C					Total
	Ext.	Int.	Exam Pro	BOE	Total	Ext.	Int.	Exam Pro	BOE	Total	Ext.	Int.	Exam Pro	BOE	Total	
AENES					0	3	3			6		4			4	10
CNRS	1				1					0					0	1
Bibliothèque			1		1			2		2				2	2	5
ITRF	6	7		1	14	1	10	14		25		6		1	7	46
Total 2019	7	7	1	1	16	4	13	16	0	33	0	10	0	3	13	62
2018	9	7	2	0	18	0	13	23	1	37	2	12	0	6	20	75
2017	2	8	4	0	14	10	13	17	1	41	0	9	0	4	13	68
2016	6	10	4	0	20	11	10	21	0	42	0	11	2	4	17	79

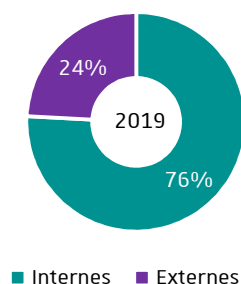
Répartition des lauréats par catégorie



Répartition des lauréats par sexe



Répartition des lauréats externes/internes



⊙ **Fin du dispositif Sauvadet**

Après une prolongation pour deux années supplémentaires du dispositif de titularisation des agents contractuels mis en place par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet », l'année 2018 a marqué la fin des recrutements réservés.

➤ Bilan des recrutements réservés dans le cadre du dispositif Sauvadet

	Recrutements de catégorie A				Recrutements de catégorie B				Recrutements de catégorie C				Total Lauréats	Total Affectés
	Postes	Inscrits	Non pourvus	Lauréats	Postes	Inscrits	Non pourvus	Lauréats	Postes	Inscrits	Non pourvus	Lauréats		
2018	10	12	3	8	7	7	0	7	9	6	4	5	20	19
2017	17	17	4	13	23	20	8	15	10	11	2	8	36	36
2016	25	25	2	23	11	11	2	9	15	12	6	11	43	39
2015	19	23	3	16	9	16	0	9	12	16	3	9	34	34
2014	11	12	3	8	16	19	4	12	28	25	10	18	38	38
2013	11	13	3	8	11	18	4	7	31	40	3	28	43	43
Total	93	102	18	76	77	91	18	59	105	110	28	79	214	209

B.2 Avancement

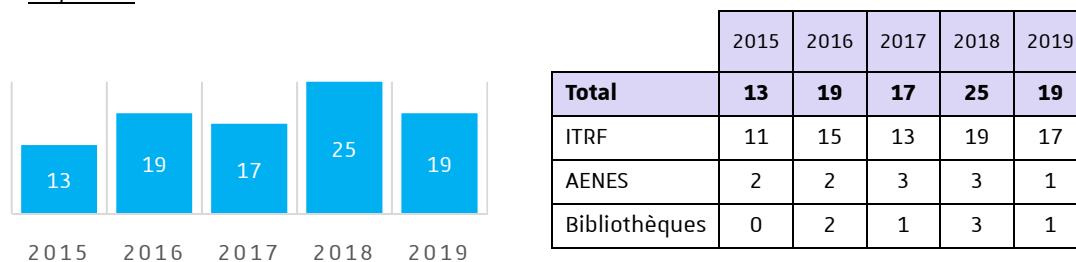
B.2.1 Avancement de corps des personnels BIATSS titulaires : liste d'aptitude

19

personnels BIATSS titulaires de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement de corps par le biais de la liste d'aptitude en 2019.

17 personnels ITRF, 1 personnel des bibliothèques et 1 personnel de l'AENES.

Evolution du nombre de personnels BIATSS titulaires ayant bénéficié d'un avancement de corps par liste d'aptitude



Avancement de corps des personnels BIATSS titulaires par liste d'aptitude

Filière	Catégorie d'origine	Corps d'origine	Catégorie d'accueil	Corps d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2019			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGE	A	IGR	204	1	0	1	0,5%
	A	ASI	A	IGE	67	3	2	5	7,5%
	B	TECH	A	ASI	250	2	2	4	1,6%
	C	ATRF	B	TECH	360	2	5	7	1,9%
	Total de la filière ITRF					881	8	9	17
AENES	B	SAENES	A	AAE	48	0	0	0	0,0%
	C	ADJAENES	B	SAENES	100	0	1	1	1,0%
	Total de la filière de l'AENES					148	0	1	1
Bibliothèques	A	Conservateur	A	Conservateur général	6	0	0	0	0,0%
	A	Bibliothécaire	A	Conservateur	16	0	0	0	0,0%
	B	BAS*	A	Bibliothécaire	28	0	0	0	0,0%
	C	Magasinier	B	BAS*	36	0	1	1	2,8%
	Total de la filière des personnels des Bibliothèques					86	0	1	1
Toutes les filières					1 115	8	11	19	1,7%

* BAS : bibliothécaire assistant spécialisé

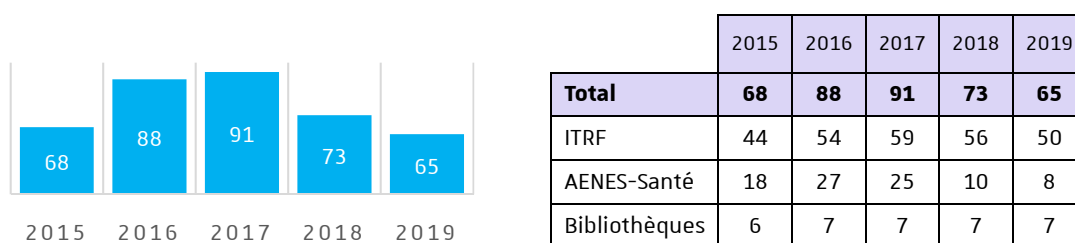
B.2.2 Avancement de grade des personnels BIATSS titulaires : tableau d'avancement

65

personnels BIATSS titulaires de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'un avancement de grade par la voie de l'inscription au tableau de l'avancement en 2019.

50 personnels ITRF, 7 personnels des bibliothèques et 8 personnels de l'AENES & de santé.

Tab. Evolution du nombre de personnels BIATSS titulaires ayant bénéficié d'un avancement de grade par la voie de l'inscription au tableau de l'avancement



	2015	2016	2017	2018	2019
Total	68	88	91	73	65
ITRF	44	54	59	56	50
AENES-Santé	18	27	25	10	8
Bibliothèques	6	7	7	7	7

⊙ Avancement de grade des personnels BIATSS titulaires par inscription au tableau d'avancement

Filière	Catégorie	Corps d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2019			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGR	HC	HC échelon spécial	19	2	0	2	10,5%
	A	IGR	1 ^{ère} classe	HC	3	1	0	1	33,3%
	A	IGR	2 ^{ème} classe	1 ^{ère} classe	20	3	2	5	25,0%
	A	IGE	1 ^{ère} classe	HC	99	4	6	10	10,1%
	B	TECH	CS	CE	51	3	1	4	7,8%
	B	TECH	CN	CS	85	2	6	8	9,4%
	C	ATRF	Principal 2 ^{ème} classe	Principal 1 ^{ère} classe	167	4	10	14	8,4%
	C	ATRF	ATRF	Principal 2 ^{ème} classe	50	1	5	6	12,0%
Total de la filière ITRF					494	20	30	50	10,1%

HC : hors classe / CE : classe exceptionnelle / CS : classe supérieure / CN : classe normale

Filière	Catégorie	Corps d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2019			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
AENES-Santé	A	AAE	AAE	APAE	8	0	0	0	0,0%
	A	Infirmier	CE	HC	3	0	0	0	0,0%
	A	Infirmier	CN	CS	2	0	1	1	50,0%
	B	Assistant de service social	CS	Principal	3	0	0	0	0,0%
	B	SAENES	CS	CE	20	0	1	1	5,0%
	B	SAENES	CN	CS	16	0	0	0	0,0%
	C	ADJENES	Principal 2 ^{ème} classe	Principal 1 ^{ère} classe	68	1	5	6	8,8%
	C	ADJENES	ADJENES	Principal 2 ^{ème} classe	2	0	0	0	0,0%
	Total de la filière AENES-Santé					122	1	7	8
Bibliothèques	A	Conservateur	Conservateur	Conservateur en chef	6	0	1	1	16,7%
	A	Bibliothécaire	Bibliothécaire	HC	3	1	1	2	66,7%
	B	BAS	CS	CE	7	0	0	0	0,0%
	B	BAS	CN	CS	2	1	0	1	50,0%
	C	Magasinier	Principal 2 ^{ème} classe	Principal 1 ^{ère} classe	14	2	0	2	14,3%
	C	Magasinier	Magasinier	Principal 2 ^{ème} classe	3	0	1	1	33,3%
	Total de la filière bibliothèques					35	4	3	7
Toutes les filières					651	25	40	65	10,0%

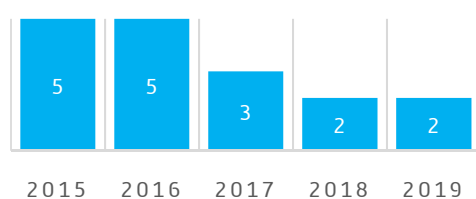
B.3 Promotions de corps et de grade des personnels BIATSS contractuels

B.3.1 Promotion de corps des personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent

2

personnels BIATSS contractuels de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'une promotion de corps en 2019.

Figure 1. Evolution du nombre de personnels BIATSS contractuels ayant bénéficié d'une promotion de corps



	2015	2016	2017	2018	2019
Total	5	5	3	2	2
ITRF	5	5	3	2	2
AENES-Santé	0	0	0	0	0
Bibliothèques	0	0	0	0	0

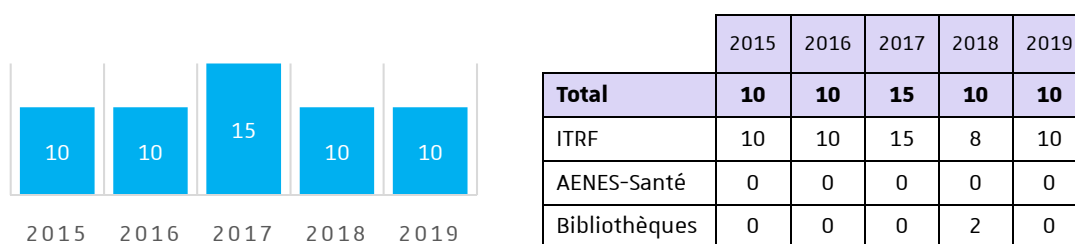
Filière	Catégorie d'origine	Corps d'origine	Catégorie d'accueil	Corps d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2019			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGE	A	IGR	24	0	0	0	0,0%
	A	ASI	A	IGE	14	0	0	0	0,0%
	B	TECH	A	ASI	38	0	1	1	2,6%
	C	ATRF	B	TECH	35	0	1	1	2,9%
	Total de la filière ITRF					111	0	2	2
Bibliothèques	B	BAS	A	Bibliothécaire	1	0	0	0	0,0%
	C	Magasinier	B	BAS	1	0	0	0	0,0%
	Total de la filière Bibliothèque					2	0	0	0
Toutes les filières					113	0	2	2	1,8%

B.3.2 Promotion de grade des personnels BIATSS contractuels sur mission à caractère permanent

10

personnels BIATSS contractuels de l'Université de Strasbourg ont bénéficié d'une promotion de grade en 2019.

11. Evolution du nombre de personnels BIATSS contractuels ayant bénéficié d'une promotion de grade



	2015	2016	2017	2018	2019
Total	10	10	15	10	10
ITRF	10	10	15	8	10
AENES-Santé	0	0	0	0	0
Bibliothèques	0	0	0	2	0

Filière	Catégorie	Corps d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Nombre de promouvables	Nombre de promus en 2019			% promus
						Hommes	Femmes	Total	
ITRF	A	IGR	2 ^{ème} classe	1 ^{ère} classe	5	0	0	0	0,0%
	A	IGE	1 ^{ère} classe	HC	11	0	1	1	9,1%
	B	TECH	CS	CE	11	0	1	1	9,1%
	B	TECH	CN	CS	15	1	2	3	20,0%
	C	ATRF	Principal 2 ^{ème} classe	Principal 1 ^{ère} classe	6	0	2	2	33,3%
	C	ATRF	ATRF	Principal 2 ^{ème} classe	15	1	2	3	20,0%
	Total de la filière ITRF					63	2	8	10

C Mobilité & suivi des personnels

La mobilité et l'accompagnement des carrières des personnels sont assurés par le Bureau des carrières, au sein du Département de la gestion et du développement des compétences.

Le Bureau des carrières mène ses activités en collaboration avec les différents départements et bureaux de la Direction des ressources humaines : formation continue des personnels, recrutement, études et développement, gestion administrative et financière des personnels. En parallèle, des échanges réguliers ont lieu avec le Service de santé au travail et avec le Service social des personnels pour toutes les situations qui nécessitent une intervention ou une expertise pluridisciplinaire.

C.1 Accompagnement des carrières et des structures

Cette part de l'activité recouvre différentes thématiques du domaine de la gestion des ressources humaines. Il s'agit, selon les situations, de projets professionnels et/ou personnels, de nécessité de réorientation de carrière pour des raisons de santé, de restructuration de service, de difficultés liées à l'activité, de souhait de donner une autre orientation à sa carrière, etc.

L'objectif est de concilier autant que possible les projets et aspirations des personnels avec les besoins de l'établissement dans une logique de gestion prévisionnelle des ressources humaines. En 2019, **166 personnes** ont été reçues au bureau des carrières en entretien d'accompagnement. L'accompagnement de ces personnels a généré **290 entretiens**, certaines situations pouvant nécessiter plusieurs entretiens. Il est à noter que le nombre d'entretiens et de personnes reçues au bureau des carrières a augmenté de **38 %** de 2018 à 2019. La majorité des situations traitées, soit 84% des personnes reçues, a nécessité en moyenne un à deux entretiens. La dimension de projet et d'accompagnement de carrière s'articule, quant à elle, autour de plusieurs dispositifs dont notamment celui de la mobilité interne ou externe à l'établissement ainsi que de la formation des personnels. Ainsi **36%** des entretiens ont pour objet la carrière des agents ce qui souligne la pertinence d'une proximité entre l'activité de conseil carrière et celle de gestion de la mobilité. La réorientation des parcours professionnels est également un outil important mobilisé au bureau des carrières, notamment dans le cadre de reconversion pour raisons de santé. En 2019, 19 agents ont été reçus dans ce cadre ; pour 4 d'entre eux, une démarche de reconversion a été engagée. S'agissant des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), des crédits spécifiques peuvent être activés via le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) de manière à permettre l'adaptation au poste de travail ou une reconversion professionnelle. Les entretiens réalisés dans ce cadre représentent **4 %**.

Le motif d'entretien pour lequel le Bureau des carrières est le plus sollicité concerne les difficultés au travail, il représente près de **40%** des entretiens réalisés. Les personnels reçus font état de difficultés relationnelles, à assumer leur fonction, de charge de travail, de positionnement dans leur structure,

d'inadéquation entre leur profil et leur poste, de définition de leur mission, etc. Des solutions ont pu être apportées dans environ 55% des situations évoquées, dans les autres situations, comme par exemple celles relevant de l'organisation des structures ou de conflits interpersonnels, des conseils et préconisations ont été émis.

BILAN 2019

⊙ Répartition par catégorie et nombre d'entretiens réalisés

Catégorie	Nombre d'agents reçus	% d'agents reçus	Nombre d'entretiens réalisés	% d'entretiens réalisés
A	46	28%	87	30%
B	44	26%	66	23%
C	76	46%	137	47%
Total	166	100%	290	100%

⊙ Répartition par catégorie et tranche d'âge

Catégorie	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Total
A	1	10	19	16	0	46
B	2	15	12	10	5	44
C	5	21	31	17	2	76
Total	8	46	62	43	7	166
%	5%	28%	37%	26%	4%	100%

⊙ Répartition par catégorie et sexe

Catégorie	Nombre de femmes	% de femmes par catégorie	Nombre d'hommes	% d'hommes par catégorie	Total femmes + hommes
A	33	27%	13	30%	46
B	36	30%	8	18%	44
C	53	43%	23	52%	76
Total	122	100%	44	100%	166
%	73%		27%		100%

⊙ Répartition du nombre d'entretiens réalisés par personnes reçues

Entretiens	Nombre de personnes reçues	Nombre d'entretiens	Personnes reçues / nb entretiens
1 à 2	140	174	84,5%
3 à 4	19	64	11,5%
5 à 6	5	28	3%
11 à 13	2	24	1%
Total	140	174	84,5%

⊙ Répartition par objet de l'entretien

Objet de l'entretien	Nombre d'agents	Entretiens %	Précisions sur l'objet de l'entretien	Actions menées
	Nombre entretiens			
Carrière	50	23	Evolution statutaire, fonctionnelle, en responsabilité, formation, entretien professionnel.	Informations sur les dispositifs existants, bilan des projets et attentes, le cas échéant, conseils pour la réalisation du projet.
	66			
Mobilité (hors campagne de mobilité Interne)	19	13	Demande de mobilité interne ou externe à l'établissement.	Informations sur les dispositifs existants, bilan des projets et attentes, le cas échéant, conseils pour la réalisation du projet.
	38			
Affectation	6	3	Affectations après intégration, réintégration ou réaffectation à l'issue d'un congé longue maladie, d'une disponibilité, d'un détachement, d'un changement dans l'organisation du travail, d'une incompatibilité au poste suite à un problème de santé ou à des difficultés relationnelles.	Proposition / identification d'une affectation.
	9			
Réorientation ou reconversion professionnelle	19	19	Demande liée à une démarche de réorientation ou de reconversion professionnelle, liée ou non à des raisons de santé. Bilan de compétences.	Accompagnement : information / orientation vers les dispositifs existants (dont reconversion), identification de nouvelle affectation.
	54			
Difficultés au travail	58	37,5	Difficultés d'ordre relationnel ou professionnel : sentiment d'une surcharge de travail, difficultés de positionnement dans la structure, état de santé, problème d'inadéquation profil / poste / définition mission.	Selon les situations : identification de solution en collaboration avec la structure d'affectation, mobilité interne en 2019 ou à prévoir en 2020. Réorientation vers d'autres interlocuteurs au sein de l'université : médecin du travail, psychologue du travail, assistante sociale.
	109			

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	12	4	Informations sur le dispositif, sa mise en œuvre, le télétravail ou son renouvellement, candidatures spontanées de personnes BOE.	Financement de formations ou de matériel permettant l'adaptation au poste de travail en cas de reprise du travail suite à un arrêt ou de reconversion professionnelle.
	12			
Autres	2	0,5	Conditions de travail, problèmes personnels impactant le travail, télétravail.	Selon les situations : identification de solution en collaboration avec la structure d'affectation, la DRH.
	2			
TOTAL	166 agents 290 entretiens	100%		

C.2 Mobilité interne

C.2.1 Mobilité interne des personnels ITRF, AENES & contractuels sur mission à caractère permanent et en CDI

75

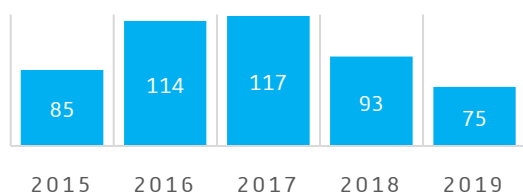
personnels ITRF, AENES & contractuels sur mission à caractère permanent et en CDI **ont déposé une demande de mobilité interne dans le cadre de la campagne annuelle pour la rentrée 2019.**

dont 1 personne à l'occasion d'une réintégration après une disponibilité.

Par ailleurs, **15 personnels ont bénéficié d'une mobilité hors mouvement** dans le cadre de situations particulières ou de positionnement sur des postes titulaires vacants en dehors de la campagne de mobilité interne.

Observation : les chiffres du mouvement des personnels du Service des bibliothèques ne sont pas intégrés dans ces données. En raison d'une réorganisation de ce service, ce mouvement a été reporté en 2020.

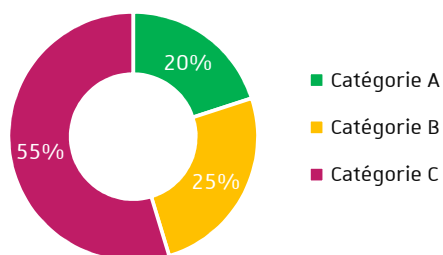
1. Evolution du nombre de demandes de mobilité interne déposées par année civile



BILAN 2019

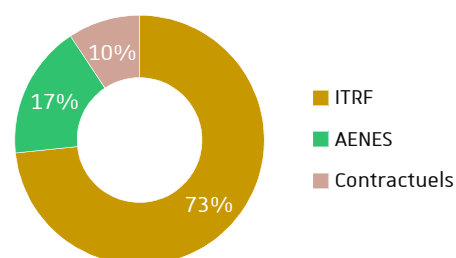
⊙ Répartition par catégorie des personnels ayant participé à la campagne de mobilité interne

Catégories	Nombre de personnels
Catégorie A	15
Catégorie B	19
Catégorie C	41
Total	75



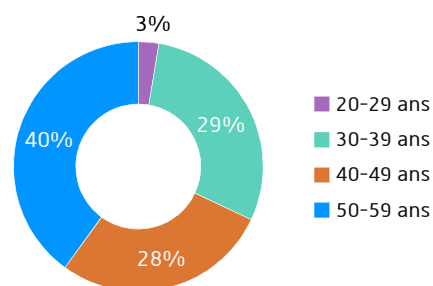
⊙ Répartition par catégorie et par filière

Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
ITRF	15	12	30	55
AENES	19	6	6	13
Contractuels	41	1	5	7
Total	15	19	41	75



⊙ Répartition par catégorie et par tranche d'âge

Catégories	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Total
Catégorie A		4	6	5	15
Catégorie B	1	4	4	10	19
Catégorie C	1	14	11	15	41
Total	2	22	21	30	75



⊙ **Situation des agents à la rentrée 2019 en fonction de leur catégorie : taux de satisfaction des demandes**

Situation à la rentrée 2019 (nombre de personnels et % de personnels)

Catégories	Nouveau poste correspondant à la demande	%	Maintien sur le poste	%	Total
Catégorie A	4	27%	11	73%	15
Catégorie B	4	21%	15	79%	19
Catégorie C	18	44%	23	56%	41
Total	26	35%	49	65%	75

Mouvements complémentaires

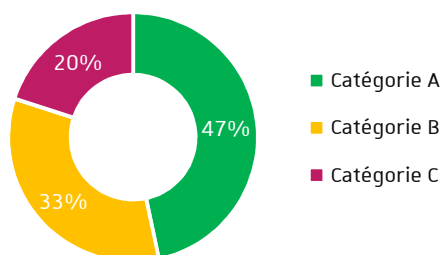
Il s'agit de mouvements ayant été mis en place après la date de clôture officielle du dépôt des dossiers de mobilité.

Aucun mouvement n'a été opéré dans ce cadre en 2019.

Mobilité hors mouvement interne

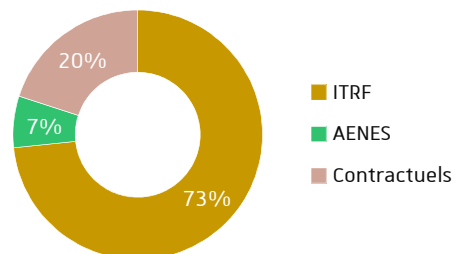
⊙ **Répartition par catégorie des personnels ayant bénéficié d'une mobilité interne hors mouvement annuel de mobilité interne en 2019**

Catégories	Nombre de personnels
Catégorie A	7
Catégorie B	5
Catégorie C	3
Total	15



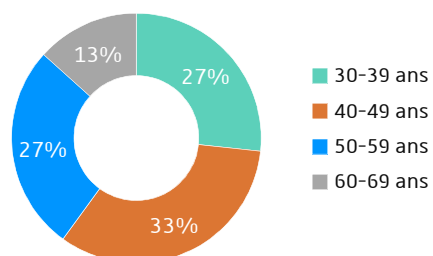
⊙ Répartition par catégorie et par filière

Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
ITRF	6	4	1	11
AENES		1		1
Contractuels	1		2	3
Total	7	5	3	15



⊙ Répartition par catégorie et par tranche d'âge

Catégories	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	Total
Catégorie A	2	4	1		7
Catégorie B			3	2	5
Catégorie C	2	1			3
Total	4	5	4	2	15



C.2.2 Mouvements académiques des personnels ATRF et de l'AENES (concours et mobilité)

⊙ Répartition des demandes de mobilité sortante par voie académique et par tranche d'âge

	Infirmier	AENES	ATRF	Total
Tranches d'âge	Catégorie A	Catégorie C	Catégorie C	
30-39 ans	1	1	1	3
40-49 ans		1	2	3
Total	1	2	3	6

⊙ Répartition des entrées et sorties de l'établissement

	Demandes de départ	Sorties		Entrées	
		Mutations réalisées	Autres postes publiés (concours)	Affectations suite concours – ERD/BOE	Autres (affectations de personnel contractuel, en cours)
Filière ATRF					
Catégorie C	2	1			1
Filière AENES					
Catégorie A	1		2	2	
Catégorie B	3	1	1	1	1
Catégorie C			1	1	
Total	6	6		6	

C.2.3 Bilan des demandes de mouvement déposées en 2019 par structure d'affectation d'origine

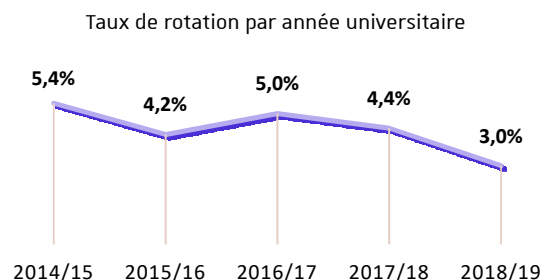
	Demandes de mobilité interne				Demandes de mobilité académique			
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	AENES	ATRF	Infirmiers	Total
					Cat C	Cat C	Cat A	
Composantes de formation								
Centre universitaire d'enseignement du journalisme		1		1				
Ecole de management Strasbourg			3	3				
Faculté des arts		1	3	4				
Faculté de chimie		2	1	3				
Faculté de chirurgie dentaire			1	1				
Faculté de médecine	3		3	6				
Faculté de pharmacie			1	1				
Faculté des sciences de la vie		2	2	4		1		1
Faculté des sciences économiques et de gestion			3	3				
Faculté des sciences sociales			1	1				
Faculté des sciences du sport		1	2	3				
Faculté de théologie catholique			1	1				
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	1	1	3	5				
Institut de préparation à l'administration générale		1		1				
IUT de Haguenau			1	1				
IUT Louis Pasteur		1		1				
IUT Robert Schuman d'Illkirch	1	1	1	3				
Observatoire astronomique de Strasbourg			2	2				
Sous-total composantes de formation	5	11	28	44		1		1
Directions & services								
Agence comptable		1		1				
Cabinet de la présidence	1			1				
Direction de la recherche et de la valorisation	1	1		2				

	Demandes de mobilité interne				Demandes de mobilité académique			
					AENES	ATRF	Infirmiers	Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat C	Cat C	Cat A	
Directions & services								
Direction des affaires logistiques intérieures	1		4	5				
Direction des finances (dont : Syndic)	2		7	9		1		1
Direction patrimoine immobilier		1		1				
Direction des relations internationales	4	3		7				
Direction des ressources humaines	1	2	1	4	2			2
Espace avenir	1	1	1	3				
Presses universitaires de Strasbourg		1		1				
Service de l'aide au pilotage	2		1	3				
Service d'audit Interne		1		1				
Service de la communication	2			2				
Service formation continue		1		1				
Service des bibliothèques	1		1	2		1		1
Service de santé universitaire							1	1
Sous-total directions & services	16	12	15	43	2	3	1	6
Structures diverses								
Fédération de recherche « L'Europe en mutation »	1		1	2				
Réintégrations			1	1				
Sous-total structures diverses	1		2	3				
Nombre total de demandes de mobilité	22	23	46	91	2	3	1	6

C.2.4 Taux de rotation

3,0% Taux de rotation pour l'année universitaire 2018/2019

Taux de rotation en baisse cette année du fait d'une mobilité interne moindre par rapport aux années précédentes.



Le taux de rotation permet de donner une indication synthétique entre le nombre d'entrées et de sorties dans le cadre de la mobilité sur une année.

Le taux de rotation est le rapport entre la somme du nombre d'arrivées et de départs et l'effectif moyen au cours d'une année (l'effectif moyen comprend les agents éligibles à la mobilité : les personnels titulaires BIATSS, les personnels contractuels BIATSS sur mission à caractère permanent et les personnels contractuels BIATSS en CDI).

110 mouvements ont été enregistrés à l'Université de Strasbourg, au courant de l'année 2018/2019 :

- ▶ 55 mouvements entrants au titre de la mobilité interne, des détachements ou par voie de mutation entrante ;
- ▶ 55 mouvements sortants au titre de la mobilité interne, des retraites, des mutations ou des détachements sortants.

C.2.5 Postes publiés à la Place de l'Emploi Public (PEP)

11 emplois publiés à la PEP en 2019.

*6 emplois ont été pourvus en interne,
5 emplois ont été pourvus par des personnes externes à l'université.*

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de postes publiés à la PEP (ex BIEP)	8	3	2	16	11
<i>Pourvus en interne</i>			1	5	6
<i>Pourvus en externe</i>	8	3	1	10	5
<i>Non pourvus</i>				1	

C.3 Mobilité sortante

C.3.1 Mobilité sortante des personnels titulaires

A. Personnels titulaires en situation de départ temporaire en 2019

Population		Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Personnels enseignants	Enseignants-chercheurs & assimilés	A	Professeur des universités				7	1	8	2	2	4	12
			Maître de conférences				17	5	22	9	9	18	40
			Physicien adjoint							1		1	1
		Sous-total				24	6	30	12	11	23	53	
	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	A	Professeur des universités – praticien hospitalier				2		2	1		1	3
			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier							4	5	9	9
		Sous-total				2		2	5	5	10	12	
	Enseignants second degré	A	Professeur agrégé				1		1		2	2	3
			Professeur certifié								2	2	2
		Sous-total				1		1		4	4	5	
Total Personnels enseignants							27	6	33	17	20	37	70
Personnels BIATSS	ITRF	A	IGR					2	2		1	1	3
			IGE		1	1	3	5	8	7	7	14	23
			ASI	1	1	2	1	1	2		2	2	6
		B	TECH		2	2	1	7	8	3	6	9	19
		C	ATRF		5	5		3	3	6	7	13	21
	Sous-total	1	9	10	5	18	23	16	23	39	98		
	AENES	A	AAE		1	1		2	2		1	1	4
		B	SAENES					2	2		2	2	4
C		ADJAENES		2	2		4	4		6	6	12	
Sous-total			3	3		8	8		9	9	20		

Population		Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Personnels BIATSS	Personnels des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques					1	1	1		1	2
		B	Bibliothécaire assistant spécialisé		1	1					1	1	2
		C	Magasinier des bibliothèques					1	1		1	1	2
		Sous-total				1	1		2	2	1	2	3
Total Personnels BIATSS				1	13	14	5	28	33	17	34	51	98
Total Personnels titulaires				1	13	14	32	34	66	34	54	88	168

H = Hommes ; F = Femmes

Exemple de lecture : 4 professeurs des universités (2 hommes et 2 femmes) ont été en disponibilité au courant de l'année 2019.

☉ **Focus sur les personnels titulaires en situation de départ temporaire en 2019, qui étaient en position d'activité au 31/12/2018**

Population		Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Personnels enseignants	Enseignants-chercheurs	A	Professeur des universités				3	1	4	1	3	4	8
	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	A	Professeur des universités – praticien hospitalier				1		1				1
			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier							4	2	6	6
	Sous-total						4	1	5	5	5	10	15
	Enseignants second degré	A	Professeur agrégé				1		1		1	1	2
			Professeur certifié								1	1	1
Sous-total						1		1		2	2	3	
Total Personnels enseignants							5	1	6	5	7	12	18

Population		Cat	Corps	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Total	
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Personnels BIATSS	ITRF	A	IGE							1	2	3	3	
			ASI	1		1	1		1				2	
		B	TECH		1	1		1	1	1	1	1	2	4
		C	ATRF		2	2				3	2	5	7	
		Sous-total			1	3	4	1	1	2	5	5	10	16
	AENES	A	AAE		1	1								1
		B	SAENES					1	1					1
		C	ADJAENES		1	1		1	1					2
		Sous-total				2	2		2	2				4
	Personnels des bibliothèques	C	Magasinier des bibliothèques								1	1	1	1
	Total Personnels BIATSS				1	5	6	1	3	4	5	6	11	21
	Total Personnels titulaires				1	5	6	6	4	10	10	13	23	39

Exemple de lecture : 6 maîtres de conférences des universités – praticien hospitalier (4 hommes et 2 femmes), ayant été en position d'activité au 31/12/2018, ont pris une disponibilité en 2019.

B. Départs définitifs de personnels titulaires en 2019 (toutes positions confondues au 31/12/2018)

Population	Cat	Corps	Démission			Fin de fonction			Mutation			Nomination après concours			Radiation			Retraite			dont pour invalidité			Total			
			H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T				
Enseignants-chercheurs	A	Professeur des universités							1	1	2										12	3	15				17
		Maîtres de conférences								1	1	2									11	3	14				20
	Sous-total								1	1	2	2	2	1	1	1	1	23	6	29						37	
Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	A	Professeur des universités – praticien hospitalier				1															5	2	7				8
		Maître de conférences des universités – praticien hospitalier																									
	Sous-total																				5	3	8				10
Enseignants du second degré	A	Professeur agrégé				1															4	1	5				6
		Professeur certifié				1															1	2	3				4
	Professeur d'EPS																				2	1	3				3
Total Personnels enseignants									2	2										7	4	11				13	
						1	1	1	4	1	5	2	1	3	2	2	1	1	1	35	13	48	1			60	

Population	Cat	Corps	Démission			Fin de fonction			Mutation			Nomination après concours			Radiation			Retraite			dont pour invalidité			Total			
			H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F					
Personnels BIATSS	ITRF	A	IGR																				2				
					2		1	1																		8	
																											5
																											15
		B																							13		
		C																							43		
		Sous-total				2	2	2	3	6	1	7								14	15	29	2	1			
		A	AAE							1	1	2													3		
		B	SAENES																						3		
		C	ADJAENES	1	2	3	1	2	3	1	1	2													11		
		Sous-total				1	2	3	4	2	2	4													17		
Personnels médicaux & sociaux	A	Conseiller technique de service social																						1			
																									1		
Total Personnels BIATSS			3	2	5	2	5	7	9	3	12								14	22	36	2	2	62			
Total Personnels titulaires			3	3	6	6	6	12	11	4	15								49	35	84	3	2	122			

C.3.2 Mobilité sortante des personnels contractuels

A. Personnels contractuels en CDI et CDD sur mission à caractère permanent en situation de départ temporaire

Population	Catégorie	Congé parental	Congé pour convenance personnelle		Total	Observations
		Femme	Homme	Femme		
CDI SAIC	A		1		1	
CDI	B	2	1	1	4	Dont 3 personnes en activité au 31/12/2018
	C			1	1	
CDD sur mission à caractère permanent	A	2			2	Dont 2 personnes en activité au 31/12/2018
Total		4	2	2	8	

B. Départs définitifs des personnels contractuels en CDI et CDD sur mission à caractère permanent

Population	Catégorie	Retraite	Démission			Total
		Femme	Homme	Femme	Total	
CDI	A	2	2	1	3	5
	B	3				3
	Sous-total	5	2	1	3	8
CDD sur mission à caractère permanent	A			2	2	2
	C			1	1	1
	Sous-total			3	3	3
Total		5	2	4	6	11

C.3.3 Âge moyen des personnels lors du départ en retraite (hors retraite pour invalidité)

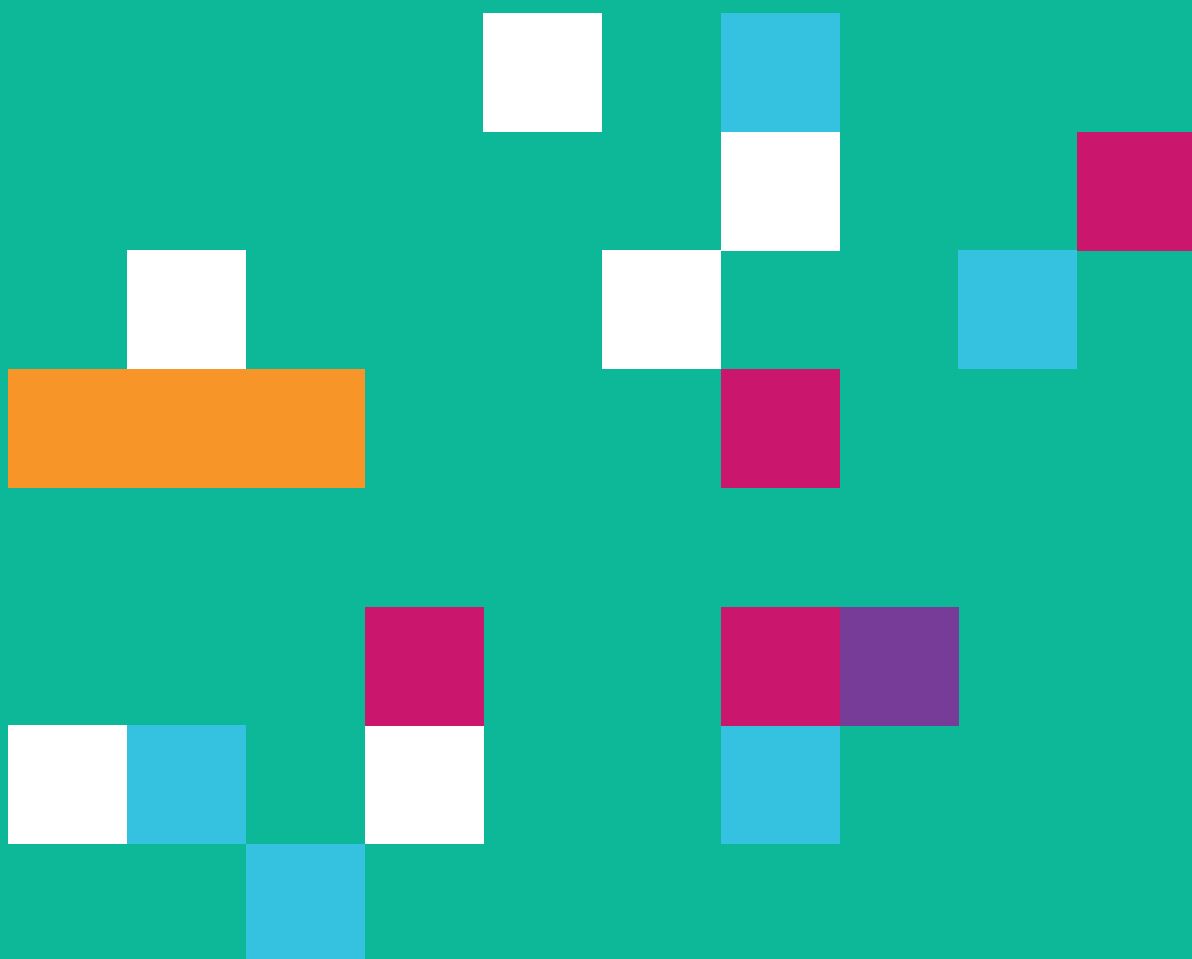
A. Personnels titulaires

Population		Cat	Corps	Âge moyen lors du départ en retraite		
				H	F	Ensemble de la population
Personnels enseignants	Enseignants-chercheurs	A	Professeur des universités	67,4	67,0	67,3
			Maître de conférences	66,3	63,8	65,7
		Âge moyen		66,9	65,4	66,6
	Enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires	A	Professeur des universités – praticien hospitalier	68,8	67,7	68,5
			Maître de conférences des universités – praticien hospitalier		63,9	63,9
		Âge moyen		68,8	66,4	67,9
	Enseignants second degré	A	Professeur agrégé	64,0	65,2	64,2
			Professeur certifié	62,6	64,6	63,9
			Professeur d'EPS	64,5	66,0	65,0
		Âge moyen		63,9	65,1	64,4
Âge moyen pour la population des personnels enseignants				66,6	65,6	66,3
Personnels BIATSS	ITRF	A	IGR	63,3		63,3
			IGE	64,3	60,8	63,2
			ASI	63,5	65,1	64,4
		B	TECH	60,6	61,5	61,2
		C	ATRF	64,5	63,2	63,8
		Âge moyen		63,1	62,7	62,9
	AENES	B	SAENES		64,6	64,6
		C	ADJAENES		64,5	64,5
		Âge moyen			64,5	64,5
	Personnels médicaux & sociaux	A	Conseiller technique de service social		63,5	63,5
Âge moyen pour la population des personnels BIATSS				63,1	63,2	63,2
Âge moyen pour l'ensemble de la population des titulaires				65,7	64,1	65,0

B. Personnels contractuels (en CDI ou CDD)

Population	Catégorie	Âge moyen lors du départ en retraite		
		H	F	Ensemble de la population
CDI	A		63,6	63,6
	B		62,2	62,2
Âge moyen pour l'ensemble de la population des contractuels			62,8	62,8

4. Absences et congés



Absences & congés

Les clés pour comprendre

▸ Dispositions diverses communes aux personnels titulaires, stagiaires et contractuels

◆ **Congé parental**

Position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3ème anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié.

◆ **Décharge syndicale**

Un agent titulaire d'un mandat de représentant du personnel à l'une des instances consultatives (CAP, CPE, CTE, CHSCT, etc) peut bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence partielle ou totale de service, pour participer aux réunions organisées par ces instances ou exercer une activité auprès d'un syndicat.

Chaque syndicat dispose, à cet effet, chaque année d'un nombre d'heures de décharge de service. Ce nombre d'heures dépend de sa représentativité et du nombre d'agents au sein de l'administration concernée.

◆ **Disponibilité ou congé sans traitement (personnels stagiaires et contractuels)**

La disponibilité ou le congé sans traitement est prononcé soit à la demande de l'intéressé (disponibilité pour convenances personnelles, pour suivre son conjoint, etc) soit d'office à l'expiration d'un congé (de maladie, de longue maladie, ou de longue durée). C'est une cessation de l'exercice des fonctions de l'agent dans l'administration, qui s'accompagne de la perte des droits à rémunération, retraite et avancement. A noter que les disponibilités ou renouvellements de celles-ci accordés à compter du 07/09/2018 peuvent permettre à l'agent dans certaines conditions, de conserver son droit à l'avancement pendant une durée limitée (cf. article 48-1 du décret n°85-986 modifié et articles 5, 7 et 13 du décret n°2019-234 du 27 mars 2019).

▸ Dispositions réservées aux fonctionnaires

◆ **Détachement**

Position d'un fonctionnaire placé hors de son corps d'origine et continuant à bénéficier des droits à l'avancement et à la retraite. Il peut être placé dans un autre corps, dit corps d'accueil, et bénéficie alors d'une double carrière.

◆ **Mise à disposition**

Un agent peut bénéficier d'une mise à disposition s'il effectue son service dans une autre administration. Durant cette période, sa rémunération est versée par son administration d'origine et l'agent poursuit sa carrière dans son corps d'origine. Les nouvelles fonctions occupées par l'agent mis à disposition doivent correspondre au niveau de celles exercées dans son administration d'origine.

▸ Dispositions réservées aux enseignants et enseignants-chercheurs

◆ **Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)**

Congé d'une durée de 6 ou 12 mois, accordé sur demande aux enseignants-chercheurs. La périodicité entre plusieurs CRCT est de six ans à échéance de chaque congé. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement et continue à percevoir sa rémunération.

◆ **Délégation**

Modalité dérogatoire temporaire des enseignants et enseignants-chercheurs. La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle lui permet de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en gardant sa rémunération et de bénéficier de l'ensemble des droits attaché à la position d'activité. Les modalités (financières en particulier) et objets sont fixés par convention entre l'établissement d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

▸ Congés particuliers

◆ **Congé bonifié**

Le congé bonifié est accordé au fonctionnaire titulaire originaire d'un département d'outre-mer (DOM) qui exerce ses fonctions sur le territoire métropolitain.

◆ **Congé de formation professionnelle**

Attribué sous condition d'ancienneté, il permet aux fonctionnaires et aux personnels non titulaires de parfaire leur formation professionnelle. Il peut être accordé pour préparer un concours ou un examen. L'agent bénéficiaire perçoit une indemnité de 85% de son traitement brut, sans prime.

◆ **Congé de mobilité**

Attribué sur demande et sous réserve des nécessités de service aux personnels contractuels employés pour une durée indéterminée, le congé de mobilité est un congé sans rémunération. Il peut être accordé pour une durée maximale de trois ans renouvelable, dans la limite d'une durée totale de six ans, lorsque l'agent est recruté par une autre personne morale de droit public qui ne peut le recruter initialement que pour une durée déterminée.

A Congés

Hors congés légaux, les personnels peuvent bénéficier de congés pour raison de santé (congé de maladie ordinaire (titulaires et contractuels) ; congé de longue maladie, congé de longue durée (titulaires) et congé de grave maladie pour les agents contractuels ; congé pour accident du travail (contractuels) ou de service (titulaires) ; congé pour maladie professionnelle, de congés de maternité, de paternité, d'adoption, de congés parentaux, de congés bonifiés, de congés de formation professionnelle, de congés de mobilité (contractuels).

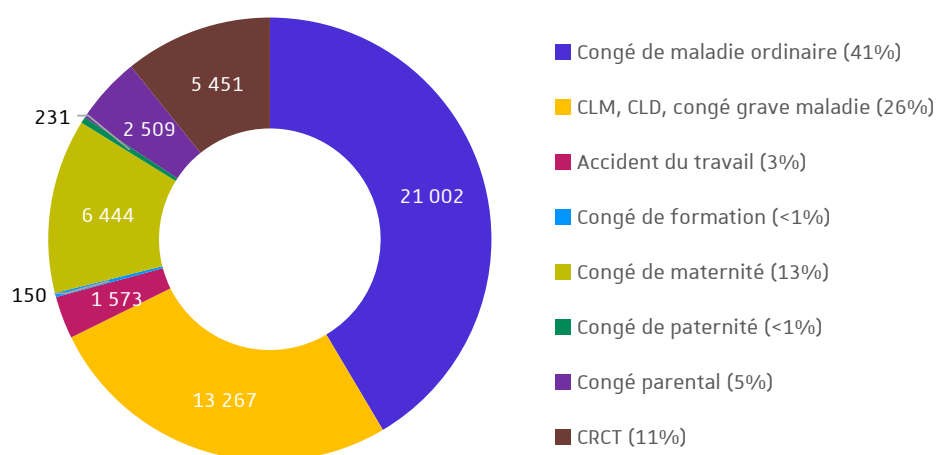
Les personnels enseignants peuvent bénéficier de dispositions spécifiques : délégation et congé pour recherches ou reconversions thématiques (CRCT).

On notera que les congés de maladie ordinaire des personnels enseignants et enseignants-chercheurs ne sont pas toujours déclarés en raison des possibilités d'aménagement des temps de service, d'où un décalage entre les données relatives aux personnels enseignants et non enseignants.

50 627

jours de congés enregistrés à l'Université de Strasbourg pour les personnels titulaires et les personnels contractuels sur mission à caractère permanent **pour l'année 2019.**

Tableau 1. Répartition des jours de congés enregistrés en 2019 par type de congé



Le nombre de jours de congés enregistrés pour raisons de santé (congé de maladie ordinaire, CLM, CLD, congé grave maladie, accident du travail ou de service) s'élèvent à 35 842 jours en 2019 et représente 71% du nombre de jours de congés total.

A.1 Congés et taux d'absentéisme pour raison de santé

		Enseignants enseignants- chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels sur mission à caractère permanent				Total
		A	A	B	C	Enseignants	Personnels BIATSS			
						A	A	B	C	
Congé maladie ordinaire	Nombre de personnels concernés	155	144	161	266	8	34	38	30	836
	Nombre de jours de congé	3 902	3 111	4 284	6 344	349	780	1 272	960	21 002
	Taux d'absentéisme	0,35%	0,28%	0,39%	0,58%	0,03%	0,07%	0,12%	0,09%	1,91%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	1,07	0,86	1,18	1,74	0,10	0,21	0,35	0,26	5,77
CLM, CLD, congé grave maladie	Nombre de personnels concernés	12	5	14	21		1	2	3	58
	Nombre de jours de congé	3 150	1 047	3 087	4 876		269	201	637	13 267
	Taux d'absentéisme	0,29	0,10	0,28	0,44		0,02	0,02	0,06	1,21%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,87	0,29	0,85	1,34		0,07	0,06	0,18	3,65
Accident du travail ou de service	Nombre de personnels concernés	7	3	11	15			2		38
	Nombre de jours de congé	174	17	481	891			10		1 573
	Taux d'absentéisme	0,02	0,01%	0,04	0,08			0,01%		0,16%
	Nombre moyen en jours d'arrêt par agent	0,05	0,01	0,13	0,24			0,01		0,44

Mode de calcul du taux d'absentéisme : nombre de jours de congé dans la population concernée divisée par les effectifs de la population concernée au 31/12/2019, multiplié par le nombre de jours théoriquement travaillés dans l'année.

Mode de calcul du nombre moyen de jours d'arrêt par agent : nombre de jours de congé dans la population concernée divisé par les effectifs de la population concernée au 31/12/2019.

A.2 Autres types de congés

		Enseignants enseignants- chercheurs	Personnels BIATSS titulaires			Personnels contractuels sur mission à caractère permanent				Total
		A	A	B	C	Enseignants	Personnels BIATSS			
						A	A	B	C	
Congé de maternité	Nombre de personnels concernés	23	8	9	13	1	6	6	2	68
	Nombre de jours de congé	2 047	832	836	1 215	83	640	635	156	6 444
Congé de paternité	Nombre de personnels concernés	9	4	2	4			2		21
	Nombre de jours de congé	99	44	22	44			22		231
Congé parental	Nombre de personnels concernés		4	3	7		1	2		17
	Nombre de jours de congé		688	559	1 085		61	116		2 509
Congé de formation	Nombre de personnels concernés		1		1					2
	Nombre de jours de congé		120		30					150
CRCT*	Nombre de personnels concernés		41							41
	Nombre de jours de congé		5 451							5 451

* CRCT : congé pour recherches ou conversions thématiques

☉ Nombre de jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national

Au cours de l'année 2019, l'Université de Strasbourg a enregistré 10 jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national.

B Autres types de modalités de service & d'absence

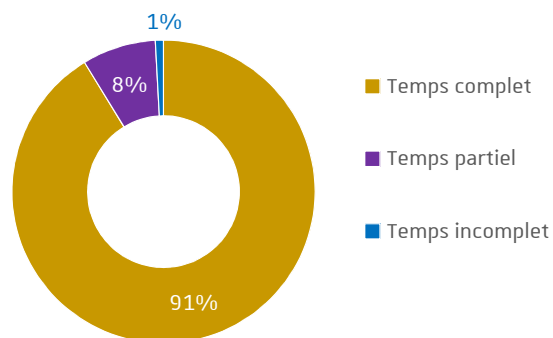
3 320

Personnels titulaires et contractuels sur mission à caractère permanent exercent à temps complet au 31/12/2019.

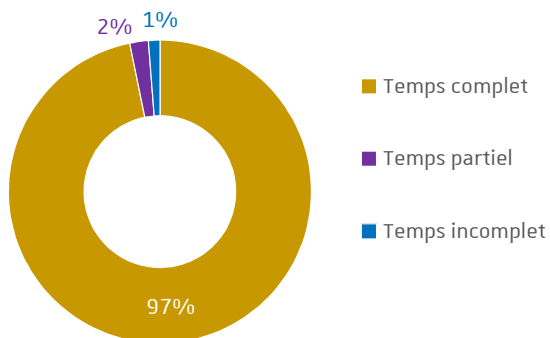
317 sont à temps partiel ou temps incomplet.

1. Répartition des personnels titulaires et contractuels sur mission à caractère permanent selon le temps de travail au 31/12/2019

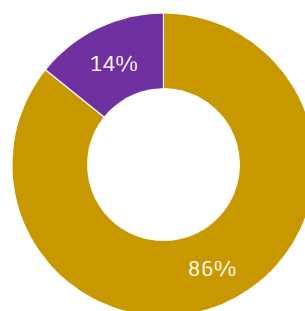
Au 31/12/2019, 91% de la population des personnels titulaires et contractuels sur mission à caractère permanent exercent à temps plein ; 8% de cette population sont à temps partiel et 1% à temps incomplet (proportions identiques à celles de l'année 2018).



Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires



BIATSS titulaires



⊙ Répartition des effectifs des personnels titulaires & contractuels sur mission à caractère permanent selon la durée du travail en nombre de personnels au 31/12/2019

		Temps complet				Temps partiel				Temps partiel thérapeutique				Temps incomplet				Total
		A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	
Enseignants/Enseignants-chercheurs titulaires	Femmes	682			682	23			23	3			3	10			10	718
	Hommes	1 072			1 072	8			8	2			2	12			12	1 094
	Total	1 754			1 754	31			31	5			5	22			22	1 812
Enseignants contractuels sur mission permanente	Femmes	28			28	1			1	2			2				2	33
	Hommes	16			16													16
	Total	44			44	1			1	2			2	2			2	49
BIATSS titulaires	Femmes	229	240	308	777	53	49	76	178	2	7	8	17					972
	Hommes	251	124	168	543	4	1	12	17	2	1	4	7					567
	Total	480	364	476	1 320	57	50	88	195	4	8	12	24					1 539
BIATSS contractuels sur mission permanente	Femmes	54	49	43	146	4	12	6	22	1		1	2	2	2	1	5	175
	Hommes	24	21	11	56			2	2	1	1		2	1		1	2	62
	Total	78	70	54	202	4	12	8	24	2	1	1	4	3	2	2	7	237
Total	2 356	434	530	3 320	93	62	96	251	13	9	13	35	27	2	2	31	3 637	

⊙ **Réintégration à temps plein des personnels titulaires durant l'année 2019**

		Catégories			Total
		A	B	C	
Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	Femmes	7			7
	Hommes	2			2
	Total	9			9
Personnels BIATSS titulaires	Femmes	7	7	22	36
	Hommes	2	2	4	8
	Total	9	9	26	44
Total		18	9	26	53

53 personnels titulaires, travaillant en temps partiel au 31/12/2018, ont réintégré une activité à temps plein en 2019.

⊙ **Répartition des effectifs des personnels titulaires & contractuels sur mission à caractère permanent selon d'autres modalités de service et d'absence en nombre de personnels au 31/12/2019**

	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	Personnels BIATSS titulaires	Total
	Catégorie A	Catégorie A	
Délégation	39		39
Mise à disposition	4	2	6
Total	43	2	45

⊙ **Répartition des heures de décharges syndicales par population et par catégorie pour l'année universitaire 2018/2019**

	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	Personnels BIATSS titulaires			Total
	Catégorie A	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre d'agents concernés	6	9	4	3	22
Nombre d'heures réalisées	518	3 840	282	1 444	6 084

C Compte épargne-temps

Le compte épargne temps (CET), régime régi par le décret n°2002-634 du 29/04/2002 modifié, **permet à l'agent d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de convertir ces jours en indemnité ou en points de RAFP, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises.**

Il est **ouvert à la demande de l'agent** qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'accès au CET est ouvert aux personnels BIATSS titulaires et contractuels employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service.

Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas ouvrir de CET. Cependant, ceux qui disposaient avant leur stage d'un CET conservent leurs droits à congés, mais ne peuvent pas les utiliser ni en accumuler de nouveaux durant leur période de stage.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours par des jours de congés sous réserve que ces agents aient pris **au moins 20 jours de congés chaque année.**

Lorsque le CET atteint 15 jours, l'épargne est plafonnée, les agents ne peuvent plus épargner ensuite que 10 jours au maximum par an. Les 15 premiers jours déposés sur le CET sont conservés pour être exclusivement utilisés sous forme de congés¹.

Lorsque le CET compte plus de 15 jours au terme de chaque année civile, les jours comptabilisés au-delà de 15 peuvent être, en tout ou partie, à la demande de l'agent :

- indemnisés,
- et/ou maintenus sur le compte épargne temps dans la limite de 10 jours par an,
- et/ou pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) s'agissant des fonctionnaires².

L'agent doit formuler son choix avant le 1^{er} février de l'année suivante. En l'absence de toute demande, les jours sont d'office:

- pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique, s'agissant des fonctionnaires,
- indemnisés, s'agissant des agents contractuels.

¹ Les congés pris au titre du compte épargne-temps sont assimilés à une période d'activité. Pendant ces congés, l'agent conserve, notamment, ses droits à l'avancement, à la retraite et aux congés prévus à l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984. Il conserve également la rémunération qui était la sienne avant l'octroi de ce congé.

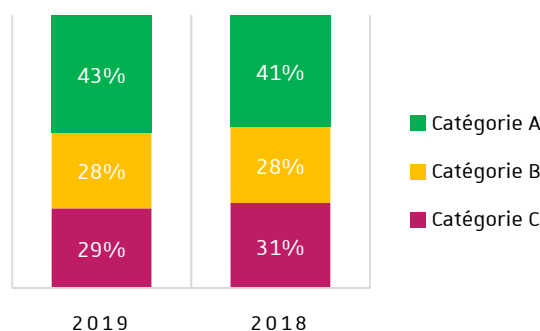
² Conditions de prise en compte au titre de la retraite additionnelle : les jours épargnés donnent lieu au versement d'indemnités sur la base desquelles le fonctionnaire cotise au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

⊙ **Nombre de personnels disposant d'un CET au 31/12/2019**

1 223	personnels disposent d'un compte épargne temps au 31/12/2019.
<i>Durant la période 2016 à 2019, le nombre de personnels disposant d'un CET est passé de 946 en 2016 à 1 223 en 2019, soit une augmentation de +29% sur cette période.</i>	

📊 Répartition par catégorie des personnels disposant d'un CET au 31/12/2019 et au 31/12/2018

	Nombre de personnels en 2019	Nombre de personnels en 2018	Variation 2019/18
Catégorie A	522	420	+24,3%
Catégorie B	339	280	+21,1%
Catégorie C	362	321	+12,8%
Total	1 223	1 021	+19,8%

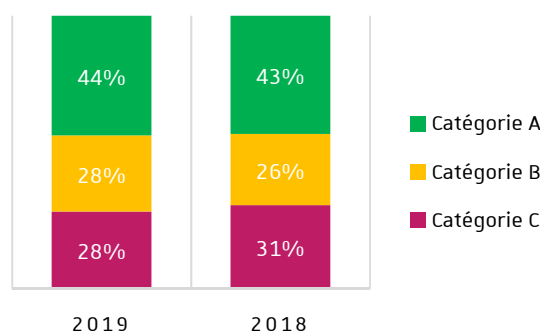


⊙ **Nombre de jours reportables en volume au 31/12/2019**

23 159	jours reportables en volume au 31/12/2019.
<i>Durant la période 2016 à 2019, le nombre de jours reportables en volume est resté relativement stable passant de 23 414 jours en 2016 à 23 159 jours en 2019, soit une diminution de -1%.</i>	

📊 Répartition par catégorie du nombre de jours reportables au 31/12/2019 et au 31/12/2018

	Nombre de jours reportables en 2019	Nombre de jours reportables en 2018	Variation 2019/18
Catégorie A	10 249,0	9 936,0	+3,1%
Catégorie B	6 316,0	5 973,5	+5,7%
Catégorie C	6 594,0	7 003,0	-5,8%
Total	23 159,0	22 912,5	+1,1%



⊙ **Nombre de jours monétisables en volume et en valeur au 31/12/2019**

5 095

jours monétisables (payables en 2020 suite aux choix opérés par les agents lors de la campagne 2019) **représentant 547 545 € au 31/12/2019.**

Tableau. Répartition par catégorie du nombre de jours monétisables au 31/12/2019 et au 31/12/2018

	Nombre de jours monétisables en volume 2019	Nombre de jours monétisables en volume 2018	Variation 2019/18	Nombre de jours monétisables en valeur 2019	Nombre de jours monétisables en valeur 2018	Variation 2019/18
Catégorie A	2 381	2 736	-13,0%	321 435€	369 360€	-13,0%
Catégorie B	1 504	1 520	-1,1%	135 360€	136 800€	-1,1%
Catégorie C	1 210	1 509	-19,8%	90 750€	113 175€	-19,8%
Total	5 095	5 765	-11,6%	547 545€	619 335€	-11,6%

Les taux forfaitaires utilisés pour le calcul en valeur des jours monétisables CET acquis par catégorie de la fonction publique sont :

- ▶ catégorie A : 135 €,
- ▶ catégorie B : 90 €,
- ▶ catégorie C : 75 €.

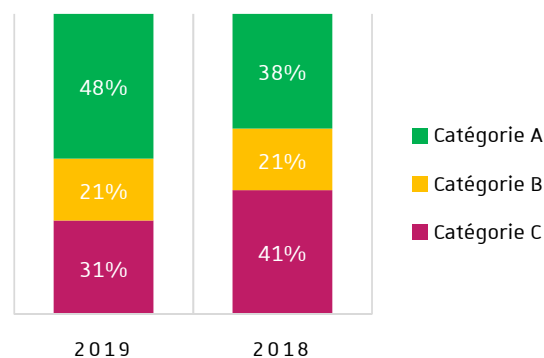
⊙ **Nombre de jours dédiés à la RAFP en volume au 31/12/2019**

525

jours dédiés à la RAFP (en 2020 suite aux choix opérés par les agents lors de la campagne 2019) **au 31/12/2019.**

Tableau. Répartition par catégorie du nombre de jours dédiés à la RAFP au 31/12/2019 et au 31/12/2018

	Nombre de jours dédiés à la RAFP en volume 2019	Nombre de jours dédiés à la RAFP en volume 2018	Variation 2019/18
Catégorie A	253	255	-0,8%
Catégorie B	108	137	-21,2%
Catégorie C	164	276	-40,6%
Total	525	668	-21,4%

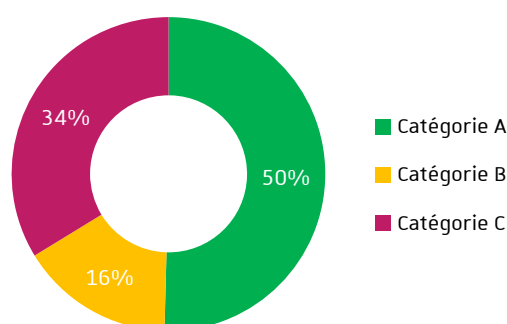


⊙ **Nombre de jours CET consommé en 2019**

1 366,5	jours CET ont été consommés en 2019.
	<i>286,5 jours pris sur l'ancien CET (soit 21% des consommations) 1 080 jours pris sur le nouveau CET (soit 79% des consommations).</i>

↳ Répartition par catégorie du nombre de jours CET consommés en 2019

	Nombre de jours pris sur l'ancien CET	Nombre de jours pris sur le nouveau CET	Total 2019
Catégorie A	249,0	440,0	689,0
Catégorie B	4,0	213,0	217,0
Catégorie C	33,5	427,0	460,5
Total	286,5	1 080,0	1 366,5

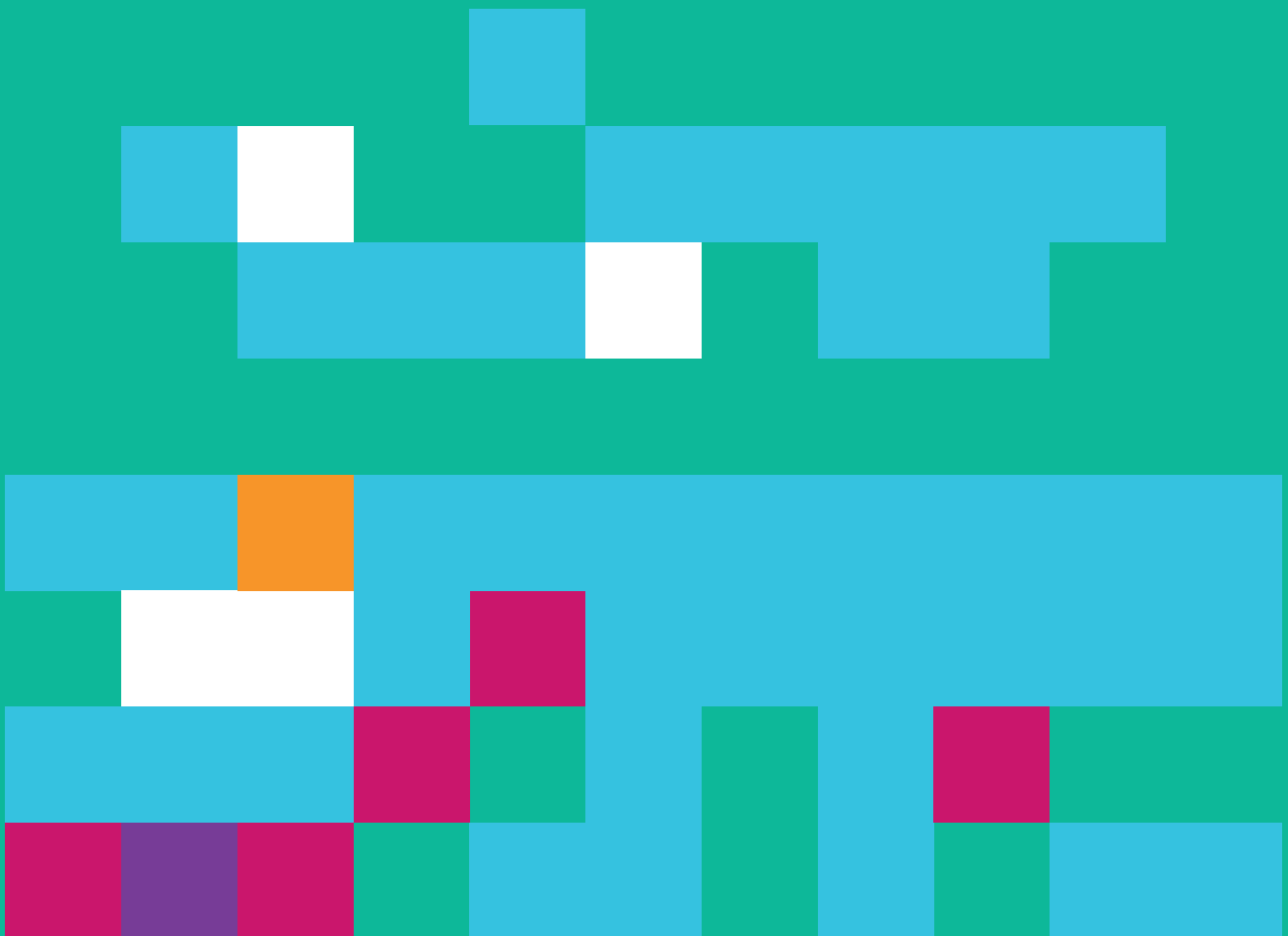


⊙ **Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle au 31/12/2019**

	Hommes	Femmes	Total
Nombre total d'agents ayant ouvert un CET	38	85	123
Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	231	380	611
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	3 129,5	4 252,0	7 381,5

50% des agents (19% d'hommes et 31% de femmes) titulaires d'un compte épargne temps ont déposé des jours dans l'année.

5. Rémunération et régime indemnitaire



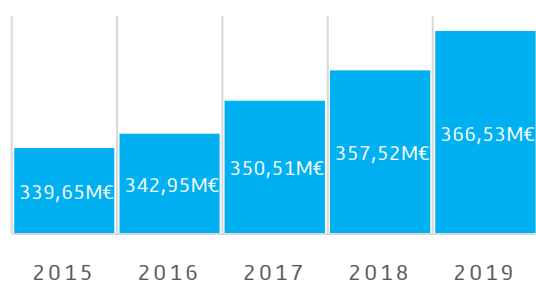
Rémunération & régime indemnitaire

366 528 440 €

Masse salariale de l'Université de Strasbourg en 2019.

Comprenant l'ensemble des rémunérations principales, indemnités, cotisations patronales et prestations sociales.

Evolution de la masse salariale



La masse salariale de l'Université de Strasbourg est en augmentation depuis plusieurs années : +26,88 millions d'euros entre 2015 et 2019 (soit une augmentation d'environ +8%). Cette augmentation suit l'évolution des effectifs.

A Grille de rémunération

Les indices présentés sont les indices majorés constatés en paie au 31/12/2019. Les rémunérations afférentes mensuelles sont indiquées hors primes et indemnités.

Les indices majorés minimum et maximum constatés en paie, durant cette période, s'échelonnent ainsi :

- ▶ Pour les personnels BIATSS :
 - de l'indice majoré 322 soit 1 508,89 € mensuels bruts, hors primes et indemnités (personnels non titulaires de catégorie C),
 - à l'indice majoré 1 067 soit 4 999,96 € mensuels bruts, hors primes et indemnités (conservateurs des bibliothèques et ingénieur de recherche de catégorie A).
- ▶ Pour les personnels enseignants :
 - de l'indice majoré 309 soit 1 447,97 € mensuels bruts, hors primes et indemnités (MCF associés à mi-temps),
 - à l'indice majoré 1 329 soit 6 227,69 € mensuels bruts, hors primes et indemnités (professeurs des universités et professeurs des universités praticiens hospitaliers des disciplines médicales et odontologiques).

Population	Catégorie	Corps	Indice majoré de traitement minimum	Traitement brut minimum	Indice majoré de traitement maximum	Traitement brut maximum
Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires	A	Professeur des universités	667	3 125,56 €	1 329	6 227,69 €
		Physicien	830	3 889,38 €	1 173	5 496,68 €
		Astronome	925	4 334,55 €	1 279	5 993,39 €
		Maître de conférences	463	2 169,62 €	1 067	4 999,96 €
		Physicien adjoint	468	2 193,05 €	830	3 889,38 €
		Astronome adjoint	468	2 193,05 €	830	3 889,38 €
		Professeur des universités – Praticien hospitalier	667	3 125,56 €	1 329	6 227,69 €
		Professeur des universités – Praticien hospitalier des disciplines odontologiques	830	3 889,38 €	1 329	6 227,69 €
		Maître de conférences des universités – Praticien hospitalier	463	2 169,62 €	972	4 554,79 €
		Professeur agrégé	502	2 352,37 €	1 067	4 999,96 €
Enseignants du 2 nd degré (& assimilés 2 nd degré)	A	Professeur agrégé bi-admissible d'EPS	583	2 731,94 €	583	2 731,94 €
		Professeur certifié	458	2 146,19 €	925	4 334,55 €
		Professeur des lycées professionnels	583	2 731,94 €	925	4 334,55 €
		Professeur d'EPS	471	2 207,11 €	830	3 889,38 €
		Conseiller principal d'éducation	625	2 928,75 €	625	2 928,75 €
		Professeur des écoles	583	2 731,94 €	830	3 889,38 €
		Professeur associé ¹	397	1 860,34 €	830	3 889,38 €
		Maître de conférences associé ²	309	1 447,97 €	823	3 856,58 €
		ATER ³	315	1 476,09 €	441	2 066,53 €
		Lecteur	321	1 504,21 €	321	1 504,21 €
Enseignants & enseignants-chercheurs contractuels	A	Maître de langue	417	1 954,06 €	417	1 954,06 €
		Enseignant-chercheur contractuel	461	2 160,25 €	965	4 521,99 €
		Enseignant contractuel	381	1 785,37 €	791	3 706,63 €

¹ Indice majoré de traitement minimum d'un professeur associé à mi-temps.

² Indice majoré de traitement minimum d'un maître de conférences associé à mi-temps.

³ Indice majoré de traitement minimum d'un ATER à mi-temps.

Population	Catégorie	Corps	Indice majoré de traitement minimum	Traitement brut minimum	Indice majoré de traitement maximum	Traitement brut maximum	
BIATSS titulaires	ITRF	Ingenieur de recherche	506	2 371,12 €	1 067	4 999,96 €	
		Ingenieur d'études	409	1 916,57 €	798	3 739,43 €	
		Assistant ingénieur	366	1 715,08 €	627	2 938,12 €	
	AENES	B	Technicien	343	1 607,30 €	587	2 750,68 €
		C	Adjoint technique	326	1 527,64 €	466	2 183,68 €
		A	Directeur général des services d'EPSCP	1 013	4 746,92 €	1 013	4 746,92 €
			Administrateur	697	3 266,14 €	830	3 889,38 €
			Agent comptable	830	3 889,38 €	830	3 889,38 €
		B	Attaché d'administration de l'état	423	1 982,18 €	830	3 889,38 €
	Personnels des bibliothèques	B	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	343	1 607,30 €	587	2 750,68 €
			Adjoint d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	328	1 537,01 €	466	2 183,68 €
		A	Conservateur des bibliothèques	514	2 408,60 €	1 067	4 999,96 €
Bibliothécaire			477	2 235,22 €	685	3 209,91 €	
Bibliothécaire assistant spécialisé			355	1 663,53 €	587	2 750,68 €	
C		Magasinier	326	1 527,64 €	415	1 944,69 €	
Personnels médicaux & sociaux	A	Assistant de service social	396	1 855,66 €	590	2 764,74 €	
		Infirmier	416	1 949,38 €	565	2 647,59 €	
	A	Contractuels de catégorie A	359	1 682,27 €	965	4 521,99 €	
Contractuels ITRF	B	Contractuels de catégorie B	334	1 565,12 €	529	2 478,89 €	
		Contractuels de catégorie C	322	1 508,89 €	447	2 094,64 €	

B Primes & indemnités

Les clés pour comprendre

Principales primes et indemnités des personnels enseignants

◆ **Prime de recherche et d'enseignement supérieur**

Prime versée à tous les professeurs des universités, maîtres de conférences, assistants, associés et ATER affectés dans un établissement d'enseignement supérieur. Son montant est identique pour tous les enseignants. Une prime d'enseignement supérieur de même montant est accordée aux enseignants du second degré en poste dans l'enseignement supérieur.

◆ **Prime d'encadrement doctoral et de recherche**

Prime attribuée pour une période de quatre ans renouvelable, elle bénéficie aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international ; aux personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche ; et aux chercheur(e)s dont l'activité est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi qu'à ceux qui exercent une activité d'encadrement doctoral.

La prime d'excellence scientifique a remplacé la prime d'encadrement doctoral et de recherche de 2009 à 2014. Depuis le décret n° 2014-557 du 28/05/2014, cette prime s'intitule à nouveau prime d'encadrement doctoral et de recherche.

◆ **Indemnités des membres et assesseurs de commission CNU**

Indemnité attribuée aux membres et assesseurs du Conseil national des universités (CNU). Elle est composée de quatre indemnités : indemnité de fonction, indemnité relatives aux opérations de qualification, indemnité de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des membres du CNU et indemnité de suivi de carrière.

◆ **Prime de charges administratives**

Prime versée aux enseignants titulaires et personnels assimilés qui exercent des responsabilités particulières au sein de l'établissement. La liste des fonctions et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le Conseil d'administration (CA). La décision d'attribution individuelle relève du Président de l'université, après avis du CA. Son montant est variable.

◆ **Prime d'administration**

Prime attribuée au Président de l'université, aux directeurs des IUT et directeurs des autres instituts et écoles faisant partie de l'université.

◆ **Indemnité pour service à la mer**

Indemnité versée par rapport au nombre de journées de navigation. Le montant de l'indemnité est fixé par décret.

◆ **Indemnité de difficultés administratives**

Indemnité spécifique à l'Alsace-Moselle, versée aux personnels indicés enseignants et enseignants-chercheurs. Son montant est réduit en cas de temps partiel.

Cette indemnité a été transposée en IFSE pour le personnel BIATSS (cf. le détail de la transposition ci-après dans la rubrique dédiée à l'IFSE).

◆ **Indemnité aux régisseurs d'avances et de recettes**

Indemnité versée aux régisseurs d'avances et de recettes sous condition d'avoir géré des opérations de régies dans l'exercice. Le montant est défini selon un barème (arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents).

Cette indemnité a été transposée en IFSE pour le personnel BIATSS (cf. le détail de la transposition ci-après dans la rubrique dédiée à l'IFSE).

Principales primes et indemnités des personnels BIATSS

◆ **Indemnité forfaitaire de sujétions et d'expertise (IFSE)**

Indemnité issue du nouveau régime indemnitaire de la fonction publique (cf. page 275 dans la rubrique dédiée au RIFSEEP). La transposition des primes et indemnités en IFSE a été réalisée en deux vagues du fait des publications étalées dans le temps des décrets.

La première vague a été réalisée au 01/11/2017, pour l'ensemble des personnels des filières administratives, techniques, sociales et de santé à l'exception des personnels des bibliothèques.

Puis, la deuxième vague a été réalisée au 01/12/2018, pour les personnels des bibliothèques.

Indemnité forfaitaire de sujétions et d'expertise (IFSE)

Pour mémoire, au 31/12/2018, toutes les primes et indemnités suivantes ont été transposées en IFSE :

◆ **Prime de participation à la recherche scientifique**

Prime versée aux personnels techniques de recherche et de formation (ITRF). Cette prime prévoit un montant moyen pour chaque corps (éventuellement grade) des agents concernés, réduit au prorata en cas de service à temps partiel.

◆ **Indemnité d'administration et de technicité**

Prime versée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques, sous condition d'indice. Son montant est modulable et réduit au prorata en cas de service à temps partiel.

◆ **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires**

Prime versée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques, sous condition d'indice. Son montant est modulable et réduit en cas de service à temps partiel.

◆ **Prime de Fonctions des personnels affectés au traitement de l'information (PFI)**

Prime attribuée au titre de l'exercice des fonctions informatiques pour les personnels affectés dans des services et des directions identifiées comme étant des centres de traitement de l'information.

Suite à la mise en place du RIFSEEP (cf. page 275), la PFI a été dans un premier temps transposée en IFSE (cf. détail de la transposition ci-dessus dans le paragraphe dédié à l'indemnité IFSE). Cependant le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique étant exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir (hors exceptions fixées par arrêtés), à compter du 01/01/2019, un complément « fonction informatique » (IFSECI) a été mis en place pour les personnels concernés.

◆ **Indemnités et primes spécifiques des personnels des bibliothèques**

Les statuts des personnels des bibliothèques prévoient un certain nombre d'indemnités spécifiques : prime de technicité pour les corps de bibliothécaires, indemnité allouée aux conservateurs des bibliothèques et une prime de rendement destinée aux conservateurs généraux. Les personnels de magasinage perçoivent l'indemnité de chaussure et de petit équipement, la prime pour travaux dangereux, insalubres et salissants ainsi que l'indemnité de sujétions spéciales allouée aux personnels de magasinage spécialisé des bibliothèques.

◆ **Indemnité de difficultés administratives**

Cette indemnité, initialement à caractère mixte (enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS), a été transposée en IFSE pour le personnel BIATSS (cf. la définition de cette indemnité ci-dessus dans la rubrique dédiée aux principales primes et indemnités des personnels enseignants).

◆ **Indemnité aux régisseurs d'avances et de recettes**

Cette indemnité, initialement à caractère mixte (enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS), a été transposée en IFSE pour le personnel BIATSS (cf. la définition de cette indemnité ci-dessus dans la rubrique dédiée aux principales primes et indemnités des personnels enseignants).

Autres primes et indemnités

◆ Prime article L954 -2 du Code de l'Education

La circulaire ministérielle du 17 février 2017 relative à la création de régimes d'intéressement sur le fondement de l'article L954-2 du Code de l'Education a permis le cadrage de l'indemnitaire à l'Université de Strasbourg.

Deux usages ont été opérés des dispositions de cette circulaire, à savoir la prime d'intéressement scientifique, pour l'axe des contrats de recherche et l'axe de l'attractivité, ainsi que la Prime de Reconnaissance de l'Implication Pédagogique (PRIP).

◆ Indemnité de Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Indemnité permettant de garantir le pouvoir d'achat aux agents par rapport à l'évolution de l'inflation (cf. page 277).

◆ Indemnité pour les activités de formation continue

Rémunération des intervenants des actions de formation continue des personnels de l'Université de Strasbourg.

◆ Indemnité compensatrice de CSG

À partir de 2018, une indemnité compensatrice à la hausse de la CSG a été attribuée aux fonctionnaires et aux agents contractuels. Le montant de cette indemnité varie selon que les fonctionnaires et agents contractuels ont été nommés ou recrutés avant 2018 ou à partir de 2018.

◆ Prime au brevet d'invention

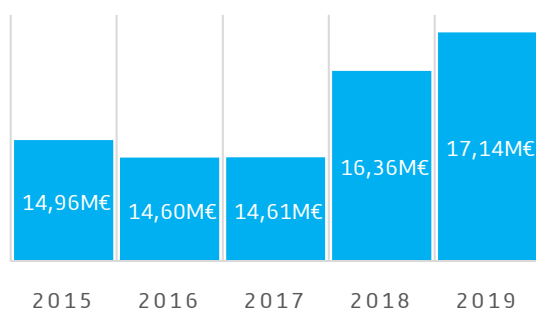
Prime versée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention.

Primes et indemnités : chiffres clés

17 139 043 €

versés par l'Université de Strasbourg au titre des principales primes et indemnités de 2019.

1.1. Evolution des primes



L'augmentation des primes et indemnités versées s'explique principalement par la mise en place du nouveau régime indemnitaire des personnels BIATSS (RIFSEEP) pour un montant de 460 000 € sur 2019 ainsi qu'une augmentation des demandes d'indemnisation pour congés non pris pour un montant d'environ 220 000 €.

Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs ont perçu à ce titre, en 2019, 4 272 560 € dont 2 035 615 € de prime de recherche et d'enseignement supérieur (1 667 bénéficiaires) et 1 695 720 € de prime d'encadrement doctoral et de recherche (320 bénéficiaires).

Les personnels BIATSS ont perçu 10 428 011 € de primes et indemnités, au titre de l'année 2019, dont 9 736 733 € au titre de l'indemnité de sujétions et d'expertise (IFSE) (2 517 bénéficiaires).

Certaines primes et indemnités ne sont pas versées à une catégorie de personnels en particulier, comme l'indemnité de formation continue, versée à tout agent intervenant dans le cadre de la formation continue des personnels ou la prime prévue à l'article L954-2 du Code de l'éducation.

Catégorie attributaire	Prime ou indemnité	Montant de l'enveloppe	Nombre de bénéficiaires
Enseignants-chercheurs & enseignants	Prime de recherche et d'enseignement supérieur	2 035 615,02 €	1 667
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche	1 695 720,27 €	320
	Indemnité des membres et assesseurs de commission CNU	93 194,82 €	110
	Prime de charges administratives ¹	267 317,00 €	68
	Prime d'administration	111 468,00 €	10
	Indemnité pour service à la mer	497,56 €	3
	Indemnité difficultés administratives	68 497,81 €	2 399
	Indemnité de responsabilités susceptibles d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics	250,00 €	2
BIATSS	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	9 736 733,09 €	2 517
	Indemnité congés non pris (paiement des jours inscrits au CET)	632 175,00 €	461
	Indemnité de travail dominical (nourrissage des animaux / astreintes)	11 048,40 €	10
	Indemnité des personnels participants aux activités de formation continue organisées par le ministère de l'éducation nationale	42 674,83 €	78
	Indemnité de caisse et de responsabilité pécuniaire allouée aux agents comptables	5 379,96 €	1
Mixte	Prime article L954-2 du Code de l'Education (LRU)	364 385,53 €	44
	Indemnités de jurys, de concours et d'examen relatives aux examens universitaires	206 436,84 €	415
	Indemnité formation continue avec d'autres personnes morales (enseignement supérieur – universités autonomes)	209 461,48 €	87
	Indemnité compensatrice de CSG	1 406 694,21 €	4 793
	Prime au brevet d'invention	70 003,00 €	11
Vacataires	Indemnité de congés payés due aux personnels vacataires	181 490,26 €	1 380
Total		17 139 043,08 €	

¹ Les PCA ont été déterminées lors du CA du 25/06/2013

B.1 RIFSEEP

Ce régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 (modifié par les décrets n°2014-599 du 5 juin 2014 et n° 2015-661 du 10 juin 2015).

Le RIFSEEP a pour objectif de simplifier le régime indemnitaire de la Fonction publique de l'Etat, en se substituant à tous les régimes indemnitaires et primes des personnels titulaires.

Au sein de l'Université de Strasbourg, il concerne ainsi les personnels BIATSS titulaires et contractuels sur mission reconnue permanente par le Conseil d'administration de l'établissement.

Le RIFSEEP se compose de deux indemnités :

- l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). Il s'agit d'une indemnité forfaitaire annuelle, versée par échéances mensuelles. Elle revêt un caractère obligatoire et est assise sur les fonctions exercées par l'agent.
- le CIA (complément indemnitaire annuel). Il permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

En mars 2016, une enquête générale et détaillée permettant le recensement des métiers exercés par les personnels de l'université a été menée au sein de l'établissement. Cette enquête s'accompagnait également d'un volet consacré au nouveau régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP (décret n° 2014-513 du 20/05/2014). Ce volet consistait, à positionner chaque personnel dans une fonction RIFSEEP, elle-même reliée à un groupe de fonction RIFSEEP, ceci au regard du métier exercé par l'agent.

A l'issue de l'enquête, les résultats ont été exploités puis analysés notamment par des groupes de travail associant des représentants du personnel, des experts métiers et la Direction des Ressources Humaines.

Ce travail d'analyse a permis le rattachement des personnels aux groupes de fonction RIFSEEP pour les principaux métiers recensés et la définition de grands principes.

Grands principes qui ont été adoptés par le Comité Technique d'Etablissement du 06/10/16. Ces grands principes permettent une classification homogène des métiers dans les groupes IFSE.

Ce classement a permis de classer les métiers des agents et de mettre en place un nouveau barème pour le protocole IFSE voté par le CA le 18/12/2018 avec un effet au 01/01/2019.

Une modification de ce barème du protocole IFSE a été votée par le CA le 05/11/2019 avec un effet rétroactif au 01/09/2019. Il concerne les personnels de bibliothèques (conservateur des bibliothèques en chef, conservateur des bibliothèques, bibliothèque hors classe) et les personnels médicaux sociaux (conseiller technique de service social, assistant de service social et assistant principal de service social).

B.2 Indemnité de transport

415 835€

versés par l'Université de Strasbourg en 2019 au titre de l'indemnité de transport.

Le montant versé en 2018 au titre de cette indemnité s'élevait à 417 962 €.

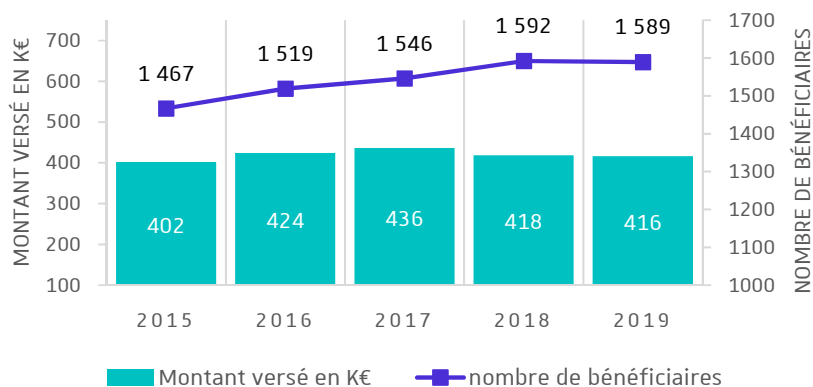
Le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié permet aux personnels des administrations de l'Etat qui effectuent leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos, de bénéficier de la prise en charge partielle par leur employeur du prix des titres d'abonnement.

La participation de l'employeur public ne peut toutefois excéder un plafond correspondant à 50 % de la somme des tarifs des abonnements annuels.

Cette disposition s'applique aux personnels répondant à ces conditions, qu'ils soient titulaires ou non, et indépendamment de leur quotité de travail.

⊙ Indemnité de transport versée en 2019

	Enveloppe versée en 2019	Nombre de bénéficiaires
Personnels titulaires	261 991,27 €	849
Personnels contractuels	153 843,81 €	740
Total	415 835,08 €	1 589



B.3 Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

La GIPA, instaurée en 2008, est un dispositif qui repose sur la comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu sur une période de référence de 4 ans (pour l'année 2019, la période de référence est du 31/12/2014 au 31/12/2018) et celle de l'indice des prix à la consommation. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné. Cette indemnité peut être perçue par les personnels titulaires et les personnels contractuels employés de manière continue. La GIPA fait partie des éléments de rémunération soumis à cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique pour ce qui concerne les personnels titulaires.

⊙ Répartition du nombre de bénéficiaires de la GIPA par type de population, catégorie et sexe en nombre de personnels au 31/12/2019

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Personnel enseignant & enseignant-chercheur titulaire	18	18					36
Personnel enseignant-chercheur hospitalo-universitaire titulaire	5	4					9
Personnel enseignant & enseignant-chercheur contractuel	2	1					3
Total personnel enseignant & enseignant-chercheur titulaire et contractuel	25	23					48
Personnel BIATSS titulaire	5						5
Personnel BIATSS contractuel	3	4	1		4		12
Total personnel BIATSS titulaire et contractuel	8	4	1		4		17
Total	33	27	1		4		65

L'arrêté du 8 octobre 2019, du décret 2019-1037 du 8 octobre 2019, a fixé les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA. La parution de cet arrêté a été tardive, ainsi le versement de la GIPA au titre de l'année 2019 n'a pu être versé qu'en 2020. Ainsi, 65 personnels ont pu bénéficier de cette indemnité pour un montant total de 30 738,17 €.

B.4 Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est un élément de rémunération inscrit dans un dispositif de reconnaissance des qualifications et de la responsabilité des agents. Elle s'attache aux emplois répondant de la part de ceux qui les occupent, à l'un au moins des critères suivants, déterminés au plan national :

- exercice d'une responsabilité particulière en termes de fonctions exercées, de moyens mis en œuvre ou d'encadrement ou d'animation d'une équipe,
- détention ou mise en œuvre d'une technicité particulière.

Les fonctions attributaires, définies nationalement, sont les suivantes :

- agents comptables,
- gestionnaires d'implantations annexes,
- responsables d'encadrement administratif dans les établissements d'enseignement supérieur,
- responsables techniques (responsables d'appareils scientifiques lourds, personnels chargés de spécialités rares, personnels chargés de fonctions présentant certains risques, responsables techniques d'implantation ou d'encadrement d'équipe),
- missions fonctionnelles ou assimilées.

Sur la base de ces fonctions attributaires, l'établissement définit librement la liste des emplois fonctionnels ouvrant droits à bonification, dans la limite d'un contingent de points de NBI.

Le contingent global de points de NBI est composé à l'Université de Strasbourg d'un contingent ministériel (4 420 points pour l'Université de Strasbourg au 01/01/2010) et d'un contingent établissement s'inscrivant dans le cadre de la loi LRU du 10 août 2007 (950 points au 01/09/2010).

☉ **Nombre de personnels bénéficiaires d'une NBI en décembre 2019, par emploi fonctionnel ouvrant droit et par statut**

Type de fonction	Emploi fonctionnel ouvrant droit à NBI	Nombre de points attribués (Déc.2019)	Titulaires			Contractuels			Total
			A	B	C	Sous-total	A	B	
Fonction administrative	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	50	1			1			1
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINT AUX RESSOURCES	50	1			1			1
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINT EN APPUI AUX MISSIONS	50	1			1			1
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINT - MISSIONS TRANSVERSEES	50	1			1			1
	AGENT COMPTABLE	50	1			1			1
	DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION	50	1			1			1
	DIRECTION DES FINANCES	50	1			1			1
	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	50	1			1			1
	DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	50	1			1			1
	RESPONSABLE ADMINISTRATIF/COMPOSANTES,INSTITUTS ET ECOLES/GRANDE TAILLE	50	1			1			1
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	50	1			1			1
	AGENCE COMPTABLE FONDE DE POUVOIR	30	1			1			1
	RESPONSABLE ADMINISTRATIF/COMPOSANTES,INSTITUTS ET ECOLES/GRANDE TAILLE	30	11			11			11
	DIRECTEUR/SERVICE GENERAL/DE PLUS DE 20 PERSONNES	30	3			3			3
	DIRECTEUR ADJOINT/SERVICE GENERAL/DE PLUS DE 20 PERSONNES	25	5			5			5
RESPONSABLE ADMINISTRATIF/COMPOSANTES,INSTITUTS ET ECOLES/MOYENNE TAILLE	25	15			15			15	

Type de fonction	Emploi fonctionnel ouvrant droit à NBI	Nombre de points attribués (Déc.2019)	Titulaires			Contractuels			Total										
			A	B	C	Sous-total	A	B		C	Sous-total								
Fonction administrative	RESPONSABLE ADMINISTRATIF DE BATIMENT/COMPOSANTES, INSTITUTS ET ECOLES	25		5															5
	RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER/ SERVICE UNIVERSITAIRE DE L'ACTION CULTURELLE	25	1																1
	RESPONSABLE DE BUREAU/SERVICE DE PLUS DE 12 PERSONNES	25	3																3
	RESPONSABLE DE DEPARTEMENT/SERVICE DE PLUS DE 20 PERSONNES	25	9																9
	RESPONSABLE DE SERVICE/SERVICE GENERAL/DE MOINS DE 20 PERSONNES	25	6																6
	RESPONSABLE DU SERVICE DE LA VIE UNIVERSITAIRE	25	1																1
	DIRECTEUR/SERVICE GENERAL/DE MOINS DE 20 PERSONNES	25	3																3
	DIRECTEUR ADJOINT/SERVICE GENERAL/DE MOINS DE 20 PERSONNES	20							1										1
	RESPONSABLE ADMINISTRATIF/COMPOSANTES, INSTITUTS ET ECOLES/PETITE TAILLE	20	15																15
	RESPONSABLE ADMINISTRATIF ADJOINT/COMPOSANTE GRANDE TAILLE	20	3																3
	RESPONSABLE DE BUREAU/SERVICE DE 6 A 12 PERSONNES	20	14																14
	RESPONSABLE DE SCOLARITE/COMPOSANTE GRANDE TAILLE	20	7																7
	RESPONSABLE FINANCIER/COMPOSANTE GRANDE TAILLE	20	8																8
	DIRECTEUR ADJOINT/SERVICE GENERAL/DE MOINS DE 20 PERSONNES	15	3																3
	REGISSEUR D'AVANCES ET/OU DE RECETTES/SERVICE GENERAL/DE MOINS DE 20 PERSONNES	15												1					1
RESPONSABLE ADJOINT IMPRIMERIE/CATEGORIE B	15							1										1	

Type de fonction	Emploi fonctionnel ouvrant droit à NBI	Nombre de points attribués (Déc.2019)	Titulaires			Contractuels				Total	
			A	B	C	Sous-total	A	B	C		Sous-total
Fonction technique	ANIMALIER GENERALISTE	10	15								15
	ANIMATEUR EQUIPE COURRIER/CATEGORIE C	10			1						1
	CHAUFFEUR (PRODUITS DANGEREUX)/CATEGORIE B OU C	10		3							3
	CHAUFFEUR EN TITRE DU PRESIDENT/CATEGORIE B OU C	10			1						1
	MAGASINIER/CATEGORIE C	10			3						3
	MISSIONS TRANSVERSALES AUDIOVISUELLES AU SEIN DE LA DIVISION DES AFFAIRES LOGISTIQUES	10			1						1
TOTAL FONCTION TECHNIQUE			37	17	9	63	1	0	0	1	64
TOTAL FONCTION ADMINISTRATIVE & TECHNIQUE			182	23	10	215	2	0	0	2	217

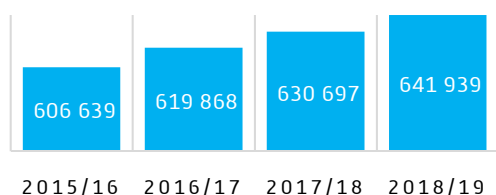
C Suivi de la charge d'enseignement et heures complémentaires 2018/2019

641 939

heures

charge d'enseignement réalisée à l'Université de Strasbourg durant l'année universitaire 2018/2019.

📊 Evolution de la charge d'enseignement en nombre d'heures par année universitaire



La charge d'enseignement réalisée est en constante augmentation : +35 300 heures entre 2015/2016 et 2018/2019 (soit une augmentation de +5,8%).

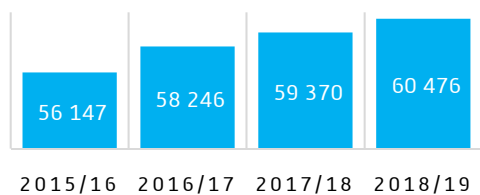
60 476

inscriptions

nombre total d'inscriptions premières et secondaires à l'Université de Strasbourg pour l'année universitaire 2018/2019.

L'inscription première renvoie à l'inscription de l'étudiant dans son diplôme premier ou principal ; on parle d'inscription secondaire lorsque l'étudiant choisit de s'inscrire en parallèle dans un deuxième diplôme (sauf cas particuliers).

📊 Evolution du nombre total d'inscriptions par année universitaire



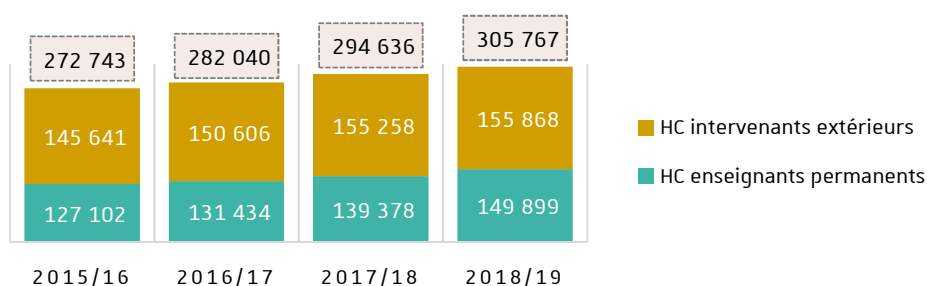
Le nombre total d'inscription est également en constante augmentation : +4 329 inscriptions entre 2015/2016 et 2018/2019 (soit une augmentation de +7,7%).

305 767
heures

nombre d'heures complémentaires effectuées durant l'année universitaire 2018/2019 (dont 155 868 heures par des intervenants extérieurs).

Lorsque les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste dans un établissement ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées, l'établissement a recours à des heures complémentaires assurées par des enseignants en poste ou confiées à des intervenants extérieurs (vacataires).

Tableau 1. Evolution du nombre d'heures complémentaires (HC) par année universitaire



Grille de lecture

◆ Charge d'enseignement réalisée totale

Il s'agit de la charge pédagogique réalisée durant l'année universitaire de toutes les formations rattachées (y compris en FC, FI, DU, etc.) à la composante de formation et saisies dans SOSIE.

◆ Heures complémentaires payables

Il s'agit de la consommation en heures complémentaires payables effectuées par les enseignants permanents affectés à la composante de formation et les intervenants extérieurs ayant un agrément dans la composante de formation. Il s'agit de toutes les heures payables des enseignants affectés à la composante de formation, quel que soit le type ou la nature de la formation (DN, DU, PRL, FI, FC, etc.) et tenant compte de l'application des modalités de calcul de l'équivalence TP = TD.

◆ Potentiel net

Service dû par les enseignants permanents affectés à la composante de formation (tenant compte des modifications de service).

◆ Répartition de la charge assurée par type d'intervenants

Enseignants permanents de la composante de formation, intervenants extérieurs ayant un agrément dans la composante de formation et enseignants permanents des autres composantes de formation de l'Université de Strasbourg.

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale					Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables			
		Total	Assurée par permanents de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service dû)	Total dotation	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs
COLLEGIUM ARTS – LANGUES – LETTRES													
Faculté des arts	1 903	25 529	12 816	11 622	1 091	11 114	12 960	14 950	3 328	11 622	14 950	3 328	11 622
Institut international d'études françaises	878	5 924	5 688	236	-	5 493	115	894	658	236	894	658	236
Faculté des lettres	986	12 281	10 945	576	760	10 749	928	2 603	2 027	576	2 593	2 017	576
Faculté des langues	4 165	69 804	55 395	12 114	2 295	50 322	11 690	26 537	14 345	12 192	24 698	14 187	10 511
Total	7 932	113 538	84 844	24 548	4 146	77 678	25 693	44 983	20 357	24 626	43 135	20 189	22 946
COLLEGIUM DROIT – ADMINISTRATION – SOCIETES													
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	285	5 161	1 178	3 604	379	1 408	290	4 442	838	3 604	3 789	662	3 127
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	5 841	38 776	24 994	11 507	2 276	24 148	10 670	20 984	9 462	11 522	20 750	9 327	11 423
Institut du travail	-	2 017	1 866	35	116	1 424	333	874	839	35	847	817	31
Institut de préparation à l'administration générale	249	4 307	1 072	2 748	487	960	2 900	3 385	636	2 750	3 264	576	2 688
Total	6 375	50 261	29 110	17 893	3 258	27 940	14 193	29 685	11 774	17 911	28 651	11 381	17 269

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale				Total dotation	Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanents de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes		Potentiel net (service dû)	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents
COLLEGIUM EDUCATION & FORMATION												
INSPE de l'académie de Strasbourg	2 308	35 072	30 608	3 526	938	3 500	12 467	8 837	3 631	12 180	8 567	3 613
Total	2 308	35 072	30 608	3 526	938	3 500	12 467	8 837	3 631	12 180	8 567	3 613
COLLEGIUM JOURNALISME & ETUDES POLITIQUES												
Centre universitaire d'enseignement du journalisme	121	4 658	1 580	3 013	65	2 980	3 543	530	3 013	3 543	530	3 013
Sciences Po Strasbourg	1 733	20 469	10 470	7 235	2 764	5 150	11 706	4 459	7 247	10 508	4 110	6 398
Total	1 854	25 128	12 050	10 248	2 830	8 130	15 248	4 989	10 260	14 051	4 640	9 411
COLLEGIUM SCIENCES ECONOMIQUES & SOCIALES												
Ecole de management Strasbourg	3 609	46 002	25 651	17 596	2 756	-	36 039	18 364	17 675	35 941	18 266	17 675
Faculté des sciences économiques et de gestion	2 354	16 500	10 257	4 421	1 823	1 952	11 091	6 671	4 421	10 958	6 647	4 311
Total	5 963	62 502	35 908	22 016	4 579	1 952	47 131	25 035	22 096	46 899	24 913	21 986

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale					Total dotation	Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanents de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service dtj)		Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs
COLLEGIUM SCIENCES													
Faculté de chimie	831	15 569	12 330	1 840	1 399	11 857	930	4 484	2 639	1 845	4 382	2 616	1 766
UFR de mathématique et d'informatique	2 585	295	20 643	7 023	1 629	19 709	5 653	11 079	4 056	7 024	11 060	4 056	7 005
Observatoire astronomique de Strasbourg	-	1 008	989	-	20	2 074	20	279	279	-	20	20	-
Faculté de physique et d'ingénierie	1 224	230	21 399	3 318	1 513	19 852	2 000	9 726	6 396	3 330	9 129	6 075	3 054
Total	4 640	72 102	55 362	12 180	4 560	53 493	8 603	25 568	13 371	12 198	24 592	12 767	11 825
COLLEGIUM VIE & SANTE													
Faculté de médecine	8 452	6 955	1 210	4 577	1 167	1 609	4 290	4 866	289	4 577	4 849	272	4 577
Faculté de chirurgie dentaire	1 065	783	186	451	146	288	300	567	116	451	567	116	451
Faculté de pharmacie	1 541	679	11 806	1 475	398	11 338	565	6 266	4 791	1 475	4 483	3 010	1 473
Faculté des sciences de la vie	2 315	717	22 048	2 672	998	20 221	4 250	7 757	5 085	2 672	6 868	4 716	2 152
Total	13 373	47 133	35 250	9 175	2 708	33 455	9 405	19 456	10 281	9 175	16 767	8 113	8 654

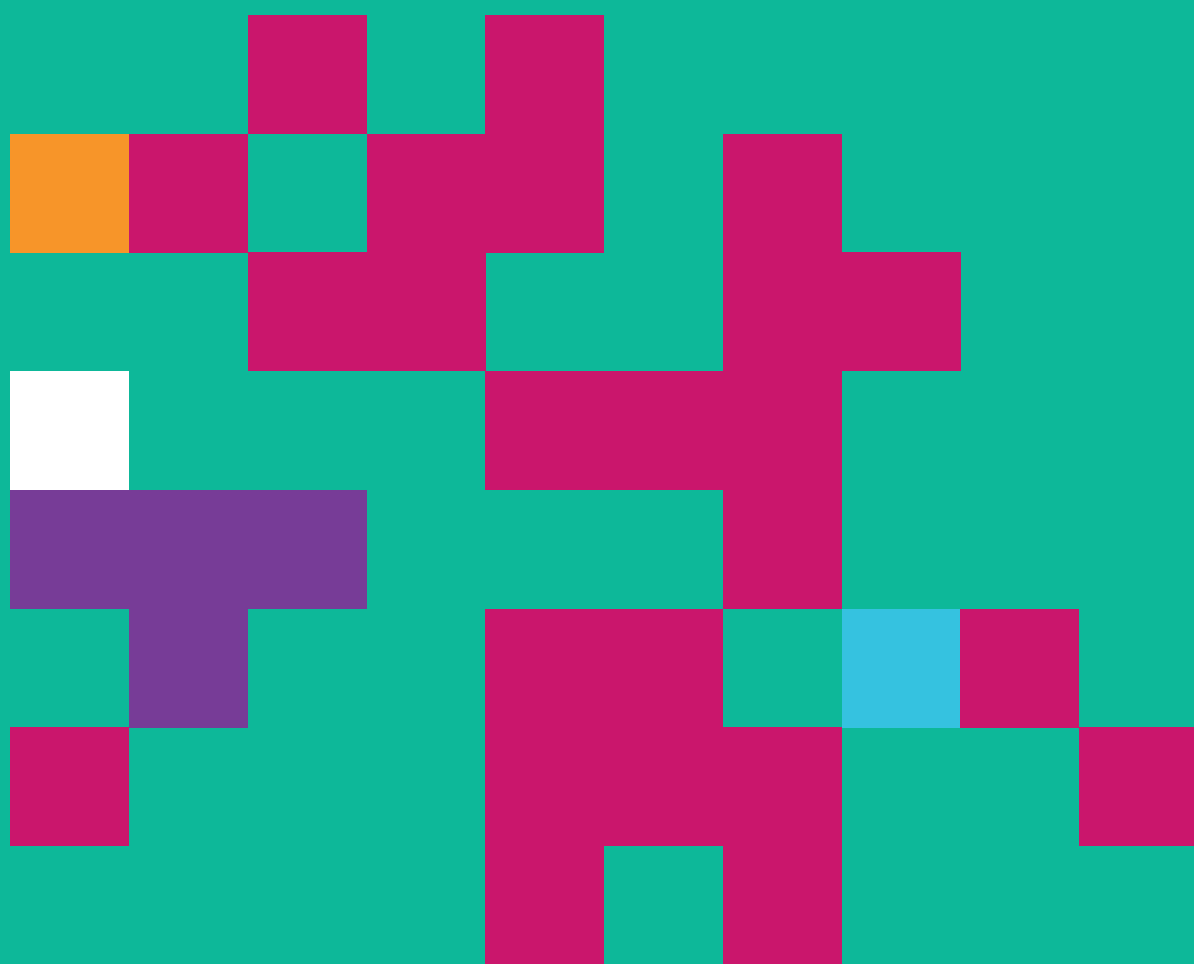
Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale				Total dotation	Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanents de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes		Potentiel net (service dû)	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents
COLLEGIUM SCIENCES – INGENIERIE – TECHNOLOGIE												
Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux	457	14 724	9 380	3 332	2 012	3 180	5 299	1 956	3 344	4 739	1 950	2 789
Ecole et observatoire des sciences de la terre	566	9 563	7 689	1 185	689	843	2 859	1 674	1 185	2 370	1 260	1 110
Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg	190	3 527	2 962	428	137	296	851	423	428	731	303	428
Télécom physique Strasbourg	667	16 995	10 866	4 100	2 029	1 550	7 484	3 384	4 100	7 458	3 384	4 073
IUT de Haguenau	488	15 427	9 825	5 134	469	-	10 022	4 888	5 134	10 016	4 883	5 134
IUT Robert Schuman	1 421	42 677	34 321	8 013	343	-	20 959	12 946	8 013	20 828	12 930	7 898
IUT Louis Pasteur de Schiltigheim	779	27 445	19 311	7 257	877	-	15 425	8 168	7 257	14 665	7 821	6 844
Total	4 568	130 357	94 354	29 448	6 556	5 869	62 900	33 440	29 460	60 807	32 531	28 276

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale				Total dotation	Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanents de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes		Potentiel net (service dû)	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents
COLLEGIUM SCIENCES HUMAINES & SOCIALES												
Faculté des sciences du sport	1 672	21 455	15 635	5 420	400	7 855	11 647	6 226	5 420	11 031	5 756	5 274
Faculté de géographie et d'aménagement	423	6 271	4 796	1 217	257	1 429	2 335	1 118	1 217	2 270	1 081	1 189
Faculté des sciences historiques	1 516	14 502	10 869	2 653	980	2 942	4 616	1 963	2 653	4 562	1 939	2 623
Faculté de philosophie	294	3 024	2 412	300	312	200	605	305	300	605	305	300
Faculté de psychologie	1 594	10 364	7 754	2 435	176	3 045	4 387	1 951	2 435	4 316	1 938	2 377
Faculté des sciences sociales	1 519	15 092	9 991	4 484	618	5 200	7 297	2 814	4 484	7 161	2 677	4 484
Faculté de théologie catholique	551	7 014	5 817	972	225	741	3 062	2 075	987	1 966	979	987
Faculté de théologie protestante	395	4 834	4 064	660	110	873	1 871	1 211	660	1 843	1 183	660
Total	7 964	82 555	61 337	18 141	3 077	22 285	35 819	17 663	18 156	33 752	15 859	17 893

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale					Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables			
		Total	Assurée par permanents de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes	Potentiel net (service dû)	Total dotation	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs
DIRECTIONS & STRUCTURES DIVERSES													
Direction de la recherche et de la valorisation	2 389	561	-	215	346	-	-	215	-	215	215	-	215
Direction des études et de la scolarité	3 110	1 466	-	-	1 466	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction des ressources humaines	-	1 286	-	665	620	-	-	665	-	665	281	-	281
Institut de développement et d'innovation pédagogiques	-	109	-	-	109	-	768	-	-	-	-	-	-
Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	-	-	-	-	-	1 216	-	6	6	6	6	6	-
Jardin des sciences	-	423	-	26	397	176	-	26	-	26	26	-	26
Service des sports	-	5 736	5 455	243	38	4 704	650	1 391	1 148	2 43	1 391	1 148	243
Service de formation continue	-	13 303	-	10 046	3 257	-	-	10 046	-	10 046	10 027	-	10 027
Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique	-	407	-	161	246	-	-	161	-	161	161	-	161
Total	5 499	23 290	5 455	11 356	6 479	6 864	650	12 510	1 154	11 356	12 107	1 154	10 953

Composantes de formation	Nombre inscriptions	Charge d'enseignement totale				Potentiel net (service dû)	Total dotation	Heures complémentaires globales (payables et non payables)			Heures complémentaires payables		
		Total	Assurée par permanents de la composante	Assurée par intervenants extérieurs	Assurée par permanents autres composantes			Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs	Total	Effectuées par permanents	Effectuées par intervenants extérieurs
TOTAL UNIVERSITE DE STRASBOURG													
Total	60 476	641 939	444 277	158 530	39 132	409 049	100 280	305 767	146 899	158 868	292 940	140 115	152 825
		100%	69%	25%	6%			100%	48%	52%	100%	48%	52%

6. Prévention et sécurité



Prévention & sécurité

La politique de prévention de l'établissement est mise en œuvre par un ensemble d'acteurs, et nécessite la mise en place de consignes et procédures, l'objectif étant d'instaurer une démarche d'amélioration continue de la sécurité, afin de réduire au maximum les accidents et les incidents. L'information et la formation des personnels et des étudiants sont indispensables.

A Les acteurs de la prévention

A.1 Le service prévention sécurité environnement (SPSE)

Le SPSE est chargé de conseiller et d'assister la direction de l'Université de Strasbourg dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques de l'établissement dans les domaines de la protection des personnes (personnels et étudiants), des biens et de l'environnement par la mise en œuvre d'actions de prévention liées aux bâtiments (incendie, électricité, etc), aux activités (chimiques, biologiques, physiques, expérimentation animale, etc) et à la gestion des déchets.

Plus généralement, il conseille l'ensemble des responsables de service et les personnels.

Le service, dont le chef est le conseiller de prévention de l'établissement, se compose d'une assistante de direction et est organisé en trois pôles (prévention de risques professionnels, prévention des risques incendie/accessibilité dans les établissements recevant du public et protection de l'environnement). Il est composé de 12 personnes depuis janvier 2019 suite au renforcement du pôle prévention des risques incendie par une personne.

A.2 Les assistants de prévention (AP)

Chaque directeur (composante de formation, unité de recherche, service central ou commun) doit désigner au moins un assistant de prévention au sein de sa structure. Un assistant de prévention peut cependant être mutualisé au niveau de plusieurs structures de petite taille qui présentent uniquement des risques liés à des activités de type tertiaire.

L'assistant de prévention bénéficie d'une formation (4 ou 6 jours en fonction de l'absence ou non de risques liés à l'activité) avant d'être nommé. Le directeur doit ensuite établir une lettre de cadrage qui précise notamment le champ d'action des missions des AP ainsi que la quotité de travail dont ils disposent.

Le rôle de l'assistant de prévention est d'assister et de conseiller le directeur, auprès duquel il est placé, dans la mise en œuvre des règles de prévention et de sécurité du travail.

Les assistants de prévention sont coordonnés par le SPSE, en collaboration avec les services de prévention du CNRS et de l'Inserm pour les unités mixtes de recherche.

26 nouvelles personnes ont été désignées en 2019 portant le réseau à 190 AP. L'effectif quasi constant d'une année sur l'autre (avec une hausse de 2018 à 2019 +24 % : on passe de 21 à 26) s'explique par le fait que la plupart des nouvelles personnes sont amenées à remplacer des assistants de prévention ayant mis fin à leur mission pour différents motifs (départ à la retraite, mutation dans un autre service ou démission).

Le tableau ci-dessous présente les éléments suivants :

- le taux de couverture en assistants de prévention est excellent dans les unités de recherche associées à l'Inserm, au CNRS et dans les composantes de formation, bon dans les services centraux et communs, et toujours insuffisant dans les équipes d'accueil malgré une amélioration (56% fin 2019 contre 41 % fin 2018),
- le pourcentage de fonctions d'assistants de prévention dotées d'une lettre de cadrage varie entre 44 % (équipes d'accueil) et 91 % (unités mixtes de recherche associées au CNRS).

Données relatives aux assistants de prévention au 31/12/2019

	Composantes de formation	Services centraux / communs	Equipes d'accueil	Unités de recherche associées au CNRS	Unités de recherche associées à l'Inserm
% de structures couvertes par au moins un AP	95 %	81 %	56 %	94 %	100 %
% de fonctions d'AP dotées d'une lettre de cadrage	70 %	67 %	44 %	91 %	90 %

Les assistants de prévention bénéficient de deux séminaires de coordination chaque année :

- une demi-journée destinée aux AP de structures hébergées à l'Université de Strasbourg (participation de 53 personnes en 2019) ;
- une journée destinée à tous les AP du CNRS, de l'Inserm, de l'Université de Strasbourg et de l'UHA (participation de 105 personnes en 2019).

L'objectif est de coordonner le réseau par les services de prévention, notamment par la présentation de retours d'expériences sur les événements passés (accidents d'une certaine gravité, dossiers en cours, etc), et de faire des points sur les dossiers futurs (nouvelles procédures, événements particuliers, nouvelles réglementations etc). En fonction de l'actualité, le Service de santé au travail (SST), la Direction des ressources humaines (DRH) et la Direction du patrimoine immobilier (DPI) sont également susceptibles d'intervenir.

Par exemple, en 2019, lors du séminaire d'une demi-journée ont notamment été traités par le SPSE : les évolutions relatives aux modalités de déclaration du document unique d'évaluation des risques professionnels, la prévention du risque amiante et la nouvelle procédure de contrôle des sorbonnes. La DRH a présenté le bilan de la mise en œuvre du télétravail à l'université, le SST, le rôle de l'assistant de prévention dans l'élaboration des fiches collectives de risque, la DPI, le fonctionnement des équipes de site en cours de déploiement et l'adjoint au fonctionnaire de sécurité et de défense a informé les assistants de prévention des modalités de la gestion du confinement à l'université en cas d'attaque terroriste ou autre évènement majeur.

Lors du séminaire d'une journée ont été présentés la future sollicitation des assistants de prévention pour l'amélioration de la formation des nouveaux entrants, les faits marquants relevés par l'inspection santé et sécurité au travail du CNRS de 2019, et les actions conjointes CNRS/Université de Strasbourg prévues pour l'année 2020.

Un focus a été fait sur les registres santé et sécurité au travail et le grand format a traité de l'analyse des incidents et accidents sous une forme participative qui a été particulièrement appréciée.

A.3 Les instances de concertation en santé et sécurité au travail

A.3.1 Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'Université de Strasbourg

▸ Composition

La formation de base du CHSCT se compose de deux représentants de l'administration, de représentants du personnel, dont le nombre de sièges dépend des résultats des élections au comité technique d'établissement, et de membres de droit.

Lorsque seules des questions liées aux personnels sont traitées, le comité peut se réunir en formation de base.

Le Président peut également être assisté par des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions ou projets de textes soumis à l'avis du Comité (Directeur général des services adjoint, Directrice des ressources humaines, Directeur du patrimoine immobilier, etc).

Lorsque des questions liées aux étudiants sont à l'ordre du jour, le Comité se réunit en formation élargie. A la formation de base se rajoutent des représentants des usagers, dont le nombre de sièges dépend des résultats des élections au conseil d'administration, et le Directeur du Service de santé universitaire.

Suite aux résultats des élections au Conseil d'administration de novembre 2018 et au Comité technique d' de décembre 2018, le CHSCT de l'université a été renouvelé au 31 janvier 2019.

Formation de base :

- 2 représentants de l'administration :
 - le Président de l'Université de Strasbourg, Président du Comité, représenté, le cas échéant, par le Vice-président Patrimoine de l'Université de Strasbourg ou la Vice-présidente Ressources humaines et politique sociale,
 - le Directeur général des services de l'Université de Strasbourg, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines.

- 9 représentants des personnels (+ 9 suppléants) :
 - 3 sièges pour le SNPTES,
 - 2 sièges pour la CGT,
 - 2 sièges pour la FSU,
 - 1 siège pour le SGEN-CFDT,
 - 1 siège pour l'UNSA-Education.

- 3 membres de droit :
 - le responsable du Service de santé au travail de l'Université de Strasbourg,
 - le conseiller de prévention de l'Université de Strasbourg,
 - un inspecteur santé et sécurité au travail compétent pour l'Université de Strasbourg.

Formation élargie (en plus de la formation de base) :

- 3 représentants des usagers (+ 3 suppléants) :
 - 3 sièges pour l'AFGES.

- la responsable du Service de santé universitaire.

‣ **Missions**

Le CHSCT est une instance de concertation ayant pour objet de promouvoir l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de l'établissement.

Ses principales missions sont les suivantes :

- analyse des risques auxquels sont exposés les personnels et les étudiants grâce notamment à la consultation des documents uniques d'évaluation des risques et aux visites de sécurité,

- avis sur le rapport faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, sur le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail et sur les règlements et consignes en matière d'hygiène et de sécurité,

- examen du rapport annuel du médecin de prévention et des consignations dans les registres de santé et sécurité au travail,

- enquête à la suite d'un accident grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, et à la suite de tout signalement de danger grave et imminent.

L'extension des compétences aux conditions de travail depuis 2011 concerne notamment des questions relatives à :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des activités, etc),
- l'étude en vue de mesurer les conséquences des conditions de travail sur l'organisation du travail et ses effets sur la santé des travailleurs de :
 - o la durée et les horaires de travail,
 - o l'aménagement du temps de travail (horaires postés, travail de nuit).

➤ **Fonctionnement**

Le secrétaire dispose d'un contingent d'autorisation d'absence de 17 jours/an (supérieure à l'obligation réglementaire de 14 jours/an), les autres représentants du personnel BIATSS de 11 jours/an (selon la réglementation en vigueur), et les enseignants-chercheurs d'une décharge annuelle de 15 heures équivalent TD (supérieure à l'obligation réglementaire de 9,2 heures équivalent TD/an).

La répartition par genre des représentants du personnel pour le CHSCT fin 2019 est de :

- 4 femmes et 5 hommes pour les titulaires,
- 4 femmes et 5 hommes pour les suppléants.

Le CHSCT s'est réuni 5 fois en séance plénière en 2019 (18 mars, 03 juin, 12 septembre, 14 octobre et 25 novembre) dont une (septembre) à la demande des représentants du personnel.

Une activité notable, hors séance plénière, est à noter, associant systématiquement au moins un représentant du personnel :

- *les visites de structures* :
 - o 5 visites systématiques de composante de formation, service central et d'unités de recherche ont été effectuées, celles concernant les unités mixtes de recherche associées au CNRS ayant étant effectuées conjointement par les CHSCT de l'université et du CNRS :
 - *Faculté des sciences économiques et de gestion,*
 - *Direction des études et de la scolarité*
 - *UMR 7364 (Unistra-CNRS) – Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives (LNCA),*
 - *UMR 7156 (Unistra-CNRS) – Génétique moléculaire génomique microbiologie (GMGM),*
 - *UMR 7199 (Unistra-CNRS) – Laboratoire de conception et application des molécules bioactives (LCAMB).*
 - o 1 visite thématique :
 - *Visite du bâtiment de l'institut d'anatomie pathologique - locaux impactés par les travaux de la sous-station de chauffage et les sous-sols.*

- *la participation à différentes instances :*
 - comité de pilotage pour l'élaboration du plan d'action du document unique d'évaluation des risques professionnels de l'Université de Strasbourg (1 réunion),
 - commission sur la stratégie immobilière (1 réunion).

- *la participation à différents groupes de travail ou réunions :*
 - qualité de vie au travail (QVT) (2 réunions),
 - locaux de restauration et de repos (1 réunion).

- *les enquêtes suite à des accidents* (3 enquêtes (voir point B 2.3)).

A.3.2 Les autres instances de concertation en santé et sécurité au travail

En complément du CHSCT d'établissement, certaines structures sont couvertes par une instance de concertation de proximité aussi bien au niveau de composantes de formation de l'université que d'unités de recherche associées au CNRS et à l'Inserm. Il s'agit d'instances mises en place par la volonté des établissements selon les modalités définies dans le livre des prescriptions en santé et sécurité au travail élaboré par le CNRS, l'Inserm et l'Université de Strasbourg.

Dans le but d'accroître la culture de sécurité de proximité, une note avait été élaborée (octobre 2016) conjointement avec les partenaires (CNRS et Inserm) pour inciter au développement d'instances de concertation de proximité dans les structures présentant des risques par rapport à leurs activités. L'objectif est de développer la mise en place de Commissions locales, d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CLHSCT) dans les structures, voire d'adapter le fonctionnement des instances existantes.

Deux nouvelles instances ont été mises en place en 2019 :

- une instance auprès de la Fédération de recherche Chimie Le Bel (FR2010) couvrant également les 3 unités de recherche de chimie de l'Esplanade : UMR 7140 - Chimie de la Matière Complexe, UMR 7177 - Institut de chimie de Strasbourg (IC) et UMR 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS) ; en conséquence la CLHSCT auprès de l'UMR 7177 a été supprimée,
- une instance auprès de l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) se réunissant avec le Comité social et économique (CSE) mis en place suite à l'évolution de la réglementation dans le secteur privé.

Sont ainsi couvertes par une CLHSCT fin 2019 :

- 8 composantes de formation et autre structure universitaire (hébergeant 15 unités de recherche),
- 6 unités mixtes de recherche associées au CNRS hébergées totalement ou partiellement à l'université et une fédération de recherche,
- 1 unité mixte de recherche associées au CNRS et à l'Inserm.

Les instances se sont réunies entre 0 et 4 fois en 2019.

Structures couvertes par une CLHSCT en 2019

Structure	Intitulé	Nombre de réunions en 2019
Composantes de formation ou autre structure universitaire (nombre d'unités de recherche hébergées concernées)	ECPM (4 unités)	1
	Faculté de chimie	1
	Faculté de pharmacie (6 unités)	4
	IUT Robert Schuman	1
	IUT Louis Pasteur (1 unité)	2
	Faculté de géographie et d'aménagement (2 unités)	0
	Faculté des sciences de la vie (2 unités)	0
	Silabe (Centre de primatologie)	1
UMR CNRS-Unistra hébergées à l'Unistra	UMR 7177 (ICS)*	1
	UMR 7357 (Icube)	2
	UMR 7178 (IPHC)	2
	UMR 7504 (IPCMS)	1
	FR 2010 (UMR 7140, UMR 7177, UMR 7006)	1
UMR CNRS- Inserm-Unistra hébergée à l'Unistra	UMR 7104 : IGBMC	3
Total	13 CLHSCT fin 2019	20

* La CLHSCT de l'UMR 7177 a été supprimée fin 2019 suite à son intégration dans celle de la FR 2010 et de 3 unités de recherche de chimie.

De plus, le SPSE a participé aux 6 réunions de CHSCT des délégations régionales des partenaires (3 pour le CNRS et 3 pour l'Inserm) en plus de réunions des CLHSCT.

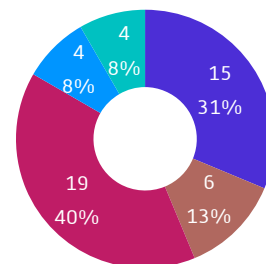
B Bilan 2019

B.1 Analyse générale

Le programme 2019-2021 a été établi à partir du bilan du programme 2015-2018 et des orientations stratégiques du ministère en 2019. Il est divisé en 5 thèmes comportant 48 objectifs :

1. L'organisation de la santé et sécurité au travail (acteurs, consignes et procédures) et de l'offre de formation
2. La démarche d'amélioration continue efficace et pérenne en matière de santé et sécurité au travail
3. La prévention des risques professionnels
4. La prévention du risque incendie et l'accessibilité
5. La protection de l'environnement

Nombre d'objectifs par thème

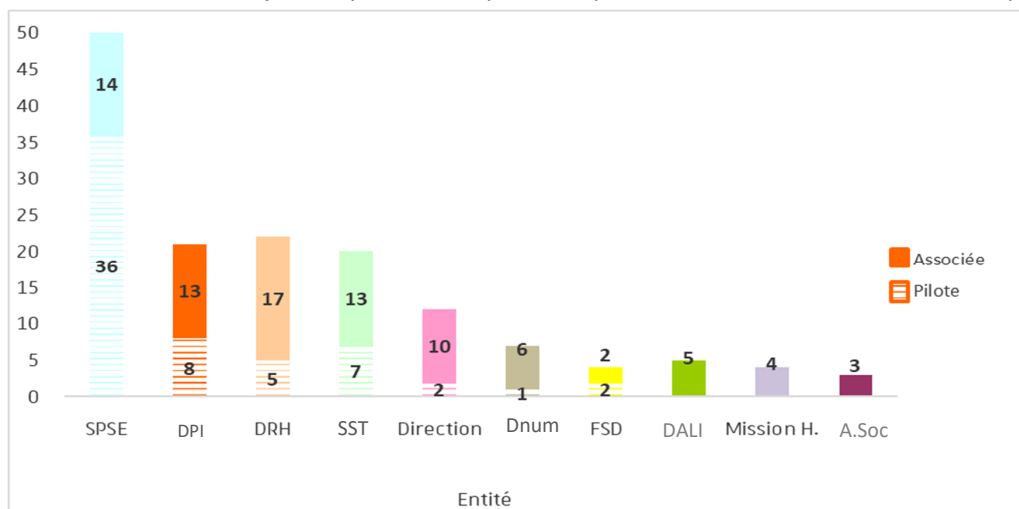


Les 48 objectifs sont déclinés en 61 ensembles d'objectifs opérationnels (ensemble par entité pilote).

Les différents acteurs concernés en tant qu'entité pilote ou entité associée sont :

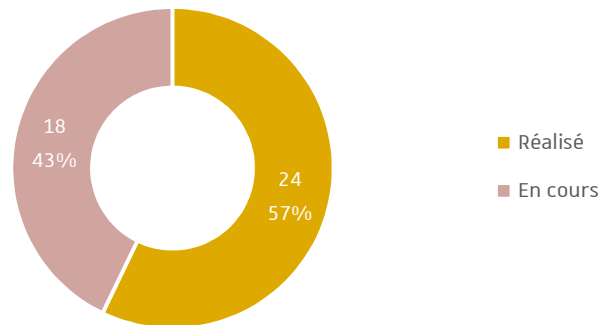
- la Direction de l'université, le Service prévention sécurité environnement (SPSE),
- la Direction du patrimoine immobilier (DPI),
- la Direction des ressources humaines (DRH),
- le Service de santé au travail (SST),
- la Direction du numérique (Dnum),
- la Direction des affaires logistiques intérieures (DALI),
- le fonctionnaire de sécurité défense (FSD),
- la mission handicap,
- l'assistante sociale.

Le nombre d'ensembles d'objectifs opérationnels par entité pilote et entité associée est résumé ci-après :



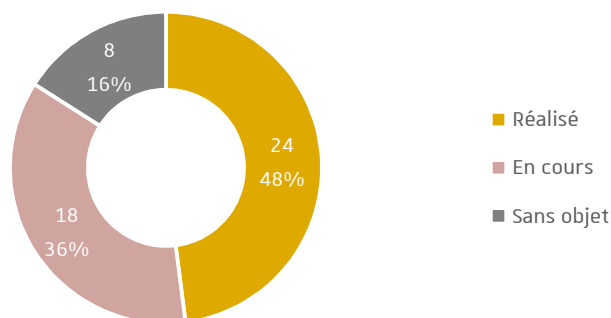
Sur les 42 ensembles objectifs dont l'échéance est annuelle ou en 2019, 24 (soit 57 %) ont été réalisés totalement et 18 (soit 43 %) ont été réalisés partiellement.

Bilan 2019 des 42 ensembles d'objectifs opérationnels du programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et de protection de l'environnement 2019-2021



De plus, 8 ensembles d'objectifs opérationnels dont l'échéance est 2020 ou 2021 ont été débutés en 2019 portant à 50 le nombre d'ensembles d'objectifs opérationnels traités en 2019 (partiellement ou en totalité).

Bilan 2019 des 50 ensembles d'objectifs opérationnels débutés du programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et de protection de l'environnement 2019-2021



Le bilan 2019 du programme 2019-2021 a été présenté au CHSCT de l'université le 16 mars 2020.

B.2 Focus sur certaines actions

B.2.1 Document unique d'évaluation des risques professionnels

L'évaluation à priori des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de l'obligation générale qui incombe au chef d'établissement de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents sur la base des principes généraux de prévention.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les actions à mettre en œuvre. Il doit être mis à jour au moins une fois par an.

A l'Université de Strasbourg, le document unique (DU) est réalisé au niveau de chaque structure (composante de formation, unité de recherche, service central et commun) ou de l'établissement pour les actions à mettre en œuvre au niveau central via une application informatique élaborée par le CNRS et l'AMUE (la mise à jour de chaque document unique est formalisée par la déclaration de celui-ci par le responsable de la structure) sauf pour les unités associées à l'Inserm qui utilisent l'outil de l'Inserm.

Au niveau des structures

Fin 2019, le taux de réalisation des documents uniques a baissé d'environ 50% par rapport au bilan 2018. Cela peut s'expliquer pour les structures de l'université et les unités mixtes avec le CNRS par la modification de l'échéance de déclaration des DU qui est passée du 31 décembre au 30 juin de l'année.

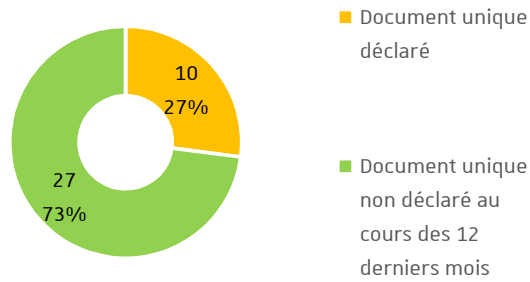
Le bilan des déclarations des documents uniques pour la dernière année (janvier 2019 à janvier 2020), schématisé ci-dessous, présente les pourcentages de déclarations par ordre décroissant suivants :

- 91 % pour les unités de recherche associées à l'Inserm (10 structures, figure 5),
- 66 % pour les unités associées au CNRS (21 structures, figure 4),
- 36 % pour les services centraux et communs (13 structures, figure 2),
- 27 % pour les composantes (10 structures sur 36, figure 1),
- 4 % pour les équipes d'accueil (1 équipe d'accueil, figure 3).

Bilan des déclarations des DU des composantes, services centraux/commons, équipes d'accueil, unités de recherche associées au CNRS et à l'Inserm du 07/01/2019 au 06/01/2020

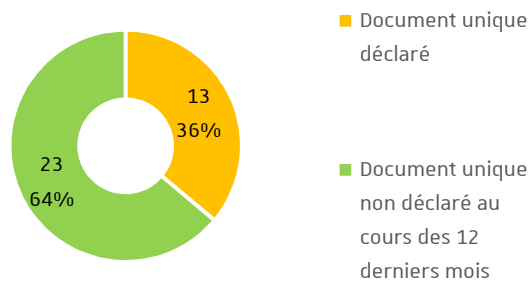
Les composantes de formation

Figure 1



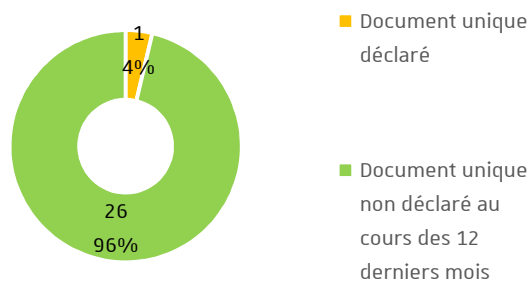
Les services centraux et communs

Figure 2



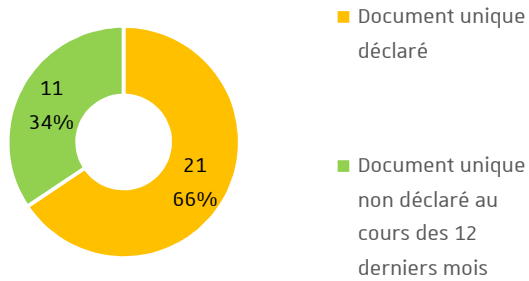
Les équipes d'accueil

Figure 3



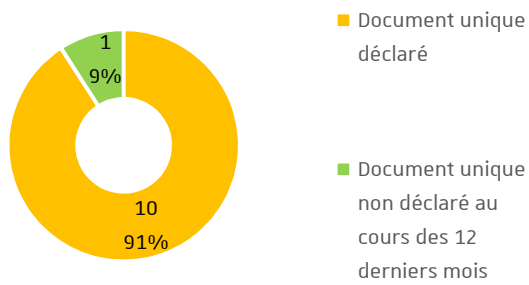
Les UMR CNRS / Unistra

Figure 4



Les UMRS Inserm / Unistra

Figure 5



Au niveau central de l'université

En parallèle de la modification de l'échéance de déclaration des DU, le plan d'actions de prévention et des études au niveau central de l'université (DPI, DALI, SPSE, SST, DRH) de 2019 a été prolongé en 2020.

B.2.2 La formation continue

41 actions de formation ont été organisées pour un budget de 76 164 € se répartissant en deux domaines :

- 23 dans le domaine de la prévention sécurité (34 937 €),
- 18 dans le domaine du management (41 227 €).

B.2.3 Le retour d'expérience

L'amélioration continue de la sécurité repose notamment sur un retour d'expérience basé sur l'analyse des accidents et des incidents.

► Les enquêtes suite à des accidents et incidents

3 enquêtes ont été menées suite à des accidents et incidents survenus dans une unité mixte de recherche associées au CNRS en 2019.

La mise en œuvre des recommandations suite à l'enquête est suivie périodiquement. Sont mentionnés dans le tableau le pourcentage et le nombre de mise en œuvre des recommandations à la dernière date de suivi :

Accident			Enquête			
Date	Structure	Fait	Date	Principales recommandation (actions) émises	Dernière date de suivi de la mise en œuvre des actions	% de mise en œuvre des actions (nombre)
12/03/2019	UMR 7177 Institut de chimie	Éclatement d'un ballon en verre	15/04/2019	Modification de la manipulation et évaluation au préalable des risques. Formation au poste de travail. Appel des secours.	17/01/2020	64% (7)
24/06/2019	UMR 7177 Institut de chimie	Inondation	12/07/2019	Vérification périodique des équipements de sécurité. Sécurisation des manipulations.	Sans objet	Sans objet
13/12/2019	UMR 7177 Institut de chimie	Incendie	13 et 20/01/2020	<i>En cours de rédaction</i>	Sans objet	Sans objet

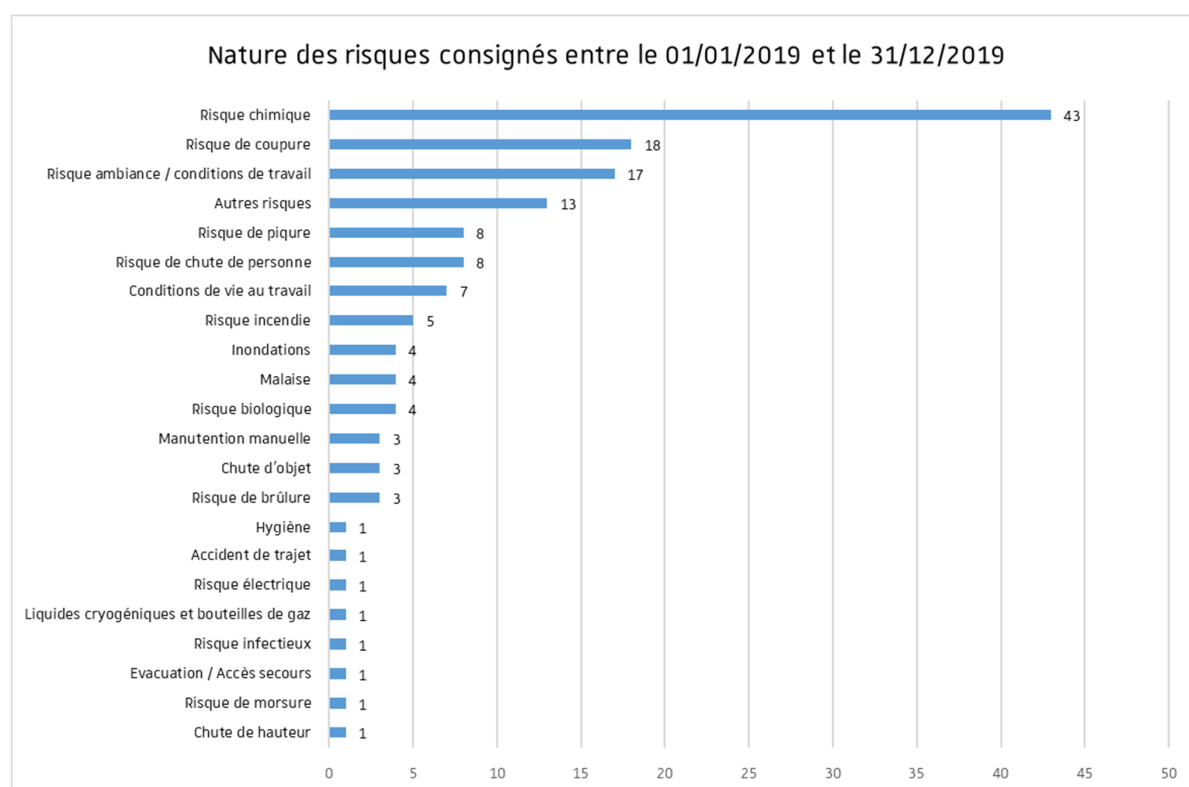
➤ **Les enquêtes suite à des signalements pour dangers graves et imminents**

Aucun signalement pour danger grave et imminent n'a été effectué en 2019.

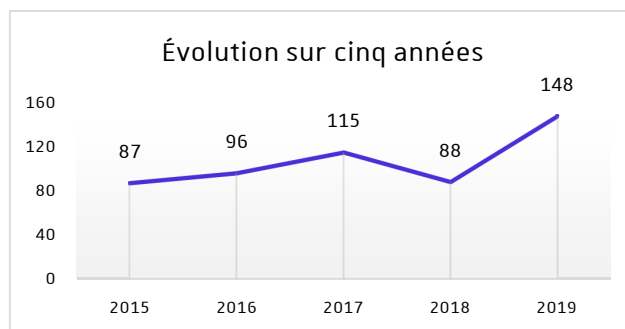
➤ **L'analyse des incidents, des questions de sécurité et des conditions de travail**

148 consignations ont été effectuées en 2019 dans les registres santé et sécurité au travail donnant à chaque agent et usager la possibilité de formuler des remarques par rapport à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail et de permettre la remontée des observations au CHSCT de l'Université de Strasbourg dans le double objectif d'information de cette instance et de mise en place de mesures correctives, si nécessaire.

Les quatre facteurs de risque prépondérants sont le risque chimique (43 consignations) suivi du risque de coupure (18 consignations) puis du risque ambiances/conditions de travail (17 consignations) et des « autres » risques (détériorations et dysfonctionnements de matériel, signalements de problèmes techniques ou de dangers présents dans l'environnement de travail) (13 consignations).



Le nombre de consignations est passé de 87 en 2015 à 148 en 2019, montrant l'amélioration de la connaissance et de l'appropriation de la procédure par les différentes structures, notamment en raison du développement de l'information au niveau de divers publics cibles (nouveaux entrants, assistants de prévention, directeurs de structure et responsables administratifs).



Source : service prévention, sécurité et environnement

7. Santé au travail



Santé au travail

A Le service de santé au travail

A.1 Modalités de fonctionnement du service de santé au travail

Ce service prend en charge la surveillance médicale des personnels titulaires et contractuels de l'Université de Strasbourg dans leur ensemble.

Il est composé de deux médecins, assistés de deux secrétaires, de deux infirmiers et d'une psychologue du travail.

Le personnel est réparti sur 2 sites :

- site du campus de l'esplanade, en charge de la surveillance des personnels du campus, des Facultés de médecine et de chirurgie dentaire ;
- site du campus d'Illkirch, en charge de la surveillance des personnels de tous les autres campus.

Les personnels travaillant sur le site de Cronembourg sont vus une demi-journée par semaine dans les locaux du CNRS sur ce campus, portant à trois le nombre de lieux de consultations.

A.2 Missions et activités

A.2.1 Surveillance médicale des personnels : activité clinique

L'activité clinique principale consiste en l'organisation et la réalisation de visites médicales qui doivent être systématiques et quinquennales dans la fonction publique pour tous les personnels. Cependant, dans certains cas, les personnels doivent bénéficier d'une surveillance médicale renforcée annuelle, dénommée surveillance médicale particulière (SMP) en cas d'exposition professionnelle spécifique ou en raison d'un état ou d'une affection : une pathologie particulière, une situation de handicap, un état de grossesse, un retour après congé de longue maladie (CLM) ou congé de longue durée (CLD) et tout problème de santé (pathologie chronique) pouvant interférer sur sa vie professionnelle ou que le médecin considère à surveiller.

L'objectif principal de ces visites est ainsi double :

- ▶ protéger l'agent et éviter d'altérer la santé de celui-ci du fait de son activité professionnelle,
- ▶ adapter le poste de travail à l'état de santé de l'agent.

Lors de la visite médicale, un entretien médical incluant un échange sur les conditions de travail et les risques professionnels, ainsi qu'un examen clinique sont réalisés. Certains examens complémentaires, comme le test de la vue, sont réalisés pour les visites systématiques ; une spirométrie et une audiométrie peuvent compléter le bilan en fonction des expositions professionnelles.

A l'issue de la visite, un avis sur la compatibilité de l'état de santé de l'agent par rapport au poste de travail est rendu par le médecin de prévention qui préconise, dans certains cas, des aménagements de poste, objet de l'activité de tiers temps du médecin.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de rendez-vous et convocations	1 754	1 918	1 889	1 701	1 917	2 574
Nombre de visites effectuées	1 369	1 586	1 610	1 464	1 590	2 028
Taux de présence	78%	83%	85%	86%	83%	79%
<i>Détail des visites :</i>						
VISITES SYSTEMATIQUES	277	618	726	334	558	552
PREMIERES VISITES	417	393	347	537	439	1075
VISITES NON PERIODIQUES :	675	556	521	593	602	947
Consultations à la demande de l'agent	173	173	185	124	170	187
Urgences	21	22	10	11	11	21
Consultations spécifiques à la demande du médecin de prévention	186	160	150	173	213	432
Reprises, pré-reprises (après CMO, CLM, CLD, temps partiel thérapeutique, maternité)	141	115	115	176	116	191
Visites après AT, MP	53	22	12	14	8	23
Cellule d'écoute	12	/	/	/	/	/
Visites à la demande de l'administration	36	22	15	8	8	14
Missions (départ, retour)	32	37	32	31	40	31
Visites uniquement pour vaccinations	19	18	14	45	34	51
Autres (post-expo, fin de carrière, etc.)	2	/	4	11	2	7
<i>Détail des absences :</i>						
Absents	385	332	279	237	302	546
Taux d'absentéisme	22%	17%	15%	14%	16%	21%
Absents excusés	69	63	56	38	55	62
Absents non excusés	316	269	223	199	256	484
Taux d'absentéisme non excusé	18%	14%	12%	15%	13%	19%

Dans le nombre de visites effectuées peuvent être inclus des agents reconvoqués.

Un interne de santé au travail a été présent de mai 2019 à fin octobre 2019. Puis un autre interne de novembre 2019 à fin avril 2020. La psychologue du travail a été en congé de maternité à compter de début novembre 2019.

Le nombre global de visites médicales a augmenté de façon significative, cela peut s'expliquer par la présence depuis le mois de mai 2019 d'un interne, car celui-ci est amené à réaliser les visites médicales, et à la présence à temps complet des 2 médecins de prévention durant toute l'année 2019.

On constate principalement une augmentation du nombre de premières visites qui s'explique par une meilleure transmission de l'information concernant les nouveaux arrivants et notamment les doctorants via le logiciel Kitry interfacé avec le SIRH - SIHAM. Cela est également lié à une volonté du service de voir un maximum de nouveaux arrivants.

Les visites à la demande du médecin sont également plus importantes et concernent des agents nécessitant un suivi médical plus rapproché de fait de problématiques professionnelles et/ou de santé.

Le taux d'absentéisme a augmenté malgré l'envoi des convocations par courriel à l'agent et à son responsable, et la relance systématique effectuée en cas de non confirmation de l'agent. Ces absences génèrent un ralentissement du rythme des visites médicales, et la diminution du nombre de créneaux disponibles pour les agents le nécessitant.

A noter que dans ce bilan, ne sont pas incluses les convocations (65) pour le compte d'une entité indépendante de l'Université (la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) qui a passé convention avec l'Université de Strasbourg.

Le nombre de visites à la demande de l'agent est toujours en augmentation. Elles concernent souvent des problématiques liées à des situations de souffrance au travail, des pathologies particulières ainsi que des états de grossesse.

Taux de visite sur demande au médecin de prévention :

Le taux de visite sur demande au médecin de prévention correspond au nombre de demandes de visite spontanée au médecin de prévention pour 100 agents :

soit : $(\text{nombre de visite à la demande du salarié} / \text{effectif total en nombre d'agent}) * 100$

Le taux de visite sur demande au médecin de prévention pour l'année 2019 est de :

$(187 / 5767) * 100 = \mathbf{3,24\%}$

Il était de 2,18% en 2017 et 2,95% en 2018.

Orientations après visites médicales

La visite médicale est l'occasion de donner un avis médical quant à l'état de santé de l'agent, de le conseiller et de l'adresser vers la filière de soins en cas de nécessité. Dans certains cas, l'avis du spécialiste est nécessaire, et la consultation est prise en charge par le service lorsque cet avis permet de déterminer la compatibilité du poste avec l'état de santé de l'agent, de confirmer l'existence d'une maladie professionnelle ou d'établir qu'il n'y a pas de contre-indication médicale à l'exposition à certains risques (par exemple : consultation ophtalmologique pour une exposition au laser de classe 3 ou 4).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Orientation vers le médecin traitant	64	60	70	37	63	95
Orientation vers divers spécialistes	57	67	71	44	68	82
Orientation vers un ophtalmologue	44	99	72	25	47	64
Orientation vers un psychiatre / un psychologue (extérieur à l'université)	28	21	9	10	21	33
Orientation vers la psychologue du travail	33	71	44	22	32	29
Bilan de santé	6	27	24	0	5	10
Centre de vaccinations	3	5	1	6	8	9
<i>Autres orientations / conseils :</i>						
Assistance sociale	22	29	28	21	23	35
DRH	26	43	36	19	44	36
Conseil dans le domaine de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	14	13	14	11	12	13

L'orientation vers la DRH correspond essentiellement à une orientation vers le bureau des carrières.

A.2.2 Missions en milieu professionnel : prévention des risques professionnels

Le rôle du médecin du travail, rappelé dans les textes régissant la Fonction publique d'état, est de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

De ce fait l'activité du médecin du travail s'étend à la connaissance des lieux de travail grâce aux études de poste, visites de service en collaboration avec le Service prévention sécurité et environnement, avec les membres du CHSCT.

Le médecin du travail participe également à toutes les réunions ayant trait aux conditions de travail (CHSCT, plan de prévention des risques professionnels, etc) ; il doit être consulté sur les projets concernant les bâtiments où travaillent les personnels, sur les modifications d'équipements et de techniques de travail, sur l'amélioration de l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap. Il doit être informé avant toute utilisation des produits chimiques dangereux (composition, modalités d'emploi), des agents biologiques potentiellement dangereux, des sources radioactives, de laser, etc.

Les médecins participent aux visites de sécurité des unités de recherche dans le cadre du CHSCT, organisées par les conseillers de prévention de l'université et du CNRS. Ils peuvent également de leur propre initiative visiter les locaux.

A l'issue des visites de postes, un rapport est rédigé afin d'améliorer le poste et de proposer des aménagements.

Visites de postes de travail et de locaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Visites de locaux	15	>9	13	14	13	4	15
Visites de postes	52	28	68	29	56	67	75

Dans le cadre du réseau handicap et travail, les médecins participent à la démarche d'accompagnement médico-socio-professionnelle des personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi recrutées, et donne des préconisations pour les aménagements de postes nécessaires.

Une étroite collaboration est également menée avec le Service social du personnel, représenté par l'assistante sociale, et la Direction des ressources humaines, notamment le bureau des carrières. Ce travail en partenariat permet un accompagnement pluridisciplinaire des personnels dans le respect du secret médical.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Les informations concernant les déclarations d'AT/MP sont centralisées par la DRH, et une copie est transférée à la fois au SPSE et au Service de santé au travail (SST) qui en fait l'analyse. Un bilan des AT/MP est présenté annuellement au CHSCT.

🔄 Accidents du travail (AT)

En 2019 : 96 accidents ont été déclarés au SST dont 54 accidents de service, 39 accidents de trajets et 3 accidents de mission.

- **Nombre d'AT avec ou sans arrêt de travail**

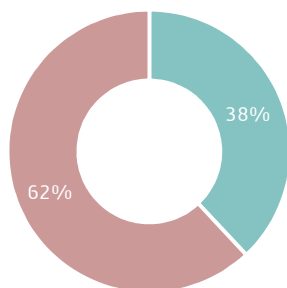
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accident de service/ travail	67	56	64	59	51	45	42	57	54
Accident de trajet	34	23	36	29	34	30	45	48	39
Accident de mission	4	5	5	1	3	4	3	7	3
Total	105	84	105	88	88	79	90	112	96

- **Nombre de jours d'arrêt**

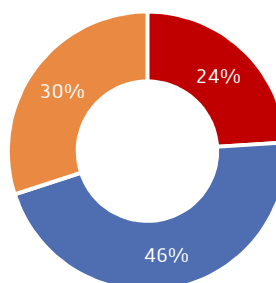
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accident de service/ travail	331	894	663	971	828	394	303	465	765
Accident de trajet	458	546	620	160	488	459	253	878	333
Accident de mission	0	92	241	31	18	18	37	49	6
Total	789	1 532	1 524	1 162	1 334	871	593	1 392	1104
Indice de fréquence (%) *	7,1	5,1	5,6	5,5	5,3	4,8	3,6	4,7	5,4

* *Indice de fréquence : nombre d'accidents déclarés avec arrêt de travail (hors accident de trajet) x1000 / effectif de salariés.*

- **Répartition des AT 2019 par sexe et par type de personnel**

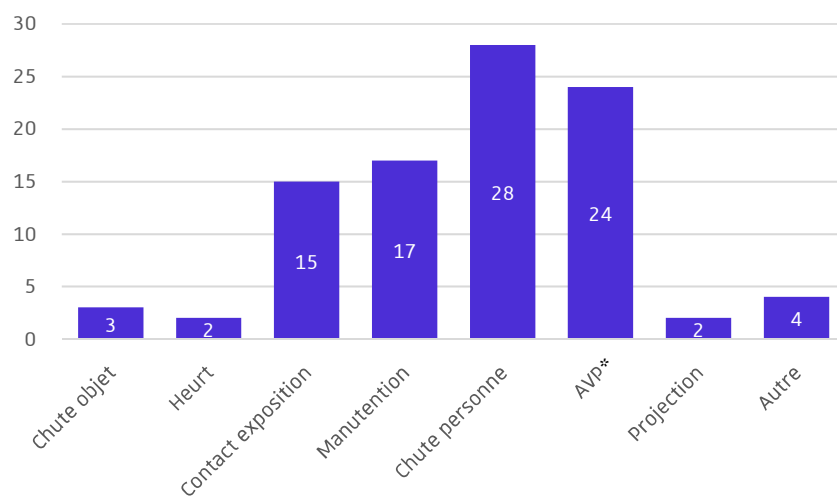


■ Hommes ■ Femmes



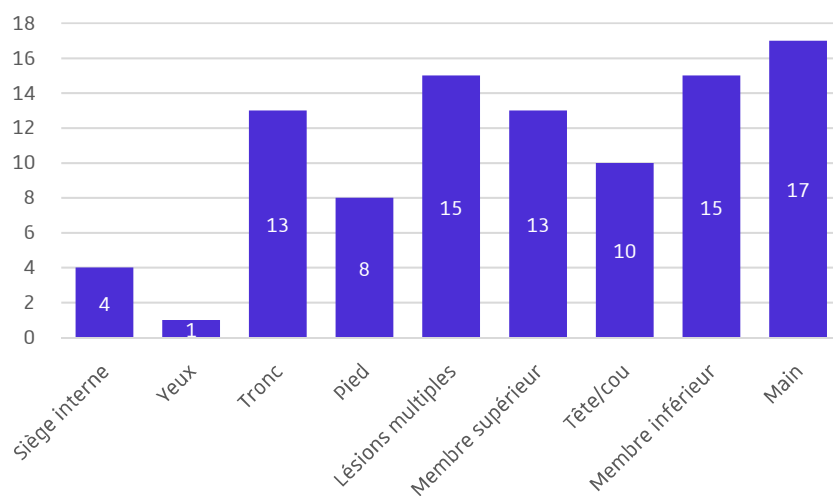
■ Personnel enseignant & enseignant-chercheur (24%)
 ■ Personnel technique (46%)
 ■ Personnel administratif (30%)

- **Répartition des AT 2019 par nature d'accident**

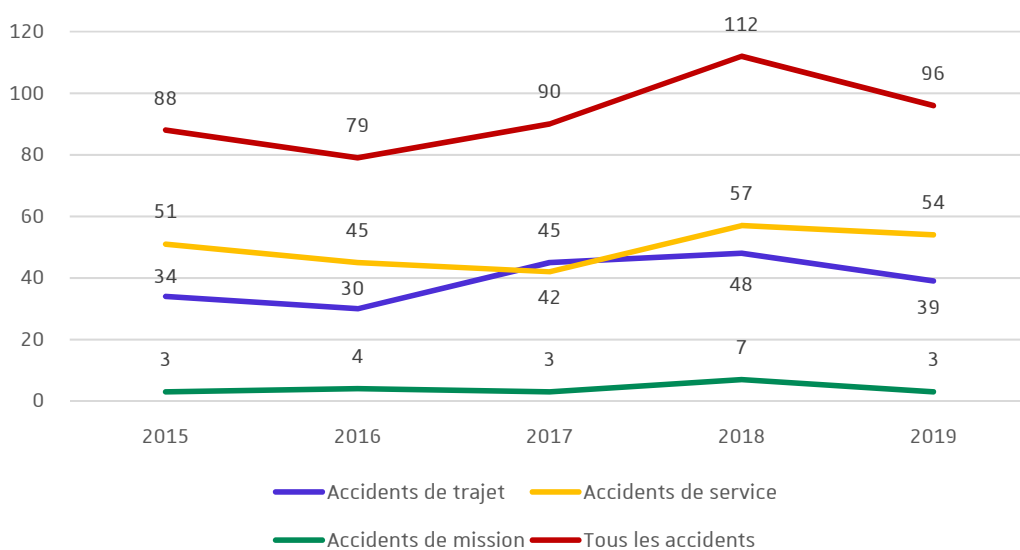


* AVP : accident de la voie publique

- Répartition des AT 2019 par siège des lésions



- Evolution du nombre d'accidents sur les 5 dernières années



- **Taux de gravité des AT**

Le taux de gravité d'un accident du travail ou de service (AT), correspond au nombre de journées d'incapacité temporaire suite à AT pour 1 000 heures travaillées.

Les heures travaillées sont déterminées par grande branche d'activité à partir notamment de la durée hebdomadaire de travail et du nombre de salariés.

En 2019, le taux de gravité est de 0,084 = $(765 \times 1\,000) / (1\,579 \times 5\,767)$:

- 765 : jours d'arrêt de travail pour accident de service / travail
- 1 579 : horaire annuel régime ARTT de l'Université de Strasbourg
- 5 767 : nombre d'agents au 31/12/2019.

Il était de 0,034 en 2017 et de 0,051 en 2018.

➤ **Maladies professionnelles (MP)**

En 2019, 9 maladies professionnelles ont été déclarées pour 9 personnes : 6 maladies professionnelles ont été reconnues.

- **Répartition des MP 2019**

Sexe	Âge	Métier	N° tableau	Circonstances	Lésions
F	58	Animalier	57B	Gestes répétitifs	Epitrochléite
F	61	Agent d'entretien	57B	Gestes répétitifs	Douleur coude
F	60	Agent d'entretien	57A	Gestes répétitifs	Tendinopathie supra épineux
F	57	Agent d'entretien	57C	Gestes répétitifs	Syndrome canal carpien
F	45	Ingénieur en formation		Epuisement professionnel	
F	53	Agent d'entretien	57B	Gestes répétitifs, rechute	Epicondylite
F	61	Agent d'entretien	57A	Gestes répétitifs	Tendinopathie aigüe
F	46	Ingénieur en instrumentation	79	Manutention charges lourdes	Chondrite post traumatique

57A = pathologie de l'épaule

57B = pathologie du coude

57C = pathologie du poignet et de la main (syndrome du canal carpien et tendinite)

79 = lésion chronique du ménisque à caractère dégénératif

- **Evolution des MP sur les 5 dernières années**

	2015		2016		2017		2018		2019	
	D	R	D	R	D	R	D	R	D	R
Nombre de MP déclarées (D) et reconnues (R)	10	5	7	4	14	5	14	11	9	6
Nombre de personnels concernés	7		6		9		13		9	

Les données concernant le nombre des accidents du travail, des maladies professionnelles et les arrêts de travail sont probablement partielles du fait de reconnaissances ou de recours encore en cours à la date du bilan et des prolongations d'arrêt de travail dont la transmission n'est pas systématique. Le circuit administratif complexe pour certains dossiers gérés par le bureau AT/MP du Rectorat ou pour d'autres par la CPAM, rend difficile le recueil d'informations précises.

On constate toujours une sous déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles par méconnaissance et/ou lourdeur des procédures.

Depuis 2017, la création d'un bureau mutualisé de gestion des pensions et des accidents au sein de la DRH de l'Université de Strasbourg, a amélioré la transmission des pièces et réduit les délais d'instruction des dossiers de maladies professionnelles.

Formations dispensées par le SST

- Information et formation aux assistants de prévention (AP),
- Présentation de la médecine de prévention à la journée des nouveaux entrants (module Hygiène et Sécurité), aux doctorants de l'école doctorale des sciences chimiques (EDSC),
- Formation sur l'ergonomie d'un poste de travail en bureau et sur écran,
- Formation sur le handicap à destination des responsables, avec le réseau handicap travail,
- Formation sur les risques en animalerie: pas de formation en 2019 faute de participants.

Source : service de santé au travail

B Bureau mutualisé de gestion des pensions & des accidents

Depuis l'accession de l'Université de Strasbourg aux responsabilités et compétences élargies (RCE), le 1er janvier 2009, la gestion des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles dont sont victimes les personnels affectés à l'université a été assurée par les services du rectorat de l'Académie de Strasbourg.

Néanmoins, dans un objectif d'accroissement de l'efficacité du processus au bénéfice des victimes d'accidents et de maladies professionnelles affectées à l'université, un transfert de cette gestion vers les services de l'Université de Strasbourg a été mis en œuvre et est effectif depuis le 1er janvier 2017.

L'Université de Strasbourg a proposé aux autres établissements du site relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de l'innovation, partenaires du contrat quinquennal de site, d'assurer, pour leur compte, dans un contexte mutualisé et un encadrement par convention multilatérale spécifique, la gestion administrative des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles dont seraient victimes les personnels affectés en leur sein.

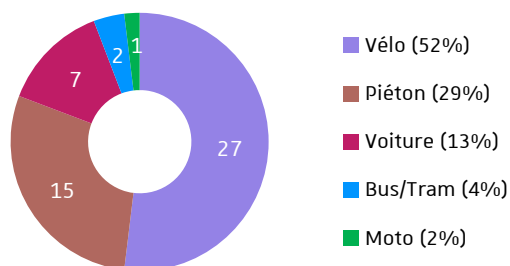
Le bureau de gestion des pensions et des accidents de l'Université de Strasbourg gère ainsi, en plus des dossiers des personnels de l'Université de Strasbourg, les dossiers d'accident de service/travail et maladie professionnelle des personnels de l'UHA, de la BNU de Strasbourg, du CROUS et de l'INSA. Exceptions faites des personnels de la filière de l'AENES et des enseignants du second degré dont les dossiers sont toujours gérés par le rectorat de l'Académie de Strasbourg.

En 2019, 174 dossiers d'accident de service/travail (115 en 2018) et **37 dossiers de maladie professionnelle** (32 en 2018) ont été instruits par la Direction des ressources humaines représentant **une dépense totale de 50 193,46 €** (26 698,13 € en 2018).

🕒 Nombre de dossiers réceptionnés, actifs et mouvementés en 2019

Etablissements	Dossiers accidents	Dossiers maladie pro.
Université de Strasbourg	145	29
UHA	19	7
INSA	10	1
Total	174	37

En 2019, le bureau de gestion des pensions & des accidents a traité **52 dossiers d'accident de trajet** (44 en 2018).



C Groupe qualité de vie au travail

Le groupe Qualité de Vie au travail (QVT) a été mis en place en 2015. Il émane du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et est piloté par la DRH. Il a un rôle de prévention primaire et secondaire des risques psychosociaux (RPS).

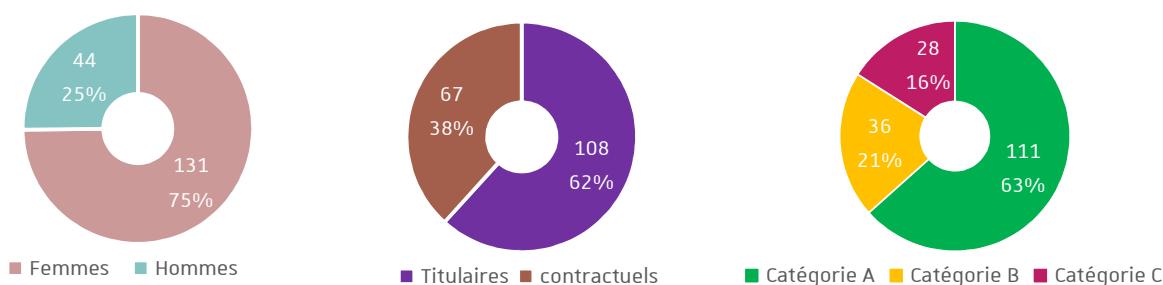
Ce groupe est composé de représentants de l'administration et de membres de droit, de représentants du personnel siégeant au CHSCT et de personnes qualifiées de l'Université de Strasbourg. Il se réunit au minimum trois fois par an, en amont du CHSCT.

Durant l'année 2019, les travaux du groupe ont porté sur les trois principales thématiques

1. Le télétravail: il a été mis en œuvre à l'Université de Strasbourg à compter du 1er janvier 2019. Des sessions de sensibilisation/formation ont été déployées par le Bureau des carrières tout au long de l'année, à destination des personnels et des encadrants (23 sessions – 403 personnes formées). 187 demandes de télétravail ont été déposées en 2019. Au cours de l'année 2020, il est prévu le lancement d'enquêtes de satisfaction afin de mesurer les impacts du télétravail.
2. La mise en œuvre de la convention avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : la signature de la convention entre l'Université de Strasbourg et le FIPHFP a eu lieu en mars 2018. Le point sur ce conventionnement est traité de manière plus détaillée en point D de ce chapitre « conventionnement FIPHFP ».
3. La réalisation d'une charte de la qualité de vie numérique et du droit à la déconnexion : elle est entrée en vigueur le 01.01.2020. Elle encadre la prévention des risques associés aux outils de communication numérique et propose des bonnes pratiques quant à l'utilisation raisonnée de ces derniers.

Télétravail

A fin 2019, 175 dossiers de télétravail ont été validés. Ils se répartissent ainsi :



D Conventionnement FIPHFP

L'Université de Strasbourg bénéficie depuis le 1er septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2020, d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Elle se décline en 7 fiches « action » qui parcourent 5 thèmes majeurs : politique handicap, recrutement, maintien dans l'emploi, formation, information :

Fiche action 1	Accompagner le développement du projet de conventionnement et intégrer la politique handicap dans la politique globale de l'établissement.
Fiche action 2	Assurer le suivi du projet et renforcer la professionnalisation de l'ensemble des acteurs en lien direct avec des agents en situation de handicap.
Fiche action 3	Rendre accessible l'environnement de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
Fiche action 4	Développer la visibilité employeur pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap et l'accueil d'apprentis et de doctorants en situation de handicap.
Fiche action 5	Poursuivre l'identification, l'accompagnement et le suivi des agents en situation de handicap via l'aménagement des postes de travail et l'accompagnement à la reconversion professionnelle.
Fiche action 6	Renforcer les actions de sensibilisation de l'ensemble des personnels de l'université pour faire évoluer les représentations du handicap.
Fiche action 7	Développement d'une passerelle « des études à l'emploi » : ce projet innovant, propre à l'Université de Strasbourg, vise à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en fin de cursus universitaire à travers un accompagnement spécifique.

Chaque fiche « action » est assortie d'objectifs précis. Le financement de ces actions par le FIPHFP représente une enveloppe globale de près de 752 k€, pour un engagement de l'université de 368 k€ sur ses ressources propres, dans une logique de co-financement.

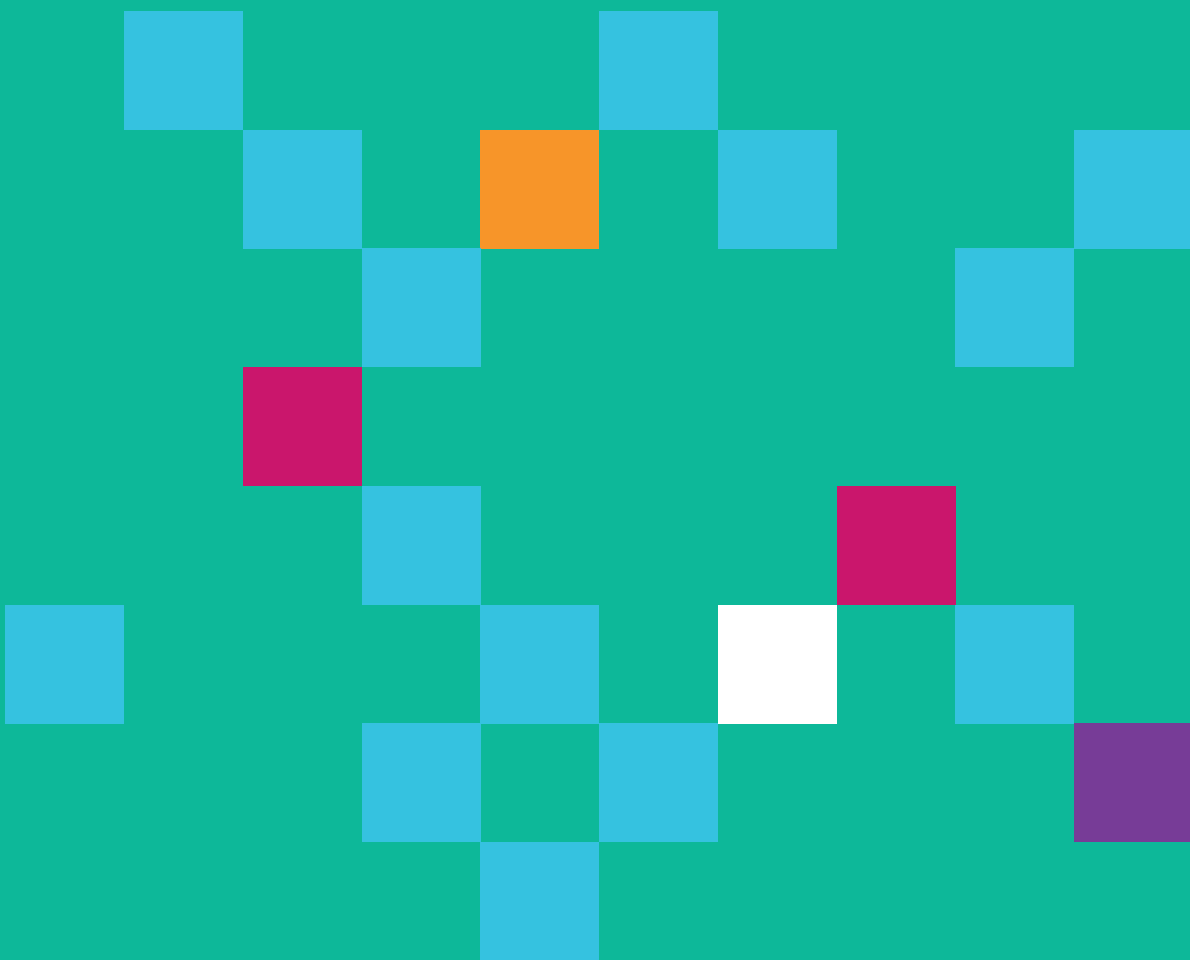
Au cours de cette deuxième année de convention, les actions démarrées lors de la première année ont été poursuivies, et ce sur l'ensemble des axes de la convention. Le second bilan de cette convention a été réalisé à l'automne 2019 et a été présenté en réunion du groupe « qualité de vie au travail », émanant du CHSCT, le 19 novembre 2019.

Focus sur les actions de sensibilisation et d'information mises en place en 2019 dans le cadre de la convention par le Réseau handicap et travail

- Mise à jour et réédition de la plaquette sur le handicap et sa déclinaison sous forme d'affiche.
- Action de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en mai 2019.
- Organisation d'une action phare à 3 volets, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (novembre 2019), avec l'organisation d'un théâtre forum, d'une action portant sur le thème de l'audition avec présentation et test de matériel adapté, et de deux conférences sur le thème du handicap.
- Participation au forum handicap emploi en novembre 2019.

A noter : seules les actions réalisées entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019 figurent dans le bilan de la deuxième année de conventionnement. Les actions ultérieures intégreront le bilan de la 3ème année de conventionnement.

8. Formation continue des personnels



Formation continue des personnels

Axe majeur de la politique et de l'action des ressources humaines, la formation continue participe à l'évolution des métiers de l'Université de Strasbourg et contribue au parcours individuel de carrière des personnels.

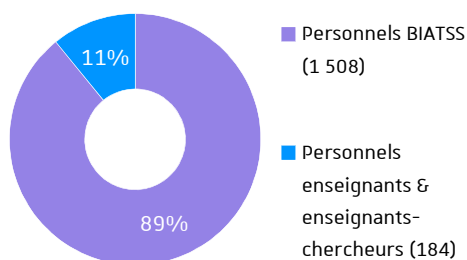
A Effectifs formés en 2019

1 692

personnels de l'Université de Strasbourg ont suivi au moins un stage de formation continue par le biais du bureau de la formation continue des personnels de la DRH en 2019.

Ils étaient 1 626 personnels en 2018, soit une augmentation de +4% en 2019. Il est à noter que le nombre de sessions collectives réalisées en 2019 est en hausse de +7,6 %.

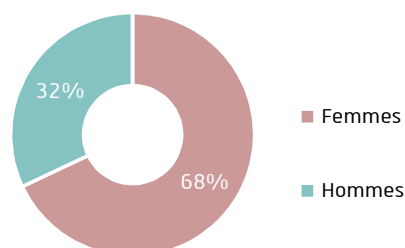
Répartition des personnels internes formés en 2019 par type de population, par sexe et par catégorie

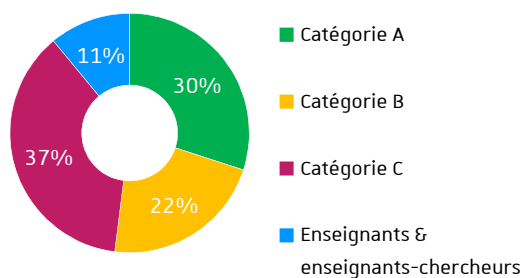


89% des personnels formés sont des personnels BIATSS (1 508 personnels répartis en 742 titulaires, 742 contractuels et 24 volontaires en service civique).

11% des personnels formés sont des enseignants et enseignants-chercheurs (cela concerne 184 personnel).

68% des personnels formés sont des femmes. Elles se sont davantage formées que les hommes en 2019, ce qui est en corrélation avec la répartition globale hommes/femmes des effectifs de l'Université (48 % d'hommes et 52 % de femmes).





Les personnels BIATSS de catégorie A représentent à eux seuls 30% des effectifs internes formés ; 41% si les enseignants et enseignants-chercheurs sont comptabilisés au sein de la population de catégorie A (soit 698 personnes formées).

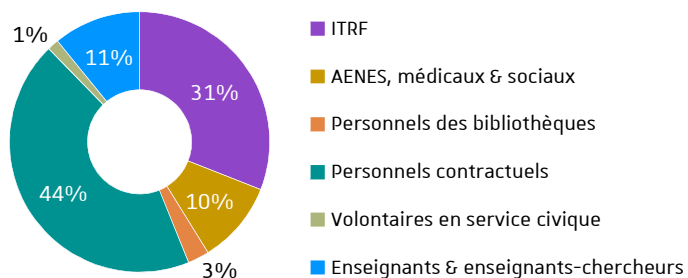
Le bureau de la formation continue des personnels a également pris en charge la formation de 238 personnels extérieurs à l'Université de Strasbourg (272 en 2018). Comme les années précédentes, il s'agit principalement de personnels de catégorie A (54% des effectifs formés).

⊙ Répartition des effectifs formés en 2019 par type de population & par catégorie

Les effectifs présentés sont ceux du nombre de personnels formés en 2019.

Chaque stagiaire est comptabilisé une fois, quel que soit le nombre de stages suivis.

	Population	Catégorie			Total
		A	B	C	
Personnels BIATSS	Personnels ITRF	182	156	186	524
	Personnels de l'AENES, médicaux & sociaux	44	37	92	173
	Personnels des bibliothèques	15	15	15	45
	Contractuels	273	166	303	742
	Volontaires en service civique			24	24
	Sous-total	514	374	620	1 508
Personnels enseignants & enseignants-chercheurs	Enseignants & enseignants-chercheurs titulaires et contractuels	184			184
Sous-total personnels Université de Strasbourg		698	374	620	1 692
Personnels extérieurs à l'Université de Strasbourg	Personnels CNRS, INSERM, ENSAS, ENGEEES, BNU, INSA, UHA, HEAR et autres	128	70	40	238
Total général		826	444	660	1 930

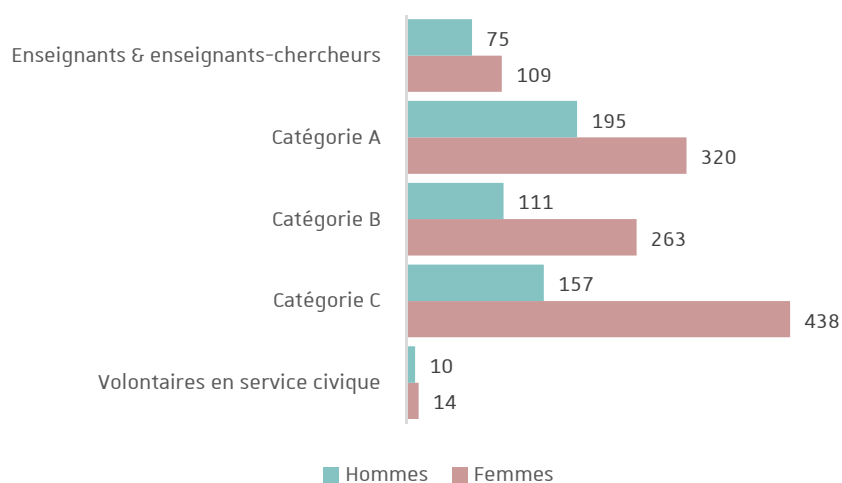


Répartition par population des personnels internes formés en 2019

⊙ **Répartition par sexe des effectifs internes formés en 2019 par rapport à l'effectif éligible au dispositif de formation**

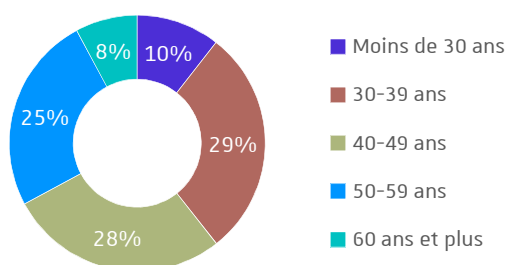
Type de population	Sexe	Effectifs en fonction	Effectifs formés en 2019
BIATSS	Hommes	907	473
	Femmes	1 638	1 035
	Sous-total	2 545	1 508
Enseignants	Hommes	1 616	75
	Femmes	1 151	109
	Sous-total	2 767	184
Total		5 312	1 692

Personnels internes formés par catégorie et par sexe



⊙ Répartition par tranche d'âge des effectifs internes formés en 2019 par rapport à l'effectif éligible au dispositif de formation

Tranches d'âge	Effectifs en fonction	Effectifs formés en 2019	Effectifs non formés en 2019
Moins de 30 ans	715	179	536
30 à 39 ans	1 333	487	846
40 à 49 ans	1 348	470	878
50 à 59 ans	1 386	423	963
60 ans et plus	530	133	397
Total	5 312	1 692	3 620



Répartition par tranche d'âge des personnels internes formés en 2019

⊙ Répartition par catégorie des effectifs internes formés en 2019 par rapport à l'effectif éligible au dispositif de formation

Type de population	Catégorie	Effectifs en fonction	Effectifs formés en 2019	Effectifs non formés en 2019
BIATSS	A	1 037	514	523
	B	652	374	278
	C	856	620	236
	Sous-total	2 545	1 508	1 037
Enseignants	A	2 767	184	2 583
Total		5 312	1 692	3 620

B Stagiaires & durée des stages

4 019

stagiaires accueillis au cours l'année 2019.

Ils étaient 4 099 en 2018, soit une diminution de -2% en 2019.

Le nombre de stagiaires a baissé légèrement de 2% par rapport à l'année dernière (4 099 en 2018). Les domaines de la préparation aux concours (20% des stagiaires), de l'hygiène et de la sécurité (19%) et du management et ressources humaines (17%) ont été les axes de formation privilégiés par ces stagiaires.

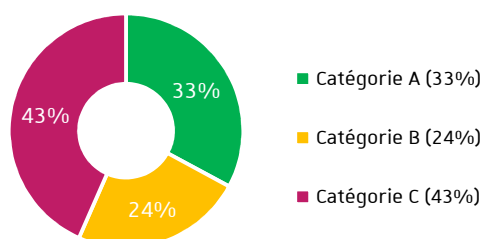
Au total, ce sont 31 842 heures qui ont été dispensées en 2018 (31 732 heures en 2018), soit une durée moyenne de 1,3 jours de formation par stagiaire, avec une disparité selon les domaines de formation considérés : 0,3 jour pour les « outils et usages numériques » contre 3,1 jours en moyenne pour les « langues étrangères ».

🕒 Répartition des stagiaires 2019 par type de population & par catégorie

Les effectifs présentés sont ceux du nombre de stagiaires (internes et externes) : un agent étant comptabilisé autant de fois qu'il a suivi d'actions de formation.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Stagiaires BIATSS	934	831	1 681	3 446
Stagiaires enseignants & enseignants-chercheurs	231			231
Stagiaires externes à l'Université de Strasbourg	157	122	63	342
Total	1 322	953	1 744	4 019

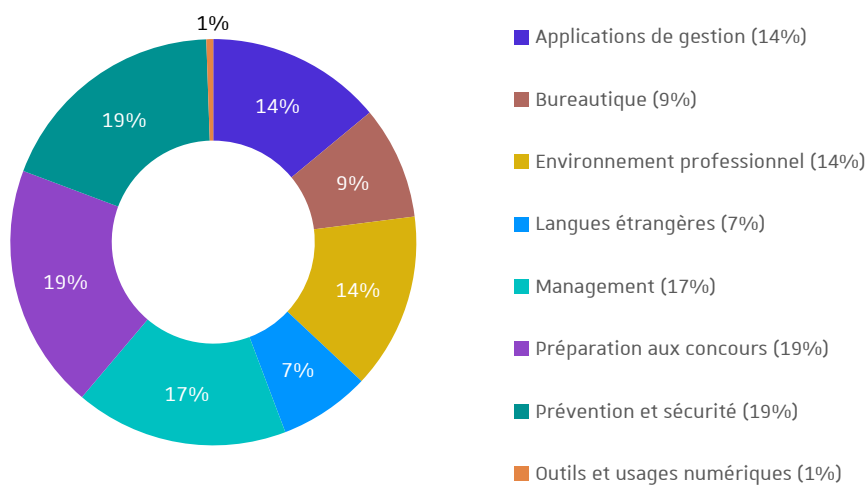
Stagiaires internes & externes par catégorie



⊙ Répartition des stagiaires en 2019 par domaine de formation

Domaines	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures de stage	Durée moyenne en jour / stagiaire
Applications de gestion	561	4 342	1,29
Bureautique	361	3 272	1,51
Environnement professionnel	562	5 365	1,59
Langues étrangères	291	5 483	3,14
Management	681	3 916	0,96
Préparation aux concours	789	3 475	0,73
Prévention et sécurité	752	5 954	1,32
Outils et usages numériques	22	35	0,27
Total	4 019	31 842	1,32

Stagiaire par domaine de formation



⊙ **Nombre de jours de formation par catégorie : personnels internes**

Type de population	Somme des heures	Nombre de jours
Enseignants & enseignants-chercheurs	2 535	422
BIATSS catégorie A	8 002	1 334
BIATSS catégorie B	6 568	1 095
BIATSS catégorie C	11 078	1 846
Volontaires en service civique	335	56
Total	28 518	4 753

⊙ **Nombre de jours de formation par catégorie : personnels externes**

Type de population	Somme des heures	Nombre de jours
Enseignants & enseignants-chercheurs	392	65
BIATSS catégorie A	1 181	197
BIATSS catégorie B	1 215	203
BIATSS catégorie C	536	89
Total	3 324	554

⊙ **Nombre de jours de formation par sexe : personnels internes**

Sexe	Somme des heures	Nombre de jours
Hommes	9 215	1 536
Femmes	19 303	3 217
Total	28 518	4 753

C Dépenses de formation (hors rémunération des stagiaires)

456 k€	Budget consacré à la formation continue des personnels ; montant constant depuis 2012.
	<i>Les dépenses réalisées en 2019 s'élèvent à 426 238 €, soit un taux d'exécution de 93,5 %.</i>

A ces dépenses s'ajoutent une prise en charge par les structures ayant un budget propre d'une partie des frais pédagogiques pour les formations individuelles d'un montant de 18 987,91 €. Ceci s'entend hors prise en considération du coût que représentent les rémunérations des personnels lors de leurs absences pour formation.

⊙ Répartition des dépenses réalisées en 2019 pour la formation continue des personnels selon la nature du stage

Nature du stage	Engagement HTR**
Offre collective	323 224 €
Demandes individuelles	58 929 €
- dont dépenses de formation des membres du CHSCT	271 €
Autres typologies de formation (coût pédagogique des congés de formation, bilans de compétences, VAE)	26 637 €
Divers (reprographie, dépenses de fonctionnement, etc)	15 943 €
Total	424 733 €

* HTR : hors taxe recalculé (toutes les activités ne relevant pas du périmètre de la TVA)

D Congés de formation professionnelle

7

demandes de congé de formation professionnelle ont été accordées pour 9 demandes déposées pour la campagne de l'année universitaire 2019-2020.

Le congé de formation professionnelle permet à tout agent d'étendre ou de parfaire sa formation professionnelle.

Une campagne annuelle permet aux personnels (titulaires et non titulaires, en activité et sous conditions d'ancienneté) de déposer un dossier. Différents critères relatifs à la nature de la demande guident la sélection des dossiers : conciliation entre l'intérêt de l'agent et celui de l'établissement, investissement dans le projet, nombre des demandes au titre d'une même formation (sous réserve de non-interruption des demandes) et report du bénéfice du congé accordé l'année précédente et non utilisé.

En outre, l'ancienneté générale de service et l'ancienneté dans le corps sont autant de critères qui permettent de répartir les dossiers.

⊙ Répartition des demandes de congé de formation professionnelle par corps

Campagne 2019/2020 de congé de formation professionnelle	Enseignants & enseignants-chercheurs	BIATSS	Total
Nombre de demandes présentées	3	6	9
Nombre de congés accordés	3	4	7

⊙ Coût de remplacement des personnels en congé de formation par catégorie

Population	Corps	Durée du congé demandé	Durée du congé accordé par la commission de formation	Evaluation du coût chargé correspondant au congé de formation professionnelle autorisé (coût remplacement)
BIATSS	Technicien	1 mois	1 mois	Pas de remplacement demandé
	Infirmier	2,5 mois	2,5 mois	Pas de remplacement demandé
	Contractuel catégorie A	0,5 mois	0,5 mois	Pas de remplacement demandé
	Contractuel catégorie A	3 mois	3 mois	Pas de remplacement demandé
Enseignants & enseignants-chercheurs	PRCE contractuel	6 mois	6 mois	Pas de remplacement demandé
	PRCE	10 mois à mi-temps	10 mois à mi-temps	Remplacement étudié sur les crédits de suppléance
Total		18 mois	18 mois	

Un agent en congé de formation perçoit une indemnité équivalente à 85% de son traitement brut mensuel durant son congé.

E Bilan de compétences

5

personnes ont effectué un bilan de compétences en 2019 (contre 4 en 2018).

Le coût total des bilans de compétences en 2019 est de 10 280€.

Le bilan de compétences a été institué par le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat. Il permet à l'agent d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.

Tout agent titulaire ou non titulaire peut prétendre à la réalisation d'un bilan de compétences.

Les motivations pour réaliser un bilan sont multiples : souhait de réorientation professionnelle, réalisation d'une formation pour l'obtention d'un diplôme, évolution en interne ou en externe, réalisation d'une validation des acquis de l'expérience, demande d'un supérieur hiérarchique, etc.

Le bilan de compétences fait l'objet d'une convention tripartite entre l'agent bénéficiaire, l'administration et le prestataire du bilan de compétences. Il peut être financé par l'administration. Si l'administration finance celui-ci, elle peut accepter ou non l'organisme choisi par l'agent.

L'agent peut demander à bénéficier d'un congé de 24 heures pour la réalisation du bilan de compétences. S'il le souhaite, l'agent peut prolonger ce congé en utilisant son compte personnel de formation.

Pour le bénéficiaire, le bilan comprend trois phases :

- une phase préliminaire qui a pour but de déterminer les attentes de l'agent et de l'informer sur les conditions de déroulement du bilan de compétences,
- une phase d'investigation qui permet d'évaluer les possibilités d'évolution professionnelle,
- une phase de conclusion rendant compte des résultats et des facteurs susceptibles de favoriser la réalisation d'un projet professionnel ou de formation.

Au stade de la conclusion, un document de synthèse est remis à l'agent pour qu'il formule ses observations. Ce document peut être communiqué au service chargé des ressources humaines de l'administration d'emploi de l'agent sauf si celui-ci s'y oppose.

Population	Corps	Coût des bilans de compétences réalisés
BIATSS	Ingénieur de recherche	* 585 €
	Assistant ingénieur	* 585 €
	Technicien de recherche	1 950 €
	Adjoint technique	1 880 €
Enseignants-chercheurs	Maître de conférences	1 680 €
	Maître de conférences	1 800 €
	Maître de conférences	1 800 €
Total		10 280 €

* Ces bilans de compétences ont débuté en 2018 et se sont terminés en 2019. Les montants de 585 € payés en 2019 représentent 30 % du coût total des bilans.

F Entretiens de formation

L'entretien de formation est le second volet de l'entretien professionnel.

La périodicité de l'entretien de formation est annuelle ; il s'adresse aux personnels BIATSS titulaires ainsi qu'aux personnels contractuels sur mission à caractère permanent et en contrat à durée indéterminé (CDI). Ces entretiens sont complétés par un recueil des besoins au sein des structures permettant au Bureau de la formation continue des personnels de construire et d'enrichir l'offre de formation collective.

G Validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE), droit individuel inscrit dans les Codes de l'éducation et du travail, est un dispositif qui reconnaît que l'expérience permet d'acquérir des compétences et des savoirs. Au même titre que la formation, la VAE peut donner accès à un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Tous les diplômes universitaires, excepté ceux menant à des professions réglementées comme certaines professions de santé, peuvent être obtenus par la voie de la VAE. La seule condition est d'avoir exercé, pendant une durée cumulée d'au moins un an, une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec les compétences et connaissances développées par le diplôme visé.

Depuis septembre 2012, l'Université de Strasbourg a mis en place, auprès de l'ensemble de ses personnels, une campagne biannuelle d'information sur le dispositif de la VAE. Une circulaire signée par le Directeur général des services est diffusée aux personnels et une prise en charge financière de la prestation d'accompagnement de la démarche VAE est proposée selon des modalités spécifiques.

Ces campagnes sont menées en collaboration avec la cellule VAE de l'université qui organise et anime les réunions d'information. La cellule VAE présente le fonctionnement général du dispositif et, le cas échéant, oriente les candidats vers d'autres certificateurs (notamment pour les diplômes relevant du Ministère de l'éducation nationale, vers le Dispositif académique de validation des acquis (DAVA) avec lequel la cellule VAE a un partenariat ou vers d'autres établissements d'enseignement supérieur).

Il appartient ensuite au candidat de prendre contact avec le certificateur concerné pour déposer une demande de recevabilité. Si la candidature est recevable, la prestation d'accompagnement à la rédaction du dossier de demande de validation est assurée par l'institution qui délivre la certification.

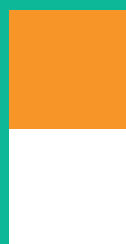
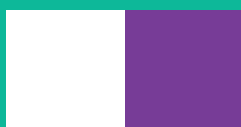
Si le diplôme visé est délivré par l'Université de Strasbourg, la cellule VAE conseille le candidat tout au long de son parcours et l'accompagne dans la rédaction de son dossier de demande de validation, jusqu'au passage devant le jury.

En 2019, 3 personnels de l'Université de Strasbourg ont déposé un dossier de VAE, dont un pour un diplôme délivré par l'Université de Strasbourg.

☉ Indicateurs VAE 2019

		Nombre de personnels
Conventions / prestations d'accompagnement	Université de Strasbourg	1
	Autres certificateurs	2
Total		3

9. Relations professionnelles



Relations professionnelles

A Les conseils

A.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comporte **36 membres**, répartis comme suit :

- ▶ 16 représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés,
- ▶ 8 personnalités extérieures,
- ▶ 6 représentants des usagers,
- ▶ 6 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, sociaux et de santé.

Le Président est membre de droit du conseil.

Le nombre de membres du Conseil est augmenté d'une unité lorsque le Président est choisi hors Conseil.

Le Conseil d'administration détermine, par ses délibérations, la politique de l'université, dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi et les textes réglementaires pris pour son application.

À ce titre :

- il approuve le contrat d'établissement de l'université ;
- il vote le budget et approuve les comptes ;
- il approuve les accords et les conventions signés par le Président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12 du code de l'éducation, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- il adopte le règlement intérieur de l'université ;
- il fixe, sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois alloués à l'université par les ministères compétents ;
- il autorise le Président à engager toute action en justice ;
- il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le Président ;
- il approuve le bilan social présenté chaque année par le Président, après avis du comité technique d'établissement ;

- il délibère sur toutes les questions que lui soumet le Président, au vu notamment des avis et vœux émis par le Conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier qui ont une incidence financière ;
- il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le Conseil académique.

Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur, aucune affectation d'un candidat à un emploi d'enseignant-chercheur ne peut être prononcée si le Conseil d'administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, émet un avis défavorable motivé.

Le Conseil d'administration peut déléguer au Président les compétences énumérées à l'article L. 712-3 du code de l'éducation, à l'exception de l'approbation du contrat d'établissement, du budget et des comptes, du règlement intérieur, du rapport annuel d'activité, du bilan social et du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap et des décisions du Conseil académique qui ont une incidence financière. L'exercice de cette délégation donne lieu à compte rendu de la part du président devant le Conseil dans les meilleurs délais.

A.2 Le Conseil académique

Le Conseil académique **regroupe les membres de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire.**

Il est présidé par le Président de l'université ou, en cas d'empêchement, par un Vice-président ou, à défaut, par le doyen d'âge des professeurs membres du Conseil.

Le Conseil élit en son sein son Vice-président étudiant, chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, à la majorité des membres présents et représentés. Celui-ci est choisi parmi les représentants titulaires des étudiants du Conseil académique. Son mandat cesse à l'expiration de son mandat de représentant élu.

Le Conseil académique en formation plénière :

- est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L. 613-1 du code de l'éducation et sur le contrat d'établissement ;
- il propose au Conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap ;

- il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

En formation restreinte aux enseignants-chercheurs, il est l'organe compétent, mentionné à l'article L. 952-6 du présent code, pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs. Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Lorsqu'il examine en formation restreinte des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, autres que les professeurs des universités, il est composé à parité d'hommes et de femmes, ainsi que de représentants des professeurs des Universités et des autres enseignants-chercheurs, dans des conditions précisées par décret.

Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers est exercé en premier ressort par le Conseil académique de l'établissement constitué en section disciplinaire.

◆ La Commission de la recherche

La Commission de la recherche comporte **40 membres**, répartis comme suit :

- ▶ 80 % de représentants des personnels, soit :
 - 14 professeurs des universités et personnels assimilés,
 - 6 personnes habilitées à diriger des recherches,
 - 6 personnels titulaires du doctorat,
 - 2 personnels représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés,
 - 3 représentants des personnels ingénieurs et techniciens,
 - 1 représentant des autres personnels techniques, administratifs et des bibliothèques.
- ▶ 10 % soit 4 représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue.
- ▶ 10 % soit 4 personnalités extérieures.

La Commission de la recherche du Conseil académique :

- répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration ;
- fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche ;
- adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- est consultée sur l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche.

◆ La Commission de la formation et de la vie universitaire

La Commission de la formation et de la vie universitaire comprend **40 membres** ainsi répartis :

- ▶ 80 % de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants, d'une part, et des étudiants, d'autre part, soit :
 - 16 enseignants-chercheurs et enseignants, soit 8 professeurs et personnels assimilés et 8 enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés ;
 - 16 étudiants.
- ▶ 10 % de représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, soit 4 représentants.
- ▶ 10 % de personnalités extérieures, soit 4 personnalités.

La Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte :

- la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration ;
- les règles relatives aux examens ;
- les règles d'évaluation des enseignements ;
- des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;
- des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;
- les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2.

A.3 Le Congrès

La réunion des membres des deux conseils centraux de l'université et des représentants des personnels au comité technique d'établissement constitue le Congrès.

Il peut être consulté chaque fois que le Président l'estime utile à son initiative ou à la demande de la moitié au moins de ses membres. Il est réuni au moins deux fois par an à l'occasion de la présentation du rapport d'activité du Président, du débat d'orientations budgétaires et lors de la préparation du projet d'établissement.

☉ Nombre et fréquence souhaitée des rencontres de chaque conseil en 2019

	Nombre de rencontres	Fréquence souhaitée
Conseil d'administration	7	
Conseil académique	2	
Commission de la recherche	8	
Commission de la formation et de la vie universitaire	10	Mensuelle
Congrès	2	

A.4 Le Comité technique d'établissement

Le Comité technique d'établissement (CTE) a été créé par décret n° 2011-184 du 15 février 2011, en remplacement du Comité technique paritaire (CTP).

Le CTE est une instance commune à l'ensemble des personnels titulaires, contractuels, enseignants et BIATSS. Seuls les représentants du personnel participent au vote.

Le CTE est constitué par :

- ▶ le Président de l'université ou son suppléant, la Vice-présidente Ressources humaines et Politique sociale. Il est assisté du Directeur général des services (titulaire) et de la Directrice des ressources humaines (suppléant). Il est également assisté par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du Comité, notamment le Directeur général des services adjoint aux ressources et le Directeur adjoint des ressources humaines.

- des représentants des personnels : **10 membres titulaires** (6 femmes – 4 hommes) et **10 membres suppléants** (5 femmes – 5 hommes), représentant les personnels enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels, désignés par les organisations syndicales de fonctionnaires représentatives en application des articles 10 et 11 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011.

La liste de ces organisations syndicales et le nombre de sièges attribués à chacune d'entre elles ont été déterminés par les élections du 20 octobre 2011, selon un mode de scrutin à la proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

La durée du mandat des membres du CTE est de 4 ans. Les dernières élections au CTE ont eu lieu le 6 décembre 2018, avec effet au 1er janvier 2019.

Cette instance permet d'associer l'ensemble des personnels de l'université à toutes les réflexions touchant les ressources humaines. Toutes les personnes qui exercent une activité dans les locaux de l'établissement sont concernées par les avis du CTE.

Le CTE élabore, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, un règlement intérieur lui permettant de fixer notamment ses conditions de travail.

Le CTE donne son avis sur le projet de l'établissement, son organisation interne mais également sur tous aspects de la gestion interne des ressources humaines :

- la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement (gestion des emplois, politique indemnitaire, plan de formation des personnels, mobilité, etc),
- l'organisation générale des services et leur fonctionnement (règles relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, modernisation des méthodes et techniques de travail, etc),
- les problèmes relatifs au recrutement de personnels et les projets de statuts particuliers (conditions générales de recrutement y compris pour les personnels contractuels).

En outre, un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année.

En 2019, le CTE s'est réuni à 5 reprises (février - avril - juin - octobre - décembre).

Il n'y a pas eu de reconvoction du CTE, rendue nécessaire, à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable rendu unanime des représentants du personnel.

B La Commission paritaire d'établissement (CPE) et la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires (CCPANT)

B.1 La Commission paritaire d'établissement

La Commission paritaire d'établissement (CPE) découle de l'application de la loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 qui crée dans chaque établissement d'enseignement supérieur une instance compétente à l'égard de l'ensemble des personnels BIATSS exerçant dans un établissement d'enseignement supérieur. Le décret n° 99-672 du 6 avril 1999 précise les dispositions de sa mise en place et son fonctionnement.

Elle joue un rôle de pré-CAP (Commission administrative paritaire) par rapport aux CAP académiques ou nationales.

La CPE, fonctionnant en pré-CAP, siège en formation restreinte. Elle est compétente :

- en matière de recrutement, de propositions et de refus de titularisation,
- pour les questions d'ordre individuel (congé pour formation professionnelle, détachement, mise en disponibilité, avancement, mutation, mobilité interne, etc).
- à la demande du fonctionnaire pour les litiges d'ordre individuel (concernant, par exemple, les autorisations d'exercice de travail à temps partiel, les refus d'autorisation d'absence pour préparation de concours ou pour une action de formation continue, etc).

La CPE comprend en nombre égal :

- des représentants de l'établissement (21)
- des représentants des personnels (21) :
 - 9 représentants du corps des personnels ITRF, ouvriers, de service, sociaux et de santé ;
 - 6 représentants du corps de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
 - 6 représentants du corps des personnels des bibliothèques.

⊙ **Nombre de réunions de la CPE** (par année civile)

	2019	2018	2017	2016
Groupe I (personnels ITRF)	10 CPE	9 CPE	9 CPE dont 1 électronique	10 CPE dont 5 électroniques
Groupe II (personnels de l'AENES)	7 CPE	6 CPE dont 1 électronique	9 CPE dont 3 électroniques	8 CPE dont 2 électroniques
Groupe III (personnels des bibliothèques)	4 CPE	5 CPE	6 CPE dont 2 électroniques	4 CPE dont 1 électronique

B.2 La Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires

L'arrêté du 24 juin 2014 institue la Commission consultative paritaire à l'égard des agents non titulaires (CCPANT). Il reprend les mêmes dispositions relatives à la composition, à la désignation des représentants de l'établissement, aux attributions et au fonctionnement de la CCPANT qui sont retracées dans l'arrêté du 8 avril 2008.

Il prévoit à l'article 1^{er} sa création par décision du Président ou directeur d'établissement public d'enseignement supérieur auprès duquel elle est placée.



La CCPANT comprend en nombre égal des représentants de l'établissement (7) et des représentants du personnel (7). Les représentants des personnels sont désignés pour chacune des catégories de la fonction publique (A, B, C). Trois collèges ont ainsi été constitués.

La CCPANT a été renouvelée le 6 décembre 2018 pour une durée de 4 ans à compter du 1er février 2019.

C Dialogue social

Le dialogue social est établi à l'Université de Strasbourg sous forme de rencontres périodiques entre instances politiques et représentants des organisations syndicales.

6

réunions entre la Direction et les partenaires sociaux BIATSS ont eu lieu au cours de l'année 2019 (6 en 2018).

مؤتمرات

Principaux thèmes abordés :

- bilan du Compte Epargne Temps 2018,
- campagne d'avancement 2019 (points de situation),
- campagne de mobilité interne 2019 (points de situation et bilan),
- campagne des entretiens professionnels 2019 (points de situation et bilan),
- campagne service civique 2019-2020,
- concours catégories A, B, C – Session 2019 (points de situation et bilans),
- dialogue de gestion (informations générales sur la campagne 2019),
- dispositif d'accueil des nouveaux arrivants,
- droit à la déconnexion (projet de charte),
- mise en œuvre du compte personnel de formation,
- mise en œuvre du télétravail,
- point sur les contractuels "temporaires" en CDI,
- point sur les situations de décalage "grade/fonction" : bilan 2018 et prévisions DG 2019,
- recueil des besoins en formation des structures (méthodologie).

4

réunions entre la Direction et les partenaires sociaux enseignants-chercheurs ont eu lieu au cours de l'année 2019 (5 en 2018).

مؤتمرات

Principaux thèmes abordés :

- campagne de recrutement des enseignants-chercheurs et enseignants 2019,
- campagne d'avancement des enseignants-chercheurs et enseignants 2019 (points de situation et bilan),
- campagne emplois enseignants-chercheurs 2019,
- campagne de suivi de carrière 2019,
- présentation du projet "Généralisation de la mise en situation professionnelle",
- présentation du projet "Évolution des missions des enseignants-chercheurs",
- campagne CRCT,
- promotions CNU,
- résultat de la campagne de délégation auprès du CNRS,
- informations sur la question de la prise en compte des congés pour raison de santé dans le service des enseignants
- aménagements de service des enseignants du 2nd degré.

D Conflits & contentieux

Lorsqu'un agent estime qu'une décision prise à son encontre par son administration porte atteinte à ses droits ou constitue une discrimination, il peut alors la contester en exerçant un recours contre la décision qui lui fait grief.

L'agent doit en premier lieu exercer un recours devant son administration (recours gracieux). Ce n'est que dans un second temps, suite au rejet de son recours ou à l'issue de 2 mois de silence de son administration, que l'agent peut présenter un recours devant une juridiction administrative (recours contentieux).

◆ **Recours en annulation**

Il vise à obtenir du juge la suppression d'un acte administratif.

◆ **Recours de plein contentieux**

Il permet d'obtenir du juge qu'il annule des décisions mais il pourra aussi les réformer ou substituer ses propres décisions à celles qui étaient contestées. En outre, il pourra indemniser l'administré de ses préjudices.

◆ **Référé**

Il permet d'obtenir une étude rapide de la situation par un juge unique. Celui-ci pourra prononcer une mesure provisoire, dans l'attente de l'examen approfondi de la requête, afin d'éviter qu'une décision discutable produise des effets graves, voire irréparables. Les cas de recours au référé sont limités, un certain nombre de critères doit être respecté.

◆ **Référé « provision »**

Il permet au juge des référés d'accorder une indemnité au créancier d'une personne publique qui se prévaut d'une obligation, lorsque celle-ci n'est pas sérieusement contestable. La recevabilité est soumise à des exigences restreintes. L'objet de ce référé-provision est de permettre le versement rapide d'une provision, assortie le cas échéant d'une garantie.

⊙ **Recours contentieux en 2019**

Recours en matière de personnels	Recours en annulation	Recours de plein contentieux	Référés « provision »	Conseil des prud'hommes
Recours introduits	3	1		
Recours jugés	2	1		
Référés introduits				
Référés jugés				

Demandes de protection juridique : 2

Procédures disciplinaires contre les personnels enseignants : 0

Procédures disciplinaires contre les personnels BIATSS : 0

10. Action culturelle et sociale



Action culturelle & sociale

A Le service social auprès des personnels (SSP)

La mission de l'assistante sociale des personnels s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un service social du travail auprès des personnels de l'Université de Strasbourg.

Elle a pour objectif de répondre aux besoins exprimés par les personnels tout en s'intégrant dans la politique de ressources humaines et d'action sociale institutionnelle. Son but est de contribuer à l'amélioration de la vie au travail par des actions individuelles comme collectives.

L'ensemble des personnels en activité de l'Université de Strasbourg relève de son champ de compétence et d'intervention.

L'assistante sociale a un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans la recherche de solutions dans des domaines divers impactant la vie personnelle comme professionnelle.

Elle est liée au secret professionnel, reçoit sur rendez-vous à la demande des personnes. Elle se déplace au domicile des agents, sur leur site de travail et sur les lieux d'hospitalisation quand cela est nécessaire.

Cela implique un travail en partenariat avec les services internes (DRH, Médecine de prévention, etc) et externes (services sociaux, associations, etc).

Au titre de l'action collective, son activité doit lui permettre de repérer certaines difficultés, et ainsi de faire des propositions, de participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de prévention permettant de mener une action sociale de qualité en faveur des personnels.

② Nombre de personnes aidées et nombre de problèmes soulevés dans les différents champs de la demande pour la période 2018/2019

	Nombre de personnes aidées				Champ de la demande				Nombre total de problèmes soulevés
	Hommes	Femmes	Total aide individuelle	Dont 1 ^{ère} demande	Financier	Santé	Travail	Social	
TITULAIRES & STAGIAIRES									
Personnel administratif et technique de catégorie C	15	45	60	24	17	36	33	20	106
Personnel administratif et technique de catégorie B	25	26	51	17	11	34	29	7	81
Personnel administratif et technique de catégorie A	12	11	23	13	4	11	10	6	31
Personnel ouvrier et de service	18	15	33	10	9	16	18	10	53
Personnel enseignant	15	22	37	20	4	25	19	5	53
Sous-total	85	119	204	84	45	122	109	48	324
NON TITULAIRES									
Personnel administratif et technique	13	46	59	34	16	23	19	14	72
Personnel ouvrier et de service	9	14	23	15	7	15	4	6	32
Personnel enseignant	4	5	9	9	2	2	2	5	11
Doctorant	6	8	14	10	8	2	2	3	15
Sous-Total	32	73	105	68	33	42	27	28	130
AUTRES									
Autres	2	5	7	4	5	1	2	4	12
TOTAL	119	197	316	156	83	165	138	80	466

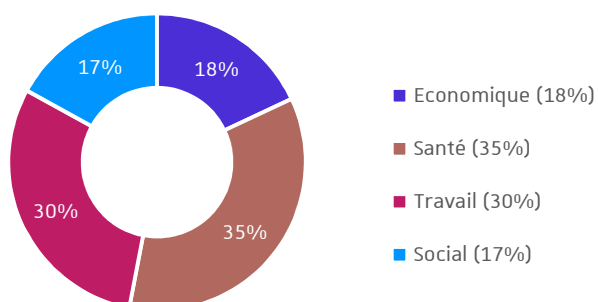
⊙ **Répartition de la demande d'aide individuelle par champ d'activité en 2018/2019**

Champ	Titulaires	Contractuels	Toutes catégories
Economique	22%	31%	26%
Santé	60%	40%	52%
Travail	53%	26%	44%
Social	24%	27%	25%

Une demande d'aide liée à la santé a été formulée par 52% des agents, toutes catégories confondues.

NB : une personne peut être concernée par plusieurs champs d'activité.

⊙ **Répartition par champ d'activité**



35% des problèmes soulevés concernent le champ de la santé.

② Evolution du nombre de personnels ayant bénéficié d'une aide individuelle

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
TITULAIRES & STAGIAIRES				
Personnel administratif et technique de catégorie C	74	76	54	60
Personnel administratif et technique de catégorie B	34	53	46	51
Personnel administratif et technique de catégorie A	23	18	22	23
Personnel ouvrier et de service	45	31	32	33
Personnel enseignant	36	35	35	37
Sous-total	212	213	189	204
NON TITULAIRES				
Personnel administratif	42	43	48	59
Personnel ouvrier et de service	18	19	19	23
Personnel enseignant	8	5	8	9
Doctorant	7	4	14	14
Sous-total	75	71	89	105
Autres	1	6	6	7
TOTAL GENERAL	288	290	284	316

Au cours de l'année universitaire 2018-2019, 316 personnes, soit 32 de plus que l'année précédente, ont bénéficié d'au moins un entretien, d'une démarche administrative ou liaison partenariale interne (DRH, Médecine de prévention, SPACS, etc) ou externe (Préfecture, services sociaux hospitaliers ou CUS, CAF, CPAM, MGEN, etc)

Il est à noter une représentation légèrement plus importante des femmes.

Les 4 domaines d'intervention pour lesquels les agents sollicitent le SSP sont :

- 1/ le domaine économique (financier et administratif),
- 2/ le domaine de la santé,
- 3/ le domaine du travail,
- 4/ le domaine social (vie familiale et environnement social).

- **Domaine économique** : 26% des personnes concernées ; 18% des champs d'activité.

54 dossiers d'aide et de prêt social ont été instruits dans le cadre de l'action sociale sur l'année 2019, soit 16 dossiers supplémentaires par rapport à l'année 2018.

Ce bilan vient confirmer la tendance suivante : les difficultés financières représentent une forte préoccupation dans le quotidien des personnels.

Les trois motifs émergents sont :

- séparation/divorce induisant à une diminution des ressources ainsi que des charges à assumer seul(s),
- maladie conduisant également à une baisse des revenus plus ou moins conséquente, selon la position statutaire et des droits qui en découlent,
- précarité du budget ; faibles ressources du foyer incitant au recours de prêts à la consommation et à l'engrenage qui peut en découler.

Pour ces situations, le concours de la conseillère en économie sociale et familiale (mise en place d'un partenariat en 2016) a été sollicité. Elle peut engager avec l'agent concerné une réflexion quant aux pistes d'amélioration de sa gestion financière.

- **Domaine de la santé** : 52% des personnes concernées ; 35% des champs d'activité.

Les chiffres sont en légère augmentation pour les titulaires. Ces données mettent l'accent sur l'importance et le travail de partenariat avec la médecine de prévention (Service de santé au travail) et les services de la DRH, permettant la prise en charge de nombreuses personnes en situation de maladie. L'envoi systématique d'un courrier de mise à disposition en cas d'attribution de congé de longue maladie, en complément de celui envoyé par les services de gestion RH rencontre un écho plutôt favorable et répond à un réel besoin. De nombreux agents prennent contact afin d'échanger sur leurs droits statutaires et aborder les modalités de leur retour au travail.

La maladie entraînant parfois des séquelles, l'assistante sociale peut recevoir les agents, à titre individuel, afin de les informer et les aider à la constitution du dossier de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

A titre collectif, elle s'inscrit au sein du Réseau (interne) handicap et travail (constitué de la DRH, du Service de santé au travail, du Service social des personnels, et de la mission handicap du Service de la vie universitaire). Ce dernier s'est doté d'outils, a favorisé la communication en direction des personnels et a fait le lien avec les questions concernant les étudiants et les personnels en situation de handicap.

L'assistante sociale accompagne les personnels pour la mise en place des aménagements de poste préconisés par le médecin de prévention, et les personnes en situation de handicap (recrutées par la voie contractuelle spécifique), durant leur année de stage.

Le nombre de dossiers de télétravail de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'année universitaire 2018/2019 est de 13 (renouvellements et mises en place de télétravail enregistrés).

Le nombre de personnes accompagnées recrutées par la voie spécifique (2018/2019) : 1 agent du corps des IGE.

Par ailleurs, deux personnes ont pu bénéficier du dispositif d'occupation thérapeutique mis en place en 2011, afin de permettre à ceux qui le souhaitent, et qui sont en long congé de maladie, d'envisager soit une reprise très progressive avec le contexte de travail, soit plus simplement de maintenir le lien social.

En accord avec le médecin de prévention, l'assistante sociale effectue la mise en place, assure le suivi et le bilan de cette action, bien accueillie par les personnes concernées ainsi que leur encadrant.

L'année 2019 aura également été marquée par le bilan de la convention entre l'Université de Strasbourg et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

- **Domaine du travail** : 44% des personnes concernées ; 30% des champs d'activité.

Les chiffres sont en légère baisse en 2019. Afin d'assurer le maximum d'efficacité, le travail de concertation entre les partenaires concernés par ces questions (DRH, Service de santé au travail, et le Service social auprès des personnels) a pour objectif de croiser les différents regards des professionnels et de trouver des solutions aux situations difficiles ou complexes.

Il peut arriver que l'assistante sociale, sollicitée par les personnels et avec leur aval, fasse remonter les difficultés rencontrées au sein des équipes de travail.

- **Domaine social** : 25% des personnes concernées, 17% des champs d'activité.

Les chiffres sont stables pour ce type de demandes. Les questions évoquées sont majoritairement liées à l'environnement familial (couple, enfants, droits sociaux) et de logement. Cette dernière semble être une importante préoccupation pour les personnels, souvent dans des situations d'urgence (séparation, violences intra-familiales).

Le dispositif d'action sociale interministérielle, sis à la Préfecture, a contribué à la résolution de certaines difficultés.

Simultanément, le dispositif de logement d'urgence SRIAS n'ayant pas pu instruire de dossiers, le SSP a dû trouver des solutions alternatives, faute de dispositifs.

Nouveautés 2018/2019

- Action sociale : une personne a été recrutée, dans le cadre d'un projet « Idex », pour recenser et identifier les besoins des personnels de l'Université de Strasbourg en matière de garde de jeunes enfants.

- Violences sexistes et harcèlement sexuel : associée en tant qu'assistante sociale des personnels, un travail de réflexion a été conduit par la Vice-présidente déléguée « Egalité-parité », dans l'objectif de créer un dispositif qui permette de prendre en charge les victimes de tels agissements, qu'elles soient étudiantes ou personnels de l'Université de Strasbourg. Ce travail a abouti et une adresse violences-sexistes@unistra.fr est active. Les personnes qui utiliseront cette adresse, seront prises en charge et accompagnées par l'assistante sociale des personnels et par la psychologue du Travail.

En 2019, le groupe a été élargi aux assistantes sociales du CROUS.

Source : assistante sociale auprès des personnels.

B Le service pour la promotion de l'action sociale (SPACS)

⊙ Statut, missions et organisation du service

Le Service pour la Promotion de l'Action Sociale (SPACS) est un service central de l'Université de Strasbourg dont les statuts ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'université en date du 20 octobre 2009.

Le SPACS s'adresse aux personnes éligibles aux prestations délivrées par l'Université.

Il a pour mission de **promouvoir, d'organiser, de subventionner et de réaliser tout projet à caractère culturel et social susceptible d'intéresser ou de concerner les personnels de l'établissement. Il gère l'accès des personnels de l'Université de Strasbourg aux prestations sociales** : aides à la famille (selon barème), aides exceptionnelles et prêts sociaux.

Il est dirigé par un Directeur, assisté d'une Directrice adjointe, nommés par le Président et, d'un Conseil composé de membres élus. Le Conseil élit en son sein un bureau chargé d'assister le Directeur et la Directrice adjointe dans l'administration, l'organisation et la réalisation des activités.

Le SPACS est adhérent à la Fédération Nationale des structures d'action sociale de l'enseignement supérieur (FNCAS).

La direction et certains membres du Conseil du SPACS sont également membres de la Commission universitaire d'action sociale de l'Université de Strasbourg créée par arrêté du 12 juillet 2010.

⊙ Structuration de l'activité du service

Le SPACS intervient dans trois grands domaines (activités, gestion des prestations d'action sociale, billetterie). Les enveloppes budgétaires qu'il gère reprennent ces axes.

⊙ Organisation et subventionnement d'activités culturelles, sportives et de loisirs

En 2019, les dépenses constatées liées au fonctionnement du service et des activités sont d'un montant de **207 155,45 euros**, compensées en partie par des recettes encaissées sur l'exercice d'un montant 81 429,92 euros. Il en ressort un coût à la charge de l'Université de 125 725,53 euros. Ce budget permet au service d'organiser et/ou de subventionner des activités sportives, culturelles, de loisirs au bénéfice des personnels et de leurs enfants.

L'intervention du SPACS dans ces différents domaines peut poursuivre plusieurs objectifs :

- permettre l'accès aux personnels, à un coût moindre, à des activités auxquelles ils ne pourraient prétendre dans l'offre privée (séjours de ski, voyages, etc). Ces activités engendrent des recettes provenant de la participation des agents,
- organiser dans le cadre de l'Université des actions réservées aux seuls personnels (exposition artistique, fête de Noël des enfants, chasse aux œufs, etc). Ces activités sont uniquement financées par la dotation de l'Université.
- participer au financement de dépenses à caractère social (colonies de vacances, etc). Ces activités peuvent être mixtes (avec ou sans recette financière).
- proposer aux personnels des activités permettant de se rencontrer en dehors du contexte professionnel autour d'un intérêt commun.

⊙ Indicateurs chiffrés des activités

Activités sportives :

Nombre de bénéficiaires – Université de Strasbourg : 850

Montant des subventions accordées : 26 960,62 €

Subventionnement moyen par personne : 31,72 €

Activités culturelles et de loisirs :

Nombre de bénéficiaires – Université de Strasbourg : 751

Montant des subventions accordées : 37 483,88 €

Subventionnement moyen par personne : 49,91 €

Activités liées à l'enfance :

Nombre de bénéficiaires – Université de Strasbourg : 649

Montant des subventions accordées : 32 517,97 €

Subventionnement moyen par personne : 50,10 €

Nombre de personnes ayant sollicité le SPACS :	1x	2x	3x	4x	5x	6x	7x	Nombre total de personnes ayant sollicité le SPACS
UNISTRA	922	190	72	35	18	5	4	1 246
UNISTRA ayant-droit	266	29	4	3		1		303
UNISTRA enfant	573	266	31	11	4	2		887
UNISTRA retraité	96	18	5		2			121
CNRS	43	7	6					56
CNRS ayant-droit	10	3	1					14
CNRS enfant	17	11	1					29
CNRS retraité	12							12
UHA	44		1					45
UHA ayant-droit	22		1					23
UHA enfant	16		2					18
INSERM	7	1						8
INSERM ayant-droit	2							2
INSERM enfant	2							2
EXT enfant	8	6	1					15
EXT ¹	72	17	2					91
Total	2 112	548	127	49	24	8	4	2 872

¹ Personnes extérieures à l'Université de Strasbourg

☉ Gestion des prestations d'action sociale

Le SPACS verse, selon les dispositions propres à chaque aide :

- les prestations Interministérielles réglementaires (PIM),
- les prestations d'Action Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) proposées par la Commission universitaire d'action sociale et votées par le Conseil d'administration de l'Université,
- les prêts et aides demandés par les personnels, dont les dossiers sont instruits par l'assistante sociale de l'Université.

Un budget primitif de fonctionnement de 115 700 euros a été mis en place par l'Université pour traiter les PIM, les ASIU et les aides. Les prêts sont gérés à partir d'un budget d'investissement pour un montant global de prêts accordés de 24 720 euros pour 2019. Le SPACS est en charge de l'ordonnancement de l'ensemble de ces dépenses. En 2019, la somme de 148 799,33 euros a été mise en paiement au bénéfice de 228 personnes, répartie comme suit :

Prestation	Dossiers traités	Montant
PIM	76	3 625,28 €
Allocation parent enfant handicapé	18	30 876,05 €
Aide au logement locatif	29	13 050,00 €
Aide aux études	46	27 600,00 €
Secours (aide non-remboursable)	48	48 928,00 €
Prêts	11	24 720,00 €
Total	228	148 799,33 €

🕒 Billetterie

Le SPACS est une antenne de l'Institut Régional de Culture Ouvrière et de Services (IRCOS). A ce titre, il délivre des cartes CEZAM et tous types de billets bénéficiant des tarifs « Comité d'entreprise » négociés par l'IRCOS. Le SPACS applique une subvention supplémentaire validée par le Conseil d'administration de l'université sur la carte CEZAM.

Les dépenses 2019 se montent à 49 547,04 euros et près de 388 ventes ont été réalisées pour 2184 billets vendus.

891 cartes CEZAM ont été vendues durant cet exercice au profit d'agents de l'Université de Strasbourg, 34 au profit d'agents du CNRS, 81 au profit d'agents de l'UHA et 10 au profit d'agents de l'INSERM.

Source : SPACS

C Participation de l'université aux dépenses de restauration des personnels

295 892€	<p>En 2019, la restauration des personnels a représenté pour l'Université de Strasbourg une dépense totale de 295 891,54 € pour un nombre de repas servis de 119 387 (en 2018, la dépense totale s'élevait à 296 375,25 € pour 120 544 repas servis).</p>
	<p style="text-align: center;"><i>L'Université de Strasbourg participe également aux frais de fonctionnement de l'AGRICAS (*) pour un montant de 52 191,24 € en 2019 (53 079,09 € en 2018).</i></p>

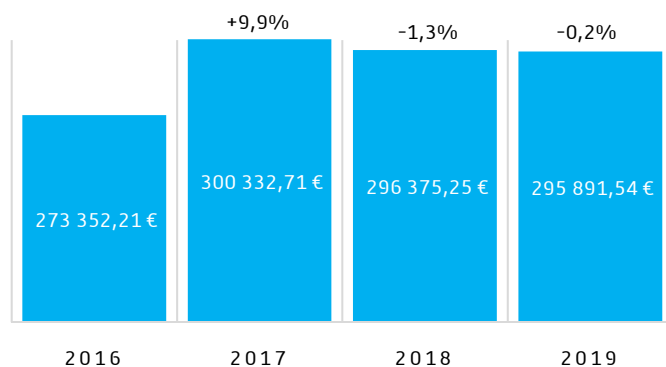


(*) La participation de l'Université de Strasbourg comprend les frais de fonctionnement du restaurant et de renouvellement de gros équipements mais aussi d'une participation au salaire du gestionnaire de l'AGRICAS.

Des lieux de restauration sont accessibles sur les différents sites géographiques de l'université ou à proximité. L'Université de Strasbourg est liée par des conventions avec les restaurants universitaires et certains restaurants inter-administratifs. Elle participe ainsi aux divers frais de fonctionnement et d'investissement de ces restaurants et prend en charge une partie du coût des repas.

Ainsi, les personnels de l'université peuvent-ils prendre leur repas de midi dans ces restaurants. L'université, en reversant aux restaurants conventionnés la subvention qui comprend la part de l'établissement et la prestation interministérielle qu'elle perçoit, permet aux personnels relevant d'une grille indiciaire et à des doctorants de bénéficier d'un repas partiellement subventionné.

⊙ Evolution des dépenses de restauration

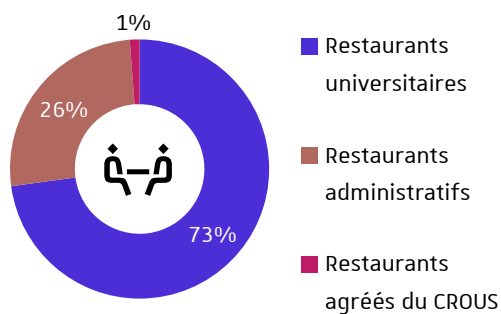


Les dépenses de restauration baissent légèrement en 2019 par rapport à 2018 (-0.2%).

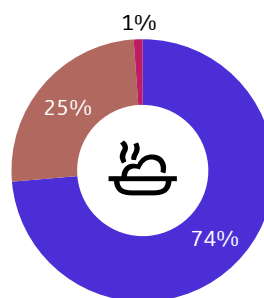
⊙ Restauration des personnels

	Montant facturation en euros				Nombre de repas servis			
	2017	2018	2019	Part 2019	2017	2018	2019	Part 2019
Restaurants universitaires	194 349,97€	200 056,58€	215 568,03€	73%	83 097	83 034	87 929	74%
Restaurants agréés du CROUS (FEC ¹ , STIFT)	5 938,95€	4 308,72€	3 599,90€	1%	2 227	1 598	1 300	1%
Restaurants administratifs (HUS ² , AGRICAS ³ , Sainte Philomène ⁴ , Aux restos ⁵ , Meinau ⁶)	100 043,79€	92 009,95€	76 723,61€	26%	36 803	35 912	30 158	25%
Total	300 332,71€	296 375,25€	295 891,54€		122 127	120 544	119 387	

Répartition du montant versé en 2019
par type de restaurant



Répartition du nombre de repas servis en 2019
par type de restaurant



1 Foyer des Etudiants Catholiques

2 Hôpitaux universitaires de Strasbourg

3 Association de Gestion du Restaurant Inter-administratif de la Cité Administrative de Strasbourg

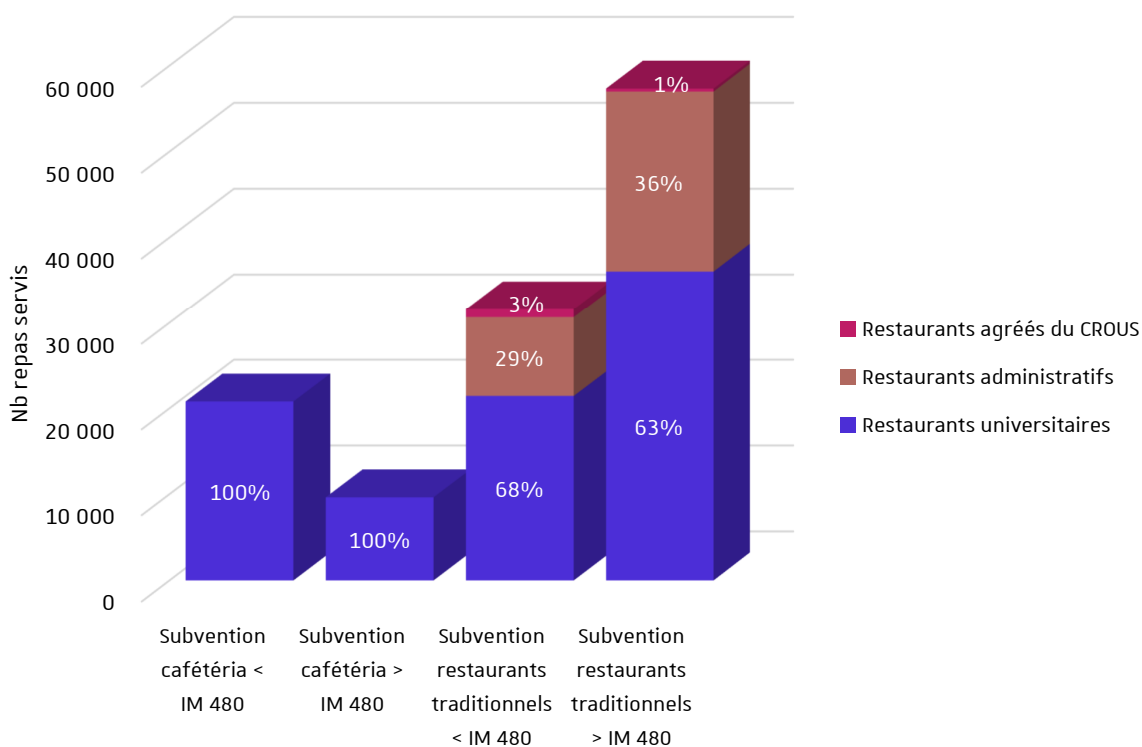
4 Sainte Philomène (personnels de l'IUT de Haguenau)

5 Aux restos (personnels se trouvant dans le bâtiment de l'INET)

6 Meinau (personnels se trouvant sur le site de la Meinau : SFC-INSPE)

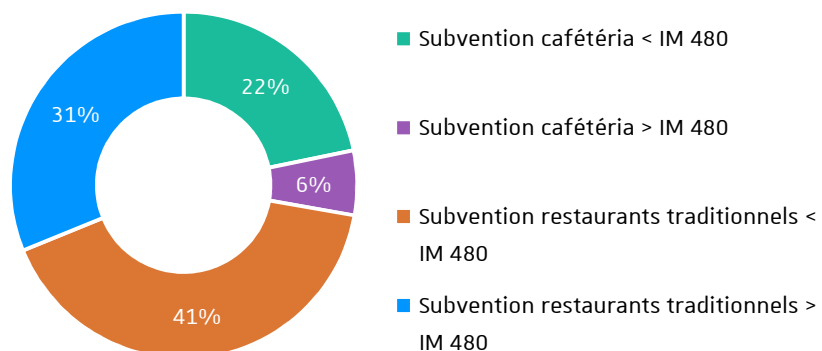
⊙ **Nombre de repas servis par subventions toutes catégories confondues et par type de restaurant**

	Restaurants universitaires		Restaurants agréés du CROUS		Restaurants administratifs		Total
	Nombre de repas servis	Part	Nombre de repas servis	Part	Nombre de repas servis	Part	
Subv. Cafétéria < IM 480	20 803	24%					20 803
Subv. Cafétéria > IM 480	9 640	11%					9 640
Subv. restaurants traditionnels < IM 480	21 447	24%	949	73%	9 214	31%	31 610
Subv. restaurants traditionnels > IM 480	36 039	41%	351	27%	20 944	69%	57 334
Total	87 929		1 300		30 158		119 387



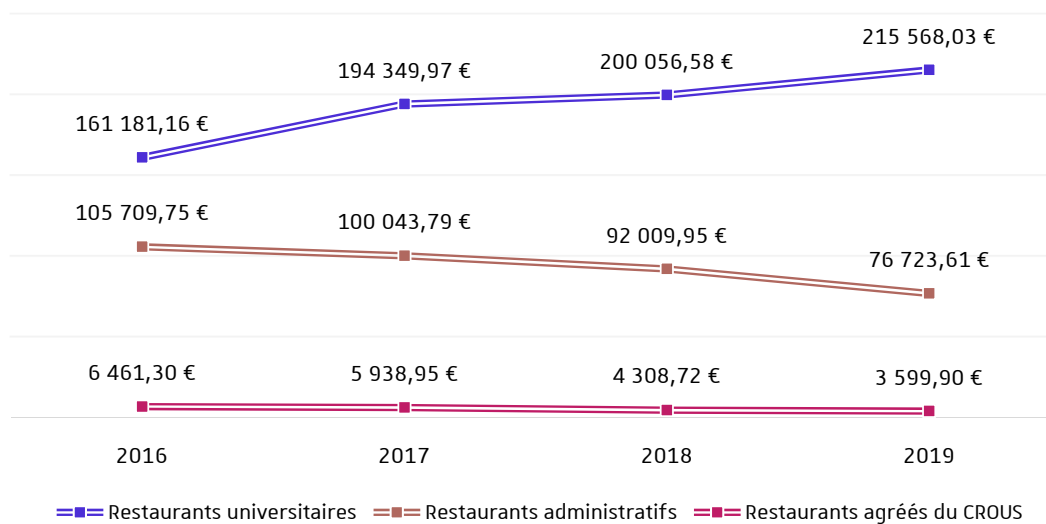
⊙ **Montant de la subvention versée par type de restaurant, toutes catégories confondues**

	Taux de subventionnement	Montant subvention versée	Part
Subv. Cafétéria < IM 480	3,11€	64 402,65€	22%
Subv. Cafétéria > IM 480	1,85€	17 834,00€	6%
Subv. restaurants traditionnels < IM 480	3,11€	121 516,10€	41%
Subv. restaurants traditionnels > IM 480	1,85€	92 138,79€	31%
Total		295 891,54€	

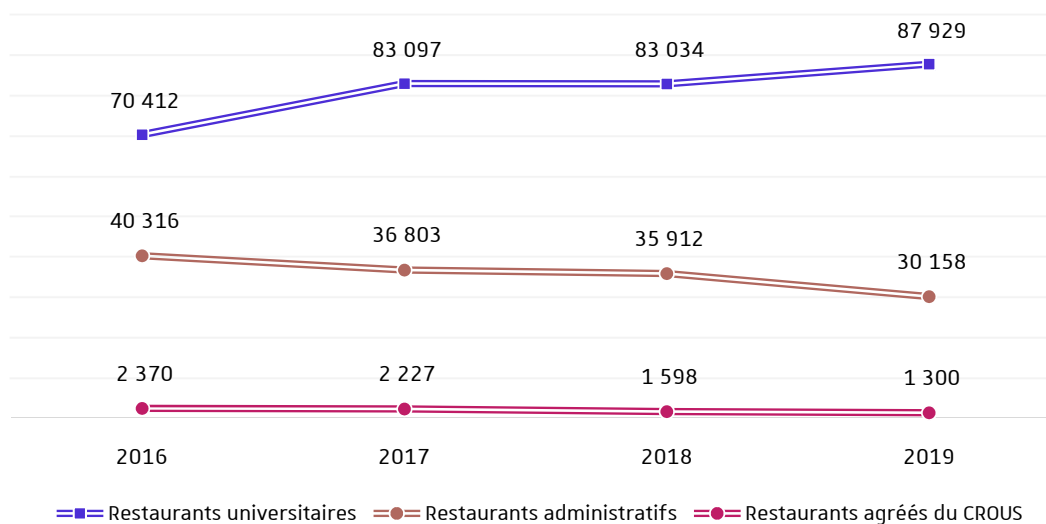


⊙ Evolution du montant versé et du nombre de repas servis par type de restaurant

Montant versé en euros par type de restaurant



Nombre de repas servis par type de restaurant



Glossaire

Abréviation	Signification
AAE	Attaché d'administration de l'Etat
ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AENES	Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AFGES	Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg
AGRICAS	Association de gestion du restaurant inter administratif de la cité administrative de Strasbourg
AMUE	Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche
AP	Assistant de prévention
ASI	Assistant-ingénieur de recherche et de formation
AT	Accident de service, du travail
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATRF	Adjoint technique de recherche et de formation
BIATSS	Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
CA	Conseil d'administration
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Commission administrative paritaire
CCP	Commission consultative paritaire
CCPANT	Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
CET	Compte épargne-temps
CEV	Chargé d'enseignement vacataire
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFMI	Centre de formation des musiciens intervenants
CGT	Confédération générale du travail
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CLD	Congé de longue durée
CLHSCT	Commission locale d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CLM	Congé de longue maladie
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
COM	Congé ordinaire de maladie
CPA	Cessation progressive d'activité
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPE	Commission paritaire d'établissement
CRCT	Congé pour recherches ou conversions thématiques
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSERD	Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires

Abréviation	Signification
CTE	Comité technique d'établissement
CUEJ	Centre universitaire d'enseignement du journalisme
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
ECPM	Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux
EM	Ecole de management
ENSAM	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers
EOST	Ecole et observatoire des sciences de la terre
EPSCP	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPS	Education physique et sportive
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
ESBS	Ecole supérieure de biotechnologie Strasbourg
ESPE	Ecole supérieure du professorat et de l'éducation
ETP	Equivalent temps plein
FEC	Foyer des étudiants catholiques
FIPHFP	Fonds d'insertion pour les personnels handicapés dans la fonction publique
FNCAS	Fédération nationale des structures d'action sociale de l'enseignement supérieur
FSU	Fédération syndicale unitaire
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HUS	Hôpitaux universitaires de Strasbourg
IDT	Institut du travail
IFSE	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
IGE	Ingénieur d'études de recherche et de formation
IGR	Ingénieur de recherche et de formation
IIEF	Institut international d'études françaises
INED	Institut national d'études démographiques
IM	Indice majoré
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRS	Institut national de recherche et de sécurité
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IRCOS	Institut régional de culture ouvrière et de services
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation
IUT	Institut universitaire de technologie
MCF	Maître de conférences
MCP	Maladie à caractère professionnel
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MGEN	Mutuelle générale de l'éducation nationale

Abréviation	Signification
MP	Maladie professionnelle
PACTE	Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et d'État
PEGE	Pôle européen d'économie et de gestion
PEP	Place de l'emploi public
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
QVT	Qualité de vie au travail
RF	Recherche et formation
RAFP	Retraite additionnelle de la fonction publique
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SAIC	Service des activités industrielles et commerciales
SGEN-CFDT	Syndicat général de l'éducation nationale- Confédération française démocratique du travail
SHS	Sciences humaines et sociales
SIHAM	Système d'information des ressources humaines dans une approche mutualisée
SM	Surveillance médicale
SNPTES	Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche
SPACS	Service pour la promotion de l'action sociale
SPSE	Service prévention sécurité environnement
SST	Service de santé au travail
TECH	Technicien de recherche et de formation
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UNEF	Union nationale des étudiants de France
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
VAE	Validation des acquis de l'expérience